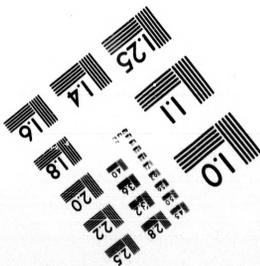
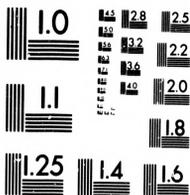


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



1.5
2.0
2.5
3.0
4.0
5.0
6.0
8.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

01



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1979

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

Coloured covers/
Couvertures de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured plates/
Planches en couleur

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Show through/
Transparence

Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serrée (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)

Pages damaged/
Pages endommagées

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

Premier plat de couverture restauré et pelliculé.

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

Only edition available/
Seule édition disponible

Pagination incorrect/
Erreurs de pagination

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Pages missing/
Des pages manquent

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

Plates missing/
Des planches manquent

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

The i
possi
of th
filmi

The l
cont
or th
appli

The c
filme
instit

Maps
in on
upper
botto
follow

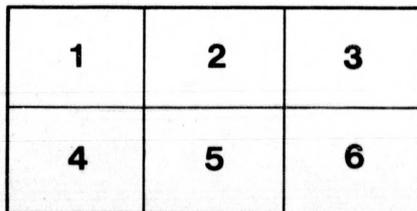
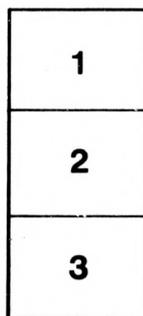
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

National Library of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

Bibliothèque nationale du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :

Arthur Buies
"EMPARONS-NOUS DU SOL"

LE

SAGUENAY

ET LA

VALLÉE DU LAC ST JEAN

ETUDE DE HISTOIRE, GÉOGRAPHIQUE, INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

Écrite d'après les renseignements les plus authentiques et contenant les statistiques les plus récentes, en même temps que l'exposé de toutes les questions qui ont trait à ce pays, et des descriptions pittoresques des endroits les plus renommés,

PAR ARTHUR BUIES

—
OUVRAGE ILLUSTRÉ DE GRAVURES
—

QUÉBEC
IMPRIMERIE DE A. COTÉ ET C^{ie}

—
1880



Alfred Fournier
"EMPARONS-NOUS DU SOL"

LE

SAGUENAY

ET LA

VALLÉE DU LAC ST. JEAN

ETUDE HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE, INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

Faite d'après les renseignements les plus authentiques, et contenant les statistiques les plus récentes, en même temps que l'exposé de toutes les questions qui ont trait à ce pays, et des descriptions pittoresques des endroits les plus renommés

PAR ARTHUR BUIES

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE GRAVURES

QUÉBEC
IMPRIMERIE DE A. COTÉ ET C^o

1880

F5448

285346

S14

B93

C.4

RECEIVED

MAIL ROOM RECEIVED

STATE DEPARTMENT, WASHINGTON, D.C.

RECEIVED

MAIL ROOM RECEIVED

RECEIVED

RECEIVED

RECEIVED

AVANT-PROPOS

Nous avons mis quelque temps à préparer cet ouvrage ; c'est que nous avions à parler d'un pays jeune, peu connu, au sujet duquel les documents ne sont pas encore classés et les sources d'information extrêmement éparses. Nous avons dû attendre des semaines entières après des renseignements d'une importance plus ou moins grande, mais qui tous concouraient à faire du volume que nous présentons aujourd'hui au lecteur le plus complet de tous ceux qui aient jamais été écrits sur le Saguenay et le Lac Saint-Jean.

Plusieurs fois nous l'avons cru fini, et, à la dernière heure, survenait inopinément quelque fait inconnu, quelque révélation fortuite, portant sur un ordre d'idées ou de choses qui nous avaient échappé, quelque

proposition prenant rapidement une forme réelle et s'imposant à l'examen. Les projets nouveaux surtout, les entreprises en embryon ou en voie d'exécution, tout ce qui est inachevé ou simplement conçu, tout ce dont nous attendions quelque développement, quelque progrès ou quelque modification, pour le consigner dans cet ouvrage, voilà ce qui nous a le plus souvent retardé, mais en nous apportant des éléments nouveaux dont nous avons tiré la plus grande somme possible d'utilité et de profits pour le lecteur.

Nous nous présentons donc devant lui maintenant avec une œuvre qui porte son fruit, que le labeur nous a rendue chère, que nous avons goûtée et aimée à mesure qu'elle nous imposait plus de devoirs et que son importance grandissait à nos yeux, une œuvre enfin qui, nous l'espérons, profitera à tous ceux qui voudront bien l'étudier, et qui y chercheront avant tout l'exactitude dans les faits comme dans les descriptions, la correction dans les détails, et un soin jaloux de ne rien négliger qui puisse répondre d'avance à toutes les questions qui viendraient à l'esprit.

II.

Les deux bassins du Saguenay et du Lac Saint-Jean semblent n'avoir qu'une histoire récente, puisque les premières tentatives de colonisation ne remontent guère à plus de quarante ans. Mais nos pères, les héroïques coureurs de bois, enfants perdus sous toutes les latitudes, découvreurs échevelés qui allaient d'une rive à l'autre du continent, ne s'arrêtant jamais que pour fonder,—car l'Amérique du Nord porte en maints endroits des villes là où le coureur de bois avait voulu seulement prendre haleine,—ceux-là, disons-nous, connaissent le Saguenay et le Lac Saint-Jean, il y a un siècle et demi, mieux qu'on ne le connaissait à l'époque où l'attention publique y fut attirée pour la première fois depuis la conquête, c'est-à-dire il y a environ un demi-siècle.

Ils allaient dans les lointaines solitudes du nord, pleines de mystère et de redoutables légendes ; ils rencontraient les Indiens errant dans ces solitudes glacées, se mêlaient à eux, parcouraient avec eux l'éblouissant linceul de neige étendu jusqu'au pôle, leur achetaient

des fourrures et leur donnaient en échange du tabac, ce poison si cher aux Peaux-Rouges et qui mettait tant de temps à les tuer.

Et les missionnaires ! Ne les oublions pas, eux surtout, ces soldats-apôtres qui cherchaient partout les plus obscures retraites pour y prodiguer leur vie. N'oublions pas que leurs labeurs incessants, leurs missions prodigieuses, racontées par eux avec une humilité aussi grande que leur dévouement, forment l'histoire la plus complète d'une époque où le courage, la patience, l'esprit de sacrifice furent portés au-delà des forces humaines et introduisirent comme un miracle tous les jours renouvelé dans l'existence si précaire de notre pauvre colonie.

Les Pères Jésuites avaient des missions établies sur le cours du Saguenay et sur les rives du Lac Saint-Jean alors même que la capitale de la Nouvelle-France sortait à peine des langes, et l'un d'eux, le père Albanel, celui-là même en l'honneur de qui l'on vient de baptiser un nouveau township à l'extrémité ouest du Lac, faisait déjà en 1872 un voyage à la baie d'Hudson par les rivières

Mistassini et Rupert, voyage qui n'a été fait de nouveau par un Européen qu'une seule fois depuis, à la fin du siècle dernier (1).

Le père Charlevoix, dans son " Histoire de la Nouvelle-France," nous a laissé une carte, remarquablement exacte pour l'époque, du Saguenay et du Lac Saint-Jean. " Sous le gouvernement français," dit M. Bouchette, dans son célèbre ouvrage sur la topographie de l'Amérique Anglaise, " il n'y a pas de doute que l'intérieur du Canada ne fût mieux connu qu'après l'intronisation du régime anglais, jusqu'au temps des dernières explorations, (en 1828), le zèle religieux des missionnaires les ayant portés à fonder de temps à autre des établissements parmi les indigènes pour les convertir au christianisme, pendant que la perspective d'un commerce de fourrures lucratif entraînait bon nombre d'individus à pousser leurs découvertes jusqu'aux parties les plus éloignées du désert canadien ; ce qui constitue d'abondantes preuves que les Français connaissaient assez bien dès lors la géographie septentrionale de la province, et qu'ils

(1) Le naturaliste Michaux. Voir plus loin.

ne la considéraient pas comme tout à fait impropre à la civilisation.”

En 1733, un arpenteur français, du nom de Normandin, se rendait jusqu'à deux cents milles au nord-ouest du lac Saint-Jean, plus loin qu'aucun arpenteur moderne ne l'a fait encore, et dressait de toute cette région la carte la plus fidèle et la plus détaillée que nous possédions encore aujourd'hui. De cette carte il n'existe, croyons-nous, qu'un seul exemplaire dans tout le pays ; nous la devons à M. P. L. Morin, qui en a fait une copie, ainsi que du rapport qui l'accompagne, au bureau des Archives de la marine française. Cette copie est conservée au département des terres de la Couronne, sous la protection vigilante de M. Genest, l'auteur de la carte de la Nouvelle-France. Nous avons trouvé en elle, non-seulement un guide sûr, mais encore, ce qui ne manque pas de prix, l'orthographe authentique et officielle des noms sauvages défigurés dans tous les écrits modernes de la manière la plus arbitraire et la plus capricieuse. Sur cette carte de Normandin on peut voir indiqué, à 189 milles au nord-ouest du Lac, l'établissement d'un M. Peltier qui se dresse inopi-

nément au milieu de la solitude, et dont l'apparition fait naître toute espèce de suppositions fantastiques. Qu'était-ce que ce M. Peltier qui vivait ainsi seul dans ce lointain presque inaccessible, et quels desseins étranges y pouvait-il nourrir ? Était-ce un coureur des bois, un philosophe ou un ermite ? Aucune tradition ne nous éclaire à ce sujet : contentons-nous d'admirer l'audace et le courage d'un homme qui pouvait vivre absolument seul dans un pareil exil, entouré de tous les dangers et capable de les braver également tous.

Nous ne connaissons rien non plus de l'arpenteur Normandin ; mais son nom est désormais assuré de la postérité, puisqu'il vient d'être donné à un township tout fraîchement établi, l'année dernière, à côté du township Albanel, par une société de colonisation sérieuse qui, déjà, y a fait accomplir des travaux considérables.

D'autres townships aussi sont à la veille d'être ouverts dans des directions différentes, tels que le township Dufferin, le township Racine et le township De Quen, ce dernier

en l'honneur du premier jésuite qui inaugura à Tadoussac les missions régulières dès 1635, vingt-sept ans seulement après la fondation de Québec, et trois ans après qu'eût été rendue à la France cette pauvre petite ville de cent habitants dont l'amiral Kertk avait pris la peine de s'emparer, comptant y trouver des trésors.

Nous pourrions mentionner aussi le prochain établissement du township Dablon, du nom du missionnaire qui remplaça le père De Quen, en 1642 ; mais toutes ces choses viendront en leur temps, lorsque nous devons spécialement nous en occuper, avec tous les détails de circonstance et de localité qui les accompagnent. Ce que nous voulons dire dès l'instant, ce que nous nous empressons d'annoncer, pour répondre au désir impatient du lecteur de le savoir avant tout, et parce que nous nous félicitons de pouvoir confirmer ses espérances, c'est qu'elle se développe enfin dans des proportions dignes d'elle, cette vallée féconde du Lac Saint-Jean, province enclavée dans une autre province, capable de nourrir plusieurs cent mille âmes ; riche des dépouilles végétales entassées

dans son sein par une décomposition due au travail uniforme des siècles ; gonflée par des trésors qu'elle est impatiente de garder, maintenant qu'elle a senti seulement le soc de la charrue ; s'offrant à nous, nous conviant, nous surtout, fils des français d'autrefois, à aller y fonder un asile impérissable pour notre nationalité ; nous appelant par les cent mille échos des montagnes qui l'entourent dans un vaste cadre comme pour lui laisser l'espace, un champ libre à son développement, et pour que nous allions y planter des tentes sans nombre, bientôt converties en demeures heureuses et prospères. Elle nous dit que tout ce sol est à nous. que cette richesse, nous n'avons qu'à la prendre, que c'est là notre droit d'aînesse, à nous Canadiens français, seuls défricheurs assez courageux pour attaquer de front la muraille hérissée et flottante des forêts ; elle nous dit que ce sol est notre héritage sans conteste, qu'il est là sous notre main, à la portée de chacun de nous, et de ne pas lui préférer, comme nous le faisons depuis trois quarts de siècle, le sol ou le pain de l'étranger, parce que nous l'avons cru plus aisé à entamer, plus généreux que le nôtre. Elle dit aux

fils des anciens habitants, dont les terres sont amaigries ou désormais incapables de nourrir des familles trop nombreuses : “ Ne me fuyez pas ; au moins ne quittez pas le pays de vos pères sans demander si je ne puis pas faire pour vous ce que vous voulez chercher loin de vos foyers ; formez des groupes, de petites colonies, et venez sur ma vaste poitrine ouverte pour vous recevoir ; venez ; mes forêts sont tendres et s’abattront aisément ; mon sol, las de son repos séculaire, attend impatiemment la fécondation, et vous n’aurez pas encore essuyé les sueurs de la première année de labeur que déjà je tiendrai prête votre récompense, et, d’année en année, je la ferai pour vous plus belle, plus riche, et je multiplierai mes dons à mesure que je vous demanderai moins de travail. ”

Oui, voilà ce que nous crie la vallée du Lac Saint-Jean par chaque tige, par chaque plante qui sort de son sein. Écoutons-la, écoutons-la. Jamais appel n’a été plus décisif, et jamais pour nous besoin plus impérieux de nous y rendre. Comme s’il ne suffisait pas que les Etats-Unis nous aient pris six à sept cent mille de nos plus vaillants nationaux, ne

voilà-t-il pas que le Manitoba vient à son tour faire entendre une voix redoutable qui nous convie à l'exploitation de son domaine, riche il est vrai, mais sous plusieurs rapports inférieur à celui qu'arrosent les larges rivières Chomontchouane, Mistassini et Péribonka, à l'ouest et au nord du Lac Saint-Jean. On est inondé de brochures sur le Nord-Ouest, qui le font valoir et qui prêchent l'exode vers cette plaine immense. A ces brochures se joignent les journaux jaloux de pousser encore davantage à ce mouvement qui, pour nous canadiens, équivaldrait à un nouveau dépeuplement de notre patrie.

Pas moins de quatre cents personnes arrivent tous les jours dans le pays de la Rivière-Rouge qui n'était qu'un désert il y a douze ans, et, en 1878, de nouveaux colons y ont pris possession de trois millions d'acres de terres à blé. Si cet élan continue, dans deux ans la province-métis aura deux millions d'acres produisant le blé, et ce chiffre doublera probablement avant cinq ans. C'est une addition de cent millions de boisseaux à la production de blé du monde, et l'on comprend aisément jusqu'à quel point l'Angleterre, qui

en manque, tient au rapide développement du Manitoba, et pourquoi elle n'hésitera pas à prêter au Dominion, sur une pareille hypothèque, l'argent nécessaire à la construction du Chemin de fer du Pacifique.

En présence d'aussi brillantes perspectives, sans doute le Manitoba a raison d'attirer à lui le capital et les hommes ; mais alors, nous, que faisons-nous de nos plus riches domaines ? Où est la brochure, répandue dans la province, qui ait seulement révélé les richesses de la belle étendue de pays située dans ses limites mêmes ? Quelques hommes, comme M. Lesage, l'assistant-commissaire des travaux publics, en ont parlé avec chaleur dans leurs rapports, mais chacun connaît le sort des documents officiels. Et cependant les matériaux abondent, de même que les renseignements, quand on va les prendre à leur source. Les rapports d'arpenteurs, entre autres, sont nombreux, et les témoignages affluent qui, tous, invariablement, exaltent la fertilité de cette région favorisée et cependant si peu connue, quoique le nom en ait retenti dans bien des oreilles, depuis deux ans surtout qu'un mouvement soutenu et suivi se fait vers ses rivages.

Il n'est donc plus permis de rien négliger de ce qui touche, selon nous, à une question d'un intérêt supérieur pour l'avenir de la province de Québec, et nous avons cru qu'une monographie détaillée, comprenant tous les aspects de cette question, renfermant tous les renseignements que l'homme de cabinet aussi bien que le colon peuvent désirer, répondait à un besoin devenu si pressant qu'on ne pouvait en retarder davantage la satisfaction. C'est pourquoi nous avons entrepris de décrire les bassins du Saguenay et du Lac Saint-Jean aux points de vue multiples de l'histoire, de la géologie, de la géographie, de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, de la statistique, des conditions actuelles d'existence et de développement des populations qui habitent cette partie du pays, des travaux publics qui y ont été accomplis ainsi que de ceux qui sont en voie d'exécution, enfin de tout ce qui se rapporte dans le passé, dans le présent et dans l'avenir, au progrès de cette région qui, nous le disions plus haut, sera un jour comme une petite province intérieure, enclavée dans la grande et lui servant d'assise et de grenier à la fois. Nous nous présentons donc avec

confiance au lecteur, et nous sommes assuré de son indulgence en faveur d'une œuvre qui a du moins un mérite incontestable, celui d'être patriotique, et un objet louable, l'utilité dont nous avons cherché à la rendre pour toutes les classes de citoyens.

CHAPITRE I

Ce qu'on appelle la région du Saguenay et du Lac Saint-Jean n'avait pas autrefois le même nom ni les mêmes limites qu'aujourd'hui. On la désignait sous le nom général de « Domaine du Roi, » faisant partie des « Fermes Réunies de France, » et elle était concédée à une compagnie appelée la « Compagnie des Postes du Roi. » Le « Domaine », pour nous servir d'un terme abrégé, fut arpenté en 1732, et ses limites fixées par une ordonnance de l'intendant Hocquart, portant la date du 23 mai 1733. L'arpentage fut fait par Joseph Laurent Normandin, dont il a été question dans l'Avant-Propos, lequel fut « nommé et désigné à l'effet de parcourir toutes les rivières et les lacs qui se déchargent dans la rivière Saguenay, en tirant vers l'ouest, depuis le poste de Chicoutimy jusqu'à la hauteur des terres, y marquer les limites par des fleurs-de-lys plaquées sur les arbres, et du tout dresser procès-verbal exact en forme de journal, contenant toutes observations portées en les dites ordonnance et instruction. »

Quant à l'ordonnance qui, à la suite de l'arpentage fait par Normandin, fixa les limites du territoire

saguenayen, voici quelle en était la teneur : « Nous avons borné l'étendue du *Domaine du roi* appelé la « Traite de Tadoussac, » savoir par la côte nord du fleuve Saint-Laurent, depuis le bas de la seigneurie des Eboulements, qui est vis-à-vis la pointe du nord-est de l'Ile-aux-Coudres, jusqu'à la Pointe ou Cap des Cormorans, faisant environ quatre-vingt-quinze lieues de front avec l'Isle-aux-Œufs et autres isles, islets et battures y adjacentes ; du côté de l'ouest, par une ligne supposée tirée est et ouest, à commencer depuis le bas de la seigneurie des Eboulements jusqu'à la hauteur des terres où est le portage du lac Patitachekao, par la latitude de quarante-sept degrés, quinze minutes, auquel portage le dit sieur Normandin a plaqué quatre fleurs-de-lys sur quatre sapins épinettes, duquel lac Patitachekao la rivière de Métabetchouan prend sa source et se décharge dans le lac Saint-Jean, d'où elle tombe dans le Saguenay ; plus à l'ouest, par les lacs Spamoskoutin, Sagaigan et Kaouackounabiskat, à la hauteur des terres par la latitude de quarante-sept degrés, vingt-sept minutes, où le dit sieur Normandin a aussi plaqué quatre fleurs-de-lys sur quatre sapins épinettes ; le dit lac Kaouackounabiskat formant d'autres lacs et la rivière Ouiatchouanon qui se décharge par le dit lac Saint-Jean dans le Saguenay, lesquels deux lacs feront la borne des pays de chasse des profondeurs de Batiscan ; et courant encore à l'ouest, du côté des Trois-Rivières,

dans la profondeur, par la hauteur des terres à deux lieues environ du petit Patitaouaganiche, par les quarante-huit degrés, dix-huit minutes de latitude, où le dit sieur Normandin a pareillement plaqué quatre fleurs-de-lys sur quatre sapins épinettes, lequel lac passe par le lac Askatiche, d'où il tombe dans la rivière de Nekoubau, où se rendent aussi les eaux du lac Nekoubau, tous lesquels lacs et rivières se rendent par le lac Saint-Jean dans le Saguenay, et feront la borne de séparation des terres du domaine avec le pays de chasse des Trois-Rivières et de la Rivière-du-Lièvre ; les dites bornes ci-dessus désignées suivant le journal du dit sieur Normandin, et la carte que nous avons fait dresser sur icelui, dont la minute reste et restera déposée en notre secrétariat, dans l'étendue desquelles bornes se trouvent renfermés les postes de Tadoussac, Malbaie, Bondésir, Papinachois, Islets de Jérémie et Pointe-des-Betsiamites, Checoutimy, Lac Saint-Jean, Nekoubau, Chomontchouane, Mistassins, et derrière les Mistassins jusqu'à la Baie d'Hudson, et au bas de la rivière le Domaine sera borné, en conséquence de notre dite ordonnance du douze du présent mois, par le Cap des Cormorans jusqu'à la hauteur des terres, dans laquelle étendue seront compris la rivière Moïsic, le lac des Kichetigaux, le lac des Naskapis, et autres rivières et lacs qui s'y déchargent, etc., etc.»

(Signé)

HOCQUART

Résumons en quelques mots cette ordonnance afin que le lecteur puisse en saisir rapidement les lignes principales et en avoir une idée d'ensemble ; disons donc que le « Domaine du Roi » était renfermé dans les limites suivantes : Sur la rive nord du fleuve, entre l'extrémité inférieure de la seigneurie des Eboulements jusqu'au Cap Cormoran, plus bas que la rivière Moisie, une longueur d'environ trois cents milles ; à l'ouest des Eboulements, par la ligne de la hauteur des terres, d'où partent les rivières qui se jettent dans le lac Saint-Jean, en suivant la ligne de division des eaux du Saint-Maurice, du lac Saint-Jean et de la rivière Batiscan ; à l'extrême est, enfin, une ligne partant du Cap Cormoran et embrassant toute la région située en arrière aussi loin que la ligne de division des eaux de la Baie d'Hudson, jusqu'à ce que cette ligne vint rejoindre celle qui formait la frontière de l'ouest que nous venons d'indiquer.

Ce vaste espace, qui ne comprenait pas moins de 72,000 milles de superficie, était affermé à la Compagnie plus haut mentionnée avec le privilège exclusif de commerce, de chasse et de pêche. C'était là du reste le mode universellement pratiqué à cette époque. Peu de temps après la fondation des premiers établissements de la colonie, le gouvernement de France tirait le plus de parti possible de ses vastes possessions de l'Amérique du Nord en les affermant ou en les donnant à bail par larges portions, sous la

réserve d'un certain paiement annuel pour le privilège de la traite ou de la pêche ; et cela était vrai, surtout pour le territoire du Saguenay qui était réputé contenir les meilleures places de chasse et de pêche de toute l'Amérique Septentrionale. Le roi le donnait à ferme tout entier et faisait renouveler chaque bail au bout de vingt et un ans. Le premier de ces baux conférant le droit exclusif de commerce avec les Indiens et adjudgé, après enchère publique, à un sieur Demaux, remonte à l'année 1658. Mais les limites en dedans desquelles devait s'exercer ce privilège furent longtemps une source de difficultés, jusqu'à ce qu'enfin l'ordonnance de l'intendant Hocquart y eût mis un terme à la suite de l'arpentage fait en 1832.

Quant au droit exclusif de pêche, de chasse et de commerce, nous le trouvons exprimé en la teneur usuelle dans la clause suivante de la même ordonnance :

« Faisons défense à toutes personnes, de quelque qualité ou condition qu'elles soient, tant les marchands et habitants de la colonie que les capitaines et maîtres de charrois, barques, bateaux et navires, gens de leur équipage et passagers, et à tous autres généralement quelconques, même aux sauvages étrangers, non habitués dans les terres du domaine, de traiter, chasser, pêcher, ni faire aucun commerce sous quelque prétexte que ce puisse être, directement ni indirectement, soit par eux-mêmes ou en envoyant

des marchandises, vivres, boissons et munitions par des sauvages affidés dans toute l'étendue des pays désignés par notre présente ordonnance, et généralement dans aucunes rivières et lacs qui prennent leur source en la rivière Saguenay et la rivière Moisie, encore qu'ils ne soient nommément exprimés dans notre dite ordonnance; faire festin aux sauvages habitués dans la dite étendue de pays, ni les détourner en aucune manière, même d'approcher des limites ci-dessus marquées dans les terres, plus près de dix lieues, pour y faire la traite avec les sauvages ou autres établissements sans la commission expresse et par écrit du sieur Carlier (1), ses successeurs fermiers, leurs successeurs, commis et préposés, à peine de confiscation des armes, chasse, marchandises de traite, pelleteries et effets traités, canots, chaloupes, barques, charrois, bateaux et autres bâtimens généralement quelconques, et de la somme de deux mille livres d'amende qui ne pourra être remise ni modérée sous aucun prétexte, lesquelles confiscation et amende appartiendront, savoir : deux-tiers au dit Carlier et l'autre tiers aux dénonciateurs.»

« Permettons pareillement au dit Carlier, ses successeurs, leurs procureurs, commis et preposés, de saisir et arrêter tous les canots qui se trouveront dans l'étendue du dit domaine, chargés de marchandises, vivres et munitions convenables à la traite, ou pelleteries et effets traités qui se trouveront en cache

(1) Fermier du Domaine.

ou à découvert, dans les pays dépendant du dit domaine, à quelques personnes qu'elles puissent appartenir, comme aussi de saisir et arrêter tous les bâtimens généralement quelconques qui se trouveront traiter ou avoir traité avec les sauvages dans l'étendue du dit domaine, et poursuivre devant nous la confiscation des choses saisies sur les procès-verbaux des dits commis et préposés, dûment affirmés."

Après la cession du Canada à l'Angleterre, le territoire du Saguenay continua à être affermé. Les fermiers du Domaine étaient intéressés à exclure les étrangers autant que possible et à tenir secrètes les ressources du pays, autant pour maintenir leur monopole que pour empêcher toute compétition chaque fois qu'il s'agissait de renouveler le bail. C'est pour cette raison qu'on fut si longtemps sans rien connaître, ou du moins fort peu de chose, relativement au Saguenay. A l'exception de quatre ou cinq postes où la compagnie de la Baie d'Hudson faisait la traite des pelleteries avec les sauvages, tout le reste du pays était le domaine de familles montagnaises dont la chasse et la pêche enrichissaient la compagnie. La seule terre en culture était un petit jardin et quelques arpents que l'on permettait quelquefois à de vieux employés de cultiver à leur profit. On comptait trois ou quatre colons de cette sorte établis autour du Lac Saint-Jean. Cependant, au poste de

Métabetchouane, qui s'élevait au débouché de la rivière de ce nom dans le Lac, les Jésuites avaient fait des défrichements assez considérables ; mais depuis qu'ils s'étaient retirés, la forêt avait repris son domaine et les champs de blé avaient disparu (1).

Dans les limites ci-dessus indiquées de l'immense domaine affermé à la « Compagnie des Postes du Roi » se trouvaient les établissements de traite dont les noms suivent : Tadoussac, Malbaie, Bondésir, Papi-nachois, Islets de Jérémie, Betsiamites, Chicoutimi, Lac Saint-Jean ou Métabetchouane, Nekoubau, Chomontchouane et les Mistassins. Plus tard y furent ajoutés les postes de Muskapis, de Moisie et des Sept Isles, dans le bas Saint-Laurent. Il y a un demi-siècle, le fermier des « Postes du Roi » était un M. McDonal, à qui son bail ne coûtait que douze cents louis par an. Il employait quatre cent cinquante hommes dans les postes et les pêcheries, et cinq cents Indiens à la poursuite des animaux à fourrures.

Les postes de Tadoussac, Bondésir, Islets de Jérémie, Betsiamites, Papinachois et Mistassins étaient échelonnés sur la rive nord du Saint-Laurent, en partant de la rivière Saguenay et en descendant le fleuve,

(1) Le poste de Métabetchouane existe encore et est occupé par M. Flanagan, agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Mais cette compagnie n'est plus que l'ombre de ce qu'elle était avant qu'elle n'eût perdu son monopole du commerce des fourrures. Les Indiens, du reste, ont presque tous disparu, et il n'en subsiste plus guère que 300 à 350 établis depuis quelques années sur une réserve qu'ils cultivent.

sur une longueur d'environ trente lieues, tandis que ceux de Chomontchouane et de Nekoubau étaient à une grande distance au nord-ouest du Lac Saint-Jean.

II

Nous avons dit plus haut que nos pères, qui vivaient sous la domination française, connaissaient mieux le Saguenay qu'il ne fut connu dans la suite, durant la longue période écoulée entre l'inauguration du régime anglais et l'année 1837, laquelle vit s'effectuer pour ainsi dire la prise de possession du territoire saguenayen par les premiers colons qui y aient tenté un établissement.

En effet, aussi loin qu'on remonte dans l'histoire du Canada on retrouve la mention du Saguenay et la trace des expéditions de nature diverse qui y furent faites. La première de toutes, préparée à Québec sous le commandement de Roberval, partait, dès 1543, pour faire une véritable exploration de ce pays; mais le résultat de cette entreprise est resté un des secrets du temps. Tout ce que nous en savons, c'est la perte de l'un des bâtiments qui composaient l'expédition, avec huit hommes du bord. En 1603, M. de Monts, ayant obtenu le privilège exclusif de la traite depuis Terre-neuve jusqu'au cinquantième degré de latitude nord, équipa quatre vaisseaux dont l'un devait faire la traite à Tadoussac. Il les confia à

Champlain qui s'arrêta à ce dernier endroit et y trouva « nombre de sauvages qui y étaient venus pour la traite de la pelletterie, plusieurs desquels vinrent à notre vaisseau avec leurs canots qui sont de huit à neuf pas de long et environ un pas et demi nuant par les deux bouts. Ils sont fort sujets à tourner si on ne les sait bien gouverner, et sont faits d'écorce de bouleau renforcée par dedans de petits cercles de cèdre blanc, bien proprement arrangés, et sont si légers qu'un homme en porte aisément un. Chacun peut porter la pesanteur d'une pipe » (1).

Les Basques fréquentaient le port de Tadoussac dès 1608 ; ils y venaient à la poursuite de la baleine. « La traite des pelletteries s'y faisait sur un grand pied, » dit Bergeron, dans son *Traité de Navigation* ; « on a vu quelquefois jusqu'à vingt navires au port de Tadoussac pour le trafic. » Ce poste avait été choisi parce qu'il était le port où s'arrêtaient les vaisseaux qui venaient de la mer. « Il semblait donc destiné à un avenir florissant, » dit la *Relation de 1644*.

Quelques années plus tard, en 1632, le père Le Jeune y arrivait à son tour. Enfin, en 1636, le père De Quen, dont nous avons déjà mentionné le nom, venait y commencer la série des missions régulières qui se continuèrent sous la direction des Jésuites

(1) La pipe était une ancienne mesure de capacité française qui variait suivant les provinces ; mais jamais elle ne descendait au-dessous de cent gallons, et en contenait souvent plus de cent cinquante.

jusqu'en 1782 et ne se terminèrent qu'en 1863, après avoir exercé l'apostolat de vingt-trois jésuites, dont le dernier fut le père La Brosse, et de quinze missionnaires prêtres dont le dernier fut M. Augustin Bernier. Ces missions, qui s'étendaient au loin dans l'intérieur et sur le littoral du Saint-Laurent, furent fertiles en découvertes et mirent la colonie en relations constantes d'amitié avec les tribus qui parcouraient ces vastes espaces. Mais laissons là pour l'heure ces temps reculés et arrivons aux temps modernes, à l'époque où le Saguenay, sortant d'une nuit prolongée, allait voir commencer pour lui une ère de civilisation et le chasseur indien faire petit à petit place d'abord au bûcheron, puis au colon devenu enfin le seul maître d'un domaine qui, pendant deux siècles et demi, avait été livré exclusivement au monopole et au privilège.

III

Un peu après 1820, M. Pascal Taché, qui avait fait la traite pendant vingt-deux ans, à la fin du siècle dernier, dans toute la région du Saguenay, fut appelé à communiquer à l'Assemblée Législative de précieuses informations qui éveillèrent l'attention publique. Ce fut une révélation. M. Taché donna la description générale du pays qu'il avait si longtemps

habité ; il en traça à grands traits la géographie absolument ignorée de son temps, et en fit connaître les ressources. C'est par lui qu'on apprit que le sol, à partir de Chicoutimi, en suivant le nord-ouest du Saguenay et du Lac Saint-Jean, jusqu'à la rivière Mistassini, une distance de trente-trois lieues, serait très-fertile s'il était cultivé. « Sur cet espace de terre qui comprend une profondeur moyenne de quatre lieues, disait-il, se trouvent de nombreux petits ruisseaux dont les rives sont de marne. Depuis la baie Ha ! Ha ! jusqu'au Lac Saint-Jean, au nord du lac Kenogami, sur une profondeur de cinq à six lieues, et une longueur de vingt, il y a de fort bonnes terres. Le climat est tempéré. Il y croît des forêts de pins, de cèdres, de peupliers, de trembles et d'épinettes. Les patates et les choux récoltés à Chicoutimi sont tels que ceux que l'on cultive à Québec ne paraissent en comparaison que comme des choux nains. »

C'est à la suite de ces communications faites à l'Assemblée Législative que celle-ci ordonna une exploration qui eut lieu en 1828, sur les représentations d'un membre éminent de l'Assemblée, M. Andrew Stuart, qui s'était pénétré de l'importance qu'il pouvait y avoir, en vue d'une colonisation éventuelle, de bien connaître les vastes étendues de terre qui se trouvent au nord du Saint-Laurent, et qu'on connaissait alors à peu près comme le centre de l'Afrique, les traditions à ce sujet s'étant perdues depuis la conquête.

Quelques hommes seulement, esprits studieux, avaient retenu de nos vieux auteurs certains renseignements assez vagues et assez imparfaits, tels que ceux pris dans Jean du Lact, Champlain et Charlevoix qui, tous, parlent du Saguenay et le décrivent en général, d'après les rapports des Indiens, comme un pays aride et montagneux, couvert de neiges perpétuelles et d'un aspect effroyable. Mais ces descriptions, vraies pour certains endroits à la physionomie farouche, étaient évidemment inspirées par les craintes des Indiens désireux de refroidir le zèle des explorateurs de qui ils redoutaient l'usurpation de leurs terrains de chasse. Les récits des traiteurs étaient également marqués au coin d'une crainte analogue ; ils n'avaient nul désir d'encourager l'établissement ou la compétition de nouveaux-venus dans les retraites où ils trafiquaient des fourrures, en les faisant connaître trop exactement au dehors. Mais le voile allait être entr'ouvert et le mystère disparaître.

Lord Dalhousie, alors gouverneur du Canada, avait apporté son propre concours au mouvement d'attention qui tournait les esprits du côté du domaine public ignoré, et il en était résulté la nomination d'un comité permanent que M. Stewart fut appelé à présider. L'expédition au Lac Saint-Jean fut divisée en trois partis ; le premier, comprenant M. Bouchette, député arpenteur-général de la province, M. W. Davies et le lieutenant Gouldie, du 66e régiment ; le deuxième,

composé de M. Hamel, arpenteur, du lieutenant Baddeley, ingénieur royal, et de M. Bowen ; le troisième enfin, de M. Proulx, arpenteur, et de M. Nixon, du 66e régiment. Chacun de ces partis avait un canot et était accompagné de quatre à cinq hommes, sans compter les Indiens.

Les rivières de l'Ottawa, du Saint-Maurice et du Saguenay s'offrant comme les grandes artères naturelles pour remonter aux régions situées au nord du Saint-Laurent, les opérations furent combinées par les explorateurs de manière à tirer parti de cette circonstance. Chacun des trois partis devait remonter chacune de ces trois rivières, et l'on devait se retrouver ensemble à un endroit désigné du Lac Saint-Jean. Quant à M. Bouchette, il prit son point de départ à Trois-Rivières et suivit le Saint-Maurice jusqu'au poste de La Tuque, à plus de cent milles du Saint-Laurent. Il remonta ensuite la rivière Bastonnais et traversa tout le pays jusqu'à la source de la rivière Ouat-chouane qu'il descendit jusqu'à sa décharge dans le Lac Saint-Jean. Il avait pour cela passé de lacs en lacs, de rivières en rivières, et de portages en portages. Après avoir exploré la rivière Chomontchouane et fait le tour du Lac, il suivit la Belle-Rivière, puis la rivière Chicoutimi jusqu'à sa jonction avec le Saguenay, précisément à l'endroit où se trouve aujourd'hui la petite ville de Chicoutimi. M. Bouchette venait de faire là une circumnavigation intérieure d'environ huit cents milles dans un simple canot d'écorce.

Quant à MM. Hamel, Proulx, Baddeley et Nixon, ils se rendirent au Lac Saint-Jean par le Saguenay ; ils le parcoururent minutieusement, et, à leur retour, tous les explorateurs présentèrent à l'Assemblée Législative une relation circonstanciée de leur voyage qui avait été entrepris dans le triple but de connaître la géologie, l'agrologie et la géographie du pays qu'ils avaient parcouru.

Cette triple exploration, parfaitement conduite, a fait époque dans l'histoire du Saguenay, et le volume où sont consignés les trois rapports qui en font le récit forme la source principale des renseignements géographiques et géologiques à laquelle ont puisé tous ceux qui ont écrit depuis sur cette région remarquable à tant de titres.

Mais il est temps de nous arrêter dans cet exposé en quelque sorte historique. Avant d'entrer dans des développements, il convient de donner au lecteur des notions géographiques générales sur la contrée qui fait l'objet de cette étude ; c'est ce que nous entreprenons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II

I

Lorsqu'en 1535, Jacques-Cartier fit son deuxième voyage en Amérique et qu'il fût parvenu dans le golfe Saint-Laurent, il apprit de deux sauvages qui l'accompagnaient que le pays se divisait en trois provinces : 1o. le Saguenay, qui s'étendait depuis l'île d'Anticosti jusqu'à l'île aux Coudres ; 2o. le Canada, dont la principale bourgade était Stadaconé, et qui s'étendait depuis cette dernière île jusqu'à Hochelaga ; 3o. enfin, Hochelaga, qui formait la partie la plus riche et la plus peuplée de toute la contrée. (Garneau, v. I.)

Nous avons vu ci-dessus qu'elles furent les limites précises assignées plus tard au Saguenay ou Domaine du Roi par l'ordonnance de l'intendant Hocquart. Ces limites ont été conservées jusqu'en 1840, époque à laquelle eut lieu le remaniement des circonscriptions électorales de la province de Québec. L'extrême limite ouest du « Domaine, » sur le littoral du Saint-Laurent, atteignait alors, on s'en souvient, cette

partie du pays qui fait face à l'Île-aux-Coudres ; Depuis 1840, le comté de Charlevoix a été taillé dans le territoire de l'ancien « Domaine, » et s'étend sur le bord du fleuve jusque près de la rivière Saguenay elle-même ; en outre, on a divisé ce qui restait de ce territoire en deux comtés, lesquels cependant n'en forment qu'un pour les fins électorales, celui de Chicoutimi qui comprend les deux bassins de la rivière Saguenay et du Lac Saint-Jean, et celui de Saguenay proprement dit, qui s'étend de Tadoussac au Labrador, sur le littoral, et en arrière jusqu'à la hauteur des terres qui servent de ligne de partage entre les eaux qui coulent dans le Saint-Laurent et celles qui se déversent dans la Baie d'Hudson.

Il est presque impossible dans ces conditions d'établir quelles sont les bornes précises du territoire saguenayen, attendu que la hauteur des terres est extrêmement variable et que la limite naturelle du bassin du lac Saint-Jean ne peut être arbitrairement fixée. Cependant, nous pouvons dire d'une manière approximativement exacte que le territoire du Saguenay, comprenant les deux comtés dont il est formé, s'étend entre les 48° et 50° degrés de latitude nord, et entre les 65° et 74° degrés de longitude ouest.

Cette vaste étendue est loin d'avoir été entièrement mesurée ; bon nombre des townships qui la composent n'ont pas en réalité de délimitations, quoique des délimitations soient figurées sur la carte ; ils

sont simplement à l'état de projet, tandis que certains autres ont été mesurés et allottés partiellement. Ainsi, en partant de Tadoussac et en descendant le fleuve Saint-Laurent, nous avons les townships Tadoussac, Bergeronnes, Escoumins et Iberville qui se suivent ; environ deux rangs de ces quatre townships ont été arpentés sur le littoral du fleuve et sont occupés et cultivés. Plus loin, on ne voit plus trace de culture, mais simplement des établissements de pêche échelonnés çà et là sur la côte, et des concessions de terrains miniers, appelés « blocs, » pour l'exploitation du fer qui s'y trouve en abondance.

Ainsi, nous parcourons les townships Laval et La Tour, qui sont absolument inhabités, puis celui de Betsiamites, célèbre pour la mission annuelle qui s'y fait le 15 août et à laquelle se rendent tous les Indiens dispersés dans l'intérieur et sur la côte nord du fleuve. Ces Indiens ont aussi, sur la rive ouest de la rivière Betsiamites, une réserve composée d'une cinquantaine environ de chaumières indiennes, mais où ils ne restent guère qu'une partie de l'année, tout le reste du temps se passant en excursions de chasse et de pêche. C'est au milieu de cette « Réserve » que les pères Oblats ont élevé, il y a 27 ans, une « mission » permanente où ils viennent se reposer de leurs longues courses et de leurs pénibles travaux apostoliques. Ils ont réussi, après de patients efforts,

à fertiliser le sol ingrat de cette région aride ; ce sol n'est autre chose que du sable auquel ils sont parvenus à faire produire des légumes et une certaine quantité de céréales suffisant aux besoins de la localité. Ils ont aussi construit une chapelle d'un extérieur humble, pauvre même, mais dont l'intérieur, chargé de décors pittoresques, d'images à profusion, peintes dans les couleurs les plus chatoyantes, est de nature à frapper vivement l'imagination enfantine des sauvages.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable à Betsiamites, c'est le musée d'Histoire Naturelle, formé aux trois-quarts de la faune et de la flore canadiennes, comprenant une variété extrême de sujets et de spécimens préparés par les Oblats eux-mêmes avec un art parfait, choisis et classés avec cette patience minutieuse qui caractérise le travail des religieux, et augmentés tous les jours au point que, dans quelques années d'ici, le musée des Oblats de Betsiamites sera peut-être le plus complet en son genre qu'il y ait dans toute l'Amérique du Nord.

C'est à partir de 1844 que les pères Oblats ont commencé à desservir toute la côte nord du Saint-Laurent, depuis Tadoussac jusqu'au Blanc Sablon, à l'extrémité orientale de la province. Ils avaient alors leur quartier général à la Grande Baie, dans le Saguenay. Ils ne trouvèrent, en arrivant dans les différents postes échelonnés le long du littoral, que les descen-

dants des anciens Montagnais qui, les premiers, avaient reçu les français à leur arrivée au Canada. Ils les avaient reçus d'abord à Tadoussac, puis à Stadacona, appelé plus tard Québec. Tadoussac et Stadacona, de même que Canada, Hochelaga, Ottawa, Batiscan etc., ce sont là tous des noms montagnais.

Les Oblats, à l'exemple de leurs devanciers, les Jésuites, ont parcouru la côte tous les ans, depuis l'époque indiquée plus haut, afin de porter l'évangile aux sauvages, et souvent ils ont pénétré bien loin, bien loin dans l'intérieur des forêts pour y suivre les pauvres enfants des bois, vivant de leur vie, partageant leurs souffrances, endurant les mêmes privations, la même misère, et plus d'une fois tombant victimes de leur inépuisable dévouement, quand ils ne revenaient pas de leurs longues courses avec une santé délabrée, les forces de la vie brisées, et cependant prêts à recommencer encore en tout temps leurs cruels, mais glorieux et précieux labeurs.

II

Après que le gouvernement eût cessé de donner à la Compagnie de la Baie d'Hudson le bail des Postes du Roi, quelques familles canadiennes vinrent planter leur tente le long de la côte et formèrent les premiers établissements de Moulin Baude, des Bergeronnes, de Bon Désir, des Escoumins, de Mille Vaches, de

Portneuf, etc. Les missionnaires Oblats, ne pouvant suffire à desservir cette population qui augmentait de jour en jour, cédèrent partiellement la place à de nouveaux ouvriers évangéliques, et c'est ainsi que commencèrent les missions fixes, dont quelques-unes reçurent plus tard des curés résidents.

Pour empêcher que les sauvages ne fussent submergés par la population blanche qui envahissait la côte, les Oblats formèrent une « réduction » à Betsiamites où ils amenèrent les familles éparses de Tadoussac, des Escoumins, de Portneuf, etc., et ils se fixèrent au milieu d'elles. Cela eut lieu en 1853. L'endroit où s'élève aujourd'hui le petit village montagnais de Betsiamites n'était alors qu'une forêt et ce sont les missionnaires eux-mêmes qui abattirent les premiers arbres qui ont servi à la construction de leur chapelle. Depuis, quelques jolies maisonnettes se sont élevées auprès de la chapelle, et, l'été, aux approches de la mi-août, on voit se dresser subitement tout autour de ce petit village à peine ébauché, dans le plus singulier et le plus pittoresque apprêt, un nombre infini de cabanes d'écorce où s'abritent pendant quelques jours seulement les chasseurs qui viennent assister à la mission.

Sur la rive ouest de la rivière Betsiamites, à son embouchure dans le Saint-Laurent, se trouve la scierie de MM. Girouard et Beudet qui emploie en moyenne deux cent cinquante hommes tout le long de l'année,

et qui fournit des chargements à une quinzaine de navires qui transportent du madrier en Angleterre et de la planche aux Etats-Unis. On évalue à plus de deux cent cinquante mille le nombre des madriers sortis de cet établissement de 1879 à 1880, et à un million et demi la quantité de pieds de bois faits pour le marché américain. Les quatre-cinquièmes environ de ces madriers, soit deux cent mille, sont d'épinette ; or, le prix des madriers d'épinette étant de trente dollars le cent, voilà de suite soixante mille dollars de réalisés. Le prix des madriers de pin est de cinquante dollars le cent, ce qui donne \$25,000 pour cinquante mille madriers. D'autre part, un million et demi de pieds de bois rapportent \$12,000 ; d'où l'on peut voir que le produit total de la vente de bois faite cette année par la maison Girouard et Beaudet s'élève à près de cent mille dollars. Cette maison a été fondée en 1872 avec un capital considérable, et elle emploie dans la belle saison près de trois cents hommes qui gagnent de un dollar à un dollar et demi par jour. Bon nombre d'entre eux demeurent à Betsiamites toute l'année, dans des logements que MM. Girouard et Beaudet ont fait construire auprès de leur scierie, et qui constituent un véritable petit village d'environ soixante feux. MM. Girouard et Beaudet ont en outre fait bâtir une petite église et une maison d'école pour les familles fixées dans l'endroit, et dont le nombre augmenterait de beaucoup si la nature du sol permettait une culture quelconque.

Disons en terminant que la rivière Betsiamites est une des grandes voies qui mènent de la rive nord du Saint-Laurent aux pays de chasse de l'intérieur. On peut la remonter en canot jusqu'au portage de « l'Aviron, » ainsi nommé parce qu'il n'y a qu'un espace de la longueur à peu près d'un aviron qui sépare en cet endroit la Betsiamites de la rivière Valin, laquelle conduit à la rivière Saguenay.

Quelques lieues plus bas que Betsiamites, la presque-île de Manicouagan, resserrée entre la rivière qui porte son nom et la rivière aux Outardes, s'avance dans le fleuve avec une ceinture de fer magnétique autour de ses rivages. Un « bloc » y a été concédé pour l'exploitation de ce minéral, mais il a été abandonné depuis.

Le township Laflèche, qui avoisine celui de Manicouagan, ne renferme aucune habitation ; puis vient celui de De Monts, qui contient également un « bloc, » et où coule la fameuse rivière Godbout, si fréquentée depuis quelques années par les amateurs de la pêche au saumon. En descendant encore le fleuve, on arrive, après avoir suivi une longue lisière de côte absolument déserte, aux townships LeNeuf et Arnaud qui ne sont ni mesurés ni habités, puis au township Letellier, compris entre la baie des Sept Îles à l'ouest et la rivière Moisie à l'est, et dont tout le littoral, sur le Saint-Laurent, forme un « bloc » qui, comme celui de Manicouagan, est aujourd'hui abandonné.

Enfin, faisant suite au township Letellier, est celui de Moisie, le dernier du territoire saguenayen dans le bas du fleuve. Moisie, qui n'était guère connu que des navigateurs, il y a quinzaine d'années, acquit tout à coup un nom célèbre par la découverte qui s'y fit du sable magnétique dont ses rives sont chargées. Il se forma de suite une compagnie pour l'exploitation de cette nouvelle source de richesses, regardée comme inépuisable. A cette compagnie, qui manquait de capitaux suffisants, succéda M. Molson, banquier de Montréal, qui dépensa à cette exploitation des sommes considérables, et fut enfin obligé de s'en dessaisir à son tour entre les mains d'une nouvelle compagnie qui, après avoir continué les travaux pendant près de deux ans et fait construire à Québec une usine pour la fabrique de l'acier avec le fer de Moisie, périclita comme ses devanciers, et depuis lors, c'est-à-dire depuis 1874, il n'a plus été question de nouvelles tentatives, rendues impossibles, paraît-il, par les conditions actuelles du transport et celles du marché au fer dans toutes les parties du monde.

III

Nous revenons maintenant à la rivière Saguenay dont nous allons suivre les deux rives bordées de townships plus ou moins habités, jusqu'au Lac Saint-

Jean dont nous parcourrons également la ceinture de townships en pleine colonisation ; puis nous reviendrons sur nos pas pour faire en détail la description géographique de tout l'espace qui s'étend entre l'embouchure de la rivière Saguenay et l'extrémité occidentale du lac Saint-Jean, dernière limite des établissements dans cette partie de la province.

La rive sud ou ouest de la rivière Saguenay jusqu'à la baie Ha ! Ha ! est à peine arpentée, quoique les noms d'un bon nombre de townships y figurent ; encore moins est-elle habitée. On n'y voit guère d'établissements que le long des cours d'eau qui conduisent au Saguenay, et dont les rivages offrent çà et là quelques lambeaux de terre cultivable. Il faut faire cependant une exception en faveur de l'Anse Saint-Jean, paroisse qui a pris le nom de la baie même autour de laquelle elle s'est étendue, et qui compte aujourd'hui près de sept cents habitants.

Les townships qui bordent le Saguenay du côté ouest jusqu'à la baie Ha ! Ha ! sont ceux de Saguenay, de Dumas, de Saint-Jean, d'Hébert et d'Otis ; puis, en arrière, viennent les townships Sagard, Ducreux, Périgny, Brébeuf et Lallemant, Ferland et Boileau ; ces derniers ne sont guère encore que projetés, et c'est à peine si quelques lignes latérales ont été tirées pour les séparer les uns des autres.

Le township Saguenay est assez fertile : aussi toutes les familles qui y résident cultivent la terre. On y

récolte le foin et quelque grain. La mer enlève le sol végétal très-rapidement de ce côté de la rivière, ce qui diminue d'autant l'étendue de terre cultivable. La plupart des familles du township Saguenay viennent de la Malbaie ; elles y formaient en 1864 une population de cent trente-quatre âmes.

Sur la rive est ou nord nous trouvons au contraire les townships Albert, La Brosse, Saint-Germain et Harvey qui ont été entièrement arpentés ; celui-ci fait face en partie à la baie Ha ! Ha ! et renferme la paroisse de Saint-Fulgence, communément appelée l'Anse au Foin, dont la population était de six cent trente âmes en 1879. Le township Albert, où certains plateaux offrent d'excellentes terres aux cultivateurs, est habité presque tout entier ; il est en communication directe avec Tadoussac, l'hiver et l'été, par un chemin qui porte son nom ; il contient aussi la paroisse de Sainte-Marguerite, située à l'embouchure de la rivière de ce nom et où l'on compte une population d'à peu près cent trente âmes.

C'est le township Albert qui a reçu les premiers colons qui se soient fixés dans le Saguenay. Vers 1840, deux familles, l'une du Château-Richer et l'autre des Ebolements, vinrent se placer à l'entrée de la rivière Sainte-Marguerite et s'occupèrent de pêche, de chasse et un peu de culture. Puis, les enfants s'y étaient établis, et, en 1864, on y comptait une dizaine de familles qui ne portaient guère que les noms de Gravel et de Gauthier.

Entre l'embouchure du Saguenay et la baie Ha! Ha! on peut compter environ cent cinquante mille acres de terre arable. L'Anse Saint-Jean, on l'a vu, est l'établissement le plus considérable de cette partie du territoire saguenayen; d'autres endroits, tels que le Tableau, les Iles Saint-Louis et l'embouchure du petit Saguenay contiennent encore quelques familles isolées qui fournissent un appoint de cent et quelques âmes de plus, mais là s'arrête tout l'effort de la colonisation dans ce pays sauvage d'où la nature semble vouloir repousser l'homme.

C'est à la baie Ha! Ha!, appelée aussi « Grande Baie, » que les terres du haut Saguenay commencent à être cultivables. Tout autour de la baie, et jusqu'à Chicoutimi qui est à une distance de douze milles en ligne droite, le sol, formé d'une riche alluvion déposée par les eaux qui couvraient jadis toute cette étendue, est occupé, de sorte qu'il n'y reste plus de place à la colonisation.

Au nord de la rivière Saguenay, dans l'espace compris entre le township Harvey et le lac Saint-Jean, se trouvent les townships Tremblay, Falardeau, Simard, Bourget, Taché et Delisle. C'est à ce dernier township que s'arrête la colonisation de ce côté. Le nord du lac Saint-Jean n'a pas été arpenté encore, quoiqu'il soit d'une fertilité remarquable; le manque de communications a empêché les colons de s'y porter, autant que le manque de moyens et l'igno-

rance complète où l'on a été jusqu'à tout récemment de cette partie du pays. Les townships Simard et Bourget sont entièrement concédés ; il n'y reste plus de terres à prendre. La moitié sud du township Delisle, celle qui borde le Saguenay, ainsi que le centre du township Taché, sont également en état de culture.

Une exploration faite, il y a quelques années, dans le township Bourget, a démontré que son sol était de qualité supérieure, composé en grande partie de terre argileuse, grise, noire et jaune dans les vallées, de terre jaune et sablonneuse sur les hauteurs, très-propre à la culture. Il y a là de quoi fonder une des paroisses les plus avantageusement situées du haut Saguenay.

Sur la rive sud du Saguenay, à partir du township Otis et en allant vers l'ouest, se trouvent les townships Bagot et Chicoutimi, qui sont entièrement colonisés, populeux même, surtout le dernier qui contient le chef lieu, en même temps le centre d'affaires de toute la région du Saguenay et la tête de navigation de la rivière. Puis, nous nous trouvons en présence de la presqu'île de Chicoutimi, formée au nord par la rivière Saguenay, à l'ouest par le lac Saint-Jean, à l'est et au sud par la Belle-Rivière, la rivière des Aulnaies, le lac Kenogamichiche et le lac Kenogami, enfin, à l'est, par la rivière Chicoutimi.

(Le lecteur verra que nous ne faisons qu'indiquer

ici sommairement les délimitations, et que nous sommes obligés pour cela d'introduire des noms d'endroits, de rivières et de lacs avec lesquels il n'a pas encore fait connaissance ; mais nous nous réservons de faire en détail, dans les chapitres qui vont suivre, la description géographique et topographique de toute la région du Saguenay et du Lac Saint-Jean, à mesure que nous en découvrirons successivement le tableau sous ses yeux.)

IV

La presqu'île de Chicoutimi est un vaste espace, se rapprochant assez par la forme d'un parrallélogramme, qui s'étend entre le 48° degré, 14', 38" et le 48°, 34' de latitude nord, et entre le 70° degré, 34', et le 71°, 29' de longitude ouest, méridien de Greenwich. Elle a douze lieues de longueur environ, sur une largeur variant de trois lieues et demie à quatre lieues, et renferme, de l'est à l'ouest, une partie du township Chicoutimi, ceux de Jonquière, Kenogami, Labarre et Signai.

Le township Jonquière est presque entièrement habité, tandis que deux rangs seulement du township Kenogami, son voisin, sont occupés par les colons. Ces deux rangs forment la partie sud du township, et toute la partie nord constitue une région accidentée

qui renferme, paraît-il, une quantité considérable de fer titanique.

Dans le township Labarre, les deux-tiers des terres sont établis, et celui de Signaï est colonisé dans toute son étendue. Le sol, dans une grande partie de ce township, est composé d'argile ; c'est une terre d'alluvion boisée de merisier, d'épinette, de sapin, de bouleau, de pin, d'orme, de frêne et de cèdre. Le climat y est rendu avantageux par le voisinage du Lac Saint-Jean dont les eaux tempérées paralysent, par leur influence sur l'air, les premières gelées d'automne.

Revenons maintenant à l'est de la presqu'île de Chicoutimi et suivons, en gagnant l'ouest, la série des townships qui s'échelonnent sur une même ligne jusqu'au nord-ouest du lac Saint-Jean. Nous avons d'abord le township Laterrière qui est entièrement habité ou à peu près ; puis ceux de Lartigue et de Plessis où il n'y a guère que quelques établissements, à cause de la nature inculte et montagnaise de leur sol. Vient ensuite le township Mésy, dont une moitié environ est colonisée ; enfin, le township Caron, aux trois-quarts établi, dont une partie confine au littoral sud-est du lac Saint-Jean.

Les townships dont les noms vont suivre, forment tous la lisière sud et ouest du Lac. Les voici dans leur ordre : au sud du Lac sont les townships Métabetchouane, Charlevoix et Roberval ; le tiers du

premier, les deux-tiers du second et la moitié du troisième sont établis. En arrière des townships Métabetchouane et Charlevoix ont été ouverts récemment deux cantons nouveaux en l'honneur des deux premiers missionnaires qui sont allés au Saguenay : ce sont ceux de De Quen et de Dablon. Dans le premier, le quart des terres est déjà en voie de culture ; dans le second, environ le huitième. Le sol y est d'une qualité médiocre.

A l'ouest du Lac sont les townships Ouiatchouane, Chamouchouane, Demeules et Dufferin. Ce dernier a été arpenté en 1879 et ne contient pas encore d'habitants. Dans les townships Ouiatchouane et Demeules, le tiers des terres est en culture, tandis qu'il y en a une bonne moitié dans le township Chamouchouane. Enfin, au nord ouest du Lac, se trouvent les townships Parent, Normandin et Albanel. Le premier, dont les deux-cinquièmes sont en culture, confine au lac Saint-Jean lui-même, tandis que les deux derniers sont à quelques milles dans l'intérieur.

Le township Normandin, en voie de colonisation rapide, a été ouvert l'an dernier dans des conditions particulières que nous exposerons plus loin en détail. Il renferme les plus belles terres que l'on puisse désirer. Quant au township Albanel, qui porte le nom du premier missionnaire jésuite qui se rendit à la baie d'Hudson par le Lac Saint-Jean, il n'est pas encore arpenté, mais va l'être prochainement dans les mêmes conditions que le township Normandin.

CHAPITRE III

LA RIVIÈRE SAGUENAY ET SES TRIBUTAIRES

CONTRÉES QU'ILS ARROSENT

La rivière Saguenay, appelée par les Indiens Pitchitanichetz, sort du lac Saint Jean par un double canal dont un bras s'appelle la Grande Décharge, et l'autre la Petite Décharge. Ces deux bras, séparés par l'île d'Alma, à la sortie du Lac, se rejoignent trois lieues plus loin et commencent alors l'étonnante rivière Saguenay qui, dès son début, se précipite en cascades, en chutes et en rapides d'une extrême violence sur une longueur d'environ douze lieues, et ne prend son cours uniforme et régulier qu'à sept milles au-dessus de Chicoutimi, pour le poursuivre ensuite jusqu'à Tadoussac, après avoir parcouru, en se dirigeant toujours vers l'est, une distance de quarante lieues. Sa largeur varie comme celle de toutes les rivières ; mais elle est rarement de moins d'un mille, tandis que, depuis la baie Ha ! Ha ! jusqu'à son embouchure dans le Saint-Laurent, elle est le plus souvent d'un mille et demi, et quelquefois de deux milles.

La mer y monte jusqu'à un endroit appelé Terre Rompue, mais dont le véritable nom devrait être « Interrompue, » parce que c'est là que la navigation s'arrête. Cet endroit est à quatre-vingt-huit milles de l'embouchure du Saguenay et à trente-cinq milles environ de la décharge du Lac ; les rapides et les cascades viennent y mourir après une suite d'élangs échevelés. Quant au cours du Saguenay, depuis Terre Rompue jusqu'au Saint-Laurent, il est extrêmement rapide, et le reflux de la marée se fait sentir jusqu'à plusieurs lieues au large du grand fleuve, en faisant dévier parfois la course des navires.

La rivière Saguenay est un gouffre profond parfois de mille pieds, taillé en plein granit, au sein d'énormes entassements de montagnes, par un terrible cataclysme qui remonterait à des milliers d'années, si l'on peut s'en rapporter à l'attestation géologique, aux témoignages offerts par l'étonnante physionomie du sol, par l'image de bouleversements répétés, par les épaisseurs profondes d'alluvion, de terre végétale, jetées comme au hasard, en énormes amas, soulevées comme le sein même de l'océan dans la tempête, puis s'affaisant dans des ravins de cent, deux cents, trois cents pieds de profondeur, tout cela brusquement et comme simultanément, sans cause explicable, si ce n'est par un épouvantable choc dans les entrailles de la terre et par le déchaînement des éléments qui en fut la suite. Il n'est pas de voyageur qui ne se

sente pris d'une sorte de frémissement, d'épouvante mystérieuse, à l'aspect de ce sombre fleuve et de ses formidables rives à l'heure où le crépuscule grandissant s'épanche sur elles, à cette heure où le bateau-à-vapeur, chargé de touristes émerveillés, rendus subitement silencieux, charmés en même temps que dominés, s'avance lentement vers son embouchure que semblent garder avec un front menaçant de lourdes falaises où viennent s'obscurcir les dernières lueurs du jour. Chaque branche d'arbre frissonnant alors dans le vent du soir semble un sourcil qui se fronce et dont l'ombre se projette au loin sur les flots du Saint-Laurent lui-même. Ce large manteau noir, qui descend des sommets hérissés, encore tout pleins des longs roulements du tonnerre, remplit l'âme d'une terreur à laquelle l'imagination donne de l'intensité sans doute, en la grossissant d'un cortège de visions effroyables, mais il semble qu'à la vue de cette rivière presque insondable, enserrée, comme étreinte entre deux torsos de montagnes qui ont l'air de se défier d'un bord à l'autre d'un infranchissable abîme, on se croie en face d'une dernière empreinte du chaos, d'un dernier essai, ébauche violente d'une formation arrêtée dans son cours, et qui gronde, et qui s'irrite de ne pouvoir jamais se compléter, d'attendre en vain l'œuvre patiente, mais sûre, du temps qui accorde son heure à tout ce qui existe.

Il y a comme du délire dans cette création. Les montagnes paraissent avoir été jetées là au hasard, comme dans une épouvantable mêlée où les combattants sont restés debout, foudroyés sur place. Dans ces entassements informes on respire comme un souffle encore tout récent de cataclysme, et bien des siècles encore passeront sans rien enlever à cette nature de son horreur tragique. Tout y tremble de l'entrechoquement, de la fureur des éléments repoussés dans leur essor ; on se sent, en pénétrant dans ce chaos immobilisé, aussi petit que l'atôme, et l'on a comme une secrète terreur d'y être englouti sans retour.

Il semble qu'une main divine, pleine de colères, s'est abattue tout à coup sur ces énormes rochers et les a entr'ouverts avec fracas pour donner cours à un torrent furieux. Quand le Saguenay, jusqu'alors ignoré sur la carte du monde, s'est précipité pour la première fois dans cette gigantesque crevasse de mille pieds de profondeur, quand il entra pour la première fois dans ce lit bouleversé où les gouffres ne faisaient que de s'entrouvrir, ce dut être avec un bruit qui fit trembler au loin la terre ; il dut y plonger en bondissant, mugir avec des bruits d'abîme dans le chaos, et ses eaux, durant de longues, bien longues années, escaladèrent sans doute de terribles sommets avant de conquérir enfin un niveau assuré et tranquille.

II

La rivière Saguenay, nous l'avons vu plus haut, débouche dans le fleuve Saint-Laurent, après avoir suivi un cours de quarante lieues environ depuis sa sortie du lac Saint-Jean. Ce cours est sujet à des déviations, à des écarts répétés, grâce à la fréquence des pointes de rochers, des caps qui se projettent dans la rivière, qui la détournent et la resserrent en précipitant son allure. A son embouchure, flanquée de deux pointes, l'une du côté ouest, la Pointe aux Bouleaux, l'autre, du côté est, la Pointe aux Vaches, on n'a pu trouver fond, dit M. Bouchette dans son « Dictionnaire Topographique de la Province », quoi qu'on ait jeté la sonde à une profondeur de cent trente brasses, ce qui équivaldrait à près de deux mille pieds. Mais c'est là une erreur qui s'est malheureusement beaucoup accréditée depuis la publication de cet excellent ouvrage. Les sondages effectués en 1830 par le capitaine Bayfield, de la marine royale d'Angleterre, ont, il est vrai, corrigé les exagérations qui attribuaient à la rivière Saguenay une profondeur de quinze cent, de dix-huit cent et même de deux mille pieds en plus d'un endroit, mais la masse du public a persisté dans son erreur qui est devenue aujourd'hui une sorte de tradition. On n'en a pas moins continué, nonobstant la démonstration scienti-

fique du contraire, à croire que le Saguenay est insondable. Or, la carte du capitaine Bayfield fait voir qu'à l'embouchure même du Saguenay, où, d'après la notion commune, on n'a pas trouvé fond à trois cent quarante brasses, la plus grande profondeur d'eau ne dépasse pas soixante-seize (76) brasses, et qu'elle augmente successivement jusqu'à quatre-vingt-huit, cent et cent huit brasses, dans l'espace de trois à quatre milles, en remontant la rivière, jusqu'à ce qu'elle atteigne sa plus grande profondeur, qui est de cent quarante-sept brasses, entre Passe Pierre et l'anse Saint-Etienne, à environ cinq milles de Tadoussac. Du reste, la profondeur du Saguenay est extrêmement variable et change brusquement. Par fois elle ne dépasse pas dix brasses, et, quelques arpents à peine plus loin, elle atteint jusqu'à 80, cent brasses, et même au delà. Là où la profondeur est la plus constante et se maintient le plus uniformément, c'est entre le cap Eternité et la Descente des Femmes ; elle va plus d'une fois, dans le cours de cet espace, jusqu'à 145 brasses et ne descend nulle part au-dessous de cent. Le cap Eternité est à 39 milles de l'embouchure du Saguenay, et la Descente des Femmes à environ 47 milles.

Faisant suite à la Pointe-au-Bouleau et la prolongeant jusqu'à deux milles dans le fleuve, s'avance une batture de roches, en forme de demi-lune, ouverte du côté de l'est. Dans les mers du printemps, ces

rochers sont entièrement couverts, mais l'eau y est toujours agitée ; au bout de ces rochers il y a une petite île de sable que l'eau ne recouvre jamais ; cette île et les rochers forment ce qu'on appelle la Pointe et la Batture aux Alouettes.

Une large indentation, creusée dans le rivage entre la Pointe aux Alouettes et la Pointe Noire, laquelle fait face à Tadoussac, forme la baie Sainte-Catherine qui a une largeur d'environ deux milles et une profondeur d'eau variant de dix à soixante-dix brasses.

De l'autre côté de l'embouchure du Saguenay s'avance également dans le fleuve la Pointe aux Vaches, dont le nom vient du Walrus (vache marine) qui fréquentait autrefois ces parages et auquel les Basques faisaient la chasse. Elle est la partie la plus méridionale d'un banc de sable formé par alluvion, sur lequel s'élève aujourd'hui le village de Tadoussac. Cette pointe et la Pointe aux Bouleaux sont formées d'un sol extrêmement fertile, composé de bancs énormes d'argile dont l'épaisseur est de trente à quarante pieds dans le dernier endroit, et va jusqu'à deux cents pieds dans le premier. Cette argile est remarquablement déliée, et elle contient beaucoup de chaux et un peu de fer. Elle a la propriété de se diviser à l'eau comme la chaux vive et pourrait servir d'excellent engrais pour les terrains marécageux.

Derrière la Pointe aux Vaches, aussitôt qu'on a dépassé l'embouchure du Saguenay, se présente le

havre de Tadoussac, par le 48° degré, 6', 44" de latitude nord, et le 69° degré, 13' de longitude ouest. Ce havre est formé par la pointe de l'Islet qui le sépare du Saguenay au sud-ouest et de la terre ferme au nord-est ; sa largeur est d'environ un tiers de mille et sa profondeur d'un demi mille à marée basse. Il est très-sûr et protégé par les montagnes environnantes de la plupart des vents qui règnent dans le Saint-Laurent. La mer y monte jusqu'à une hauteur de vingt et un pieds ; l'hiver, la glace s'y forme plus tard et, le printemps, disparaît plus tôt qu'à Québec, grâce à la profondeur de l'eau qui est beaucoup plus salée en cet endroit qu'elle ne l'est vis-à-vis sur la rive sud du Saint-Laurent, et à la prédominance des vents de nord-ouest qui poussent de l'autre côté du fleuve tous les fragments de glace qui se forment à l'embouchure des rivières d'eau douce. Faisons remarquer ici en passant que les vents du nord-est et du nord-ouest se font sentir presque exclusivement sur la rivière Saguenay ; le dernier surtout souffle parfois avec une extrême violence. Quant aux autres vents, ils sont à peine perceptibles.

III

Si on laisse le havre de Tadoussac et qu'on tourne le précipice argileux de la Pointe aux Vaches, en côtoyant le littoral du fleuve, on ne tarde pas à péné-

trer dans une petite baie au fond de laquelle coule le ruisseau du moulin Baude, à environ trois milles de Tadoussac.

C'est au fond de cette baie que se trouve le fameux banc de marbre dont il a été tant parlé pendant un temps. Ce banc est dans une position presque verticale et s'élève à une hauteur de cent cinquante pieds. Il repose en contact immédiat avec du gneiss syénitique et quelquefois se mêle avec lui, mais généralement il est pur et solide. « On pourrait à peu de frais en tirer des milliers de tonneaux, » dit un voyageur qui était allé faire l'examen de ce banc dès 1826. « On pourrait en extraire, je pense, des blocs parfaits de quinze à vingt pieds de long qui serviraient à l'ornement des édifices ; mais il n'est pas susceptible d'un poli bien fin ; cependant il vaut fort la peine d'être exploité. »

La découverte du marbre au moulin Baude est loin d'être chose nouvelle. En 1826, Charlevoix mouilla en cet endroit dans le Chameau, vaisseau de la marine royale française, et mit pied à terre au petit ruisseau qui se décharge dans le fond de la baie. C'est au banc de marbre qu'il fait peut-être allusion lorsqu'il dit « tout ce pays est plein de marbre ; » mais il est plutôt probable qu'il fut trompé par la blancheur de la surface des rochers avoisinants.

On a pris un jour ce marbre pour du gypse, on l'a broyé pour en faire du ciment et l'opération a par-

faitement réussi. Il n'y a pas de doute qu'il ne soit un carbonate de chaux très-pur, et son association avec le granite ou le gneiss le range parmi les marbres primitifs. Il a une grande ressemblance avec l'albâtre, et c'est probablement ce qui l'a fait prendre pour du gypse. On ne peut cependant le regarder comme étant d'une qualité excellente, et ce pour plusieurs raisons, entre autres qu'il est disposé en lames, et non pas en grains, comme le sont les marbres d'Italie, ce qui leur permet d'être aisément taillés en tous sens et augmente de beaucoup leur prix. Mais tel qu'il est néanmoins, grâce à sa translucidité et à son éclatante blancheur, adoucie par une nuance de rose tendre, il peut servir aux objets d'ornement, tels que vases, lampes, etc., et être employé comme un des matériaux les plus économiques et les plus durables. Quant au gneiss et au granite syénitique avec lequel il est en contact, c'est une formation qui est commune à la double chaîne de montagnes qui borde le Saguenay de chaque côté, et à celle qui longe la rive sud du lac Kenogami. Sur le rivage, à l'embouchure du Saguenay, on aperçoit en outre de petits dépôts de fer magnétique.

Les gigantesques rochers de granit qui s'élèvent du sein de la rivière apparaissent souvent comme des falaises presque perpendiculaires dont les sommets sont stériles, en quelques endroits entièrement nus,

et, dans ce cas, la blancheur de leur surface, causée par la décomposition commencée du feldspath qu'ils renferment, les fait ressembler à de la pierre calcaire. Ils paraissent aussi souvent d'une couleur enfumée ou noirâtre et montrent à fleur d'eau une barre ferrugineuse rouge. A partir de Tadoussac, et en remontant la rivière, sur une longueur de trente milles, ces rochers, tous escarpés et d'une grande élévation, présentent invariablement la même forme mammaire, les mêmes sommets arrondis. Dans le creux de ces rochers désolés on remarque quelques pins et sapins très-courts, des groseillers sauvages, des bleuets et une sorte de genièvre que les botanistes appellent savamment *Juniperus sabina*.

Le premier de ces rochers qui frappe particulièrement le regard, dès qu'on a dépassé d'environ trois milles l'embouchure du Saguenay, c'est celui qu'on appelle « La Boule, » nom qui lui a été donné à cause de sa forme arrondie. Assis sur une base gigantesque et formant une espèce de cap à l'extrémité d'une succession de rochers qui atteignent jusqu'à quinze cents pieds de hauteur, il s'avance considérablement dans la rivière, en rétrécit le cours et y occasionne par suite, au reflux des eaux, un fort courant et un remous contre lequel les petites embarcations luttent difficilement ; mais, en revanche, il offre un bon refuge aux bâtiments qui cherchent à s'abriter contre le vent de nord-ouest. La marée y atteint une hauteur de dix-huit pieds.

C'est à la Boule qu'ont été observées pour la première fois ces masses singulières de trapp, sorte d'agrégat composé d'amphibole noire cristalline, de petits cristaux gris, de feldspath et d'un peu de talc, ou mica non élastique. Il se montre quelquefois sous la forme de veines, d'autrefois en couches interposées et irrégulières, mais le plus souvent en morceaux isolés. Il est fréquemment très-magnétique ; du reste, l'eau douce qu'on trouve à la Boule est fortement imprégnée de fer. Le granite auquel le trapp est associé dans cet endroit est composé de quartz gris, de feldspath rougeâtre et de petits points de mica brun. Observons ici en passant que l'aspect trappéen est commun à presque toute la formation montagneuse du territoire du Saguenay, et que là où le trapp abonde, le terrain est plus épaissement boisé que lorsque c'est le syénite ; ajoutons aussi que le fer est fréquemment répandu dans toute cette région ; c'est ce que les arpenteurs ont observé à plusieurs reprises par les variations de l'aiguille aimantée, variations qui ont été parfois d'un degré, 30 minutes.

IV

Au nombre des montagnes qui, après la Boule, attirent le plus l'attention par l'étrangeté d'aspect et la singularité de la forme, mentionnons le Tableau,

énorme rocher qui, à plusieurs centaines de pieds de hauteur, montre une surface verticale, coupée à arêtes vives, absolument unie et polie, qui lui donne l'apparence d'un véritable tableau et d'où lui est venu le nom qu'il porte. Cette surface est entièrement vierge et le voyageur, en l'apercevant, se prend à regretter que les principaux faits de l'histoire du Saguenay n'y soient pas écrits en lettres qui défieraient les injures du temps. Cet abrégé chronologique, écrit au-dessus d'un double abîme, serait sans doute le plus merveilleux des monuments à transmettre aux générations futures ; restent seulement à trouver le peintre qui oserait l'entreprendre et le gouvernement qui en ferait les frais.

Le Tableau est à environ cinquante milles de Tadoussac.

Mais aucun rocher, parmi tous ceux dont la bordure violente et tourmentée fatigue les eaux qui la caressent, et dont les cimes sourcilleuses se penchent sur le Saguenay en l'inondant de leurs ombres, n'égale en étrange et formidable majesté les deux caps dont les noms seuls éveillent dans l'imagination le sentiment d'une grandeur exceptionnelle, d'une sublimité souveraine. Ces deux caps sont ceux de l'Eternité et de la Trinité, géants des monts qui plongent à près de mille pieds de profondeur dans la rivière et qui s'élèvent tout droits de cet abîme jusqu'à une hauteur de quinze à dix-huit cents pieds,

comme si les entrailles de la terre, fatiguées d'un pareil fardeau, les avaient rejetés d'un seul coup avec fureur.

Le cap Eternité est plus haut que son frère jumeau , mais il s'est quelque peu adouci sous la main des âges et il a laissé une épaisse chevelure de sapins couronner en paix son front et descendre sur ses flancs creusés de rides profondes. Il a une forme à peu près régulière et non pas le torse ni l'encolure violente du cap Trinité qui semble vouloir à toute heure déclarer la guerre aux éléments. Et ce caractère, celui-ci le communique à tout ce qui l'entoure ; on n'arrive à lui qu'après avoir vu défiler devant soi tout un rang de rochers abruptes, jetés en désordre sur le front de bataille, dressés à pic, et qui paraissent placés en ligne comme pour essuyer le premier choc, pour recevoir la formidable averse des cieux irrités. On les dirait toujours en colère à entendre leurs mugissements répondre aux vents de l'espace, à les entendre sourdement gronder au moindre bruit, ou quand les eaux, repoussées sous la proue des navires, se rejettent sur leurs flancs tumultueux. Ecoutez...Le sifflet du bateau-à-vapeur a retenti ; l'écho dormait tranquille dans les antres profonds des noires montagnes ; soudain, à ce cri aigu qui traverse l'air, il s'éveille, il s'agite, il pousse un gémissement terrible qui, sorti des entrailles du cap, se précipite de vallées en vallées et de ravines en

ravines, court comme un long frissonnement le long des rivages émus, s'engouffre dans les précipices, les remonte en bondissant, frappe les plateaux lointains, puis doucement, doucement, se ralentit, se calme et va s'éteindre enfin dans quelque gorge étroite où il arrive comme étouffé. Alors, le silence, pour quelques instants banni de ses éternelles retraites, y retourne aussitôt et étend de nouveau son muet empire sur cette immense nature subitement apaisée.

On a donné au cap Trinité son nom parcequ'il est en réalité formé de trois caps égaux de taille et d'élévation, dont le premier comprend également trois caps disposés en échelons et formant comme trois étages superposés. Tous ces caps, dressés à pic, présentent une vaste face nue, taillée à arêtes vives, coupée net et comme dans le même moment par quelque instrument mystérieux de la nature. En face, de l'autre côté de la rivière, et comme pour apporter un contraste de plus dans ces lieux où le contraste abonde, où les aspects varient et se combattent pour ainsi dire si souvent, on voit s'élever humblement sur la rive un petit chantier de bois de corde et de bardeaux, tandis que derrière les deux grands caps Eternité et Trinité, à l'abri de leurs énormes rocs, tantôt boisés, tantôt chauves, repose tranquillement une petite baie où les bâtiments de toute dimension peuvent trouver asile, et au fond de laquelle

s'entr'ouvre une coulée pour donner passage à un ruisseau à travers les montagnes.

Ces deux caps sont à une distance de quarante et un milles de l'embouchure du Saguenay.

Au nombre des autres caps de la rivière, citons encore le cap Diamant et le cap Rouge, tous deux sur la rive nord, le premier à quarante-cinq milles, le deuxième à cinquante-six milles de son embouchure ; puis le cap Saint-François, en face de Chicoutimi, et trois milles plus haut, le cap Saint-Joseph. Sur la rive sud on remarque le cap à l'Ouest qui commande l'entrée de la baie Ha ! Ha ! et qui a en face de lui sur la rive nord le cap à l'Est, qui s'élève perpendiculairement, dont la base est chargée d'énormes blocs de granit détachés de son sommet, et dans les interstices desquels quelques épinettes et bouleaux nains ont trouvé assez de sol végétal pour prendre racine. Ces deux caps s'avancent considérablement dans la rivière et la rétrécissent au point de ne plus lui laisser entre eux qu'une largeur de quarante-huit chaînes.

Le Saguenay contient aussi quelques rares îles de petite dimension et de peu d'importance ; telles sont l'île Saint-Barthélémy ou île Coquart, nom qui lui a été donné en l'honneur du père Coquart, l'avant-dernier missionnaire jésuite qu'ait eu le Saguenay, et qui mourut à Chicoutimi en 1765 ; et l'île Saint-Louis, de deux milles de long sur un mille de large, que

l'on dit offrir le premier bon port de mouillage en remontant de Tadoussac qui en est à plus de vingt-milles de distance.

ANSES OU BAIES

Les rives du Saguenay sont coupées par un assez grand nombre de petites baies, communément appelées anses, qui servent d'abri, suivant la profondeur d'eau, soit aux navires d'outremer, soit aux goëlettes ou aux petites embarcations quelconques. Mentionnons entre autre l'anse à la Barque, l'anse à l'Aviron, la baie des Rochers, la baie Trinité, la baie Eternité, l'anse aux Cascades, l'anse aux Foins et la baie du Gros Rocher qui est un excellent havre pour les navires, de même que la Descente des Femmes. Cette dernière tire son nom de l'aventure de quelques Indiennes qui, envoyées à la recherche de secours par leurs maris mourant de faim, débouchèrent sur le Saguenay en cet endroit, après avoir marché longtemps le long d'une petite rivière qui y conduit. Comme détail, ajoutons que la Descente des Femmes est formée de trois petites anses qui se suivent et qui s'appellent respectivement Anse à Cléophe, Anse à Alexandre Simard et Anse à Grenon. On y fait du bois de corde et des bardeaux. La Descente des Femmes contient une certaine étendue de terre

arable qu'on peut évaluer à soixante acres sur la rivière et qui se prolonge jusqu'à deux milles à peu près en arrière.

L'Anse à Peltier, dans laquelle se jette une rivière du même nom, vis-à-vis le cap à l'Ouest, offre un bon port aux navires océaniques.

L'anse Sainte.-Marguerite, sur la rive nord de la rivière, est un bon havre pour les goëlettes et renferme une petite étendue de terre cultivable.

L'anse Saint-Etienne, sur la rive sud, est à neuf milles de Tadoussac. Sur ses bords se sont établies quelques familles de pêcheurs.

La baie Trinité est un bon havre pour les bâtiments de toute dimension. Elle est entourée d'une étroite bordure de terre arable. La marée y monte jusqu'à une hauteur de vingt et un pieds.

L'Anse Saint-Jean, sur la côte sud du Saguenay, est à vingt-deux milles de l'embouchure de cette rivière. Elle a environ trois milles de largeur sur deux de profondeur et offre un abri sûr contre tous les vents. Elle donne son nom à la paroisse qui s'y est formée et qui compte tout près de sept cents habitants établis sur les prairies et les côteaux fertiles qui entourent l'anse, et le long d'une petite rivière qui y prend son embouchure.

Pendant dix-huit ans la population de l'Anse Saint-Jean est restée stationnaire ; mais, à partir de 1859, elle a doublé rapidement en quatre années, de

telle sorte qu'elle s'élevait à 327 âmes en 1863. Toutes les familles nouvelles qui allaient s'y établir venaient de la Malbaie et des Eboulements.

Le Petit Saguenay n'était habité à cette époque que par deux familles seulement.

Les bateaux-à-vapeur qui font le service du Saguenay arrêtent à l'Anse Saint-Jean depuis que le gouvernement fédéral y a fait construire un quai en 1879. Ce quai sera terminé cette année; quinze cents dollars ont été affectés à cette fin.

La baie Ha! Ha! ou Grande Baie, comme on l'appelle encore, a une importance et des dimensions qui ne permettent pas de la classer parmi les autres baies ou anses qui semblent de légers écarts, de petits renflements au cours ordinaire de la rivière Saguenay. Ce n'est pas encore tant par ses dimensions que par la grandeur de son aspect et par le cadre qui l'entoure qu'elle frappe le regard du voyageur. Les Indiens l'ont appelée Heskuewaska, et les Français Ha! Ha!, sans doute pour exprimer leur étonnement de ce que l'ayant prise pour une continuation de la rivière Saguenay, ils y pénétrèrent et la trouvèrent sans issue. Située à plus de soixante milles de Tadoussac, par le 48° degré, 22' de latitude nord, et le 70° degré, 11 de longitude ouest, elle a environ deux lieues de profondeur sur une lieue de largeur. Cette baie, où la marée monte jusqu'à une hauteur de dix-sept pieds et où la profondeur d'eau varie constamment

sur tout son parcours, étant de 95 brasses à son embouchure, de 133 à un endroit de la rive sud, et de 15 brasses à quelques pas plus loin, est un vaste port où le mouillage est partout sûr pour les navires de toute grandeur et à l'abri de tous les vents.

La Grande Baie est entourée d'un cercle de prairies qui en font le véritable commencement de la partie agricole du territoire du Saguenay. Aussi est-ce vers elle que se porta le premier effort, le premier mouvement de la colonisation, lorsque ce pays mystérieux, que la fable avait enveloppé jusque là de voiles impénétrables et auquel la légende prêtait les plus terribles aspects, vit enfin arriver sur son sol les pionniers précurseurs des importants et nombreux groupes de population qui se sont formés depuis.

« La baie Ha ! Ha !, dit M. Bouchette, paraissait évidemment avoir été formée par la nature pour être le siège principal du commerce de toute cette partie du territoire du Saguenay : 1° A cause de la grande étendue de pays plat qui l'environne, qui s'étend d'un côté jusqu'à Chicoutimi et de l'autre jusqu'au lac Kenogami. 2° A cause du havre qu'elle offre aux vaisseaux de ligne de première classe, qui peuvent entrer directement dans la baie, avec presque le même vent qu'il leur faut pour monter le Saguenay et mouiller dans la seconde baie qui paraît avoir été formée tout exprès pour servir de darse. 3° A cause de la facilité qu'il y a d'ouvrir un chemin jusqu'à Chicoutimi, ou

directement jusqu'au haut du lac Kenogami, ou bien d'établir une communication par eau entre cette baie et le Lac, pour éviter la route tortueuse et difficile de la rivière Chicoutimi, la différence de niveau n'excédant pas 250 pieds sur une distance de $4\frac{1}{2}$ à 5 lieues, entre la baie et le lac dont il est question. » (Cette communication a été établie depuis, non par eau, mais par le chemin du Grand Brûlé qui relie la baie Ha ! Ha ! avec le portage des Roches, à la tête du lac Kenogami).

RIVIÈRES

Plus de vingt-cinq rivières, dont douze navigables en canot, et deux ou trois dans des bâtiments de petite dimension, apportent leurs eaux au Saguenay dont le cours est constamment navigable depuis son embouchure jusqu'à la Pointe des Roches, située sur la rive nord, à douze milles en deçà de Chicoutimi, et depuis la Pointe des Roches jusqu'à Terre Rompue, dix-huit milles plus loin, lorsque la mer est haute.

C'est le long de ces rivières seulement que se trouvent les établissements des colons ou des pêcheurs, si l'on en excepte les deux paroisses de l'Anse Saint-Jean et de Sainte-Marguerite, parce que leurs rives seulement présentent des morceaux de terre arable échappés du chaos des montagnes. Il y a longtemps,

bien longtemps, le cours de ces rivières, jusqu'au loin dans l'intérieur, était flanqué d'épaisses forêts de pins que les feux ont fait disparaître, sans qu'une nouvelle pousse les ait remplacées depuis lors.

Les rivières qui se déchargent dans le Saguenay sont en général de petite dimension. On peut citer néanmoins la Petite Saguenay qui se prolonge dans l'intérieur jusque vers la Malbaie, et qui était autrefois un excellent endroit de chasse pour les sauvages; la rivière Saint-Jean qui tombe dans l'anse de ce nom, la rivière Eternité et la rivière à Mars; celle-ci se décharge dans la baie Ha ! Ha ! : toutes ces rivières sont du côté sud ou ouest du Saguenay.

Sur la rive nord on remarque la Sainte-Marguerite, le plus grand de tous les tributaires du Suguenay et dont le cours est le même que celui de ce dernier fleuve. La compagnie des Postes du Roi y avait autrefois une pêche où, dans une bonne saison, on prenait jusqu'à cinq ou six cents saumons; c'était aussi un des meilleurs endroits de chasse pour les Indiens. La navigation de la rivière Sainte-Marguerite est très-rude et accessible seulement aux petits canots jusqu'à une distance de vingt à trente milles. Sa largeur est communément d'un acre et de près de deux à son embouchure. De chaque côté le sol était jadis couvert de bois de différentes espèces qui devenaient de plus en plus dures à mesure que l'on remontait la rivière. Si l'on en remontait ainsi le

cours l'espace d'une vingtaine de milles, on trouvait par endroits des morceaux de bonne terre coupés par des chaînons de montagnes.

Aujourd'hui les bois ont à peu près disparu, et les lopins de terre arable sont livrés à la culture.

Viennent ensuite, toujours sur la rive nord, les rivières Peltier, des Outardes, du Caribou, Shipshaw et Valin. Cette dernière tombe dans le Saguenay à quatre lieues au-dessus de la baie Ha ! Ha ! et communique dans l'intérieur avec la rivière Betsiamites qui se décharge dans le Saint-Laurent, à vingt lieues plus bas que Tadoussac.

Mentionnons enfin la rivière Chicoutimi ou *Shekutimish*, ce qui veut dire en indien « plus loin elle est encore profonde ». Prenant sa source à la hauteur des terres, près du lac Jacques-Cartier, dans le comté de Montmorency, elle arrive à travers les montagnes jusqu'au lac Kenogami dans lequel elle se jette. Après avoir mêlé ses eaux à celles de ce lac, elle en sort par son extrémité occidentale et court se précipiter dans la rivière Saguenay, après avoir été interrompue par plusieurs portages qui en rendent la navigation impossible autrement qu'en canot.

Nous voici maintenant parvenus à un point où il est impossible de continuer l'exposé physique et géographique de la région du Saguenay sans initier le lecteur aux commencements et aux développements des principaux centres de population de la

partie de cette région que nous avons décrite. L'histoire est tellement liée à la géographie et contribue à la modifier, du moins quant à ses aspects extérieurs, à un tel point que l'une ne peut plus être comprise sans le secours de l'autre ; voilà pourquoi nous voulons, avant d'aborder la description géographique du bassin du lac Saint-Jean, compléter par des notions historiques celle que nous venons de faire du territoire compris entre Tadoussac et la presqu'île de Chicoutimi, là où commence, à proprement parler, le bassin du Lac. C'est ce qui va faire la matière des chapitres suivants.

CHAPITRE IV

CENTRES DE POPULATION DU BASSIN DU SAGUENAY
(Leur histoire et leurs développements successifs)

TADOUSSAC

LATITUDE NORD— $48^{\circ}, 5', 38''$. LONGITUDE OUEST—
 $69^{\circ} 42', 35''$

L'histoire de Tadoussac, pendant plus de deux siècles, n'est guère autre chose que celle des missions qui y furent exercées en premier lieu par les Jésuites, de 1640 à 1782, puis par les prêtres séculiers qui leur succédèrent à partir de cette dernière époque. Tadoussac n'en est pas moins, comme on l'a vu précédemment, un des plus anciens noms connus de la Nouvelle-France, et fut toujours, dès les commencements de la traite des pelleteries, un des postes

principaux où cette traite se faisait. Il n'a pas cessé encore d'être un des sièges d'opération de la compagnie de la Baie d'Hudson qui y tient une agence et y continue son commerce de fourrures, mais dans des proportions bien différentes de celles où elle le faisait quand elle en avait le monopole exclusif.

Tel Tadoussac était il y a deux cents ans et tel il est resté jusqu'au jour relativement peu éloigné encore où la colonisation parvint à se frayer un passage vers la région du Saguenay. Lors de l'exploration officielle de 1828, il n'y avait à Tadoussac qu'une chapelle, la maison du commis, une boutique de forgeron, deux magasins et six cabanes ou granges. « Voilà en quoi consiste, » dit M. Nixon, un des attachés de l'expédition, « le poste où on laisse ordinairement six hommes. J'y trouvai un beau taureau de race anglaise, deux vaches, autant de veaux, sept moutons et un cheval ; on tire leur fourrage d'hiver de la petite rivière et de la grande rivière Bergeronne, la première à trois et la deuxième à trois lieues et demie de Tadoussac. Le premier endroit produit et fournit au poste d'excellent foin sauvage, et est susceptible d'en rapporter beaucoup plus qu'à présent ; on en obtient peu du dernier endroit, et tous deux sont d'accès difficile. Le port de Tadoussac est constamment ouvert ; des vaisseaux y sont entrés dans le mois de mars et l'ont trouvé libre de glace flottante.
« A basse marée, on peut amener un vaisseau tout près

du rivage, car il est coupé à pic. Le plus haut que montent les marées du printemps et de l'automne est dix-huit pieds ; en été, c'est douze pieds. »

« A Tadoussac, » dit à son tour M. Hamel, attaché à l'expédition en qualité d'arpenteur, « la Compagnie des Postes du Roi a un poste de traite avec les sauvages, comprenant neuf bâtisses pour magasins, hangars, outre la maison du Poste, de 60 pieds sur 20, et une chapelle de 25 pieds sur 20. Un missionnaire y vient chaque année passer quelque temps... »

Citons enfin M. Bouchette : “ Cet établissement (Tadoussac) est le plus considérable des Postes du Roi, étant composé de treize bâtiments, y compris une chapelle. La résidence de l'agent de la compagnie est un joli bâtiment d'un étage et d'une grandeur commode, avec un assez bon jardin, dont une partie produit, avec d'autres endroits aux environs, les légumes que consomment les gens du poste. Le toit rouge de la chapelle et son clocher, les bâtiments environnants, la rangée des petites pièces de terre cultivées sur le bord de la plaine qui s'étend jusqu'au pied des montagnes, laissant à découvert en plusieurs endroits les rochers nus et montrant les ravages destructeurs du feu qui a teint les bois dont leurs sommets sont couverts, les beaux sapins qui s'élèvent en autant de cônes au-dessus de la terrasse qui fut autrefois, je pense, le siège des fortifications

des français, tout cela réuni forme une vue des plus agréables, lorsqu'on monte dans le havre ou qu'on double la pointe de l'Îlet en descendant du Saguenay.

« Au Poste, j'eus occasion de voir plusieurs naturels montagnais des deux sexes ; cette nation habite l'immense étendue de pays située entre le Saint-Laurent et le territoire de la Baie d'Hudson. L'habillement des femmes est singulièrement bigarré de diverses couleurs. Il consiste ordinairement en un morceau de drap bleu bordé de drap écarlate, dont elles font ordinairement leur vêtement de dessous, et en un manteau d'indienne peinte. Elles jettent leurs cheveux de chaque côté de la tête et en font une tresse attachée avec du ruban ou du galon rouge ; elles ont une prédilection particulière pour ce dernier article. Elles portent généralement une capuce de forme conique, de drap bleu, vert, rouge ou blanc, d'où pend une longue queue de cheveux aussi attachée de tavelle rouge. Elles fument et boivent des liqueurs fortes, comme les hommes ; l'habillement de ceux-ci est généralement très-négligé et composé ordinairement de quelque vieille redingote ou capote bleue, ou d'une chemise d'indienne et de culottes de toile. Les montagnais (en langue sauvage « rieurs ou moqueurs »), sont généralement un peuple doux et humain. Ils n'ont pas d'habitation fixe et ils errent dans les limites qui leurs sont assignées pour la chasse. Ils vivent de chasse et de pêche ; mais cette source

d'alimentation venant à manquer, comme cela est arrivé depuis plusieurs années, l'usage des liqueurs fortes dépassant toute mesure et la petite vérole s'introduisant quelquefois parmi eux, il en résulte que leur nombre diminue de beaucoup. Ils ont de la répugnance pour la culture, et ils n'ont parmi eux d'autre tradition qu'un léger souvenir de l'ordre des Jésuites qui enseignèrent à leurs pères les premiers principes du culte religieux. »

Il y a vingt ans à peine que Tadoussac a abandonné sa physionomie sauvage pour revêtir petit à petit celle d'un rendez-vous favori des touristes, des amateurs de pêche, de tous ceux qui aiment les âpres et rudes aspects de nos contrées du nord et veulent en goûter la piquante saveur. Les Américains, et les Américains particulièrement, s'y portaient en nombre il y a quelques années, y séjournaient plusieurs semaines, apportaient à l'endroit une vie inaccoutumée, le remplissaient du bruit des plaisirs et des ébats, y attiraient en foule les touristes qui ne pouvaient se résoudre à passer devant Tadoussac sans s'y arrêter au moins quarante-huit heures ; et fin mais n'anticipons pas ; remontons au Tadoussac des premiers temps et suivons-le à travers les deux siècles qui se sont écoulés depuis lors ; la course sera rapide et nous ne tarderons pas à contempler le Tadoussac moderne avec ses élégants cottages, ses embellissements et ses métamorphoses.

II

Tadoussac, dans la langue montagnaise, signifie *mamelons*. D'après le missionnaire Lafleche, le mot cri est Totoushak, pluriel de Totoush, mamelle (1).

Cet endroit était aussi nommé par les sauvages *Sadilege* (2). Voici la description qu'en donne un missionnaire jésuite : « C'est un lieu plein de rochers et si hauts qu'on dirait que les géants qui voulurent autrefois combattre les cieus avaient jeté en cet endroit les fondements de leur escalade. Le grand fleuve Saint-Laurent fait quasi dans ces rochers une baie ou une anse qui sert de port et d'assurance aux navires qui voguent en ces contrées ; nous appelons cette baie Tadoussac. La nature l'a rendue fort commode pour l'ancrage des vaisseaux ; elle l'a bâtie en rond et mise à l'abri de tous les vents. »

Un autre missionnaire, écrivant en 1720, dit de son côté : « Tadoussac est un bon port ; sa figure est presque ronde ; des rochers escarpés d'une hauteur prodigieuse l'environnent de toutes parts et il en sort un petit ruisseau qui peut fournir de l'eau à tous les navires. Tout ce pays est plein de marbre ; mais sa plus grande richesse serait la pêche des baleines.

(1) Rapport sur les missions du diocèse de Québec, n° 12, p. 105.

(2) Relation de 1646.

« La plupart de nos géographes ont marqué une ville au port de Tadoussac ; mais il n'y a jamais eu qu'une maison française et quelques cabanes qu'élèvent les sauvages pour le temps de la traite, et qu'ils emportent ensuite comme on fait des loges d'une foire ; et ce n'est en effet que cela. Il est vrai que ce port a été longtemps l'abord de toutes les nations sauvages du nord et de l'est : que les Français s'y rendaient dès que la navigation était libre, soit de France soit du Canada ; que les missionnaires profitaient de l'occasion et y venaient négocier pour le ciel. La traite finie, les marchands retournaient chez eux, les sauvages reprenaient le chemin de leurs villages ou de leurs forêts, et les ouvriers évangéliques suivaient ces derniers pour achever de les instruire. »

En 1628, lorsque l'amiral Kertk s'empara de Québec, des vaisseaux anglais prenaient également Tadoussac. Ils étaient commandés par Jacques Michel, calviniste, sous les ordres de Kertk, qui ne tarda pas à y trouver la mort. C'est là aussi qu'il fut inhumé.

Quatre ans plus tard, le traité de Saint-Germain-en-Laye rendait le Canada à la France, et, en 1634, la Compagnie des Cent Associés, fondée par Richelieu, reprenait possession de la colonie. « Le 31 mai, dit la Relation, arriva à Tadoussac une chaloupe qui apportait la nouvelle que trois vaisseaux de messieurs les associés étaient arrivés ; deux étaient dans le port et le troisième au moulin Baude, un lieu proche de Tadoussac, que les Français ont ainsi nommé. »

Le temps était venu où une mission régulière allait être faite à Tadoussac à l'occasion de l'arrivée des vaisseaux, tant pour les français que pour les sauvages. Le père De Quen, qui devait en être chargé, débarqua à Québec le 17 août 1639, et, dès le mois de juin de l'année suivante, il se rendait à Tadoussac où il baptisait 14 ou 15 sauvages. Plusieurs jeunes montagnais avaient déjà été envoyés au collège de la compagnie à Québec. Aussi, dit la Relation de 1641, « un de nos Pères étant descendu ce printemps à Tadoussac, à la requête des sauvages, les deux plus grands séminaristes lui écrivirent de leur propre main, témoignant d'un côté une grande consolation de ce qu'il instruisait leurs compatriotes, et de l'autre un désir de son retour. Le Père lut ces deux lettres en la présence des sauvages, leur montrant comme leurs enfants étaient capables du Massinahigan aussi bien que les nôtres. Ils prenaient ces lettres, les tournaient de tous côtés, les regardaient avec attention, comme s'ils les eussent pu lire ; ils faisaient dire et redire ce qui était couché dedans, bien joyeux de voir que notre papier parlait leur langue, car ces enfants écrivaient en sauvage. »

Lors de la mission de 1642, le père De Quen fut reçu avec une joie universelle ; les sauvages lui dressèrent à part une cabane qui servait de chapelle. Ils récitaient le chapelet ensemble et chantaient des hymnes en l'honneur de la Vierge ; la prière se

faisait en commun dans plusieurs cabanes. Cependant, le missionnaire n'avait, pour rassembler ses catéchumènes, qu'une misérable masure bâtie à la hâte par les Français pour la décharge des navires. Les voies ayant été préparées, le père Bateux, chargé de la mission en 1644, s'employa à faire rebâtir, en briques apportées de France, la nouvelle maison destinée à servir de magasin et où la mission devait se faire. Madame de la Peltrie, apprenant que cette mission donnait des espérances, s'y transporta, fut témoin de la ferveur des néophytes et voulut être marraine de quelques-uns d'entre eux.

Les sauvages étaient tout zèle. « En 1646, le Père leur ayant commandé de transporter une grande croix qu'ils avaient dressée proche de leurs cabanes en un lieu plus éminent et plus décent, le « capitaine » charge cette grande croix sur ses épaules, et les sauvages, arrivés à l'endroit où elle devait être plantée, l'élèvent et la placent au bruit des arquebusades. . . »

La Relation de 1647 contient ce qui suit : « On a apporté cette année une petite tapisserie de droguette pour embellir la chapelle de Tadoussac ; on a aussi apporté une cloche pour appeler au service de notre chapelle Ils prenaient un plaisir sans pareil à entendre le son de la cloche ; ils la pendirent eux-mêmes aussi adroitement que pourrait le faire un artisan français ; chacun la voulait sonner à son tour pour voir si elle parlerait aussi bien entre leurs mains qu'entre les mains du Père »

En 1648, l'église et le logis des Pères n'étaient qu'une longue cabane d'écorce ; mais on ne tarda pas à élever une chapelle et à dresser une chambre en bois de charpente où le Saint-Sacrement était renfermé. La mission finie, les Pères retournaient à Québec ; quelques-uns cependant se joignaient parfois aux plus grosses bandes d'Indiens pour continuer à les instruire dans la forêt profonde.

Il y eut un été où il n'arriva pas moins de neuf cents sauvages à Tadoussac. La chapelle, « qui n'était pas des plus petites », se remplissait quatre fois le jour où les catéchumènes et les néophytes se faisaient enseigner la religion ; on y chantait tous les jours les louanges de Dieu en français, en huron, en algonquin, en montagnais et en langue miscouienne.

Le 24 juin, 1668, Mgr. de Laval, premier évêque du Canada, se transporta à Tadoussac où il trouva quatre cents sauvages réunis. Il y eut grandes acclamations et décharges d'armes à feu, quoique les sentiments des Indiens fussent mêlés d'une certaine tristesse de ce que le feu eût consumé leur chapelle. Le prélat visita les cabanes les unes après les autres, répandit ses charités sur les malades, les veuves et les orphelins, et administra la confirmation à 14 personnes.

En 1670, le père Albanel, chargé de la mission, arriva à Tadoussac au plus fort d'une épidémie.

Deux ans après, il faisait le premier voyage à la Baie d'Hudson par le Saguenay.

Ce n'était pas seulement la mission de Tadoussac que les Jésuites avaient à desservir dans cette partie du pays ; leur ministère s'étendait depuis le Saguenay jusqu'aux Sept Iles, vis-à-vis l'île d'Anticosti, et, en arrière, dans le nord, aussi loin que les sauvages pénétraient dans leurs courses. Ainsi, le père Crépieul, qui fut chargé de la mission de Tadoussac jusqu'en 1702, raconte qu'il desservait également la mission montagnaise le long de la rivière Chicoutimi, celle de Saint-Charles au Lac Saint-Jean, celle de Saint-Ignace sur la rivière Nekoubau, à l'ouest du Lac, et celle de la Sainte-Famille, au grand lac des Mistassins. [C'est durant l'apostolat du Père Crépieul que la chapelle Saint-François-Xavier, à Chicoutimi, fut rebâtie aux frais du sieur Hazeur par Paul Quartier, charpentier, Cotté et Baiargeon, sous la direction du sieur Robert Drouard].

Outre que, pour le missionnaire, l'existence était alors pleine de périls, elle ne lui présentait encore que des dégoûts et des objets tellement repoussants que, pour ne pas être vaincu par la répugnance, il lui fallait un esprit de sacrifice surhumain, une foi capable de tout surmonter. On peut s'en convaincre par le tableau qu'a fait lui-même le père Crépieul de tout ce qu'il avait à subir dans ces pénibles et interminables expéditions où un ennui accablant ne cessait de peser

sur le cœur du missionnaire, et parfois brisait toutes les forces dont il avait besoin pour le combattre. Voici ce tableau que nous reproduisons en entier, quoiqu'il se trouve dans le deuxième volume des « Missions du Canada », publiées par le père Martin ; nous le croyons également à sa place dans cet ouvrage :

« LA VIE D'UN MISSIONNAIRE MONTAGNAIS PRÉSENTÉE AUX SUCCESSEURS MONTAGNAIS, POUR LEUR INSTRUCTION ET POUR LEUR GRANDE CONSOLATION, PAR LE P. FRANÇOIS CRÉPIEUL, JÉSUITE ET SERVITEUR INUTILE DES MISSIONS DU CANADA, DEPUIS 1671 JUSQU'A 1697.

1. La vie d'un missionnaire montagnais est un long et lent martyre, un exercice presque continuel de patience et de mortification, une vie vraiment pénitente et humiliante, surtout dans les cabanes et dans les chemins avec les sauvages.

1° La cabane est composée de perches et d'écorces de bouleau, et entourée de branches de sapins qui couvrent la neige et la terre gelée.

2° Le missionnaire presque tout le jour est assis ou à genoux, exposé à une fumée continue pendant l'hiver.

3° Quelquefois il sue le jour, le plus souvent il a froid pendant la nuit. Il couche vestu sur la terre gelée et quelquefois sur la neige couverte de quelques branches assez rudes.

4° Il mange dans un ouragan (plat) assez rarement net ou lavé, et le plus souvent essuyé avec une peau grasse ou léchée par les chiens. Il mange quand il y a de quoi manger et quand on lui en présente. Quelquefois la viande n'est que demi-cuite, quelquefois elle est fort dure, surtout la boucanée, séchée à la cheminée. Pour l'ordinaire, on ne fait qu'une fois chaudière, et au temps de l'abondance deux fois ; mais il ne dure guère.

5° Les souliers sauvages et la peau des chiens lui servent de serviettes, comme font les cheveux aux sauvages et aux sauvagesses.

6° Sa boisson ordinaire est l'eau de ruisseau et de quelque mare, quelquefois de la neige fondue, ou du bouillon pur, ou avec de la neige dans un ouragan d'ordinaire assez gras.

• 7° Souvent il brûle ses habits ou sa couverture ou ses bas pendant la nuit, surtout quand la cabane est petite et étroite. Il ne peut s'étendre, mais il se rétrécit et il a la tête contre la neige couverte de sapin, qui refroidit bien le cerveau et lui cause des maux de dents, etc.

• 8° Il couche vêtu et ne démet sa soutane et ses bas que pour se défendre de la vermine, dont les sauvages sont toujours riches, surtout les enfants.

• 9° Le plus souvent, à son réveil, il se trouve entouré de chiens : je me suis trouvé quelquefois parmi 6, 8 et 10.

• 10° La fumée est quelquefois si violente qu'elle le fait pleurer, et quand il se couche, il semble qu'on ait jeté du sel dans ses yeux ; et, à son réveil, il a bien de la peine à les ouvrir.

• 11° A la fonte des neiges, quand il marche sur des lacs ou de longues rivières, il est tellement ébloui pendant quatre à cinq jours par l'eau continuelle qui lui tombe des yeux qu'il ne peut lire son bréviaire ; quelquefois il faut le mener par la main. Cela est arrivé au P. Silvy et au Père Dalmas et à moi qui, en chemin, ne voyais que le bout de mes raquettes.

• 12° Il est souvent importuné de petits enfants, de leurs cris, de leurs pleurs, etc., et quelquefois il est incommodé de la puanteur de ceux et de celles qui ont les écrouelles, avec qui même il boit d'une même chaudière. J'ai passé plus de huit jours dans la cabane de Kaouitaskouat, mystassin le plus considérable, et couché auprès de son fils incommodé, dont la puanteur m'a souvent fait soulever le cœur de jour et de nuit ; j'ai bu et mangé aussi dans son ouragan.

• 13° Il est quelquefois réduit à ne boire que de l'eau de neige fondue qui sent la fumée et elle est très-sale. L'espace de trois semaines je n'en ai pas bu d'autre, étant avec des étrangers, dans les terres de Peokouagamy (lac Saint-Jean) ; je n'ai pas vu de sauvages plus sales à manger, à boire et à coucher que ceux-là. Souvent la viande était pleine de poil d'original ou de sable. Une vieille prenait à pleine main, avec des ongles très-longs, la graisse dans la chaudière, y ayant jeté de la neige : et puis elle nous la présentait à manger dans un ouragan très-sale ; et chacun buvait du bouillon de la même chaudière.

• 14° En été, dans les voyages sur terre dans le Saguenay et sur le grand fleuve, il boit assez souvent de l'eau bien sale, qu'on trouve dans quelques mares. Depuis trois jours que le vent nous arrête, nous n'en buvons pas d'autre. Quelquefois le vent l'oblige à se sauver dans les lieux où on n'en trouve pas du

tout. Cela m'est arrivé plus d'une et trois fois ; j'ai même été souvent obligé de boire dans des mares où je voyais des crapauds, etc.

• 15° Le plus souvent, pendant l'hiver, dans les chemins, quoique longs et difficiles, il ne trouve pas une goutte d'eau pour se désaltérer.

• 16° Il endure beaucoup de froid et de fumée, avant que la cabane soit achevée, pendant deux à trois heures que le temps est très-rude l'hiver. Sa chemise qui est trempée de sueurs et ses bas mouillés le rendent comme morfondu avec la faim qu'il souffre, le plus souvent n'ayant mangé qu'un morceau de viande salée avant qu'on décabane.

• 17° La souffrance et la misère sont les apanages de ces tristes et pénibles missions. *Faciat Deus ut iis diu immoretur et immoriatur servus inutilis missionum Franciscus, S. J.*

Sur les Jésuites qui succédèrent au père Crépieul nous n'avons que des détails de peu d'importance jusqu'à l'arrivée du père Laure à Tadoussac, en 1620. Nous donnons ici quelques extraits de son journal : « J'arrivai à Chekoutimi au mois de juin 1720, pour y prendre possession de la mission rétablie après vingt ans d'interrègne. Ma maison y fut bâtie dans l'automne par Chatelleraux, commis au dit poste, sur le petit côteau, à cause de la proximité de l'église. En 1725, ma maison de Chekoutimi, qui n'avait jusqu'alors été couverte que d'écorces sur de méchantes planches, fut rétablie et couverte en bardeau par le sieur Montendre, Joseph Amelin et Louis Fortier, pour lors engagés à Chekoutimi. La même année, le 24 septembre, j'allai sur le côteau du portage avec le sieur Montendre, entrepreneur, Jean Balère, maître-charpentier, Jean Pilote, les deux Dorvaies et

Jean Baptiste Amelin, où je donnai le premier coup de hache pour la nouvelle église qui se trouva livrée à la fonte des neiges et achevée (Invita Minerva) le 28 septembre 1726.

« Le beau tabernacle et les deux ornements vert et violet, blanc et rouge, ont été apportés à Chekoutimi le 4 juillet, 1726. Après avoir peint le retable, la voûte, j'ai célébré la première messe dans la nouvelle chapelle le jour de l'Assomption de la même année. La croix du clocher nouveau a été saluée de 33 martres par tous les sauvages charmés du coq.

(1727) « Les pièces de ma nouvelle maison de Chekoutimi furent commencées le 19 novembre 1727 par Etienne Desroches et Montauban, ce dernier couvreur en ardoise ; c'est lui qui a couvert l'église et entrepris la dite bâtisse.

« La charpente en a été levée le 20 avril, 1728, par Pierre Montauban qui s'est fait aider par les sauvages et l'a livrée vers la fin d'octobre. J'ai fait presque tout l'intérieur de mes propres mains, pour l'avantage de mes successeurs, leur demandant de prier pour moi et leur souhaitant une vie plus tranquille. Amen.»

Au père Laure succéda le père Maurice qui, à son tour, fut remplacé par le père Coquart, en 1746. On lit dans le journal de ce dernier : « Le 21 mars 1747, Blanchard est parti pour aller équarrir la nouvelle

église à Tadoussac. Le 16 mai, j'ai béni la place de la nouvelle église et cogné la première cheville.

NOTA.—Monsieur Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, a accordé toutes les planches, madriers, bardeaux et tous les clous nécessaires pour la bâtisse, et je me suis engagé pour moi et mes successeurs à dire pour lui la messe de Sainte-Anne, tant que l'église subsistera, pour reconnoître sa libéralité.

« Le 21 mars 1748, j'obtins encore de M. l'Intendant 300 livres pour ma nouvelle église de Tadoussac.

« En automne, 1749, M. l'Intendant Bigot m'accorda 200 livres pour mon église de Tadoussac qui fut couverte et fermée cette année. »

Enfin, à la Saint-Jean de l'an 1750, la dite église fut parfaitement achevée et fut estimée à trois mille livres par M. Guillemain, conseiller au conseil de Québec et commissaire du Roy, à M. Hary, fermier des postes.

On trouve au registre des postes la note suivante en latin de la main du réverend père La Brosse, écrite en 1766 : « Le Rév. Père Coquart était mort à la mission de Saint-François-Xavier, le 4 juillet de l'année précédente, (1765) et y avait été enterré dans le cimetière commun. Il avait composé un dictionnaire des mots français et abénakis, et une grammaire de cette langue qu'il fit imprimer en France. »

Enfin, le père La Brosse, dernier missionnaire jésuite au Saguenay, remplaça le père Coquart en 1766. Il a laissé un dictionnaire de la langue montagnaise auquel il avait travaillé pendant huit ans. Il avait aussi traduit l'Évangile en cette langue et fait copier aux sauvages, en l'absence de caractères d'imprimerie.

Il mourut à Tadoussac le 11 avril, 1782, à l'âge de 70 ans, et fut enterré dans la chapelle par M. Compain, curé de l'Île aux Coudres.

« C'est le père La Brosse, dit M. J. C. Taché, dans ses *Forestiers et Voyageurs*, qui a mis la dernière main à cette belle chrétienté montagnaise si pleine de foi et de piété. Il a écrit la plupart des livres religieux qui sont encore en usage chez les montagnais, a composé un dictionnaire de la langue de ce peuple et traduit des passages considérables de la Sainte-Ecriture dans cette langue. Le père La Brosse a encore répandu, chez ses bons et chers sauvages, l'usage de la lecture et de l'écriture qui s'est transmis de génération en génération dans toutes les familles de cette tribu jusqu'à ce jour. »

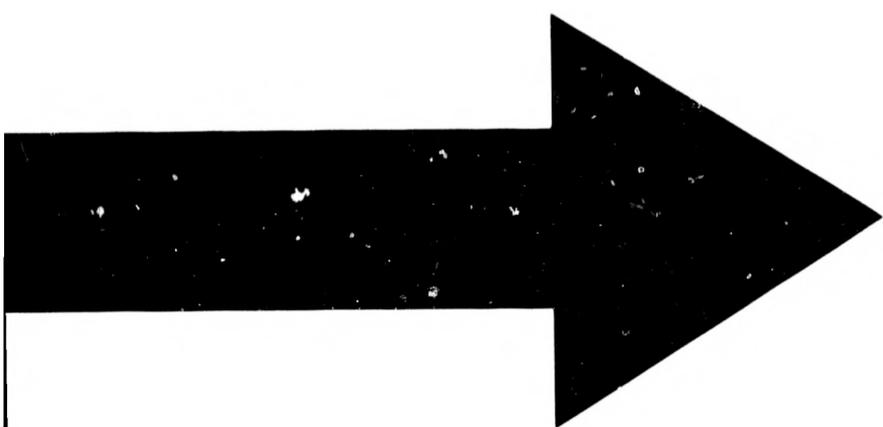
Les prêtres séculiers allaient désormais remplacer les pères jésuites dans les missions du Saguenay. Ceux-ci y avaient exercé leur apostolat pendant cent quarante-deux ans, de 1640 à 1782. Ils avaient été au nombre de vingt-trois, comme on peut le voir par

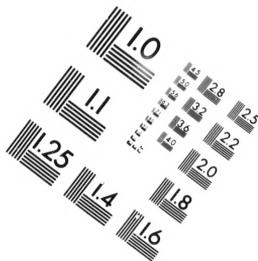
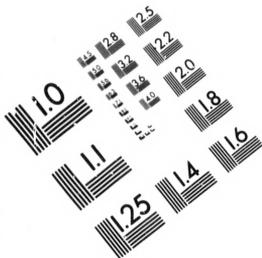
le tableau ci-dessous, que nous faisons suivre de la liste des prêtres qui ont desservi Tadoussac par voie de mission depuis 1782.

LISTE des Missionnaires Jésuites de Tadoussac et du Saguenay, de 1640 à 1782.

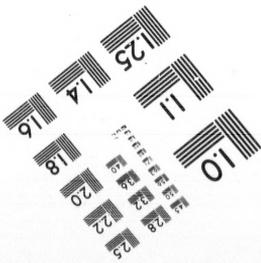
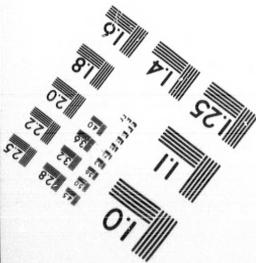
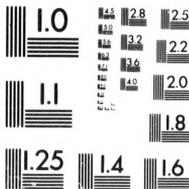
N O M S .	1 ^{re} année.	Dernière année.
Lejeune (Paul).....	1640	
Dablon, Claude.....	1642	
DeQuen, Jean.....	1642	1648
Buteux, Jacques	1643	1644
Druillettes, Gabriel.....	1645	1649
Lyonne, Martin.....	1648	1649
Bailloquet, Pierre	1661	
Nouvel, Henri.....	4 oct. 1663	1669
De Beaulieu, Louis.....	28 " 1668	1671
Albanel, Charles	1651	1671
De Crépieul, Frs.....	17 mai 1671	1702
Boucher, J. B.....	8 nov. 1675	1677
Morain, Jean.....	1677	1679
Silvy, Antoine.....	7 oct. 1678	1681
Dalmas, Antoine.....	19 sept. 1679	
Favre, Bonaventure.....	1 mai 1690	1699
André, Louis	6 " 1693	1709
Marest, Pierre... ..	1694	
Chardon, Jean	18 mai 1701	1740
Laure, Pierre	7 juin 1720	1737
Maurice, J.-Bap.....	20 " 1740	1745
Coquart, Claude Godefroi....	27 oct. 1746	1765
De La Brosse, J. B.....	12 juil. 1766	1782







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



15
16
18
20
22
25
28
32
36
40

10
12
15
18
20
22
25
28
32
36
40

**LISTE des Prêtres qui ont desservi Tadoussac par voie
de mission depuis 1782.**

N O M S .	1er acte du registre.	Dernier acte.
(a) Pierre C Parent.....	juin 1782	1783
(b) Pierre J. Compain (Ile-aux- Coudres	1783-84	
Laurent Aubry..	5 mai 1785	26 juil. 1785
(c) Jean Joseph Roy.....	23 oct. 1785	28 " 1795
P. Robitaille (Rimouski).....	6 mai 1796	24 " 1798
Frs. Gabriel Le Courtois (Rimouski)	10 " 1799	15 sept. 1814
Pierre Bourget	26 " 1815	22 juil. 1816
Thomas Maguire (St. Michel)	8 juin 1817	6 " 1818
Charles Jos. Primeau (St. François, Beauce)	2 " 1819	19 juin 1827
Pierre Béland (Ile Verte).....	13 " 1828	25 juil. 1832
Ferdinand Belleau (Riv. du Loup)..	19 " 1833	24 " 1833
François Boucher (St. Ambroise)....	4 " 1834	28 " 1844
Les RR. PP. Oblats (Escoumins)...	1845	
Lazare Marceau	1846	
Roger Boily.....	1862	
Augustin Bernier	oct. 1863	

III

On lit dans le rapport sur les missions des townships, publié en mars, 1863, que Tadoussac, « ce poste si ancien, a pris un peu d'importance par le

(a) M. Parent est qualifié en 1770 de missionnaire de Mingan et Saint-Augustin, et plus tard aussi (1773) de l'Ouromane. A la mort du père LaBrosse il paraît avoir été chargé de Tadoussac, quoiqu'il n'y résidât pas; car on trouve des actes faits à ce poste par lui en 1782 et en 1783. Il fut enterré à Matashkouane.

(b) M. Compain n'a fait que quelques actes en 1783 et en 1784.

(c) M. Roy passa le premier hiver à Tadoussac, mais il ne fit les années suivantes que la mission d'été.

commerce assez considérable de bois qui s'y fait ; mais la population résidente n'est que de quelques familles. Ce poste est visité par les pères Oblats qui, dorénavant, résideront à leur mission de Betsiamites ; ils ont abandonné les Escoumins, qui sont devenus une paroisse régulière, pour s'occuper uniquement des missions.

« Ce poste sera bientôt relié à un noyau considérable de population établie dans le township Albert, mesuré par ordre du gouvernement dans l'automne de 1861 ; le chemin de communication a été commencé du côté de Tadoussac dans le mois d'août, 1862. »

En 1864, un état préparé sur la mission de Tadoussac y indiquait trente familles comme vivant de la culture, et vingt autres comme dépendant des chantiers de M. Price. Outre ces 30 cultivateurs, plusieurs avaient pris des terres le long du chemin du township Albert : une douzaine de cultivateurs y travaillaient. « Toutes les familles, » écrivait à cette époque M. Augustin Bernier, « soupiraient depuis longtemps après une école ; elle est maintenant en opération, mais les livres et autres choses nécessaires manquent le plus souvent.

« On assure que ce lieu va devenir le rendez-vous d'un grand nombre d'étrangers, pour lesquels on veut préparer un bel hôtel. J'ai bien quelques craintes à ce sujet ; mais je m'efforcerai d'empêcher que le

mauvais exemple de quelques-uns ne nuise aux fidèles qui me sont confiés.»

IV

Depuis 1875 il existe à Tadoussac un établissement ichthyogénique pour la reproduction du saumon. On y a installé une vaste auge à incubation où 1,400,000 œufs fécondés ont été déposés en 1879. Ces œufs ont donné 1,210,000 alevins qui ont été distribués dans les rivières suivantes :

Rivière Sainte-Marguerite.	259,000
“ Petites Iles.	145,000
“ Anse Saint-Jean.	145,000
“ Anse à Cheval.	60,000
“ à Mars.	130,000
“ Petit Saguenay.	67,000
“ Sainte-Anne.	18,000
“ Tadoussac.	28,000
“ L'anse à l'Eau.	30,000
“ du Sud.	20,000
“ Petit Bic.	9,000
“ Jacques-Cartier.	19,000
Etang d'Eau Fraîche.	280,000

L'année précédente, 1878, il avait été déposé 1,375,000 œufs qui avaient donné seulement 700,000

alevins. L'entretien de l'établissement de pisciculture de Tadoussac a coûté 3,060 dollars en 1878 et 2,446 en 1879 (1).

Un phare a été placé depuis sur l'île aux Alouettes, à l'embouchure du Saguenay. La hauteur de la tour est de 31 pieds et elle est surmontée d'une lanterne de six pieds renfermant un appareil catoptrique à feu blanc, fixe, qui consomme deux cents galons d'huile par saison (2).

Il y a en outre deux phares d'alignement de Tadoussac placés à six cents verges l'un de l'autre, immédiatement à l'entrée de la rivière. Ils ont, l'un, 28 pieds de hauteur, l'autre, 26, et contiennent également des appareils catoptriques à feux blancs, fixes.

Ces phares font éviter aux navires la batture Prince, le récif de la Barre et la batture aux Vaches.

Le gardien des deux phares d'alignement de Tadoussac reçoit deux cent cinquante dollars de salaire annuel.

Il ne se fait pas de pêche au filet dans le Saguenay, l'hon. M. David Price ayant loué la rivière et payant pour cela \$300 au gouvernement chaque année. Mais en dehors de l'embouchure, à la Pointe Rouge, près de Mille Vaches, M. Price fait tendre des filets et pêcher le saumon. Il en prend environ 600 par

(1) Le gardien de l'établissement de pisciculture de Tadoussac reçoit un salaire de \$308.

(2) Le gardien de ce phare reçoit un salaire de 200 dollars.

année, en vend la moitié au gouvernement pour le vivier de Tadoussac, en distribue un bon nombre à titre de présent gracieux et envoie le reste aux magasins de Chicoutimi.

L'élégant et vaste hôtel, construit en 1867 pour les touristes et les voyageurs étrangers, alors que Tadoussac était dans sa plus belle vogue, n'ayant pas donné les bénéfices qu'on en attendait, M. Price en a acheté une moitié et l'autre moitié a été acquise en société par MM. G. Cameron, Alexandre Rykert et W. Murray, de Montréal. Le prix de vente a été de \$12,000.

Il y a quelques années, avant la grande crise commerciale dont les derniers effets se font sentir encore, l'hôtel se remplissait régulièrement, chaque saison d'été, d'américains et d'américaines qui avaient fait de Tadoussac leur endroit de prédilection et à qui le Saguenay doit l'épithète invariable de *far famed* qu'on lui accole dans tous les prospectus bien faits. Aujourd'hui le nombre en a diminué, mais toutefois pas autant que dans d'autres endroits jadis à la mode, et dont le prestige semble désormais pour toujours disparu. Les « sportsmen » ont commencé à revenir l'année dernière et ils ont amené avec eux leurs familles qui restaient à l'hôtel pendant qu'eux passaient deux ou trois semaines dans les rivières du Saguenay à faire la pêche au saumon et à la truite. Il a même été question entre eux d'acheter le château

que Lord Dufferin s'a fait bâtir sur la colline qui domine la baie de Tadoussac et d'en faire un club de pêche ; ce projet, paraît-il, a grand' chance d'être mis à exécution.

Le long du chemin qui conduit [du quai où abordent les bateaux de la compagnie Saint-Laurent, jusqu'à l'hôtel qui est bâti sur un cap d'où la vue s'étend indéfiniment au loin, en embrassant, de chaque côté du fleuve, un panorama d'un cadre immense, il y a une vingtaine d'élégants cottages accompagnés de jardinets gracieux et discrets qui semblent comme autant de perles découvertes inopinément et arrachées aux entrailles de ce sol sablonneux, aride et rebelle. Douze de ces cottages appartiennent aux MM. Price et les autres à autant de propriétaires différents qui les louent. Ils ne sont habités que durant l'été.

Tadoussac, c'est-à-dire la paroisse proprement dite, renferme aujourd'hui une population agricole fixe de six cents âmes. A part les cultivateurs de l'endroit, il y a là l'été une population flottante de gens qui se mettent au service des étrangers, les font promener en chaloupe ou en canot, font la chasse au loup-marin et vivent ainsi de mille petits expédients que la saison leur procure pendant environ deux mois.

Trois milles plus bas que Tadoussac, à un endroit appelé Moulin Baude, la maison Price tient en opération une petite scierie qui donne de l'emploi à 20 ou 25

hommes et qui fournit deux cargaisons de bois par année aux navires d'outre-mer. Elle en tient encore une autre aux petites Bergeronnes, dans le township de ce nom qui suit immédiatement celui de Tadoussac. Ajoutons, avant de finir ce chapitre, que le bassin où l'on élève aujourd'hui le frai de saumon à Tadoussac est construit exactement à l'endroit où le fondateur de la maison Price, l'honorable William Price, construisit en 1838 le premier moulin à scies, mû par la vapeur, qu'on eût encore vu au Saguenay.

CHAPITRE V

L'ANSE SAINT-JEAN ET LA GRANDE BAIE

CHRONIQUE DE VINGT-CINQ ANS

Jusqu'en 1828, le Saguenay avait été considéré comme un pays sauvage, comme une contrée bonne tout au plus au commerce des pelleteries. Aussi, jusqu'à cette époque, personne n'avait cru que la colonisation y fût possible. C'était le pays des légendes merveilleuses et des contes effrayants ; tous les géants fabuleux devaient s'y donner rendez-vous dans des antres profonds ; et, quant à la rivière en elle-même, elle était absolument innavigable, à cause de ses courants impétueux, de ses abîmes sans fond, des ouragans destructeurs qui s'abattaient sur elle, de ses écueils et de ses rochers formidables, de ses

remous où s'abîmaient tous les bâtiments qui s'y laissaient surprendre enfin, l'imagination populaire, qui ne s'exerce jamais autant que dans l'invention des périls mystérieux, avait fait de la région saguenayenne, non seulement une région inhabitable, mais encore à peu près inaccessible.

Cependant, il y avait là, comme on l'a déjà vu, des postes tels que ceux de Tadoussac, de Chicoutimi, du Lac Saint-Jean, de Nekoubau, de Chamouchouane, (lac) de Chamouchouane (rivière), de Métabetchouane, outre des pêcheries importantes, et postes et pêcheries réunis employaient, à l'époque dont nous parlons, 480 blancs et 500 indiens pour la pêche et pour la chasse des animaux à fourrures. Deux goëlettes, quatre-vingt bateaux et quinze canots faisaient le service de la pêche, et il était vendu annuellement trois cents tierçons de saumon. A chacun des postes se tenaient en moyenne trente hommes dans l'emploi de la compagnie ; mais au poste du lac Chamouchouane, on comptait jusqu'à une quinzaine de familles.

De bonne heure, dans le cours de leurs missions, les Jésuites avaient fait bâtir au Saguenay trois petites chapelles, seuls monuments religieux de tout le pays. L'une de ces chapelles était celle de Tadoussac ; il y en avait une autre à Chicoutimi et une troisième enfin à Métabetchouane, sur le lac Saint-Jean. Auprès de chacune de ces chapelles étaient élevées seulement deux ou trois maisons, dont l'une à l'usage de

l'agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et les autres étaient occupées par les engagés de la Compagnie. Autour de ces maisons on cultivait un petit jardin, mais à cela se bornait tout ce qu'il était permis de tenter en fait de culture. On en excepte pourtant Métabetchouane où les Jésuites avaient opéré des défrichements assez considérables ; mais, depuis leur départ, tout était retourné en forêts.

Lorsqu'en 1828, M. Bouchette, après avoir parcouru dans son exploration officielle le bassin du Saint-Maurice et descendu la rivière Ouiatchouane jusqu'au lac Saint-Jean, arriva à l'embouchure de la Métabetchouane où se trouvait le poste, il y vit que l'établissement tout entier se composait d'une résidence pour l'agent, d'un magasin, d'une boulangerie, d'une étable et d'une grange, avec un jardin spacieux qui produisait en abondance diverses espèces de légumes, surtout des patates pour l'alimentation des habitants du poste. Il trouva que le sol devait y être passablement bon, puisque non seulement le blé et divers végétaux y poussaient, mais encore que les concombres et les melons y venaient admirablement. Il y découvrit la trace des sillons faits autrefois par la charrue dans les terres défrichées par les jésuites, et qui maintenant étaient recouvertes d'épinette, de tremble, de sapin, de bouleau, de pin, et dont une partie produisait du mil. Avaient disparu également les vergers de pommes et de prunes que se souvenaient

encore d'avoir vus quelques anciens Canadiens ; le poste, avec les quelques bâtiments qui l'entouraient, s'élevait seul au bord du lac, ayant derrière lui la forêt épaisse.

« Autrefois, » dit M. Nixon, attaché aussi lui à l'exploration de 1828, « les Jésuites avaient à Métabetchouane trois cents acres de terre en culture, et il y en a maintenant tout au plus dix à quinze acres ; le reste retourne rapidement à son premier état. Il pousse maintenant dans le jardin des choux, des carottes, des pois, des fèves, des oignons, des patates, des citrouilles, du blé-d'Inde, des concombres, du blé, de l'orge, des betteraves et des navets. On nous a montré deux pruniers plantés par les Jésuites, aussi bien que quelques gadelliers. Les personnes résidant à ce poste sont le commis, M. Murdoch, deux hommes, une femme et trois enfants qui ont pour tout bétail, un taureau, une vache et une génisse. Quatre bâtiments, une maison, un hangar, une boulangerie et une étable forment le poste. »

La tradition veut que les Jésuites aient trouvé le moyen d'ouvrir un chemin direct, à travers les Laurentides, entre Québec et le lac Saint-Jean, chemin qui aboutissait à leur établissement de Métabetchouane et par lequel ils faisaient passer leurs bestiaux. On dit de plus qu'il ne fallait pas plus de trois jours pour accomplir le trajet entre les deux endroits ; c'est ce qu'il est difficile d'admettre,

attendu que ce chemin ne pouvait pas avoir moins de 90 à 100 milles de longueur, et qu'il ne pouvait être en somme qu'un sentier grossièrement pratiqué à travers la forêt, le long des gorges et des vallées qui ceinturent les montagnes. En outre, qui l'aurait entretenu et qui aurait empêché le bois d'y former sans cesse de nouveaux obstacles, d'y étendre ses racines et de le joncher de feuilles et de branches desséchées ? En l'absence de toute espèce de renseignements formels au sujet de ce chemin, nous laissons à la tradition un champ libre pour toutes les affirmations, mais sans préjudice des droits qu'il faut aussi laisser au doute.

Après 1828, il y eut quelques tentatives isolées de colonisation, mais la compagnie de la Baie d'Hudson fit tous ses efforts pour empêcher le défrichement de la terre et en défendit la culture sous les peines les plus rigoureuses.

II

(1837). En 1837, un habitant de la Malbaie, du nom d'Alexis Tremblay, forme le projet d'explorer le Saguenay et d'y établir des chantiers pour l'exploitation et le commerce du bois. Il part, parcourt le pays et, à son retour, fait un rapport favorable de son expédition ; il propose aussitôt de former une société

de vingt et un actionnaires, les actions devant être de \$400.00 chacune. En peu de temps la liste des actions est remplie, grâce au privilège qu'avait chaque actionnaire de pouvoir s'adjoindre deux co-associés pour former la somme requise. Cette société prend le nom de « Société des vingt et un associés, » et se compose comme suit :

Alexis Tremblay, (surnommé « picoté »).

Louis Tremblay,

Joseph Tremblay,

George Tremblay,

Jérôme Tremblay,

Alexis Simard,

Thomas Simard,

Ignace Couturier,

Joseph Lapointe,

Benjamin Godreau,

Joseph Harvey,

Louis Des Gagnés,

Louis Villeneuve,

Ignace Murray, (Muret).

David Blackburn,

François Maltais,

Michel Gagné,

Basile Villeneuve,

Pierre Boudreau,

Jean Harvey,

Louis Boulianne.

Ces 21 associés n'avaient d'autre objet en cherchant à pénétrer dans le Saguenay que d'y exploiter la forêt et d'y faire le commerce de bois, la culture de la terre leur ayant été strictement défendue par la Compagnie de la Baie d'Hudson qui régnait alors en souveraine sur ces contrées sauvages.

(1838). La Société ayant réalisé un capital suffisant et s'étant procuré les choses les plus nécessaires pour commencer son entreprise, fixa le départ de la première expédition au printemps de 1838 ; et, en effet, dès le 25 avril suivant, une barge, nolisée par la petite société, partait de la Malbaie avec vingt-sept hommes, tant associés que co-associés.

La barge s'arrêta d'abord aux Petites Iles et y laissa quelques hommes pour y bâtir un moulin. De là elle se rendit à l'Anse au Cheval où le reste des hommes débarqua et où un moulin fut également construit. Après l'érection de ces deux moulins, on décida d'envoyer une partie des hommes à l'Anse Saint-Jean et une autre à la Grande Baie. Quatorze hommes partirent donc dans deux embarcations (une chaloupe et une petite barge) et arrivèrent à la Grande Baie le dimanche matin, 11 juin, 1838. Au printemps de cette même année, la glace sur le Saguenay, depuis l'Anse Saint-Jean jusqu'à la Baie Ha ! Ha ! n'était partie que le 25 mai.

En arrivant à la Grande Baie, les Quatorze se mirent à l'œuvre et construisirent avec du bois rond

une maison d'environ dix-huit pieds sur douze, précisément à l'endroit où se trouve aujourd'hui le magasin de la maison Price. Aussitôt après ils firent une visite dans les bois, le long des deux petites rivières appelées l'une, rivière à Mars, l'autre, Ha ! Ha ! La rivière à Mars a pris son nom de Mars Simard et de Philippe Castagne qui arrivèrent de la Baie Saint-Paul en octobre, 1838, et allèrent s'établir là où s'élève aujourd'hui le village de Saint-Alphonse, au fond de la baie. On disait « aller chez Mars » pour dire « aller à Saint-Alphonse.

L'objet des explorateurs, dans leurs courses le long des deux rivières ci-dessus mentionnées, était de reconnaître s'il y avait beaucoup de bois et si l'exploitation en serait facile et avantageuse. Mais leur rapport ne fut pas favorable et le découragement s'empara d'un grand nombre d'associés. On débattit même quelque temps s'il ne valait pas mieux abandonner complètement le projet formé par l'auteur de la société. Après bien des pourparlers, néanmoins, on se décida à tenter les travaux. Douze hommes laissés à la Grande Baie tirèrent en fort peu de temps du bois pour faire l'écluse et les dalles d'un moulin sur la rivière Ha ! Ha ! et l'on réussit même à faire l'écluse durant le cours de cet été.

Au mois de juillet, Benjamin Godreau, François Guay et quelques autres allèrent visiter plusieurs endroits où se trouvaient des pinières. Benjamin

Godreau, en voyant la première anse de Saint-Alphonse et la qualité de son sol, s'éprit de ce lieu ; et, comme il ne cessait d'en parler et de le vanter auprès de ses compagnons, ceux-ci donnèrent à cette anse le nom « d'Anse à Benjamin, » nom qui lui est resté. Mais François Guay, surnommé on ne sait pourquoi « Caille, » s'éprit d'un autre endroit situé le long du Saguenay, à l'entrée de la Grande Baie, et comme il voulait absolument y bâtir un moulin sur un ruisseau qui s'y trouvait, on donna à ce ruisseau le nom de « Ruisseau Caille. »

Le 20 octobre, 1838, arriva à la Grande Baie une goëlette qui venait de la Malbaie avec quarante-huit personnes, tant hommes que femmes et enfants. Dans ce nombre se trouvaient plusieurs familles qui venaient s'établir au Saguenay, mais uniquement avec l'intention de « faire la pinière, » comme on disait alors. Chacun se construisit du mieux qu'il put une petite maison en bois rond et couverte d'écorce de bouleau, n'ayant que quelques ouvertures étroites pour laisser pénétrer la lumière.

A la chute des premières neiges d'automne, les hommes se hâtèrent aux travaux des bois et commencèrent leurs chantiers. Ils bâtirent même un moulin à scie pendant l'hiver.

Les jours de travail passaient rapidement, tant les pionniers mettaient d'ardeur dans leur entreprise, et l'ennui ne venait guère les tourmenter alors qu'ils

avaient la hache à la main. Mais les jours où cessent les labeurs et qui sont consacrés à Dieu avaient perdu pour eux tous leurs charmes. Les dimanches se levaient tristement et finissaient dans l'amertume des souvenirs ; ils passaient lentement, sans apporter aucune de ces heures où les loisirs sont si bien remplis dans nos paroisses de vieille fondation. Pas de voisins à visiter ; pas de réunion le soir chez quelque bonne famille amie ; le foyer était déserté là-bas de même qu'on était isolé ici, entouré par l'implacable et sombre muraille des forêts qui mettait une distance de vingt-cinq lieues entre le village où l'on avait vu le jour, où l'on avait grandi, et le chantier morne dont les bruits maintenant se faisaient, dont tous les échos s'étaient subitement enfuis.

Puis la mort vint : elle frappa deux victimes qui expirèrent sans qu'aucun des secours de la religion ne vînt consoler ni sanctifier leurs derniers instants. Elles s'en allèrent de ce monde, avec l'espérance sans doute, mais sans rien qui la confirmât, sans cette bénédiction suprême du prêtre qui conduit jusqu'au seuil de l'éternité.

Ce fut alors qu'un grand vide et un grand besoin se firent sentir parmi ce petit groupe d'abandonnés qui avaient vécu jusqu'alors sans trop se soucier peut-être de ce besoin et sans songer aux douloureuses manières dont il pourrait se faire sentir. Les mourants avaient supplié Dieu de leur envoyer un

prêtre à leur dernière heure, et ce vœu allait être exaucé, du moins pour ceux qui les suivraient plus tard dans la tombe.

III

A cette époque, pour aller de la baie Ha ! Ha ! à la Malbaie, il fallait d'abord se rendre à l'Anse Saint-Jean sur la glace du Saguenay, et, là, on prenait un sentier de pied ou de raquette qui conduisait à la Malbaie. Ce sentier est ce qu'on appelle aujourd'hui le chemin des Marais. Par ce chemin, on pouvait avoir à faire de huit à neuf lieues pour atteindre la hauteur des terres qui borde le Saint-Laurent à douze milles environ de sa rive, dans les profondeurs de la Malbaie. Dans cette étendue de pays il y a beaucoup de montagnes sans doute, mais bien moins qu'on ne serait porté à le croire. En partant de la hauteur des terres, on suit une vallée en pente douce, coupée par de petites rivières et où les lacs sont assez fréquents ; cette vallée a depuis un quart de lieue jusqu'à une lieue de largeur, et elle s'étend jusqu'au Saguenay. Le bois y a diminué de beaucoup par suite des incendies qui ravagent pour ainsi dire périodiquement nos forêts.

M. Thomas Simard, ancien habitant de la Malbaie, disait, dans son témoignage donné devant la commis-

sion instituée le 19 janvier, 1829, par l'Assemblée Législative, pour examiner le rapport officiel des explorateurs et pour étudier tous les faits concernant le Saguenay : « Je connais très-bien la partie du pays qui est entre la Malbaie et le Saguenay. Dans le cours des trois ou quatre dernières années j'y suis allé souvent. Je fais la chasse à la martre et je pêche à la truite dans cet endroit. Le terrain y est montagneux depuis le littoral du fleuve Saint-Laurent jusqu'à trois lieues, parfois un peu plus, dans l'intérieur. Il devient alors plus uni et se trouve entrecoupé par des cavités, principalement jusqu'à la rivière Petit Saguenay, qui est à la distance de huit ou neuf lieues de la Malbaie. Il s'y trouve une étendue de terrain propre à la culture, dont le sol est de marne jaune, et dont cent familles pourraient tirer leur subsistance. Les bois sont principalement le bouleau, l'érable, le sapin et la pruche. Ceux qui désirent prendre de nouvelles terres voudraient commencer à l'Anse Saint-Jean et dans la partie ouest au-dessus de Chicoutimi, parce que le climat y est meilleur que celui de la Malbaie, que le printemps s'y déclare plus à bonne heure et que les terres y valent mieux. . . . »

(1839). Dans le mois de juin, 1839, Messieurs Decoigne, curé de la Baie Saint-Paul, et Lévêque, curé de la Malbaie, partirent de ce dernier endroit en chaloupe pour aller faire une mission à leurs an-

ciens paroissiens ; car la population émigrée à la Grande Baie et à l'Anse Saint-Jean se composait alors en majeure partie de gens venus de la Baie Saint-Paul et de la Malbaie. En remontant le Saguenay ils arrêtaient à tous les postes où il y avait quelques familles, et partout ils furent reçus avec les démonstrations de la plus grande joie ; puis ils arrivèrent à la Grande Baie où ils étaient attendus avec impatience. Ils y trouvèrent une population de trois cent trente-six âmes, selon le rapport qu'ils en firent à l'évêque. En débarquant de leur chaloupe, ils allèrent loger dans la maison d'Alexis Simard, père. (Nous mentionnons ce détail, parce que c'est dans cette même maison que se retirèrent toujours les missionnaires dans la suite, et même que se fit régulièrement la mission, jusqu'à ce que la chapelle eût été construite.)

Les habitants de la Grande Baie s'étaient piqués d'une noble émulation pour célébrer dignement la première mission donnée chez eux. Tous s'étaient entendus pour présenter le dimanche un pain béni monumental qui est resté célèbre dans les traditions de l'endroit. Certains vieux habitants, emportés par l'enthousiasme, disaient avec une naïve énergie que c'était « un pain béni furieux. »

Les missionnaires restèrent pendant huit jours à la baie Ha ! Ha !, occupés des soins de leur ministère. Ils bénirent le cimetière, déterminèrent la place de la chapelle future, plantèrent une croix sur le rivage

et exortèrent les pionniers à se réunir au pied de cette croix les dimanches et fêtes pour réciter le chapelet, chanter des cantiques ou des hymnes et y entendre quelque lecture de piété.

Toute la population accompagna les missionnaires à leur départ, puis on commença à s'occuper de l'érection d'une chapelle. Mais il fallait pour cela autre chose que du bois ; il fallait trouver l'argent nécessaire à l'achat des ferrures et autres accessoires que les pionniers ne pouvaient fournir eux-mêmes, Voici comment s'y prit le père Alexis Simard. Il improvisa dans sa maison, où l'on se réunissait pour les services religieux, des sièges de toute espèce. Pour avoir le droit d'occuper un de ces sièges pendant les réunions, il fallait payer annuellement une somme qui variait suivant la nature de ce siège ; car, outre les quelques chaises qu'on s'était procurées, on comptait comme sièges les coffres, les huches, les bouts de madriers sur lesquels on s'asseyait. Tout était mis à contribution. De pareils moyens ne pouvaient manquer d'être couronnés de succès. Aussi, le père Alexis Simard réussit-il à former la somme imposante de cinquante dollars. Une belle scie de moulin, frappée par un battant quelconque, annonçait l'heure de la prière, car les échos du Saguenay n'avaient pas encore répété le son des cloches.

Dans le cours de cet été (1839) plusieurs bâtiments

marchands vinrent prendre des cargaisons de madriers, ce qui ne contribua pas peu à donner de l'encouragement aux Vingt et un, et à faire briller leurs perspectives d'avenir.

Pendant le reste de l'été suivant, et durant l'automne, il arriva sans cesse de nouvelles familles et des jeunes gens qui venaient travailler aux chantiers. En effet, durant l'hiver de 1839 à 1840, il se fit une pinière encore plus considérable que celle de l'année précédente ; mais, malheureusement, une grande partie des travaux et des dépenses devait être perdue le printemps suivant.

Au commencement de mai, lorsque les eaux de la rivière Ha ! Ha ! furent devenues très-grosses à la suite du dégel, le *boom*, (pièces de bois liées entre elles et qui traversent une rivière pour y intercepter les billots) se brisa, et l'on vit se perdre en quelques instants le fruit des travaux et des dépensés de toute une saison. On s'efforça bien de recueillir le plus grand nombre possible des billots qui s'en allaient à la dérive sur la rivière Saguenay, mais cette opération difficile était plus dispendieuse que profitable.

C'est au printemps de 1840 que le père Alexis Simard fit la première semaille d'avoine à la Grande Baie ; il en retira une centaine de minots. Quelques mois après, la Société achevait la construction d'une goëlette de dimension moyenne, qui fit son premier voyage en octobre.

Durant l'hiver qui suivit, la « pinière » fut de beaucoup plus considérable que toutes celles qui avaient été faites jusqu'alors ; mais faute des précautions nécessaires, le même malheur que le printemps précédent se renouvela, et l'on vit encore s'évanouir le fruit de six longs mois de labeur.

Ce n'était pas assez cependant de ces deux calamités coup sur coup. Au commencement de juin, un feu épouvantable ravagea les forêts et menaça d'incendier toutes les habitations de la petite colonie. Le torrent dévastateur allait tout anéantir et réduire au désespoir les malheureux bûcherons, lorsque vers le soir, par un bonheur inespéré, survint un orage diluvien qui étouffa la conflagration.

IV

Dès l'établissement de la Société des Vingt et un, son chef Alexis Simard avait fait un contrat avec M. Price qui s'était engagé à fournir pour les chantiers les provisions nécessaires. En échange, il recevait les madriers tirés des billots que les sociétaires *faisaient* durant l'hiver, qu'ils sciaient ensuite durant l'été et qu'ils mettaient enfin à bord des navires envoyés par M. William Price. Mais, à la suite des pertes énormes souffertes depuis deux ans, la société était endettée envers M. Price, ce qui découragea

tellement le plus grand nombre des actionnaires qu'ils vendirent leurs parts à ce dernier. M. Price, du reste, ne devait pas tarder à devenir acquéreur de toutes les actions de la compagnie.

Depuis quelque temps un fléau, plus terrible que les ravages des inondations et des feux, plus terrible que l'ouragan qui arrache, brise ou démolit sur place, plus terrible parce qu'il porte en lui non-seulement la ruine présente, mais la source de tous les maux à venir et de presque tous les crimes, nous voulons dire l'ivrognerie, la hideuse ivrognerie, avait fait son apparition parmi les travailleurs des chantiers. En vain le missionnaire Bourret avait-il combattu le fléau pied à pied, lui avait-il livré bataille dans chaque foyer et dans chaque âme..... plus fort que les exhortations, que les prières et que le dévouement évangélique, l'horrible poison s'était glissé partout, avait infecté presque toutes les familles et plongeait dans toute espèce de désordres la petite colonie dont le travail avait été jusque-là l'encouragement et le salut.

Il ne se passait pas de jour sans que les hommes ne fussent presque tous ivres ; aussi le bois s'en allait-il à la dérive ; les *booms* se brisaient, et alors, les hommes couraient après les billots, se battaient entre eux, remplissaient l'air de cris sauvages et faisaient frissonner le bois du bruit de mille jurons, de mille blasphèmes : « O mes enfants, » s'écriait,

dans ces moments-là, le père Alexis Tremblay, « Ô mes enfants, T'as qu'à voir, on se ruine. »

Enfin, vint le jour où des vingt-et-un associés et de leurs co-associés il n'y en eut plus un qui pût faire quelque chose pour M. Price de qui ils recevaient des effets et des provisions, en sorte que celui-ci finit par acheter tout ce qui restait d'actions appartenant à la société pour la somme de \$28,000, somme que les actionnaires se divisèrent entre eux.

C'est à la suite de cette opération que le père Alexis Tremblay, picoté, fut invité à dîner chez M. Price. Le pauvre bonhomme n'avait jamais vu de garçons de table, des *waiters*, comme on dit en canadien moderne. En les voyant se passer les plats de la main à la main et courir d'une assiette à l'autre : « mais ils ne veulent donc pas s'asseoir, ces pauvres messieurs, s'écria-t-il, ça ne fait que trotter tout le temps. » Ce trait d'honorable bonhomie fait voir l'excellente âme de ce brave vieux qui, le premier, montra la route aux travailleurs du Saguenay.— Laissons-le lui comme épitaphe.

Il est devenu indispensable, au point où nous en sommes arrivé de l'histoire des premiers établissements tentés au Saguenay, de placer une courte notice biographique sur l'homme remarquable qui a, le premier, entrepris en grand l'exploitation de nos forêts et fondé, sur une vaste échelle, l'industrie qui est devenue la plus importante de la province, qui

constitue à elle seule près de la moitié du revenu public ; nous voulons parler de feu M. William Price.

W. PRICE

M. William Price, père, fut un des derniers marchands anglais du vieux type. Il vint au Canada en 1810, comme représentant d'une grande maison anglaise, Christopher Idle and Coy, et il est le premier qui ait fait le commerce de bois en grand dans ces deux vallées ; il a ouvert à cette industrie non seulement la région de l'Ottawa, mais encore celle du Saint-Maurice et le bas Saint-Laurent où ses fils possèdent encore de nombreuses scieries. Pour l'exploitation de la vallée du Saint-Maurice, il s'était associé avec Sir John Cauldwell et Peter Paterson ; celui-ci, cependant, ne joignit la société que plus tard.

Pendant la guerre de 1812, il reçut une commission de major, et il s'occupa activement de lever un corps de cavalerie et de monter une batterie de campagne. Lui et M. Goudie furent chargés par Sir George Prevost, de transporter des dépêches de Québec à Halifax ; ils allèrent en traîneau jusqu'à Saint-André, trente-cinq lieues plus bas que Québec, puis continuèrent leur chemin en raquette jusqu'à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Là, ils prirent un bateau pour

traverser la baie de Fundy, et ils arrivèrent à Halifax en même temps que le vaisseau anglais *Shannon* y amenait comme prise le vaisseau américain *Chesapeake*. Lui et son compagnon assistèrent aux réjouissances qui eurent lieu à cette occasion à Halifax.

C'est M. Price qui a bâti à Tadoussac le premier moulin à scies du Saguenay, précisément à l'endroit où le gouvernement a fait installer en 1875 un bassin pour recevoir le saumon destiné à la reproduction. Plus tard, il construisit d'autres petits moulins de même genre, mus par la vapeur comme le premier, à l'embouchure de plusieurs affluents du Saguenay, et, continuant toujours de remonter la rivière étape par étape, il finit par faire placer une scierie à la rivière du Moulin, un mille en deçà de ce qui allait être quelques années plus tard le village de Chicoutimi. C'est à la rivière du Moulin même que s'élève le manoir de la famille Price, et ce manoir n'est autre que l'ancienne boutique transformée où M. Price tenait son magasin de provisions et d'effets pour les hommes du chantier de l'endroit.

Disons de suite que le pin du Saguenay, à cette époque, était le plus beau bois de construction au monde. Sur cent pins, il y en avait en moyenne soixante-dix exempts de nœuds. Aujourd'hui les pinières ont à peu près disparu ; le feu les a détruites et le pin a été remplacé par l'épinette.

Les navires qui prenaient alors des cargaisons de

bois dans le Saguenay étaient tous d'un faible jaugeage ; ils ne portaient jamais plus de trois cents tonneaux. Dès que le vent était bon pour remonter la rivière, ils mettaient à la voile, et là où se présentaient des caps avancés ou des pointes de terre difficiles à tourner, on les faisait touer par six forts chevaux tirant sur des câbles : il en était de même lorsque le temps était calme et que le navire était pressé de prendre sa cargaison ou de s'en retourner. Mais aussitôt que M. Price eût fait construire son moulin de Chicoutimi, il dut faire l'acquisition d'un bateau-à-vapeur pour remorquer les navires qui allaient charger jusque dans ce port. Plus tard, en 1844-45, il bâtit un autre moulin où est la grande scierie actuelle, et où était autrefois le poste et ses dépendances. Enfin, développant toujours les opérations de son commerce, il ne tarda pas à les étendre en 1853 jusqu'aux forêts du Lac Saint-Jean ; mais il ne put en tirer aucun profit jusqu'à ce que le gouvernement se fût décidé à faire construire des glissoires à la décharge du lac, ce qu'il accomploit en 1855-56.

Lorsque M. Price vint s'établir au Saguenay pour y chercher un nouveau développement à la grande industrie qu'il avait créée en quelque sorte, il y fut l'objet d'une guerre terrible que lui fit la Compagnie de la Baie d'Hudson. Cette Compagnie était non-seulement jalouse du maintien de ses privilèges, de

son monopole du commerce de fourrures, mais elle voulait absolument empêcher qu'il ne se fût de s'établir dans les vallées du Saguenay et du Lac Saint-Jean, pas plus pour « faire du bois, » chose qui était étrangère à son trafic, que pour faire de la culture, et elle ne craignait pas pour cela de mettre à son service les calembourgs eux-mêmes. Ainsi elle prétendait n'avoir pas seulement le monopole du *fur* (pelleterie), mais du *fir* (bois), et elle s'autorisait de la prononciation des mots pour tuer dans le germe l'exploitation entreprise par M. Price.

La Compagnie de la Baie d'Hudson avait succédé à la Compagnie du Nord-Ouest qui, de son côté, avait remplacé les fermiers des Postes du Roi, lors de la cession du Canada à l'Angleterre.

La Compagnie du Nord-Ouest n'avait pas tardé à se voir envahie, puis réduite à l'impuissance, et enfin étouffée dans l'étreinte formidable de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui n'avait cessé de gagner du terrain jusqu'à ce qu'elle se fût vue maîtresse de tous les territoires de chasse de l'Amérique britannique du Nord. Mais le dernier bail qu'elle tenait du gouvernement pour le territoire du Saguenay, en sa qualité de successeur des fermiers des Postes, allait expirer en 1842, et le champ allait rester libre à l'industrie de même qu'à la colonisation.

Il se livrait des batailles épouvantables entre les hommes au service de M. Price et ceux qu'employait

la Compagnie de la Baie d'Hudson. Pour ces batailles on recrutait des bras partout.* La Compagnie en faisait venir de tous côtés et même, un jour, elle envoya des bandes avinées couper les billots que M. Price avait « faits » à ses scieries de Betsiamites et de la Rivière-Noire, vingt lieues plus bas que Tadoussac. Enfin, M. Price parvint à conquérir la paix, mais ce fut au prix de \$7,000 qu'il dut payer à la Compagnie pour qu'elle voulut bien reconnaître son droit.

En 1867, à l'âge de 77 ans, M. Price mourait en laissant un souvenir qui durera longtemps, du moins dans le Saguenay dont on l'a appelé le « père » ; et pour tous il fut un des exemples les plus remarquables de ce que peuvent l'énergie, l'intelligence et l'activité mises ensemble au service de grandes opérations industrielles, et une stricte probité qui jamais ne fit défaut dans les affaires les plus importantes et les plus difficiles.

V

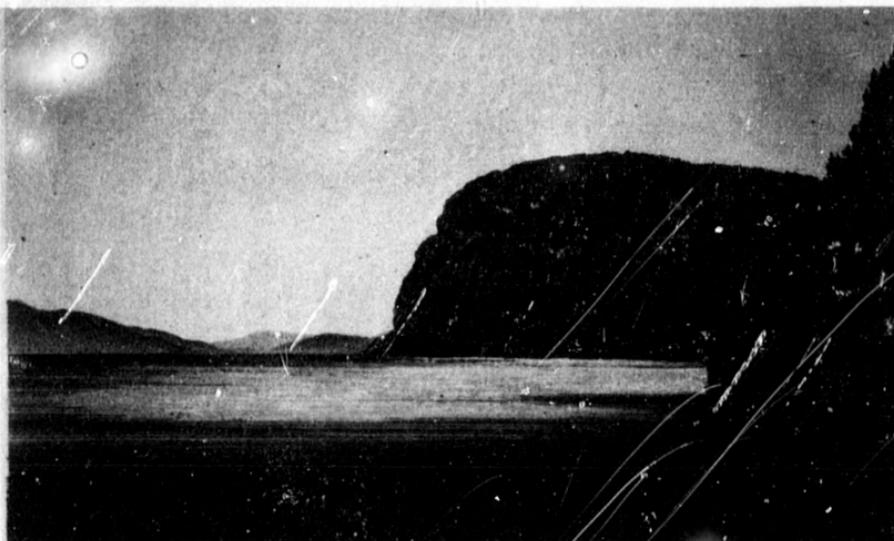
Nous sommes maintenant parvenus à l'automne de 1841. M. Bourret, curé de la Malbaie, vint passer neuf jours à la Grande Baie et y donna la communion à plus de six cents personnes. On voit que la colonie

s'était remarquablement accrue en peu de temps ; il était même question alors d'élever une petite école ; on l'acheva quelque temps après, et on en confia la direction à M. Israël Tremblay.

Pendant l'hiver de 1841-42, les pionniers s'ennuyant de ne pas avoir de nouvelles de la Malbaie et de la Baie Saint-Paul, leurs endroits d'origine, dépêchèrent deux hommes pour aller en chercher et porter en même temps plusieurs lettres aux parents et amis de « chez nous ». Quinze jours après seulement, les deux hommes étaient déjà de retour, chargés de lettres, de compliments, d'amitiés et de journaux pour leurs camarades restés à la Grande Baie.

L'hiver se passa comme d'habitude aux travaux des chantiers, et, la belle saison venue, M. Price envoya un homme chargé de recevoir et de *coller* tous les madriers qu'on mettrait à bord des bâtiments. Cet homme était M. Robert Blair, qui est resté l'agent de M. Price à Saint-Alexis et est devenu plus tard son fermier, jusqu'à sa mort arrivée au mois de septembre, 1879.

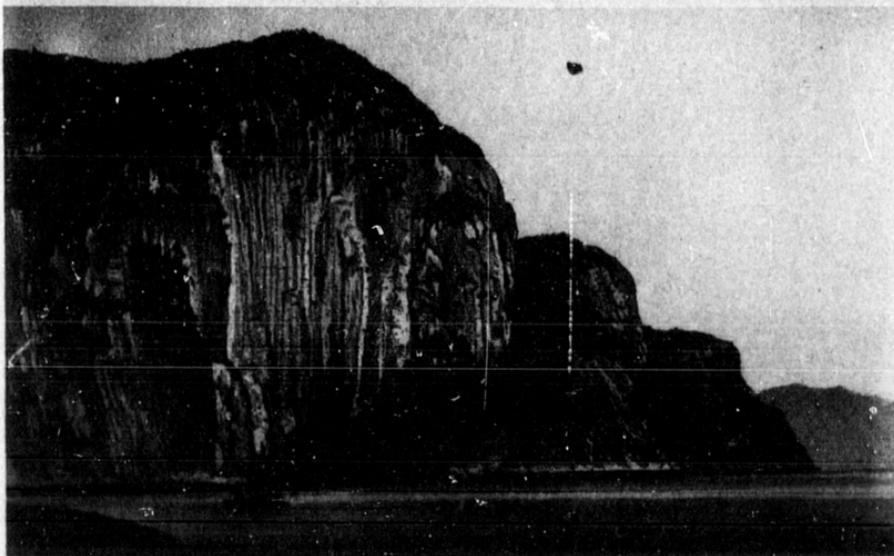
1842.—Dans l'été de 1842, M. André Cimon, marchand de la Baie Saint-Paul, qui venait tous les ans au Saguenay avec une pacotille de marchandises, voulut que l'on mit une cloche sur la chapelle de la Grande Baie. Il donna pour cela l'argent nécessaire et la cloche fut installée peu de temps après.



Artotypie, Breveté

Desbarats, Montréal

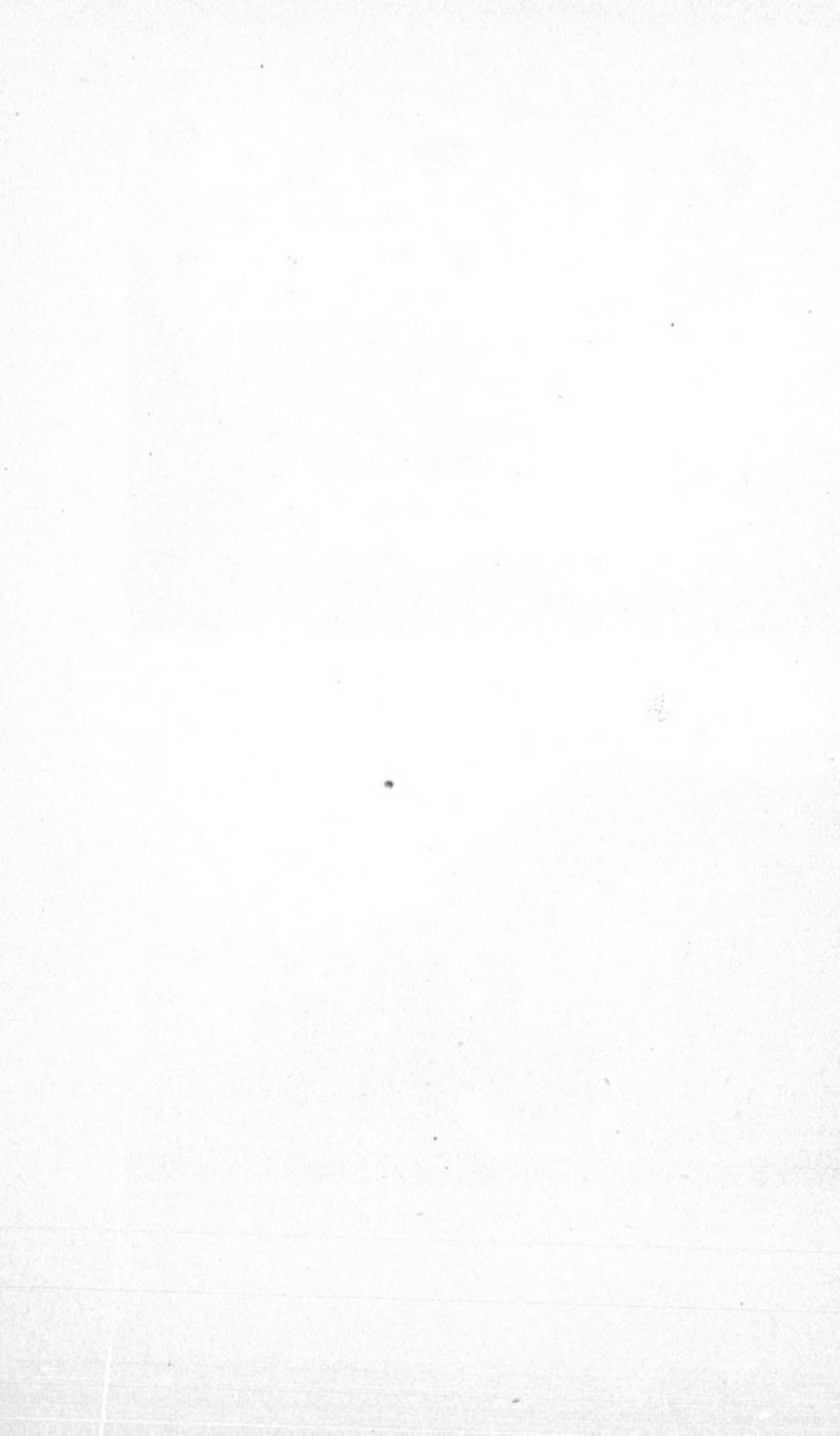
CAP ÉTERNITÉ, Hauteur 1800 pieds



Artotypie, Breveté

Desbarats, Montréal

CAP TRINITÉ, Hauteur 1700 pieds

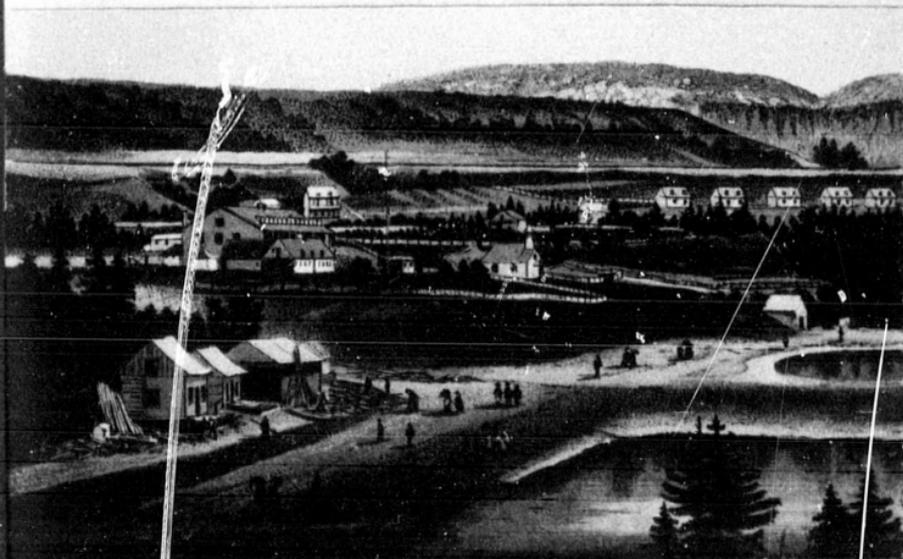




Artotypie, Brevelée

Desbarats, Montréal

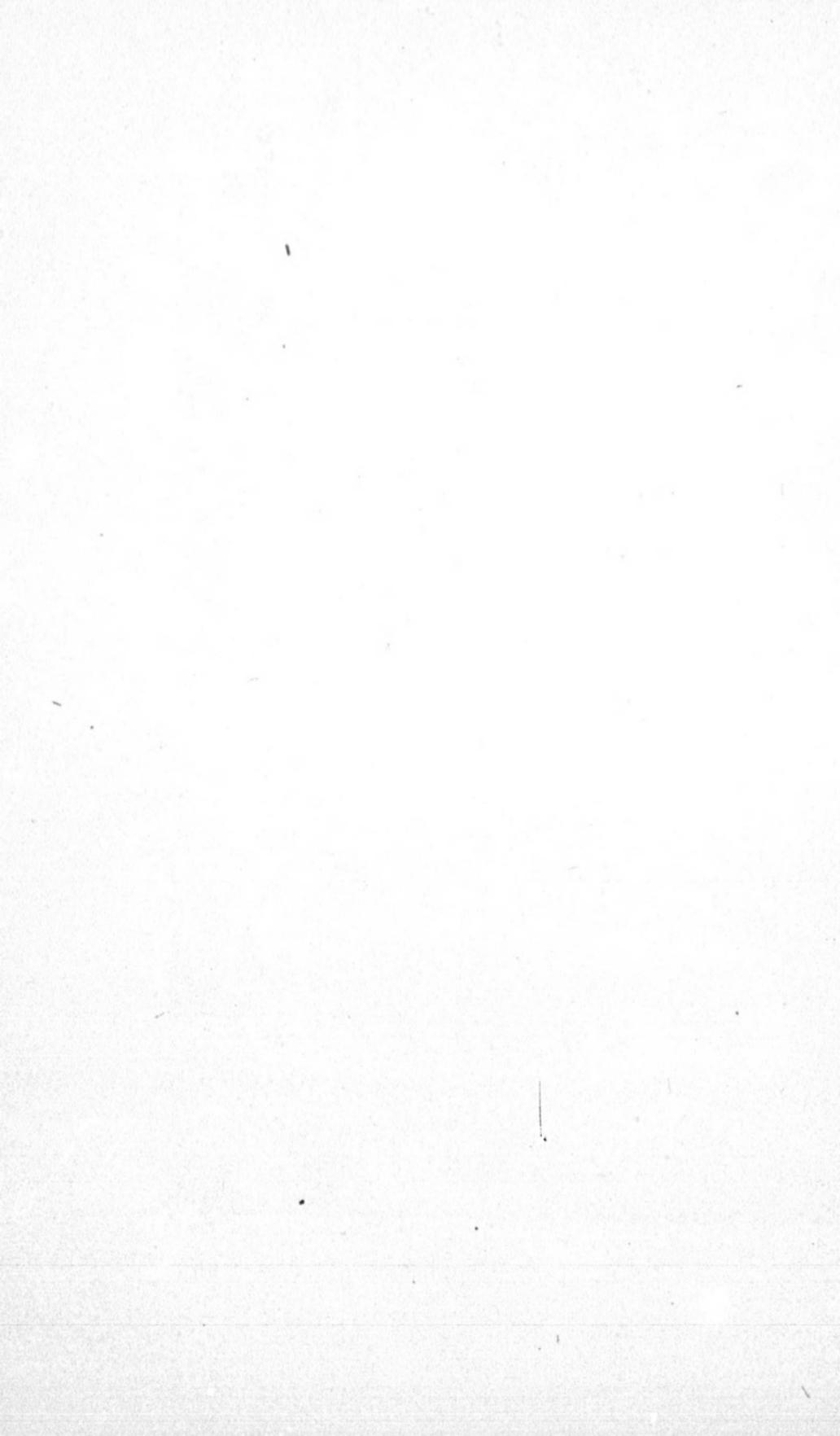
L'ANSE À L'EAU, Tadousac

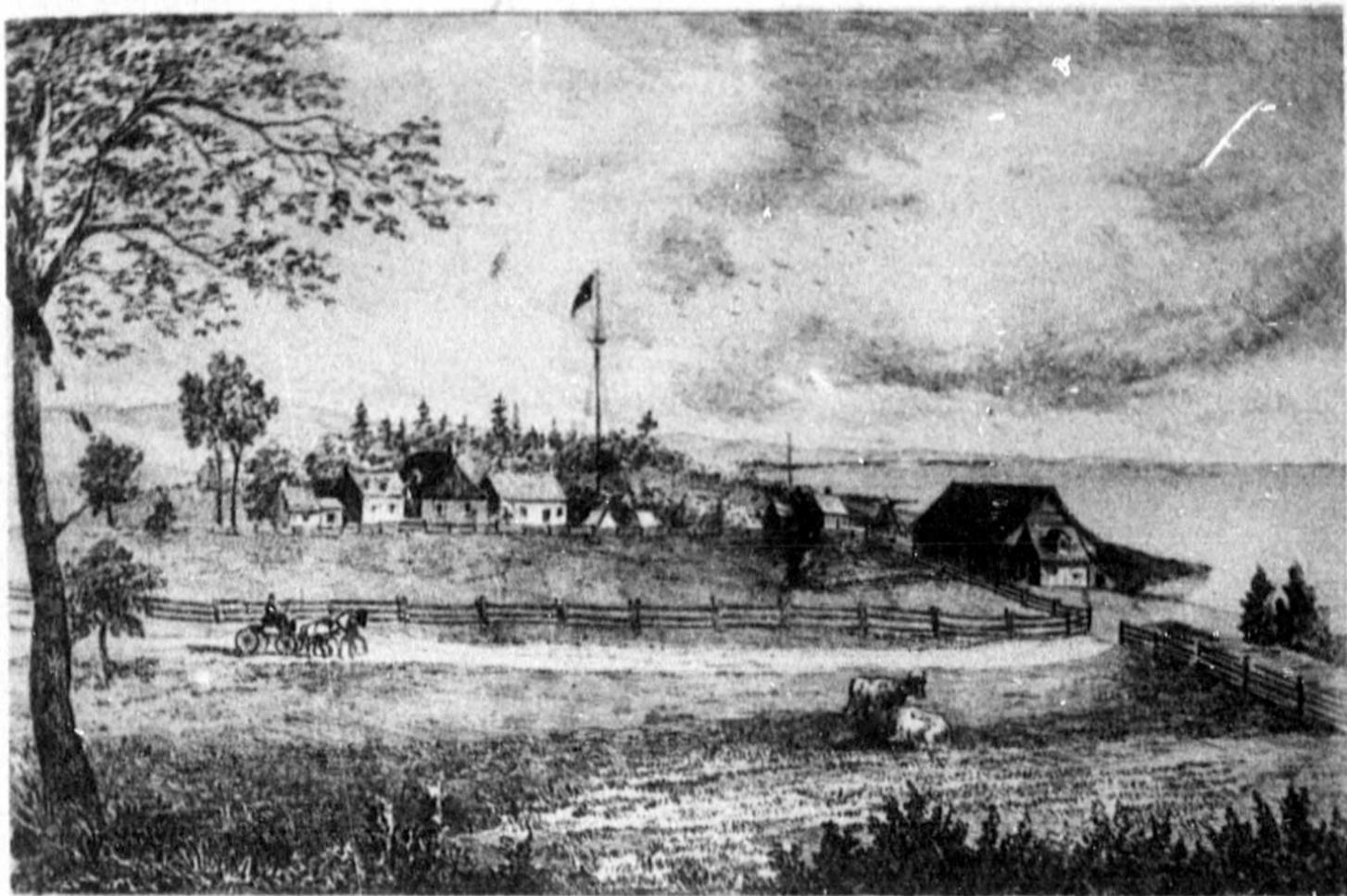


Artotypie, Brevelée

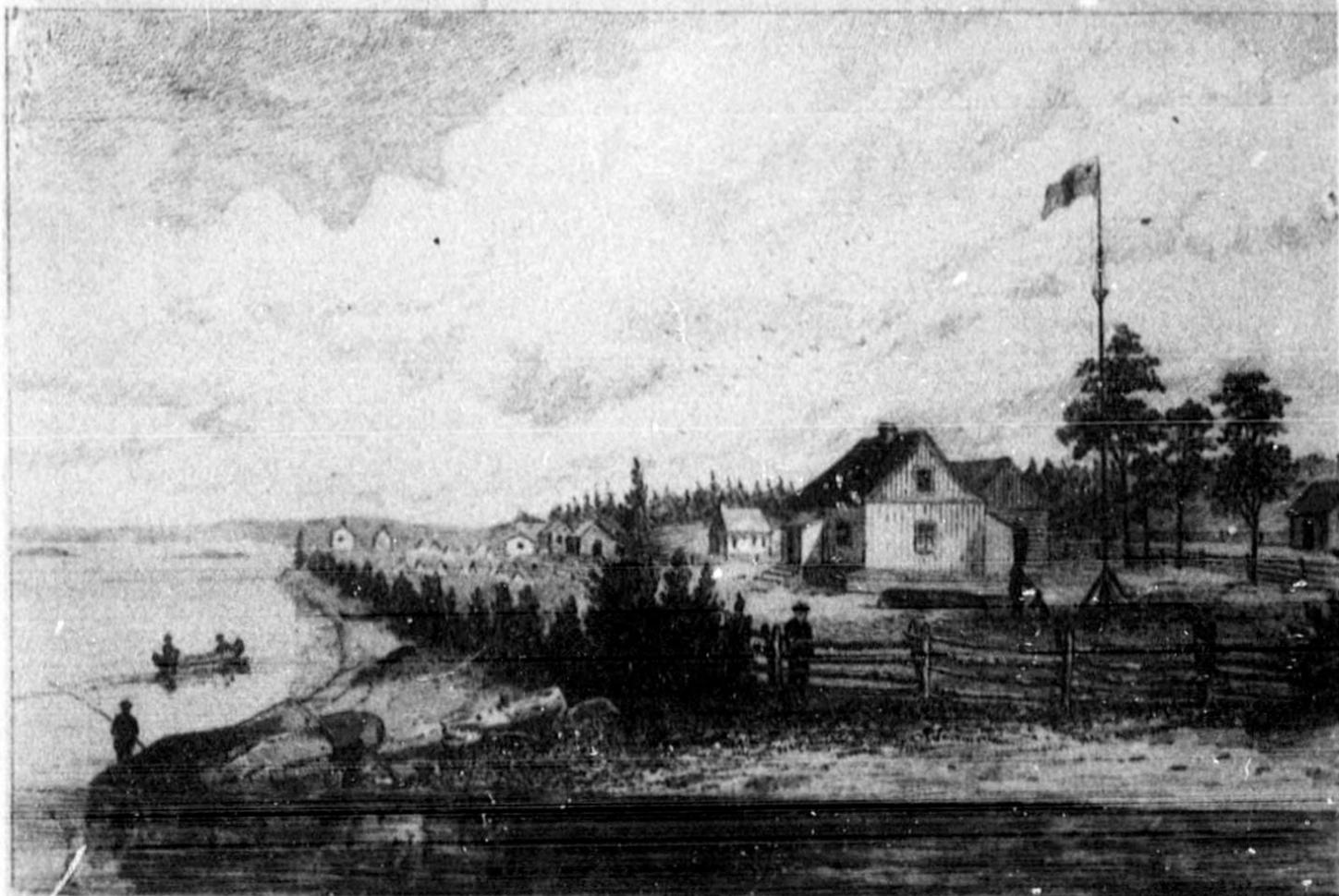
Desbarats, Montréal

VILLAGE DE TADOUSAC

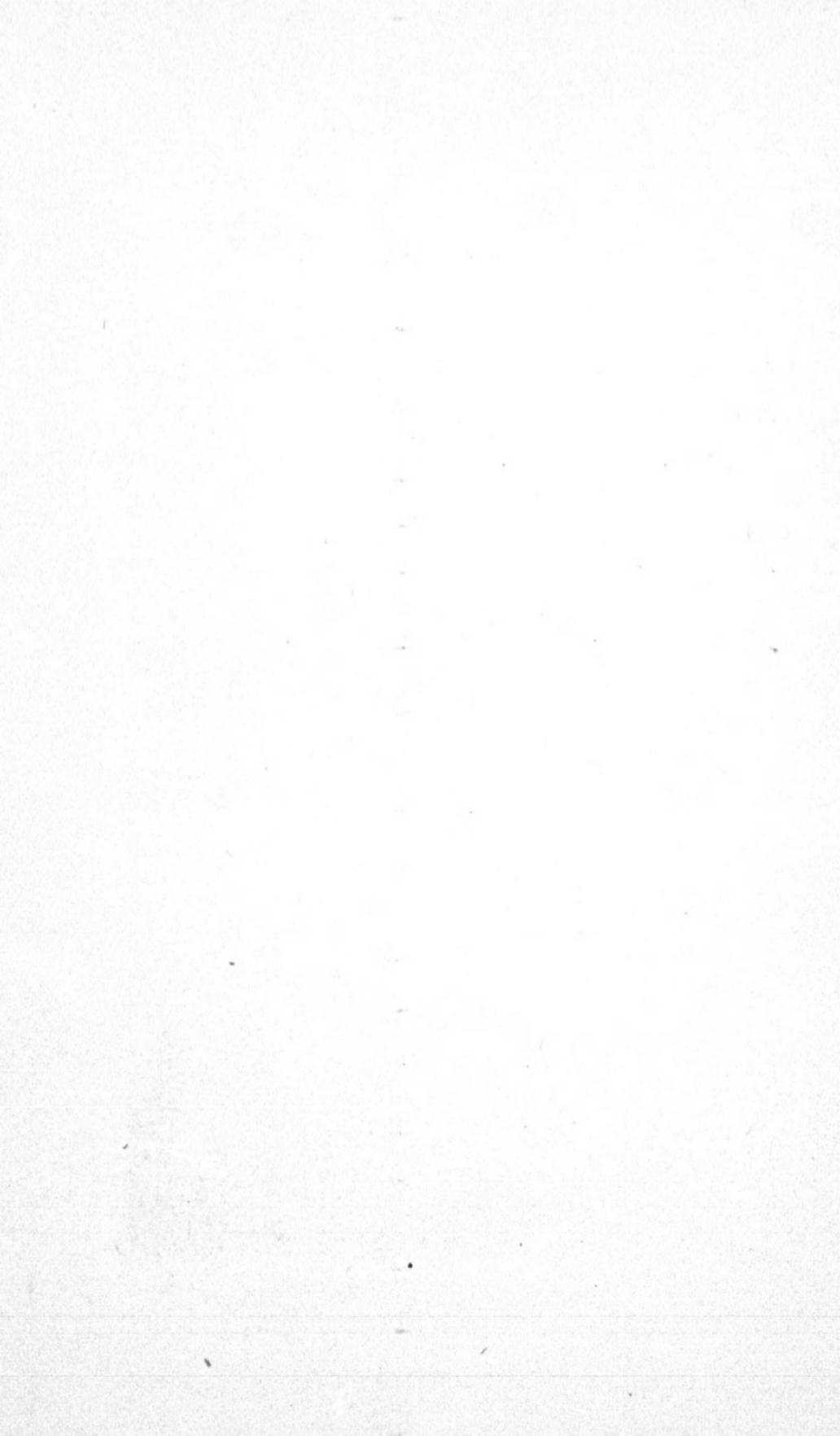




METABETCHOUAN - POSTE DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON



POSTE DE LA POINTE-BLEUE
LE LAC SAINT-JEAN





Artotypie, Breveté

Desbarats, Montréal

CHICOUTIMI



Artotypie, Breveté

Desbarats, Montréal

LA GRANDE BAIE







Au mois d'août, des personnes venant de Québec apportèrent la nouvelle que l'évêque avait décidé d'envoyer un prêtre résider à la Grande Baie dans l'automne même, si l'on pouvait lui préparer un logement convenable. Les colons se mirent donc immédiatement à l'œuvre et ajoutèrent à la chapelle une sacristie assez grande pour servir de logement au futur curé, en attendant qu'on pût lui bâtir un presbytère. Le 20 octobre, M. Charles Pouliot, depuis quelques années vicaire à la Malbaie, reçut des lettres de mission pour aller desservir les différents postes ou chantiers du Saguenay, et établir sa résidence à la Baie Ha ! Ha ! Ainsi la Grande Baie est le premier endroit du Saguenay où il fut établi une cure. Pour l'entretien de leur curé, les colons s'entendirent entre eux et s'engagèrent, chacun d'eux, à payer annuellement la somme de quatre dollars. La liste de souscription fut bientôt remplie, M. Price s'inscrivant en tête lui-même pour la somme de cent dollars qu'il continua de payer ensuite tous les ans, jusqu'au départ des Pères Oblats qui eut lieu en 1853.

C'est pendant l'automne de 1842 qu'arriva au Saguenay un homme qui restera longtemps célèbre dans ses annales par sa hardiesse, son énergie, son esprit d'entreprise, comme aussi malheureusement par son caractère farouche, ses terribles vices, son manque absolu de scrupules et par les efforts qu'il fit pour empêcher les colons de se livrer à la culture.

li s'était fixé pour faire un grand chantier de bois au débouché de la petite rivière du Moulin dans le Saguenay, tout près de Chicoutimi. D'abord établi à son propre compte, il devint ensuite en peu de temps l'associé de M. Price. Cet homme, véritable type légendaire sur qui l'on a conté des choses absolument incroyables et cependant vraies, physionomie saillante entre toutes dans les commencements durs et en quelque sorte sauvages de l'établissement du Saguenay, se nommait Peter McLeod.

PETER McLEOD

Peter McLeod était un écossais métis. C'était un homme fait de plusieurs bêtes fauves, dans lequel s'étaient introduites quelques-unes des plus belles et des plus nobles qualités de l'homme. Il était fier et courageux comme un lion, souple comme un tigre, rusé et méchant à la fois comme la panthère, bon comme un enfant. Sa violence ne connaissait ni entraves ni bornes. Apaisé, il était plus doux qu'un agneau ; mais il fallait bien se garder de l'approche de l'orage. Cette approche était foudroyante. McLeod passait d'un état à l'autre sans transition, en un bond. Sa colère éclatait comme la foudre, puis il n'y avait plus rien, pas même d'écho. Il

refusait à ses hommes leurs gages sous le plus futile prétexte, et sa bourse, jusqu'au fond, était largement ouverte à tous. Y puisait qui voulait. Il ne craignait rien sous le soleil et il était redouté de tous. Un jour, cependant, il se fit donner par un canadien qu'il venait d'insulter une de ces râclées énormes dont on se souvient toujours tant que l'on conserve ses membres et ses muscles. Le lendemain, il fit venir à son bureau celui qui l'avait moulu et aplati : « Tiens, lui dit-il, voilà deux cents dollars, mais va-t'en d'ici ; tu ne peux rester plus longtemps avec moi. Il ne faut pas que personne puisse battre Peter McLeod.

« Je ne m'en irai pas, dit l'homme. Je ne quitterai jamais Peter McLeod. »

Peter garda l'homme, et l'homme garda les deux cents dollars.

Une chose que Peter McLeod ne pouvait souffrir, c'était qu'on maltraitât le faible ; mais c'était plutôt par un sentiment altier de la force que par générosité. Il y avait vingt natures en lui ; il tenait du conquérant barbare, du sultan, de l'écossais et de l'indien. Conquérant, il était fait pour l'être. A défaut d'empire, il promenait sa domination sur deux à trois cents têtes docilement pliées sous sa main de fer. Sultan, il avait une dizaine de femmes, à peu près accréditées, et bon nombre d'autres auxquelles il émiettait en passant ses redoutables faveurs. Il se plaisait à voir s'aligner à sa porte, quelquefois dans une longue

attente, les habituées de son harem, et à les faire répondre, chacune d'elles, à son appel. On voit qu'il avait en lui du moscovite aussi bien que du turc.

Ecossais, il l'était par la résolution, par la ténacité, ce que l'anglais appelle *fixity of purpose*. Il ne lâchait jamais une chose entreprise et une fois voulue. Indien, il l'était par une foule de côtés ; par ses vices comme par ses qualités morales, par les excès, par la brutalité et la cruauté, comme aussi par un extrême dévouement toutes les fois qu'il était parvenu à savoir où placer ce dévouement. Il l'était aussi par ses qualités physiques. Jamais homme plus adroit et plus souple ne vécut sur terre. Il sautait de la hauteur de son quai, à dix-huit pieds au-dessus de l'eau, dans un canot d'écorce, sans le faire plonger ni même balancer ; le canot tressaillait un peu, mais ne penchait ni d'un côté ni de l'autre. C'est là ce que cent personnes, témoins oculaires, ont raconté de lui.

Il buvait comme un teuton, sans merci pour lui-même, avec fureur, avec la détermination de savoir qui des deux l'emporterait, de son estomac ou de la terrible eau de feu. Comprenant que la boisson était son ennemie mortelle, il en buvait avec rage ; et, ne pouvant la vaincre, il voulait au moins montrer combien il en fallait pour tuer un homme comme lui. Aussi, pendant neuf ans qu'il fut roi et maître de Chicoutimi, n'est-il pas resté sobre peut-être trois

mois de temps. Il mourut de congestion alcoolique, après quelques jours seulement de maladie, pendant lesquels tout son corps se carbonisa. Son lit était une table placée dans la première pièce de l'ancienne maison de M. Price, laquelle renfermait alors quatre ménages, et qui, aujourd'hui complètement transformée, forme un élégant manoir situé sur la rivière Saguenay, entouré de jardins, ombragé d'arbres magnifiques, et au-dessus duquel flotte le pavillon du consulat de Norvège. (1)

Quand Peter McLeod vit que la mort était inévitable, et qu'il lui fallait céder au plus fort une fois en sa vie, il demanda qu'on ouvrît la croisée de sa chambre, et là, plongeant une dernière fois les regards sur les sombres montagnes qui bordent la rive opposée, sur toute cette campagne sauvage qui l'entourait, qui avait été son berceau, et qui, maintenant, le regardait mourir avec l'impassible sérénité de la nature, il resta longtemps silencieux à contempler cette scène muette qui déjà revêtait pour lui l'aspect de l'immensité, puis on le vit se soulever avec effort sur son séant et détourner violemment la tête. Un cri horrible sortit de sa poitrine en feu : « Non, ât-il entendre d'une voix rauque et brisée, mais qui

(1) L'honorable M. David Price, le seul à peu près des Price qui aille encore de temps en temps à Chicoutimi, est consul de Norvège pour le Saguenay. Aussi, tous les dimanches, les bâtiments, qui sont dans la rade de Chicoutimi, hissent-ils leur pavillon pour le saluer, et il leur répond en maintenant le sien toute la journée au-dessus de son toit.

trouva assez de force pour un cri suprême, non, je ne veux pas mourir en face des montagnes de mon pays, » et il commença un geste désespéré, mais la mort était déjà là qui le tenait ; elle avança rapidement sur lui sa main impitoyable et, deux heures après, McLeod n'était plus.

Un dernier mot sur cette étrange figure, certainement la plus intéressante de l'histoire du Saguenay à cette époque. Elle est restée dans la pensée et sous le regard de tous ceux qui l'ont connue ; et lorsque les anciens habitants du Saguenay, qui ont subi sa terrible domination, parlent de Peter McLeod, c'est toujours avec un reste de haine singulièrement mêlé d'admiration, de crainte et de regret, oui de regret, car Peter McLeod, disent-ils, « fut le plus généreux en même temps que le plus intrépide des hommes de ce temps et de cette partie de notre pays. »

C'est de lui que viennent les *pitons*, espèce de bons que la maison Price continue d'émettre pour des montants variant de cinq cents à plusieurs dollars, et qui remplacent l'argent. Ces bons représentent ce que la maison Price doit à ses journaliers ; mais ils ne sont pas négociables en argent ; ils ne sont valables que pour marchandises et dans le Saguenay seulement. Ainsi, un gagiste a-t-il fait une journée de soixante cents, on lui délivre un *piton* de soixante cents, avec lequel il se procure des provisions ou des marchandises dans les magasins de Chicoutimi, mais

surtout à celui des MM. Price. Ces noms sont imprimés, et on les appelle *pitons*, du nom de baptême de McLeod, qui était Peter. De Peter à Piton, il n'y a qu'un pas; la transition est toute trouvée. Ce ne sont jamais les noms à donner qui embarrassent les canadiens.

VI

Jusqu'en 1842, les pionniers n'avaient eu d'autre communication par terre avec les paroisses du comté de Charlevoix que par un sentier allant de l'Anse Saint-Jean à la Malbaie. Mais, dans le cours de cette année, des sauvages ayant fait observer que l'on pouvait facilement faire un chemin entre la Baie Saint-Paul et la Grande Baie, plusieurs citoyens de la Baie Saint-Paul et de Saint-Urbain, guidés par quelques Montagnais, et ayant à leur tête M. Boniface Cimon, ci-dessus mentionné, entreprirent dans l'automne une exploration volontaire. Cette exploration confirma le dire des sauvages, et, l'année suivante, le gouvernement chargea M. J. B. Duberger, arpenteur de la Malbaie, de faire le tracé du chemin projeté. Le rapport de ce dernier fut en tous points conforme à celui des explorateurs.

1843.—Au printemps de 1843 fut élevée la charpente du presbytère de la Grande Baie, et, dans le

courant de juin, le gouvernement nomma un agent des Terres Publiques pour percevoir les revenus de la coupe des bois. Cet agent était M. John Kane, de la Baie Saint-Paul.

Dans l'automne, M. Price acheta les dernières actions de la société des Vingt et un qui n'avait réussi qu'à se couvrir de dettes. En revanche, la culture commençait à faire des progrès sensibles.

1844.—M. Bourret, curé de la Malbaie, vint annoncer que l'archevêque avait récemment chargé les pères Oblats de desservir toutes les missions du Saguenay, tant canadiennes que sauvages, et qu'au mois d'octobre suivant quatre de ces Pères remplaceraient M. Pouliot. L'archevêque faisait savoir en outre que tous ceux qui cultivaient devaient payer la dîme des grains récoltés ; quant à ceux qui gagnaient leur vie autrement que par la culture, ils seraient tenus de payer annuellement au moins un dollar aux missionnaires.

En effet, le 3 octobre, l'archevêque Signaï autorisait les pères Oblats de Marie Immaculée à « établir une maison de leur ordre dans le Saguenay et à y donner des missions. » On voit par là que les Pères Oblats avaient l'intention de s'y fixer d'une manière permanente.

Ils arrivèrent à la Grande Baie en goëlette le 15 octobre. Ils étaient au nombre de quatre : J. B. Honorat, supérieur de la mission, Flavien Durocher,

Médard Bourrassa et Pierre Fisette. Le lendemain même, les pères Durocher et Fisette parlaient pour aller faire les missions de l'Anse Saint-Jean, du Petit Saguenay, de la Rivière Sainte-Marguerite, et, aussitôt après leur retour, se mettaient à étudier la langue montagnaise. Ils l'apprirent si bien que, dès le 1^{er} janvier suivant, le père Durocher était capable de prononcer son premier discours en cette langue devant une trentaine de familles montagnaises réunies à Chicoutimi.

(1845). Les Pères firent avancer considérablement, dans le cours de cette année, la construction de la chapelle et du presbytère de la Grande Baie. Le 17 janvier eut lieu la bénédiction de la première chapelle de Chicoutimi, construite à l'usage des Canadiens sur la rive est de la rivière du Moulin. Il y avait bien déjà la petite chapelle des Jésuites, mais elle avait été construite seulement pour l'usage des Indiens.

Au mois de mars, le père Durocher alla se fixer à Chicoutimi. D'après le rapport qu'il fit peu après à l'archevêque, on voit que la population du Saguenay atteignait alors trois mille âmes, sur lesquelles il y en avait onze cents à la Grande Baie et six cents à la rivière du Moulin. On y voit de plus qu'il se manifestait déjà un élan irrésistible vers la colonisation et que les gens s'emparaient des terres du

mieux qu'il pouvaient, malgré les défenses de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

C'est aussi en 1845 que le père Honorat fit élever la chapelle de Saint-Alphonse à une demi-lieue seulement de celle de Saint-Alexis, et qu'il y chanta la première messe le 25 décembre, à minuit. (Saint-Alexis était le nom de paroisse de la Grande Baie).

(1846). Au commencement de mai la chaleur avait été excessive depuis plusieurs jours et la plupart des colons profitaient de la sécheresse pour faire brûler leurs abattis de bois. Tout à coup, le cinq de ce mois, un incendie effroyable, poussé par un fort vent de nord-ouest, se déclara dans la forêt, tout près des établissements. En moins de deux heures, le terrible fléau a consumé presque toutes les habitations de l'Anse à Benjamin, de Saint-Alphonse, toute la partie du village de Saint-Alexis qui se trouvait entre la rivière Ha ! Ha ! et la maison de M. Price, et tous les quais et tous les moulins. Les hommes étaient dispersés partout aux travaux des chantiers et de la campagne, et il ne restait aux maisons que les femmes et les plus jeunes enfants.

Tout ne fut bientôt qu'un amas de cendres et le soir vit toutes ces familles, désormais sans asile, errant sur la grève, dans le plus complet dénûment, ayant tout perdu et ne pouvant guère espérer de secours dans l'éloignement, dans l'isolement où elles se trouvaient.

La tradition rapporte que le feu s'arrêta d'une manière bien extraordinaire. Les habitants, voyant leurs demeures consumées et l'incendie sur le point d'attaquer la chapelle et les bâtisses attenantes, allèrent trouver le père Honorat et le supplièrent de faire tous ses efforts pour l'empêcher de continuer son œuvre de destruction. Le Père les ayant encouragés de son mieux et leur ayant prodigué toutes les consolations possibles, se rendit aussitôt à l'endroit où le feu se déchaînait avec le plus de violence, et c'est précisément à cet endroit même que le feu s'arrêta, dit-on, l'instant d'après, presque aussi promptement qu'il avait commencé.

Dès le lendemain, le père Honorat partait en chaloupe pour Québec où il allait faire à l'archevêque le récit du terrible malheur qui venait de désoler sa paroisse. L'archevêque et le séminaire envoyèrent de suite des secours considérables, et le gouvernement expédia un bateau-à-vapeur avec des provisions qui nourrirent les incendiés pendant plus de deux mois. Malheureusement, le bruit courut à Québec que les pertes des colons du Saguenay n'étaient pas aussi considérables qu'on le rapportait, ce qui empêcha la ville de souscrire plus de deux cent cinquante dollars pour leur venir en aide. Cet argent fut employé à acheter des étoffes et des vêtements.

Les mêmes bruits malveillants refroidirent le généreux élan des paroisses ; cependant Kamouraska, les

Eboulements, la Malbaie et la Baie Saint-Paul se firent remarquer par leur libéralité. Les Messieurs du Séminaire de Montréal envoyèrent la somme de vingt-cinq dollars.

Quoiqu'ils fussent loin d'être proportionnés aux pertes éprouvées par les colons, ces secours n'en vinrent pas moins fort à propos pour les aider à ensemen-
cer leurs terres qui, cette année, produisirent plus qu'elles ne l'avaient encore fait.

Comme il n'y avait pas à la Grande Baie assez de logements et de provisions pour tout le monde, on fit embarquer dès le lendemain de l'incendie une soixantaine de femmes et d'enfants en bas âge à bord d'une goëlette qui fut remorquée jusqu'à la Malbaie par le bateau-à-vapeur de M. Price.

C'est à partir de cette année, 1846, que la culture prit des développements sérieux. Après les semences, chacun se mit à rebâtir sa maison, et, dans l'automne, le village de Saint-Alexis renaissait de ses cendres. C'est encore à la suite de ce feu que le gouvernement fit chaîner le village par M. Jean Duberger, arpenteur ; celui-ci continua, quelques semaines après, à chaîner et à diviser en lots la plus grande partie du township Bagot.

L'année 1846 vit aussi les pères Oblats exécuter le projet d'ouvrir le township La Terrière, c'est-à-dire le Grand-Brûlé, ou Notre-Dame de La Terrière, de son nom paroissial. A cet effet, ils prirent un

nombre considérable de lots sur lesquels ils opérèrent de grands défrichements, et ils firent construire en outre un moulin à farine et une scierie. Depuis lors, la paroisse du Grand-Brûlé est devenue une des plus considérables de tout le Saguenay. Le onze juillet, 1853, l'évêque de Tloa, Mgr. Charles François Baillargeon, co-adjuteur de l'archevêque de Québec, visitait pour la première fois la mission du Grand Brûlé et donnait la communion à 258 personnes. M. le curé de Chicoutimi, missionnaire des sauvages du Lac Saint-Jean, desservait le Grand-Brûlé en 1853 ; en 1854, il était desservi par le curé de Saint-Alphonse et de Saint-Alexis.

En l'année 1855, l'évêque confiait cette mission à un curé qui fut en même temps chargé des missions du Lac Saint-Jean. Ce curé était M. Alphonsa Casgrain, qui résida au Grand-Brûlé depuis le 15 octobre, 1855, jusqu'au 26 septembre, 1858. A cette dernière date, il fut remplacé par M. J. B. Villeneuve jusqu'au 10 octobre, 1861, et celui-ci par M. Joseph Hudon, jusqu'au 5 octobre, 1870. A M. Hudon succéda M. Jules Mailley, qui fut curé du Grand-Brûlé jusqu'au 24 septembre, 1876, et remplacé par M. Charles Bacon qui, le 6 octobre, 1878, céda à son tour sa place au curé actuel, M. F. X. Delâge.

M. Delâge a eu l'obligeance de nous fournir sur sa paroisse les renseignements suivants, accompagnés

d'un état, que nous publions ci-dessous, des baptêmes, mariages et sépultures qui y ont eu lieu depuis dix ans.

Au 1^{er} janvier, 1879, la paroisse du Grand-Brûlé contenait douze cent soixante-une âmes (1261), sur lesquelles 820 communians, en tout 174 familles, toutes canadiennes-françaises et toutes, moins trente, ayant pour chef un cultivateur. Tous les ans, quelques-unes de ces familles laissent la paroisse, mais c'est pour aller se fixer plus près du lac Saint-Jean.

La paroisse du Grand-Brûlé est essentiellement agricole ; elle ne saurait augmenter en étendue, vu qu'elle est bornée au sud par des montagnes, au sud-est par la Grande-Baie et Saint-Alphonse, au nord par Chicoutimi et au nord-est par Saint-Dominique.

L'église, la plus belle du Saguenay après celle de Chicoutimi, a cent pieds de longueur sur cinquante de largeur : elle a été commencée, de même que la sacristie (en pierre) par M. Joseph Hudon et terminée par M. Jules Mailley. C'est aussi M. Hudon qui a fait construire l'élégant presbytère qui sert de demeure au curé du Grand-Brûlé.

Voici l'état des baptêmes, mariages et sépultures depuis 1870 :

1870.—	Baptêmes	67	Sépultures	19	Mariages	14
1871	“	68	“	24	“	13
1872	“	64	“	14	“	8

1873.—Baptêmes	49	Sépultures	4	Mariages	8
1874	“	56	“	26	“
1875	“	50	“	17	“
1876	“	55	“	13	“
1877	“	49	“	16	“
1878	“	49	“	15	“
1879	“	51	“	34	“

L'état comparé de la production agricole dans le Grand-Brûlé, entre les années 1871 et 1879, accuse les résultats suivants :

	1871	1879
Minots de blé récoltés.....	13,164	4,240
Do d'avoine do	16,280	26,000
Do d'orge do	3,402	940
Do de patates do	17,024	
Tonneaux de foin.....	559	
Arpents de terre en culture.....	13,262	

Vers la fin de l'année 1846, les pères Oblats, surchargés d'ouvrage, demandèrent à l'évêque de leur adjoindre un jeune prêtre séculier, vu que, sur quatre pères qu'ils se trouvaient, trois étaient obligés de passer toute la saison de navigation hors de la paroisse pour conduire les missions, et que le père Honorat restait seul pour desservir toute la population du Saguenay qui était déjà très-nombreuse et disséminée dans bien des endroits. Alors, l'évêque envoya pour vicaire au père Honorat M. J. B. Gagnon, avec des pouvoirs aussi étendus que ceux du Père

lui-même. Celui-ci ne tarda pas à envoyer M. Gagnon se fixer à Chicoutimi, et l'évêque donna son approbation à cet acte le 6 février, 1847. M. Gagnon devint ainsi le premier curé de Chicoutimi. Il y resta jusqu'en 1862 et fut alors remplacé par M. Dominique Racine, aujourd'hui évêque de Chicoutimi, lequel reçut, en outre des pouvoirs conférés à M. Gagnon, le titre de vicaire forain.

1847.—Cette année vit l'établissement de la cour des Commissaires à la Grande Baie.

1848 —L'année 1848 est une des grandes dates de l'histoire du Saguenay. C'est à cette époque en effet que remonte la colonisation de la vallée du Lac Saint-Jean, événement mémorable dont on commence à peine à apprécier la portée et qui ne pourra donner tous ses fruits que dans un avenir encore bien éloigné de nous.

(1849) Le père Honorat est remplacé par le père Garin.

(1850) Le 9 janvier arrive au Saguenay la première malle qui y ait été envoyée. A partir de cette date, la malle continue d'y être expédiée tous les quinze jours.

Les gens de Saint-Alexis font l'acquisition d'une cloche pour leur chapelle.

(1851) A partir du 22 décembre, le service de la malle se fait une fois par semaine.

(1853) Les pères Oblats quittent le Saguenay

après avoir vendu pour une somme modique les vastes domaines qu'ils possédaient au Grand-Brûlé. Leur administration financière avait été aussi désastreuse que leur dévouement apostolique avait été admirable. Voici les noms de ceux des Pères qui ont desservi le Saguenay en qualité de missionnaires :

Les R. P. B. Honorat
Flavien Durocher
Médard Bourassa.
P erre Fisette.
A. M. Garin.
Charles Arnaud.
E. Grenier.
F. M. Sallay.
J. H. Pinet.

(1854) On couvre en ferblanc le clocher de la chapelle de Saint-Alexis ; c'était le premier de tous les clochers du Saguenay qui eût encore reçu cette parure.

(1855) La malle qui ne venait jusqu'alors qu'une fois par semaine commence à venir deux fois. Elle passe par le chemin de la Baie Saint-Paul.

Les années 1856 et 1857 se passent sans événements qui méritent d'être signalés.

(1858) M. Otis, qui desservait depuis deux ans la paroisse de Saint-Alexis, en convoque les citoyens pour leur conseiller de demander à l'évêque un curé

résident. C'est ce qu'ils firent en s'engageant à lui souscrire chacun quatre dollars par année.

L'évêque envoie comme curé à Saint-Alexis M. L. A. Martel qui y arrive le 23 septembre, chargé en outre des missions de l'Anse Saint-Jean, du Tableau, du Petit Saguenay et de la Rivière Sainte-Marguerite, qu'il devait visiter deux fois par année. L'Anse Saint-Jean avait alors une population déjà assez considérable ; aussi M. Martel jugea-t-il à propos d'y faire bâtir une chapelle et un presbytère, et d'y fonder en outre une école qui existe encore. C'est aussi M. Martel qui fonda à Saint-Alexis la première école qui ait été ouverte dans le Saguenay. Il en confia la direction à M. Charles Fiset. Les parents devaient payer 25 cents par mois pour chaque enfant, ce qui empêcha bien des enfants pauvres de recueillir les bienfaits de l'instruction.

(1859) De grandes démonstrations ont lieu à l'occasion de la visite de l'évêque à Saint-Alexis.

(1860) Les habitants, réunis en assemblée, signent une requête demandant l'érection canonique de la paroisse de Saint-Alexis.

Les curés et les commissaires d'école, avec la permission du surintendant de l'Instruction Publique, engagent pour faire l'école des personnes non diplômées, mais le surintendant crée ensuite des difficultés et refuse tout octroi. De là des réclamations. M. Martel, pour couper court, demande

l'établissement au Saguenay d'un bureau d'examineurs qui ait le pouvoir de conférer des brevets aux instituteurs ; car, parmi ceux qui aspiraient à l'être, la plupart n'avaient pas les moyens de se rendre à Québec pour y paraître devant le bureau des examinateurs de la province. M. Chauveau s'opposa de toutes ses forces dans le conseil à l'adoption de cette mesure ; mais, après bien des requêtes signées par tous les intéressés du Saguenay, il fallut accéder à leur demande, et, le 8 septembre, 1862, un bureau d'examineurs spécial était établi pour les comtés de Saguenay, Chicoutimi et Charlevoix. Les cinq premiers membres qui composèrent ce bureau furent les révérends J. B. Gagnon, L. Otis et L. A. Martel, MM. Ovide Bossé, Pierre Tremblay, John Kane * et J. B. Plamondon.

(1861) Le 31 janvier, M. Otis tient une assemblée des habitants de Saint-Alexis et expédie ensuite le procès-verbal de cette assemblée à l'évêque qui, le 21 mai suivant, accorde le décret canonique érigeant en paroisse la mission de Saint-Alexis. Le 30 juin, les habitants adressent une requête accompagnée d'un plan de leur paroisse à l'effet de la faire

* M. Kane fut une des figures les plus remarquables du Saguenay à cette époque. Pendant de longues années il fut le seul magistrat qui y ait résidé. Il était l'homme du conseil et de la direction. Il était l'arbitre reconnu et incontesté dans tous les différends qui s'élevaient ; il constituait presque à lui seul l'élément moral et intellectuel au milieu de cette population d'agriculteurs à peine formés et de travailleurs qui ne connaissaient guère ce qu'était la loi morale. Aussi exerça-t-il au milieu d'eux une autorité et un prestige que rien ne diminua jusqu'au jour où il quitta le Saguenay en 1874, en y laissant un souvenir qui survivra à plusieurs générations.

ériger civilement ; et le 23 aout, des lettres patentes, émises par le gouvernement, accordaient l'érection civile de la paroisse de Saint-Alexis telle qu'elle était constituée par l'érection canonique.

(1862) Trois nouvelles écoles spacieuses sont élevées à la Grande Baie, et deux dans les concessions Saint-Jean et Saint-Louis.

(1863) Deux candidats se disputent l'élection à l'Assemblée Législative, M. Kane et M. David Price. Celui-ci l'emporte à une immense majorité.

L'année 1864 vit mettre en pratique le principe de la cotisation pour le soutien des écoles, malgré l'opposition ordinaire de ceux qui ne font de différence en rien et ne savent pas plus apprécier un système qu'un autre.

Voici un état comparatif des baptêmes, sépultures et mariages qui avaient eu lieu à Saint-Alexis de 1846 à 1851 :

1846.—	Baptêmes	72	Sépultures	32	Mariages	18
1847	“	79	“	35	“	21
1848	“	90	“	53	“	17
1849	“	70	“	39	“	15
1850	“	76	“	19	“	5
1851	“	55	“	28	“	9

A partir de 1851, et jusqu'en 1858, il y eut des registres communs pour Saint-Alphonse et Saint-Alexis. Ces deux endroits réunis contenaient en

1858-59 une population de 1,179 âmes ; il y avait 82 emplacements de pris et 128 enfants fréquentaient les trois écoles qui y étaient tenues, dont l'une, modèle, sous la direction d'une élève de l'école Normale Laval.

Plusieurs postes dépendaient de la mission de la Grande Baie ; c'étaient ceux de l'Anse Saint-Jean, de la Rivière Sainte-Marguerite et du Petit Saguenay. L'accroissement de population, dans le premier de ces endroits, avait été considérable ; aussi était-il devenu nécessaire d'y installer un missionnaire résident.

Cependant il y avait peu ou point de communications, ou du moins étaient-elles très-difficiles. Les colons de l'Anse Saint-Jean étaient pour ainsi dire des exilés. Il n'y avait point de voie de terre ; en été, la voie d'eau seule existait par le Saguenay qui, l'hiver, se couvrait d'un pont de glace, et encore ce pont de glace refusait-il souvent passage des semaines entières, à la suite des tempêtes de neige ou des vents violents qui rompaient et soulevaient la croûte, et rendaient tout chemin impossible. D'un autre côté, l'ancien chemin du *Marais*, qui allait de l'Anse à la Malbaie, distante d'environ quarante milles, n'était plus praticable pour les voitures, à trois lieues seulement du point de départ ; en sorte que les habitants de l'Anse vivaient dans un petit monde à part qui se bornait à eux-mêmes, et dont l'ennui et les privations de toute nature augmentaient encore tous les jours l'isolement.

“ La plus grande partie des habitants ”, écrivait, en 1871, M. Adolphe Girard, missionnaire à l'Anse Saint-Jean, “ n'ont pas même le nécessaire, surtout le printemps. Ces pauvres gens vivent au jour le jour, et ils n'ont pas d'épargnes pour le temps des semences. A cette époque il faut gagner le pain pour la famille, et la saison favorable s'écoule de la sorte sans que l'on puisse suffisamment ensemercer les terres. Ici, ce sont les familles privilégiées qui ont de la viande toute l'année. Cependant ces pauvres gens, et les enfants surtout, si mal nourris qu'ils soient, jouissent d'un enbonpoint à faire pâlir les enfants des riches citadins.

Deux écoles, tenues sur un bon pied, fonctionnent ici ; elles sont fréquentées par 70 enfants environ. Elles sont sous le contrôle des commissaires. C'est au pauvre missionnaire qu'incombe la nécessité de faire les rapports au gouvernement et d'être secrétaire-trésorier. Quelle misère pour réunir l'argent nécessaire à soutenir ces écoles parmi des colons si pauvres, et dans un endroit où l'argent est si rare !..... ”

Et cependant on y réussissait, et la population allait toujours croissante et la production augmentait, comme on peut le voir par les statistiques suivantes qui se rapportent aux années 1871 et 1879 :

	1871	1879
Population de la paroisse.....	495	720
Minots de blé récoltés.....	1,612	1,800
Do d'avoine do	1,097	2,500
Do d'orge do ..	1,961	1,450
Do de patates do	3,998	6,000
Tonneaux de foin.....	220	5,600
Arpens de terre en culture.....	2,611	3,800

Nous allons interrompre ici la chronique annuelle de la Grande Baie, telle que nous venons de la faire, pour arriver sans plus de délai à l'état présent dont nous allons esquisser en quelques lignes la physiologie.

CHAPITRE VI

—

LA COLONISATION

I

Il y avait maintenant vingt-six ans que les membres de « l'Association des 21 » avaient pénétré dans le Saguenay, non comme des cultivateurs pour y défricher des terres, mais pour en exploiter les magnifiques richesses forestières. Cependant, ils avaient ouvert la voie vers cette contrée réputée inaccessible et défendue par de puissants intérêts, jaloux de tout établissement nouveau. Ils avaient tracé la route et de nombreux colons, accompagnés de leurs familles, s'étaient portés dans des directions diverses à l'intérieur du Saguenay et y avaient pris des terres. Mais ceux qui avaient affermé les « Postes du Roi » s'y opposaient comme ils l'avaient fait jadis, parce que leur bail n'était pas encore expiré ; il devait rester en vigueur jusqu'au 1^{er} octobre, 1842, D'un autre côté, le gouvernement provincial ne voulait consentir à faire aucun arpentage ni disposer des terres, quoique la demande lui en eût été souvent faite, sous l'impression vraisemblablement qu'il n'en avait pas le droit. Mais cet état de choses allait promptement changer, comme on peut le voir par

l'extrait suivant du rapport d'un voyage fait au Saguenay en 1845 par l'honorable D. B. Papineau, commissaire des Terres Publiques :

“ Votre Excellence n'ignore pas que le territoire arrosé par la rivière Saguenay, formant une portion de l'étendue du pays nommé *les Postes du Roi*, avait été ci-devant, avec le reste de cette étendue, loué à feu M. Gaudie, constructeur de vaisseaux à Québec; le bail avait été passé pour l'espace de 21 ans et est expiré le 10 octobre 1842. Pendant la durée de ce bail, le gouvernement provincial n'a pas voulu consentir à y faire faire aucun arpentage de terres pour établissements, quoique ça lui fut souvent demandé, sous l'impression, je pense, qu'il n'en avait pas le droit. Dans le cours du mois de juin, 1842, un autre bail de ce même territoire a été accordé pour un même espace de temps à l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, à commencer du 2 octobre, 1842, avec condition et réserve expresse que le gouvernement ferait en aucun temps, s'il le jugeait à propos, arpenter et concéder ou vendre des terres pour y former de suite des établissements, cultiver, etc.

“ En 1843, des ordres furent donnés par les autorités compétentes d'arpenter plusieurs townships dans cette étendue. Quelques individus avaient déjà formé une société pour y bâtir des moulins à scies et y former des établissements. Quelque temps après, ils ont vendu à W. Price, Ecr., & Cie., de Québec, les intérêts qu'il avaient respectivement dans cette entreprise, et ce monsieur a conduit ses opérations avec intelligence, énergie, diligence, et y possède maintenant plusieurs vastes établissements pour scier le bois, au moyen desquels il a pu, l'année dernière et cette année, charger de madriers plus de 60 vaisseaux. Un grand nombre de cultivateurs les plus pauvres des paroisses qui bordent le Saint-Laurent, presque réduits à la misère par une succession de mauvaises récoltes, ont été résider en ce lieu afin de se procurer pour eux et leurs familles les moyens de subsistance, en travaillant soit aux moulins ou aux bâtisses qu'on y érigeait, soit dans les forêts à couper et tirer le bois propre à être scié. Ce manque de récolte avait mis la plupart du commun des cultivateurs dans l'incapacité de procurer de l'ouvrage à une nombreuse classe de journaliers agricoles qui, d'ordinaire, se tient pour leur subsistance sur les travaux qu'ils peuvent faire pour autrui, et eux-mêmes furent également forcés par la nécessité de recourir au Saguenay.

“ Le moyen de communication par terre le plus court serait le chemin projeté de Bagot, dont la longueur sera cependant de 66 milles et dont l'ouverture serait coûteuse, vu qu'il devra

passer sur un terrain qui ne sera jamais établi, et qui, s'il était une fois ouvert, deviendrait bientôt impraticable par le manque de bras et de moyens pour l'entretenir. ”

A l'époque où nous sommes parvenus, c'est-à-dire en 1848, deux chemins rudimentaires, ouverts aux voitures pour la saison d'hiver seulement, reliaient la Grande Baie, d'un côté à la Malbaie et de l'autre à la Baie Saint-Paul. Celui de la Malbaie, plus long que l'autre, avait été ouvert en 1843, et celui de la Baie Saint-Paul en 1846.

II

Les premiers colons s'étaient établis d'abord près des moulins, puis sur les terres voisines non arpentées, et ils avaient continué en reculant sans cesse les bornes du domaine cultivable. Mais aucun ordre ne présida à cet établissement, et souvent les colons se gênèrent les uns les autres en empiétant mutuellement sur les portions de terre qu'ils avaient défrichées. On ne connaissait pas alors la division méthodique des terres, telle qu'elle a été pratiquée depuis. Les colons non autorisés (squatters), s'étaient établis partout où le terrain leur avait paru le meilleur, de sorte que les arpenteurs se trouvèrent dans l'impossibilité de faire la subdivision d'après le plan adopté et les instructions qu'ils avaient reçues.

Dès 1843, il y avait ainsi plusieurs centaines de familles établies dans le Saguenay, sans posséder aucun titre de propriété. La plupart de ces colons n'avaient le moyen d'acheter ni chevaux, ni vaches, ni bœufs. Ceux qui ne trouvaient pas d'ouvrage dans les chantiers de M. Price défrichaient et semaient sans autres instruments que la hache et la pioche, et, cependant, il arriva que plusieurs de ces défrichements furent considérables.

Quant aux autres colons qui travaillaient aux chantiers, ils n'avaient que de courts intervalles à donner à la culture de leurs terres. L'hiver, ils transportaient eux-mêmes dans des traîneaux leur bois de chauffage et leurs provisions. Ils n'avaient ni chemins ni communications d'aucune espèce, si ce n'est par la rivière Saguenay, durant les mois d'été seulement. Ils vécurent ainsi isolés pendant de longues années, sans protection ni assistance de la part du gouvernement, obligés d'endurer toutes les privations et n'ayant jamais guère d'autre perspective que la misère. Le travail des chantiers les occupait pendant tout l'hiver et se prolongeait jusqu'à la descente des billots qui n'avait lieu qu'à la fin de mai ou au commencement de juin, quelquefois même plus tard, de sorte qu'ils ne pouvaient labourer ni ensemer leurs terres que lorsque la saison était déjà fort avancée, et, naturellement, le grain semé à cette époque, ne venant pas à maturité avant les gelées de

La fin d'août ou de septembre, la récolte était souvent perdue.

Les premiers travailleurs, ainsi que bon nombre de ceux qui se rendirent plus tard au Saguenay avec leurs amis ou compagnons, furent tous plus ou moins les employés de feu M. Price. Grâce à eux, comme nous l'avons vu, les premiers défrichements se firent, puis s'étendirent, puis gagnèrent jusqu'au Lac Saint-Jean, toujours en suivant le cours de la rivière Chicoutimi. Pendant longtemps, la maison Price fut seule à fournir des provisions et des vêtements aux nombreuses familles qu'elle tenait pour ainsi dire sous sa tutelle, de telle sorte qu'il y avait à peine un homme des chantiers ou un cultivateur des environs qui ne lui fût endetté.

Mais outre M. Price, il y avait encore d'autres marchands envers qui le colon, qui s'était déjà endetté pour ses frais de premier établissement, contractait de nouvelles obligations. Les causes qui avaient empêché la récolte l'année précédente se renouvelaient, et le pauvre malheureux, abandonné à lui-même au milieu des bois, tourmenté, sujet à des vexations, obligé souvent de disputer la possession même des quelques arpents de terre arrosés de ses sueurs, et incapable de les conserver sans des frais énormes que ses moyens ne lui permettaient pas d'encourir, privé de la protection des lois et exposé à toute leur rigueur, se laissait parfois aller

au découragement et abandonnait les lieux témoins de ses longues souffrances. Mais, en général, le courage des colons ne se ralentit pas. A force de travaux et de peines sans nombre, ils parvinrent à tirer de leurs terres plus qu'ils ne gagnaient aux chantiers. Ceux qui n'étaient pas trop endettés purent se libérer enfin, tandis que d'autres durent continuer à subir leur mauvais sort pendant encore assez longtemps ; mais leur nombre diminua à mesure que les terres s'ouvrirent et que les produits de l'agriculture se multiplièrent. Enfin, la concurrence commerciale vint apporter un certain équilibre dans les relations et soulager le défricheur, de telle sorte qu'aujourd'hui il ne reste plus trace de ce sombre passé, de l'enfantement pénible qui amena au jour une région nouvelle aussi riche d'avenir que d'est le Saguenay.

III

La Grande Baie, comme nous l'avons dit déjà, est entourée d'un cercle de prairies d'une étendue considérable et dont le sol est remarquablement fertile. Entre la Baie Ha ! Ha ! et Chicoutimi l'argile a quelquefois six cents pieds d'épaisseur. Elle semble avoir retenu encore quelque chose de l'impulsion

que lui a imprimée le grand cataclysme d'où est sortie jadis la vallée du Saguenay, car elle est sujette à de grands éboulements à la suite desquels plusieurs arpents de terre sont quelquefois transportés loin de leur place primitive. Cette partie du bassin du Saguenay peut contenir trois cent mille acres de terre arable. Les MM. Price y ont introduit, sur une des plus belles fermes qu'ils possèdent, tous les perfectionnements modernes en fait de culture, d'instruments aratoires et d'aménagement intérieur des bâtiments. Ils y ont commencé l'élevage des bestiaux en vue de l'exportation, et, dans le cours de l'année 1878, en ont dirigé vers l'Europe une trentaine qui ont excité l'admiration des connaisseurs partout où ils ont été vus. Remarquons du reste en passant qu'une des richesses futures de la région du haut Saguenay consiste dans l'élevage des bestiaux, des moutons et des porcs, qui est devenu un objet important du commerce canadien depuis que toutes les classes de la population européenne font une si grande consommation de viande. C'est là un goût dont il faut encourager le développement. Retenons le plus possible les canadiens chez eux ; mais envoyons les bœufs, les porcs et les moutons. Nous n'y perdrons aucun des nôtres et nous nous épargnerons tous les ennuis du rapatriement.

Heureusement pour les colons du Saguenay, qui n'ont pas de marchés à la main, les acheteurs de

produits se rendent eux-mêmes de Québec à Chicoutimi ou à la Grande Baie où ils font des achats de produits en gros. Les habitants expédient aussi en goëlette leurs récoltes ou leurs animaux sur les marchés de la ville ; mais le transport en goëlette est trop incertain pour constituer un trafic régulier. Aussi les bouchers de Québec envoient-ils eux-mêmes leurs agents à Chicoutimi et à la Grande Baie pour y faire des achats de porcs et de bestiaux.

Au fond de la Grande Baie se trouvent, à un mille et demi seulement de distance l'une de l'autre, les deux paroisses dont nous venons de raconter succinctement les commencements laborieux. La première, Saint-Alphonse, contenait en 1879 seize cent sept âmes (1607), et la deuxième, Saint-Alexis, 1564. Malgré ces chiffres respectables, il n'en est pas moins vrai que, durant ces huit dernières années, il est parti de Saint-Alphonse seul cent cinquante-six familles, et, cependant, la population n'a pas diminué d'une année à l'autre. Si la paroisse n'a rien gagné sous ce rapport, du moins elle n'a rien perdu ; elle a perdu d'autant moins que l'émigration ne s'est pas faite de Saint-Alphonse aux Etats Unis, mais au Lac Saint-Jean. C'est en quelque sorte comme si les cent cinquante-six familles émigrées étaient restées chez elles.

Saint-Alphonse est, de toutes les paroisses du Saguenay, celle où se font le plus d'étoffes canadiennes et où le commerce de bleuets est le plus

considérable. Il y a quatre ans, il s'y est vendu pour dix-neuf mille dollars de bleuets, et ce chiffre n'a que peu diminué depuis, malgré les gelées. Saint-Alphonse est aussi, en proportion du nombre de ses cultivateurs, la paroisse du Saguenay qui produit le plus de grains et qui élève le plus de bestiaux. Elle ne compte en tout que cent huit propriétaires ; mais le nombre des familles qui y sont absolument à l'aise s'élève à deux cent douze. Le curé de l'endroit, M. Beudet, donnait, l'an dernier, à l'auteur de ce livre une des raisons pour lesquelles la population de sa paroisse n'avait pas diminué, malgré l'exode de cent cinquante-six familles dans l'espace de huit années : « Je n'ai enterré en 1876, nous a-t-il dit, que deux grandes personnes, et encore étaient-elles mortes de vieillesse. » Il n'est pas possible d'être plus désagréable envers le bedeau.

Voici, au sujet de Saint-Alphonse, quelques statistiques comparées qui se rapportent aux années 1871 et 1879 :

	1871	1879
Population de la paroisse.....	1,598	1,607
Minots de blé récoltés.....	12,642	14,205
Id. d'avoine.....	12,925	22,197
Id. d'orge.....	2,764	1,063
Id. de patates.....	16,114	27,358
Tonneaux de foin.....	793	1,520
Livres de beurre.....	36,000
Arpens de terre en culture.....	9,873	12,600

La paroisse voisine, Saint-Alexis, est loin d'être dans des conditions aussi satisfaisantes ; en effet, on y compte un assez bon nombre de familles qui n'ont aucun moyen de subsistance.

Si l'on pouvait obtenir l'arpentage de tout le township Otis, cette paroisse compterait 250 à 300 habitants de plus. Ses conditions actuelles, comparées à celles de l'année 1871, se résument comme suit :

	1871	1879
Population de la paroisse	1,304	1,622
Minots de blé récoltés.....	8,848	9,474
Do d'avoine do	5,839	6,021
Do d'orge do	2,092	2,789
Do de patates do	14,805	1,518
Tonneaux de foin.....	591	904
Livres de beurre.....		3,073
Têtes de bétail.....		1,811
Arpents de terre en culture.....	6,856	7,103
Arpents de bonnes terres non défrichées.....		1,277
Nouveaux colons en 1879.....		27

La Grande Baie est reliée par de bons chemins à Chicoutimi et à la tête du lac Kenogami. Le premier de ces chemins s'appelle chemin de la « Grande Ligne, » et prend le nom de Sydenham à une lieue de son point de départ. Sa longueur est de douze milles, et il est flanqué de ravines et de gorges qui mesurent plusieurs centaines de pieds de profondeur en certains endroits et ne présentent autre chose que de la terre argileuse du sommet à la base. L'autre chemin conduit de la Grande Baie au Portage

des Roches, à la tête du lac Kenogami, une distance de quinze milles, et porte le nom de chemin du « Bassin » ou du « Grand-Brûlé » ; puis il continue, sous le nom de chemin « Kenogami, » jusqu'aux dernières limites de la colonisation, jusqu'à la rivière Tekouapee qui borde le township Normandin, à l'extrême nord-ouest du lac Saint-Jean, ce qui lui donne 86 milles de plus. La longueur de ce chemin est donc en tout d'environ cent milles, de la Grande Baie aux confins des terres habitées.

Le chemin Kenogami est un des plus beaux de la Province. Il n'a d'autre défaut que celui d'être parfois trop sablonneux ; d'autres fois, il devient pâteux, dans les fortes pluies, là où c'est la terre glaise qui domine, comme sur les bords du lac Kenogamichiche, mais pour de courtes distances seulement. Il est coupé par de nombreux ruisseaux et petites rivières sur lesquels il a fallu construire des ponts et des ponceaux. Le gouvernement a dépensé quarante mille dollars (\$40,000.00), pour le mettre dans l'état où il est maintenant. Comme le sol est impropre à la culture du côté sud du lac Kenogami, sur une longueur d'environ vingt-cinq milles, et qu'il s'y trouve par suite très-peu de colons, le gouvernement est obligé de veiller lui-même par ses agents à ce que le chemin soit tenu en bon ordre ; et, pour se rembourser des frais qu'il lui en coûte, il a fait placer, à l'extrémité ouest du lac Kenogami, une barrière qu'on ne peut franchir qu'en payant un droit de dix cents.

Le chemin Kenogami, seule route qui conduise du bassin du lac Saint-Jean aux ports du Saguenay, n'est pas encore complètement fini, quoiqu'il ait été commencé il y a déjà vingt ans. Ainsi, par exemple, il y a des terrassements de plusieurs arpents de longueur à faire dans les endroits où la crue des eaux recouvre la terre chaque printemps et s'élève jusqu'à sept ou huit pieds de hauteur, ce qui rend le chemin impraticable pendant plusieurs semaines et intercepte toute communication ; d'où il résulte que la population tout entière en éprouve un très-grave préjudice.

Ce chemin a été fait graduellement, au fur et à mesure de la marche de la colonisation. Il y a quelques années à peine, il ne dépassait pas le township Ouiatchouane. Les gens de cette partie du pays n'avaient d'autre débouché qu'un sentier à travers le bois. Ils voyageaient en canot d'écorce, par la rivière Ouiatchouane et le Lac. Malgré ces difficultés de communication, les défrichements y étaient fort avancés, il y a douze ans, quoiqu'ils eussent à peine alors quatre années d'existence. On semblait pressentir que la colonisation y marcherait rapidement, et, en effet, la paroisse de Saint Prime, qui date de cette époque, 1868, compte aujourd'hui plus de six cents habitants, et Saint-Félicien, dont l'établissement remonte à cinq ans plus tard, et qui n'est pas encore constitué régulièrement en paroisse, renferme une population d'au moins quatre cents âmes, d'après les dernières statistiques locales.

IV

Après avoir quitté la baie Ha ! Ha ! et remonté le cours du Saguenay sur une longueur d'environ neuf milles, on aperçoit sur la rive nord un endroit communément appelé « l'Anse au Foin, » qui a été érigé régulièrement en paroisse en 1872, sous le nom de Saint-Fulgence. C'était auparavant une mission desservie par le curé de Sainte-Anne, la paroisse voisine en remontant la rivière.

Cette mission, formée dans le township Harvey, possédait dès avant 1859 une chapelle entourée d'un terrain spacieux. On y avait établi deux écoles pour cinquante enfants, et il y avait eu dans l'année 22 baptêmes et deux mariages. « Le chemin sur le bord de l'eau, » écrit un missionnaire, M. Gagnon, était ouvert et praticable entre les deux chapelles de Saint-Fulgence et de Sainte-Anne. Ce chemin, que le gouvernement avait fait commencer en 1858 dans les townships Simard et Tremblay, avait eu l'effet d'attirer un bon nombre de personnes qui avaient pris des terres sur son parcours. Il porte le nom de chemin Price. (On trouve à ce propos, dans les archives de la Chambre, que le 9 février, 1869, M. David Price signait en tête d'une petition faite à l'Assemblée Législative pour demander le parachèvement des chemins Kenogami, Saint-Urbain et *Price*,

ainsi que du chemin « d'Alma et Bourget, » ce dernier partant de Sainte-Anne et aboutissant au lac Saint-Jean, douze lieues plus loin.) Quant à la mission de Sainte-Anne, elle recevait en 1859 un fort contingent d'immigration. Trente familles de la Baie Saint-Paul, des Eboulements et de Sainte-Agnès s'y étaient rendues et avaient ouvert des terres ; les habitants y construisaient une chapelle de 45 pieds sur 32, en même temps qu'un presbytère de 32 pieds sur 25, dans l'espoir d'obtenir qu'un prêtre demeurât au milieu d'eux en permanence. Ils étaient en ce temps-là, c'est-à-dire il y a vingt ans, au nombre de 503, formant 88 familles ; aujourd'hui la population de Sainte-Anne est de 1,760 habitants.

Le tableau suivant indique la statistique comparée de la production de cette paroisse entre les années 1871 et 1879 :

	1871	1879
Minots de blé récoltés.....	9,104	7,500
Do d'avoine do	10,741	10,200
Do d'orge do	6,172	3,300
Do de patates do	13,611	6,700
Tonneaux de foin.....	1,150	1,250
Livres de beurre.....		
Minots de pois.....		4,200
Arpents de terre en culture.....	8,049	16,509
Nouveaux colons en 1879.....		30

Les townships Bourget, Taché et Delisle comptent beaucoup de défrichements opérés. Il y reste un grand nombre de lots à prendre. Ces townships sont des plus beaux sous tous les rapports.—Note de M. D. Rousset, curé de Sainte-Anne.

Il y a déjà plus de quarante ans que des terres ont été prises à Saint-Fulgence ; mais le bord de la rivière seul est cultivé et habité ; le haut des terres ne l'est pas. La paroisse, au lieu d'augmenter au point de vue de la population et de la culture, diminue chaque année ; ce qui augmente, c'est le nombre des terres que l'on déserte.

La paroisse de Saint-Fulgence comptait en 1879 une population de 627 âmes. On y avait récolté cette année-là 2,600 minots de blé, 2,600 minots d'avoine, 700 minots d'orge, 4,800 minots de patates et 39,000 bottes de foin.

Il y a à l'Anse au Foin une scierie qui donne de l'emploi à trente ou quarante journaliers. Cette scierie appartient à MM. Moliday et Fraser, de Québec : beaucoup de gens abandonnent la culture pour y travailler. Le nombre des cultivateurs proprement dits ne dépasse guère une trentaine ; le reste de la population aime mieux travailler au jour le jour, tout en cultivant à moments perdus les produits les plus nécessaires.

Dans l'année 1879, il y a eu à Saint-Fulgence vingt et une sépultures et vingt-sept naissances. Toutes les familles sont catholiques, à part une seule qui est protestante, et il n'y en a aucune où ne règnent les bonnes mœurs, la sobriété et un esprit religieux qui font de Saint-Fulgence un endroit remarquablement paisible.

L'intérieur de la paroisse n'est pas cultivé, comme nous le disons ci-dessus ; c'est parce que les gelées y sont fréquentes et causent beaucoup de dommage, tandis que sur le bord de la rivière les terres sont bonnes et le climat favorable aux grains.

CHICOUTIMI

I

Après avoir dépassé le township Bagot, en remontant la rivière Saguenay, on arrive bientôt à Chicoutimi, le grand centre du commerce, de l'industrie, de toutes les affaires en général des deux régions du Saguenay et du Lac Saint-Jean.

Chicoutimi, situé sous le 48° degré, 25', 5" de latitude nord, au confluent de la rivière Chicoutimi et de la rivière Saguenay, à cinq milles en deçà de Terre Rompue, endroit où cette dernière cesse d'être navigable, et à 68 milles de Tadoussac, date, comme fondation, de l'année 1840. Avant cette époque, il n'y avait là qu'une mission, une petite chapelle où se rassemblaient les sauvages de retour de leurs chasses, et un poste à l'usage de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

La chapelle, la mission, le poste et une ou deux autres bâtisses étaient toutes construites ensemble sur un roc de granite qui domine le canal étroit par lequel se précipite une chute de 40 à 50 pieds de hauteur dans le bassin qui forme partie du havre de Chicoutimi. L'établissement de la Compagnie consistait en une maison commode pour l'agent, bâtie sur une colline d'où la vue s'étendait sur le havre et sur la rivière, en un magasin placé près de l'endroit du débarquement, en une boulangerie, en étables et granges entourées de plusieurs pièces de terre cultivées, ainsi que d'un jardin où l'on recueillait plusieurs espèces de légumes, surtout des patates. Sa situation centrale entre le lac Saint-Jean et le Saint-Laurent, et la grande quantité de terre cultivable qui se trouvait dans les environs, en avaient fait l'entrepôt principal de la Compagnie à l'intérieur et le marquaient d'avance pour être le marché général de toute cette partie du pays, le jour où elle s'éveillerait à l'industrie et à l'activité commerciale.

On y trouve un dépôt alluvial considérable composé d'une argile marneuse fine, appelée communément glaise bleue, qui, dans les temps humides, devient si molle qu'on ne peut pas marcher dessus. Quoique les rochers soient nombreux, le sol est très-propre à la culture ; mais on n'y récoltait autrefois que des patates et quelques autres légumes à l'usage du poste, et on allait chercher le foin pour les

bestiaux à neuf milles en bas de Chicoutimi, sur la rive gauche du Saguenay, à l'endroit appelé « Les Prairies. » « Le terrain qui environne Chicoutimi est excellent, dit M. Nixon, ayant l'apparence d'être composé d'une riche marne mêlée d'un bon sable. M. Andrews, le commis du poste, qui y reste depuis six ans, a deux bons carrés de patates du plus bel aspect et une couche de concombres ; l'année dernière il a cultivé des melons en plein air. Tout ce qui croît à Montréal croîtrait ici. Il nous informe que s'il était pour s'établir sur une terre dans le Saguenay, il se fixerait de préférence tout vis-à-vis du poste, du côté nord, ou au sud, à un quart de mille au dessus. Sur une question à cet effet, il répondit que si un homme s'occupait uniquement de jardinage, il n'y a pas autour de Montréal un seul jardin dont le produit égalerait celui qu'on pourrait recueillir en cet endroit. Dans le mois de mai, aux grandes mers du printemps, l'eau monte ici de seize à dix-huit pieds. »

« Le roc de granite syénitique sur lequel est construit le poste, » dit à son tour M. Baddeley, le géologue de l'exploration de 1828, « est traversé d'une manière remarquable par des veines de feldspath et de trapp. . . . Nous avons observé dans le roc quelques noyaux de fer magnétique. Il y a sur le rivage, au-dessous de la résidence du poste, une veine de trapp curieusement tortueuse qui descend

dans le roc. Nous y avons trouvé aussi un fragment de calcaire silicieux. Il paraît qu'il y a une vingtaine d'années on faisait de la chaux au poste, et l'on montre la place du fourneau où se voient encore des morceaux de pierre calcaire à demi brûlés. Si cette pierre venait de quelque dépôt calcaire du voisinage, on n'a pu le découvrir ni en rien savoir ; mais celle en question aurait pu être apportée pour l'occasion de la Malbaie ou de la Baie Saint-Paul, où la pierre calcaire abonde. »

Le rivage du nord, en face de Chicoutimi, est formé de hauteurs brisées et montueuses, ordinairement boisées d'épinette, de petit pin rouge et de bouleau blanc, laissant cependant par endroits une lisière d'argile entre elles et les bords de la rivière. C'est cette lisière qui est mise en culture par les habitants. En remontant en cet endroit la rivière, sur une longueur d'environ cinq milles, on arrive au cours d'eau du Marais où le Saguenay devient obstrué par des rochers et des rapides. La mer y monte de sept pieds, et, au portage des Terres Rompues, environ un mille au-dessus du confluent de ce cours d'eau et du Saguenay, le flux de la mer devient à peu près imperceptible. C'est là que le Saguenay cesse d'être navigable, après un parcours de 74 milles, à partir de son embouchure.

C'est à Chicoutimi que se trouve le principal établissement de la maison Price, en même temps

l'un des plus considérables de toute la province. Il a été le noyau du village naissant et est encore aujourd'hui la source où s'alimentent toutes les autres branches du commerce de l'endroit. C'est à l'embouchure de la rivière qui lui déverse ses eaux par une chute perpendiculaire de quarante pieds, tout près de l'ancien poste, qu'a été installée la grande scierie de la maison Price. Là, les beaux bois du Saguenay sont convertis en madriers, en colombages, bardeaux, lattes, boîtes d'emballage, lambris, allumettes et pièces de pavage ; pas une retaille qui ne soit utilisée. L'été, les navires d'outre-mer viennent charger ces bois à un mille au-dessous des moulins, tandis que, l'hiver, la coupe des billots qui les met en activité procure un emploi lucratif aux colons pauvres ; le chantier, nom qu'on donne à la fois à la scierie et à l'ensemble des habitations qui l'entourent et où logent les travailleurs, constitue en outre un marché avantageux pour les grains et le fourrage dont les cultivateurs peuvent disposer.

II

«Lieu remarquable pour être le terme de la belle navigation et le commencement des portages ; » c'est ainsi que le père Lejeune désigne Chicoutimi dans ses *Relations*.

Mgr. Laflèche, évêque de Trois-Rivières, donne à ce nom la signification et l'origine suivantes : *Chicoutimi*, « jusqu'où c'est profond » (en langue crie) De *Tshks*, « jusque là », et *timew*, « c'est profond. »

Nous trouvons dans les notes du père de Crépieul que, vers 1670, une petite chapelle y fut bâtie aux frais du sieur Hazeur par Paul Quartier, charpentier, Côté et Baillargeon, sous la direction de Robert Drouart.

La mission de Chicoutimi, qui se confondait dans les premiers temps avec celle de Tadoussac, en fut séparée vers la fin du dix-septième siècle. Ainsi, le père Bonaventure Favre, dont on trouve les actes dans le registre de cet endroit, de 1694 à 1699, s'intitule « Missionnaire de Saint-Charles de *Métabetchouan*, sur le Lac Saint-Jean ou *Peiokouiagamy*, qui tombe dans la rivière Chégoutimy. »

Les registres ont continué d'être tenus ensuite successivement par le père de Crépieul, de 1693 à 1702, puis, de 1703 à 1709, par le père Louis André; enfin, après une longue interruption d'une douzaine d'années, par le père Laure qui fit construire une nouvelle chapelle sur le petit coteau, où était bâtie sa maison, appelé coteau du Portage. Cette chapelle, sur laquelle nous donnons plus loin quelques détails, a subsisté jusqu'en 1850; on avait cessé d'y faire l'office en 1849, parce qu'elle était presque tombée de vétusté.

Le père Laure demeura chargé de Chégoutimy jusqu'en 1737 ; le dernier Jésuite qui ait desservi cette mission est le père de La Brosse, jusqu'en 1782, époque de sa mort. Pendant environ cinquante ans après, Chicoutimi, comme tous les autres postes du Roi, fut visité chaque année par un missionnaire qui y allait dans les mois de juin et juillet et y demeurait environ six semaines, enseignant un catéchisme en langue montagnaise que les Jésuites avaient composé pour les néophytes indiens. C'est en 1846 que le premier curé y fut installé régulièrement.

En 1860, la paroisse de Chicoutimi était déjà grande et renfermait un village considérable, puisqu'il s'y trouvait 72 emplacements. Il y avait six écoles, dont deux modèles, fréquentées par 188 enfants. Le recensement fait par le curé montrait que la population de l'endroit était venue principalement de la Malbaie qui avait fourni deux cents âmes, des Eboulements, 66, et de la Baie Saint-Paul, 37. Les chantiers de M. Price employaient environ deux cents étrangers. Vingt familles nouvelles étaient arrivées au printemps de 1859. En 1858, il s'était fait 190 baptêmes, 44 mariages et 61 sépultures. En 1863, il y avait dans la paroisse de Chicoutimi 567 familles comprenant 3,254 âmes ; en 1868, 623 familles—3,530 âmes ; en 1873, 655 familles—4055 âmes ; en 1878, 739 familles—4,628 âmes.

Le 19 mars, 1870, cent deux familles perdirent dans un incendie qui enveloppa le Saguenay tout entier les fruits de leurs travaux et des nombreux sacrifices qu'elles s'étaient imposés pour s'établir sur les terres nouvelles. Toutes ces familles se ressentent encore des pertes qu'elles firent alors et bon nombre d'entre elles ne s'en relèveront jamais.

C'est en 1874 que la compagnie des bateaux-à-vapeur du Saint-Laurent établit une ligne régulière entre Québec et Chicoutimi, et, au printemps de 1875, le gouvernement fédéral y fit construire un quai.

En 1879, le gouvernement fédéral a dépensé \$7,000 pour faire enlever les roches et creuser les battures qui embarrassent le chenal en aval de Chicoutimi. Quand ces travaux seront terminés, les bateaux-à-vapeur et les voiliers pourront se rendre à Chicoutimi à marée basse.

A l'entrée du chenal du havre de Chicoutimi, (latitude 48°, 26', 52" nord) ont été placés deux phares d'alignement à 910 pieds de distance l'un de l'autre : l'un a 40 pieds de hauteur et l'autre 26, entre le niveau des hautes eaux et le foyer. Ce sont deux feux catoptriques qui doivent être vus à cinq milles de distance.

Huit autres phares, dont nous ne pourrions guère indiquer la situation ni la distance respective à laquelle ils se trouvent les uns des autres qu'au moyen d'une carte spéciale, tous destinés à indiquer

le chenal du havre de Chicoutimi, ont été placés pour la première fois en 1873 et pourraient tous être aperçus à d'égales distances, n'étaient les détours du chenal qui contrarient et font varier la portée des feux.

La hauteur moyenne de ces phares dépasse 40 pieds. Les marées du printemps arrivent à la base de quelques-unes des tours, et même plus haut, et de là vient la différence dans leur élévation au dessus du niveau des hautes eaux.

L'ensemble des salaires des gardiens de ces différents phares s'élève à deux cents dollars.

La maison Price charge en moyenne de trente à trente-cinq bâtiments par année à Chicoutimi, et, dans d'autres ports de la province, une cinquantaine, ce qui fait de 80 à 85 bâtiments en tout. Les bois qu'elle exporte sont dirigés pour la plus grande partie vers la Grande-Bretagne ; elle en envoie aussi à La Plata, au Pérou, au Chili, en Espagne, au Portugal, en France, en Australie.

Il y a dix-huit ans, en 1862, les eaux du Saguenay transportaient 43,289 billots de pin blanc, 7,000 billots d'épinette et 715 pièces de bois de construction pour les navires, outre une immense quantité de madriers, de planches et de bardeaux, qui était expédiée en goëlette. Dès 1850, on estimait la valeur du bois directement exporté en Europe à \$180,000, sans compter le commerce que la maison Price faisait

avec la province du Bas-Canada et avec les Etats-Unis. Depuis lors, de grands travaux ont été faits pour faciliter le glissement des billots sur les eaux du Saguenay, et développer en général le commerce du bois qui a été jusqu'à présent la principale industrie de la région saguenayenne. On peut signaler entre autres une somme de \$41,000 que le gouvernement a dépensée pour faire construire une glissoire et une estacade, mais les droits que le gouvernement a perçus de la maison Price pour le passage des billots lui ont rapporté bien au delà de ce montant.

La glissoire a une longueur de 5,840 pieds et l'estacade en compte 1,344 ; il y a en outre les digues, les quais et les barrages. La glissoire a été faite pour éviter les rapides qui se trouvent entre le lac Saint-Jean et la rivière Saguenay. Ces constructions couvrent une étendue d'environ six milles et sont situées sur la Petite Décharge : commencées en 1856, elles ont été terminées en 1860. Il est passé 71,257 pièces de bois par la glissoire en 1879.

En 1878, la maison Price *faisait* 188,155 billots d'épinette, contre 7,000 seulement qu'elle *faisait* en 1864. Mais, en revanche, elle n'a livré au commerce que 12,897 billots de pin, sur lesquels pas plus de quatre mille étaient de pin « étalon. » C'est que les incendies ont fait de terribles ravages dans le Saguenay ; ils y ont presque tout détruit le pin, et l'on en considère l'exploitation comme définitive-

ment perdue pour cette partie du pays. Si l'on veut se faire une idée de ce qu'elle était, il y a une vingtaine d'années, qu'on remarque ce simple fait. Un navire d'outre-mer, venu pour prendre une cargaison, avait trouvé le marché de Québec vide ; tout le bois disponible était expédié depuis quelques jours. La saison était fort avancée ; il ne fallait pas à tout prix que le navire repartît sur lest ou passât l'hiver à Québec. On s'adressa à M. Price qui fit venir le navire à son chantier, et, en *quinze* jours, le bois abattu dans le seul voisinage du chantier, puis coupé et scié, était mis à bord du bâtiment et expédié en Angleterre.

On peut juger de l'étendue des affaires que fait la maison Price par le chiffre de \$12,319 de droits payés par elle l'année dernière au gouvernement de la province pour ses *limites* de bois. Cette ancienne et importante maison, qui a été pendant plus d'un quart de siècle comme la mère nourricière de la population du Saguenay, emploie au moins quatre cents hommes à la scierie de Chicoutimi seulement, et une centaine de plus à la scierie de la Grande Baie ; c'est elle qui leur fournit tout ce dont ils ont besoin en fait de vêtements et de nourriture.

III

A quelques pas de la scierie de Chicoutimi on voyait encore, il y a quelques années, courbée sous le

poids du temps, la vieille chapelle de la mission érigée par le père Laure en 1727. Elle avait vingt-cinq pieds de long sur quinze de large, et était bâtie sur une éminence dominant le bassin qui se trouve au pied de la chute de la rivière Chicoutimi. C'était une relique pleine de touchants souvenirs. Les étrangers qui débarquaient à Chicoutimi s'empressaient d'aller la contempler, et ceux qui connaissaient quelque chose des anciennes missions du Canada, quelles que fussent leurs croyances religieuses, n'oubliaient pas de mettre dans leurs sacs de voyage quelques fragments de pierre ou autres objets appartenant à la chapelle, afin d'en conserver la mémoire. La pierre tumulaire du père Coquart, mort à Chicoutimi en 1771, n'existait plus qu'en morceaux sur lesquels on distinguait encore quelques inscriptions latines. Les capitaines de navires se montraient avides de recueillir ces débris d'une époque pourtant récente et qui semblait déjà ancienne. Les registres, les livres d'église, les tableaux, les pierres gravées ont été perdus, abandonnés sans souci dans la chapelle ouverte à tout le monde. Cette chapelle contenait en outre une précieuse argenterie que les Oblats ont emportée, se croyant le droit de le faire, vu qu'ils avaient succédé aux Jésuites dans les missions du Saguenay ; mais cet acte a soulevé contre eux de vives protestations. A Tadoussac, où ils essayèrent de le répéter, les habitants faillirent faire une émeute.

Ils s'élançèrent jusque dans la rivière Saguenay, à la poursuite des Oblats, et leur arrachèrent, entre autres objets, la cloche de la chapelle.

Le père Laure écrivait dans son langage naïf, au sujet de la chapelle de Chicoutimi qu'il faisait construire, que la croix du clocher nouveau, posée en 1726, « avait été saluée de trente-trois martres par tous les sauvages charmés du coq. »

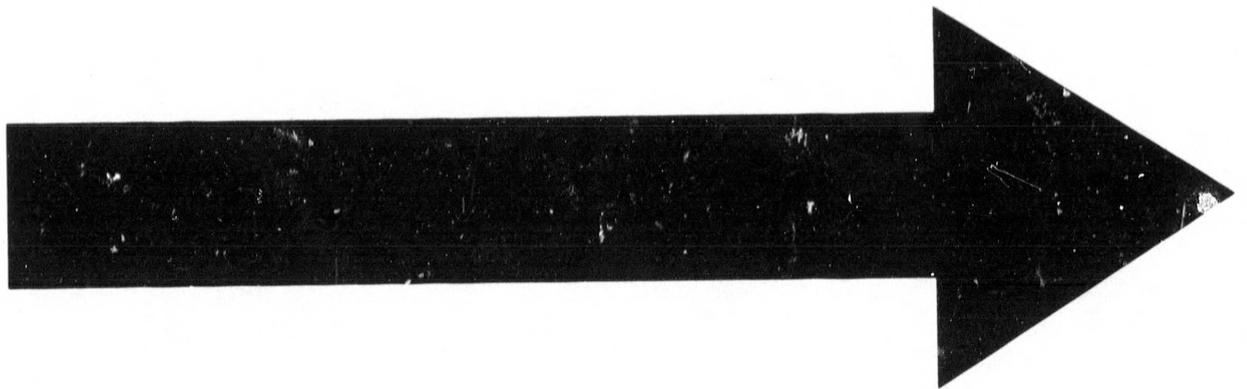
Michaux, célèbre botaniste français qui, à la fin du siècle dernier, se rendit jusqu'au lac Mistassini par le Saguenay, dans le simple but de faire une collection de plantes et de fleurs de l'Amérique du Nord, dit, en parlant de la première chapelle de Chicoutimi : « Ce bâtiment, construit en poutres équarries de cèdre blanc, *thuya occidentalis*, élevées les unes au-dessus des autres, était encore en bon état, et quoique ces poutres n'aient jamais été couvertes, ni en dedans ni en dehors, je les trouvai tellement intactes qu'elles n'avaient pas été altérées de l'épaisseur d'une demi-ligne, depuis plus de soixante ans. » Aujourd'hui, l'on peut voir l'emplacement, où se trouvait cette antique chapelle, entouré d'un enclos en bois que M. Price y a fait élever et où il a fait enterrer tout le bois de la chapelle, excepté le pourri, afin que cette dernière relique d'un des plus modestes, mais des plus intéressants monuments de notre histoire, ne fût pas exposée aux intempéries du temps ni à l'injure des hommes. De son côté, mademoiselle Price a fait de

la vieille chapelle une esquisse en sépia qu'elle a donnée à l'évêché de Chicoutimi ; on en trouve des reproductions chez M. J. E. Livernois, photographe de Québec, dont nous sommes heureux de signaler ici en passant le goût exquis et l'habileté qu'il déploie dans toutes les œuvres de son art.

A côté de l'enclos qu'a fait élever M. Price se trouve le vieux cimetière indien. La croix de l'ancienne chapelle est dans la sacristie de la nouvelle église de Chicoutimi, et le crucifix a été transporté sur l'autel du couvent de l'endroit. Enfin, la porte de la sacristie, de même qu'une vieille armoire, appartenant jadis à la chapelle, sont conservées à l'évêché. Voilà tout ce qui reste aujourd'hui, voilà les seuls débris existants de ce qui abrita pendant plus d'un siècle la piété naive des néophytes montagnais à peu près disparus aujourd'hui.

IV

Nous avons dit que Chicoutimi est l'endroit le plus important et le plus considérable de tout le Saguenay. C'est aujourd'hui une petite ville, qui a été incorporée en 1879. Elle renferme environ deux mille âmes. En 1855, il n'y avait même pas encore de chemins dans cette cité nouvelle qui, un jour peut-être, renfermera des boulevards et sera éclairée à la



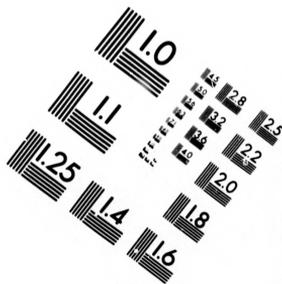
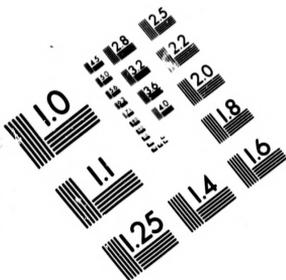
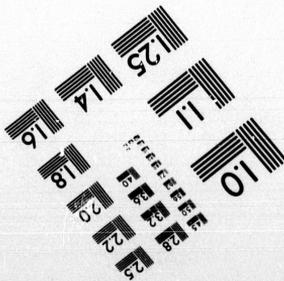
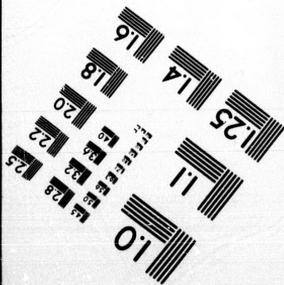
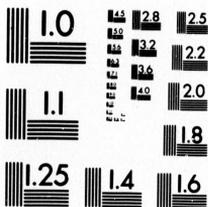


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



45 28 25
43 32
41 36 22
39 20
18

10

lumière électrique. M. Price, père, n'y passait jamais qu'à cheval, ce qui ne veut pas dire que les travailleurs des chantiers y allassent invariablement en voiture. Les chemins qui sillonnent aujourd'hui la paroisse n'ont été verbalisés et tracés qu'en 1855. Quant à la paroisse de Chicoutimi, elle comprend tout le township de ce nom et une population de cinq mille âmes, en y comprenant, bien entendu, celle de la ville.

Il ne faut pas croire que cette population soit avant tout agricole ; non, elle est en général pauvre, et les hommes préfèrent travailler aux chantiers, ou faire la cueillette des bleuets et celle de la gomme de sapin. La gomme de sapin est en effet une des industries qu'exploitent les marchands de Chicoutimi ; ils en envoient tous les ans de quinze à vingt barils à Québec à bord des goëlettes. Là, elle sert à différents usages, entre autres à faire du vernis ; les Américains en tirent aussi de l'encre. Il n'y a pas encore longtemps, M. David Price l'exportait en gros pour les pharmaciens de la Grande-Bretagne.

Chicoutimi est aussi le siège d'un évêché érigé en 1878 et occupé par Mgr. Dominique Racine. C'est lui qui, pendant qu'il était curé de l'endroit, a fait commencer, il y a trois ans, la construction de la nouvelle église, très-beau et très-imposant édifice, élevé sur un exhaussement du sol et que l'on voit de fort loin sur la rivière Saguenay. Cette église sera un véri-

table monument, dans l'acception artistique de ce mot, si on peut lui apporter les embellissements et la perfection que fait pressentir sa physionomie actuelle. On en évalue le coût, une fois terminée, à quatre-vingt mille dollars ; mais il serait dommage de s'arrêter en si bon chemin et ne pas se rendre jusqu'à cent mille dollars, d'autant plus qu'il y a déjà la moitié de cette somme de dépensée. On remarque que le clocher de l'église est quelque peu incliné en avant ; cela a été fait à dessein, sur le conseil même de l'évêque, afin de permettre au clocher de mieux résister aux violents efforts du vent de nord-ouest qui parfois fond sur Chicoutimi comme un ouragan. Deux magnifiques tableaux, placés de chaque côté du chœur, sont jusqu'à présent le plus bel ornement de la nouvelle église. Ce sont des copies de Murillo représentant, l'une, la naissance du Christ, l'autre, l'apparition de la Vierge, qui ont été offertes par M. William Price, le représentant du comté de Chicoutimi à l'Assemblée Législative. (1)

Chicoutimi possède de plus un couvent qui date de 1863, et dont la première destination était une salle publique. Il est dirigé par les Sœurs du Bon Pasteur et porte, depuis deux ans, le nom d'académie. Les Sœurs sont au nombre de six et ont sous leur contrôle une moyenne de soixante-dix élèves, dont vingt-cinq pensionnaires. Le prix de la pension et de

(1) M. W. Price est mort depuis, au mois de juin, 1880, universellement regretté de tous ceux qui ont connu combien sa générosité était grande.

l'instruction réunies est de soixante dollars par année scolaire, ce qui est tout à fait insuffisant, même pour les choses les plus nécessaires. Aussi, comme un pareil prix, payé par vingt-cinq pensionnaires seulement, ne pourrait jamais soutenir un établissement sérieux, l'évêque est-il obligé de donner fréquemment du sien et d'envoyer au couvent des provisions de toute nature, sans compter l'argent qu'il lui fournit et dont il dépouille pour cela un gousset déjà mince, car on imagine aisément que ce n'est pas de son pauvre diocèse que Mgr. Racine peut tirer des revenus princiers.

Parmi les élèves du couvent 58 étudient l'arithmétique, le calcul mental, la grammaire, l'orthographe et l'analyse, 39 l'histoire sainte et l'histoire du Canada, 9 l'histoire de France, 5 l'histoire d'Angleterre et l'histoire romaine, 6 l'histoire ecclésiastique, 56 la géographie, 8 la tenue des livres, 52 l'anglais, 16 l'art épistolaire, 18 la littérature, 35 la musique vocale, 15 la musique instrumentale, 60 l'écriture, 30 le dessin linéaire et 7 le dessin d'après nature, 5 l'histoire naturelle et l'horticulture, 8 le mesurage et le globe terrestre, enfin, 7 l'algèbre.

Les élèves apprennent aussi la couture, la broderie et la céroplastique, qui est l'art de confectionner des fleurs et des fruits en cire. L'éducation donnée au couvent de Chicoutimi fait des progrès chaque année ; un des résultats principaux de cette éducation est

la formation d'institutrices pour les écoles du comté.

A part le couvent, il y a encore à Chicoutimi un séminaire dont l'érection date de 1872. Le nombre des élèves y est en moyenne de cent, et le prix de la pension de \$90.00 par année scolaire. « Tous ceux qui entreprennent de fonder un collège en Canada, disait, lors de l'érection de celui de Chicoutimi, Mgr. Taschereau à Mgr. Racine, meurent de folie ou de chagrin. » C'est en effet de chagrin qu'est mort, entre autres, M. Painchaud, fondateur du collège de Sainte-Anne La Pocatière. Les moyens, pour ces sortes d'entreprises, sont bien rarement proportionnés aux besoins ; on est obligé de commencer avec les ressources qu'on a sous la main, n'importe lesquelles, et, en peu d'années, on arrive à des déficits énormes que tous les sacrifices du monde sont impuissants à combler.

Le petit séminaire est dirigé par quatre prêtres professeurs et dix ecclésiastiques. Le nombre des élèves qui suivent le cours commercial est de 44 et de 46 le nombre de ceux qui font les études classiques. Tous les élèves savent lire et apprennent la musique vocale ; 80 d'entre eux étudient la grammaire, 44 l'analyse, 51 l'arithmétique, 35 le calcul mental, 44 la géographie, 30 la littérature, 20 l'art épistolaire, 8 la musique instrumentale, le dessin et l'horticulture, 5 le mesurage, les mathématiques, la philosophie et la botanique, 41 le grec, et 30 suivent un cours régulier de prononciation française.

La fondation du séminaire de Chicoutimi a été déterminée, en quelque sorte précipitée par une cause d'une nature particulière. Il existait alors, depuis trois ans, dans le village, une école protestante à laquelle les parents catholiques, presque tous sans exception, envoyaient leurs enfants. Le maître de cette école ne perdait pas une occasion de poursuivre le curé, aujourd'hui l'évêque, de ses sarcasmes ou de ses invectives, quelquefois d'imputations calomnieuses. Le curé, de son côté, exhortait les parents à ne pas envoyer leurs enfants à l'école dirigée par ce dernier : « C'est bien, » lui répondirent enfin les parents ; « nous n'enverrons plus nos enfants à cette école, mais donnez-nous quelque chose qui la remplace. » C'est là-dessus que le curé prit la résolution héroïque de fonder son collège qui, espérons-le, ne le fera mourir ni de folie ni de chagrin.

Dans la courte énumération des édifices et des institutions publiques de Chicoutimi que nous venons de faire, nous aurions voulu mentionner un hôpital pour les matelots d'outre-mer ; mais malheureusement, cet hôpital n'existe pas. Ce n'est pourtant pas que le besoin ne s'en fasse sentir, puisque pas moins de trente-cinq à quarante navires océaniques fréquentent tous les ans le port de Chicoutimi. A Trois-Rivières, il y a un hôpital de ce genre, quoique le port de cette ville ne reçoive guère que vingt à vingt-cinq bâtiments d'outre-mer par année. Il est donc fort à propos d'attirer à ce sujet l'attention du

gouvernement provincial et de tâcher d'en obtenir qu'il fasse commencer à Chicoutimi la construction d'un hôpital de marine, ce qui devient de plus en plus nécessaire à mesure que la petite ville s'agrandit.

Voici, au sujet de Chicoutimi, les statistiques de 1871 et de 1879 :

	1871	1879
Population de la paroisse.....	4,160	4,650
Minots de blé récoltés.....	29,760	15,300
Do d'avoine do.....	38,000	29,000
Do d'orge do.....	7,000	4,900
Do de patates do.....	28,000	27,000
Tonneaux de foin.....	16,000	18,000
Livres de beurre.....		13,000
Têtes de bétail.....		7,000
Arpents de terre en culture.....	29,142	39,500
Arpents de boanes terres non défrichées.....		peu
Nouveaux colons en 1879.....		5

SAINT-DOMINIQUE DE JONQUIÈRE

(*Rivière au Sable*)

Après le township Chicoutimi vient celui de Jonquière où se trouve la paroisse de Saint-Dominique, une des plus considérables du diocèse. Cette paroisse est située entre le Saguenay et le lac Kenogami ;

une de ses extrémités touche à la paroisse de Chicoutimi, l'autre à celle d'Hébertville. Les premières tentatives de colonisation dans cet endroit datent de 1848, et presque tous les colons qui s'y fixèrent venaient de la Malbaie, laquelle comprenait alors les paroisses de Saint-Irénée et de Sainte-Agnès. En 1863, Saint-Dominique comptait déjà soixante-douze familles ; quinze ans plus tard, en 1879, on y trouvait treize cent soixante-cinq (1365) habitants.

Les premiers colons de cette localité ont eu à endurer toutes les peines, toutes les privations, toutes les fatigues qui ne manquent jamais d'assaillir ceux qui ouvrent de nouvelles terres ; mais il y a ici une circonstance particulière à signaler. A la Rivière au Sable, c'est une veuve, Marguerite Maltais, qui, accompagnée de ses deux jeunes garçons, pénètre dans la forêt, abat le premier arbre, construit la première cabane, et cela après que les premières tentatives de défrichement eussent été abandonnées par la société de colonisation. Bien des fois il lui fallut remonter le courage de ses deux garçons qui la pressaient et la suppliaient d'abandonner un lieu d'ennui et de misère. Mais, toujours pleine d'énergie, dérobant à ses enfants sa douleur et ses larmes, elle les consolait par l'espoir d'un avenir meilleur. Pendant quinze ans elle a pu voir se réaliser petit à petit ce qu'elle promettait à ses garçons dans leurs accès de découragement ; elle a vu se dresser autour d'elle

les moulins, les écoles, l'église, et de bons chemins s'ouvrir à travers les terres nouvellement défrichées. Aujourd'hui, la paroisse de Saint-Dominique est une des grandes paroisses du Saguenay.

C'est à la Malbaie que s'est formée la première société de colonisation du Saguenay, en 1847. M. Beaudry était le curé de cette paroisse, et l'évêque actuel de Sherbrooke, Mgr. Antoine Racine, en était le vicaire. Celui-ci alla lui-même demander au gouvernement un arpenteur pour fixer les limites du township Jonquière, et M. François Têtu fut envoyé à cet effet sur les lieux. Murray, un descendant d'écossais, dont le nom s'était transformé en celui de « Muret, » fut le premier à suivre l'arpenteur envoyé par le gouvernement et à défricher une terre au confluent de la Rivière au Sable et du Saguenay. Plus tard, la société, qui s'était formée pour coloniser le township Jonquière, se divisa en deux sections appelées l'une, la « Grande Société, » et l'autre, la « Petite Société. » La « Grande » se vit bientôt dans l'impossibilité de continuer ses opérations, et la « Petite » continua de coloniser le long de la rivière. C'est dès cette époque qu'on peut voir tout ce que le comté de Charlevoix a fait pour la colonisation du Saguenay ; en effet, le nombre des colons qu'il a fournis à cette région dépasse celui des colons que les comtés de la rive sud du Saint-Laurent y ont dirigés, même de nos jours, dans les endroits où les gens de la rive sud se sont portés les premiers.

La paroisse de Saint-Dominique fut d'abord desservie par les curés de Chicoutimi ; c'est Mgr. Dominique Racine qui y inaugura les missions régulières. La première fois qu'il s'y rendit, en 1862, peu de temps après son arrivée à Chicoutimi, il dut faire l'office divin dans une maison privée, la chapelle que l'on construisait n'ayant pas encore de toit. En 1866, Saint-Dominique reçut son premier curé qui fut M. F. Gagné ; depuis lors, trois autres curés ont succédé à celui-ci, MM. Napoléon Laliberté, Napoléon Bégin et Hubert Kérouack. Ce dernier est le titulaire actuel.

Les statistiques de 1871 et de 1879, respectivement, nous donnent au sujet de Saint-Dominique les résultats suivants :

	1871	1879
Population de la paroisse.....	1,290	1,600
Minots de blé récoltés.....	12,726	13,650
Do d'avoine do.....	13,180	17,940
Do d'orge do.....	10,418	3,770
Do de patates do.....	11,125	15,000
Bottes de foin.....	221	200,009
Livres de beurre.....	50,000
Animaux.....	60,000
Arpents de terre en culture.....	5,114	8,500
Arpents de bonne terre non défrichés.....	10,000
Nouveaux colons en 1879.....	30

Tous les lots sont pris à la Rivière au Sable ; le défrichement s'y fait très-vite. Les colons désirent beaucoup avoir un chemin de fer.—(Note de M. le curé Kérouack.)

CHAPITRE VII

LE HAUT SAGUENAY

I

Nous appellerons haut Saguenay toute la région comprise entre les townships Bagot et Harvey qui sont situés, le premier au sud et le deuxième au nord de la rivière, et les townships Delisle, Signaï et Caron qui forment la rive orientale du lac Saint-Jean. Dans cette région se trouve renfermée toute la presqu'île de Chicoutimi, à l'exception de son extrémité occidentale qui forme le township Signaï. Elle comprend aussi les paroisses de Chicoutimi, de Notre-Dame de Laterrière, communément appelée le « Grand-Brûlé, » et celle de Saint-Dominique, ainsi que les townships Tremblay, Simard, Bourget et Taché qui sont au nord de la rivière Saguenay. Au sujet de ces quatre townships, nous avons dit dans un chapitre précédent à peu près tout ce qu'on en peut dire pour le présent ; et quant aux trois paroisses que nous venons de nommer, le lecteur a trouvé ci-dessus les renseignements les plus divers et les plus complets que nous ayons pu nous procurer à toutes les sources écrites et orales. Les townships Plessis et Lartigue,

situés au sud du lac Kenogami, font aussi partie du haut Saguenay ; mais nous ne pouvons que les mentionner, attendu qu'ils n'existent guère encore que nominale~~ment~~, la terre dans cette partie du pays étant généralement impropre à la culture. Il ne nous reste donc qu'à poursuivre notre route en suivant le grand chemin de colonisation qui mène de Chicoutimi aux dernières limites des terres défrichées, sur la rive occidentale du lac Saint-Jean : ce chemin, c'est le chemin Kenogami, l'un des plus beaux de la province, comme nous avons pris occasion de le dire.

Avant que ce chemin n'existât, on ne pouvait aller de Chicoutimi au lac Saint-Jean que par eau, en suivant la rivière Chicoutimi dont la navigation est difficile et embarrassée, puis le lac Kenogami, le lac Kenogamichiche, et enfin la Belle Rivière qui débouche dans le lac Saint-Jean après des détours innombrables, des écarts brusques et précipités qui font ressembler sa course à une fuite et renouvellent à chaque instant l'inattendu, au milieu du paysage le plus étrange qu'il soit donné de voir dans ce pays étrange entre tous.

Si l'on veut abréger quelque peu sa route, on pourra se rendre directement de Chicoutimi à Saint-Dominique, et de là gagner le grand chemin de colonisation, à l'extrémité ouest du Grand-Brûlé, par un autre chemin qui suit à peu près le cours de la petite rivière au Sable, entre le lac Kenogami et la

rivière Saguenay. Mais autrefois, on n'avait pas ce choix ; une seule voie était ouverte au voyageur, au trappeur et à l'Indien ; il fallait absolument suivre la rivière Chicoutimi et faire sept portages, le canot sur le dos, avant d'arriver au lac Kenogami, ce merveilleux étang de mille pieds de profondeur qui semble être, par sa forme allongée et étroite, une sorte de fente pratiquée vivement à la base d'une chaîne montagneuse.

La rivière Chicoutimi, depuis le Portage des Roches où elle reçoit les eaux du lac Kenogami, jusqu'à l'endroit où elle débouche dans le Saguenay, a un cours tortueux d'environ dix-sept milles de longueur, entre des rives peu élevées qu'elle ronge incessamment et sur lesquelles, au printemps, elle déborde, en leur arrachant des monticules entiers de sable et en renversant tout ce qu'elle trouve sur son passage. Elle ne commence à être navigable en canot qu'à deux milles et demi de son embouchure, après un premier portage qui porte son nom et dont le sol consiste en une mince couche de marne surmontée de dépôts végétaux et recouvrant des rochers de syénite. Puis il y a le portage de la Poussière, *Meia Caputagan*, puis celui de l'Enfant, *Washkow Caputagan*, nom donné depuis plus d'un siècle. Un Indien, en traversant ce portage, avait attaché négligemment au rivage son canot où se trouvait un enfant ; le canot ne tarda pas à se détacher, et

l'enfant, violemment emporté au-dessus des rapides, fut précipité en bas d'une chute de quarante à cinquante pieds, sans qu'il lui arrivât le moindre mal ; c'est ce fait extraordinaire qui a valu au portage de l'Enfant le nom qu'il a porté depuis. Viennent enfin le Beau Portage, le Portage de l'Islet et celui des Roches ; tous ces portages ont une longueur moyenne de deux cents verges, à l'exception de celui de l'Islet qui en a quatre cent quarante. A sa sortie du lac Kenogami, la rivière Chicoutimi fait une chute de quinze pieds et tombe dans un bassin entouré de hautes montagnes, puis elle reprend son cours sept fois interrompu par les cascades et les rapides jusqu'à ce qu'elle se jette dans le Saguenay, emportant avec elle, durant une bonne partie de l'été, les dépouilles des forêts qui alimentent les scieries de la maison Price.

Quelques milles plus loin, on atteint la petite rivière au Sable qui sert aussi de décharge au lac Kenogami. Elle en sort furtivement, presque au ras de terre, à l'endroit qui sépare la paroisse du Grand-Brûlé de la petite paroisse de Saint-Cyriac, dont le nom indien est Cascouïa, et elle roule péniblement, sur une longueur de douze milles, des eaux fortement imprégnées de sable tout au travers du township Jonquière, jusqu'à ce qu'elle atteigne la rivière Saguenay, dont elle sera le dernier aliment du côté du sud.

II

Si le voyageur, en quittant Chicoutimi pour aller vers le lac Saint-Jean, ne prend pas le chemin de Saint-Dominique, mais le grand chemin Kenogami, il se trouvera, dès le départ, à gravir une succession de côtes plus ou moins longues et escarpées qui le conduiront, après une demi-heure de marche, à une sorte de plateau d'où son regard pourra embrasser dans toutes les directions le plus admirable panorama qu'offre le territoire du Saguenay tout entier. Devant lui, de l'ouest à l'est, coule la noble rivière avec une sorte de majesté empruntée à la grandeur du paysage qui l'entoure, aux hautes montagnes qui bordent la rive nord, et aux escarpements variés, revêtant cent formes différentes, qui donnent à la rive sud cette physionomie à la fois désordonnée et composée, où l'on voit les effets violents d'un cataclysme suivis du long apaisement des siècles. Dans le port, de distance en distance, jusqu'à plusieurs milles en descendant la rivière, les grands navires, immobiles, attendent de charger la riche cargaison de bois que leur apportent des bateaux et des goëlettes venus de la scierie, à laquelle ils retournent aussitôt après, passant ainsi toute la journée dans un lent et uniforme va-et-vient qui n'en donne pas moins au port une grande partie de son mouvement. A droite, s'étagent des

chaînons bossués et ravineux qui, tantôt s'élancent et tantôt rampent, jusqu'à ce qu'ils aillent s'engloutir dans le bassin de la Grande Baie. Ces chaînons, de granite compacte et ferme, sont tous arrondis et polis à leur surface comme l'acier ; on dirait qu'ils ont été lavés pendant un temps infini par des torrents que rien ne lassait. En maint endroit il s'en est détaché de gros fragments qui ont été rouler à plus ou moins de distance ; on voit la déchirure parfaitement nette et accusée, tandis que la surface est toujours lisse et pour ainsi dire lustrée. Qui a pu détacher ainsi ces gros fragments de roche, dont les molécules serrées et drues sont si adhérentes ? Sous l'action de quelle force inconnue, rapide comme l'éclair, s'est donc faite cette cassure si nette et si vive qu'on ne saurait l'attribuer à aucune cause de désagrégation ? C'est ce que nous tâcherons d'examiner dans un autre chapitre, en faisant remarquer dès maintenant que le même fait se reproduit ailleurs, dans la vallée du Lac, et que partout où il y a une série de rochers, comme sur toute la rive sud du lac Kenogami, ou des chaînons interrompus par des gorges profondes et des monticules d'alluvion, comme le long de la Belle Rivière et sur le chemin qui conduit d'Hébertville à l'île d'Alma, ces rochers et ces chaînons ont invariablement la même forme arrondie, comme celle de longues vagues pétrifiées, et la surface aussi polie, aussi lisse que l'ivoire lui-même.

Du haut du plateau qu'il vient de gravir, le voyageur verra les rivages de Sainte-Anne et de Saint-Fulgence incessamment rongés par la rivière et d'énormes blocs de pierre, arrachés, enlevés de la crête et du flanc des montagnes, et qui ont roulé jusqu'à leur base, sur les bords du Saguenay. A droite, à gauche et en arrière de lui, il contempera avec étonnement ces capricieuses et colossales ondulations du sol qui, depuis le Portage des Roches jusqu'à Chicoutimi ou jusqu'à la Grande Baie, atteignent des proportions gigantesques, semblables à d'immenses raz de marée d'alluvion qui auraient été précipités et retenus là dans un effroyable désordre. Plus loin, en arrière, son œil pourra apercevoir les magnifiques terres du Grand-Brûlé, les champs dorés de blé et d'avoine sur lesquels se balancent mollement les longues tiges qui portent les épis nourriciers. C'est là que s'étalent les vastes fermes de M. Gauthier, les plus riches de toute cette région, et qui ont fait de leur propriétaire comme une espèce de potentat agricole qui dispose à son gré du prix des produits. Que le voyageur continue, qu'il traverse cette région fertile entre toutes, et bientôt il arrivera au Portage des Roches où commence une campagne tout à fait différente, aride, rachitique, qui porte les traces lamentables des anciens incendies, et où la pousse nouvelle des bouleaux et des trembles lutte avec effort contre l'aspect désolé des innombrables troncs

d'arbres noircis, des espaces dénudés et des monts déboisés qu'enveloppent seulement çà et là quelques maigres broussailles. Cette campagne aura le même aspect jusqu'à l'extrémité occidentale du lac Kenogami : mais là, la nature, reprenant sa force et sa fécondité, apparaîtra avec une beauté nouvelle et rendra au voyageur sa confiance ébranlée par le morne trajet qu'il vient de parcourir.

Toute cette partie du chemin Kenogami est lugubre ; les grands arbres calcinés et restés debout semblent des sentinelles d'un autre monde qui regardent avec une fixité étrange tous les passants nouveaux à l'allure rapide et inquiète. En effet, lorsqu'on traverse de nuit ce désert peuplé de fantômes, aussi morne qu'une lande, on se hâte afin d'échapper à un ennui indéfinissable qui pèse sur l'esprit et qui participe de l'impatience et de l'angoisse. Lorsque c'est de jour, on regarde avec un étonnement mêlé de pitié les huttes grossières qui jalonnent le chemin de distance en distance et qui sont habitées par autant de familles de colons dont toute la subsistance provient d'un petit lopin de terre où pousse le blé, d'un enclos étroit où l'on sème des patates et de deux ou trois plattebandes où quelques légumes rachitiques essaient de parvenir à maturité.

Çà et là cependant apparaissent sur la route quelques maisons faites de bois équarri et quelques ébauches d'une culture plus étendue et plus sérieuse.

La colonisation se propage malgré l'ingratitude du sol, et le nombre des habitations augmente d'année en année. Le chemin y a été ouvert la plupart du temps à travers les roches ou bien sur de longues étendues de sable ; il n'en persiste pas moins à être excellent malgré ces désavantages, et le voyageur ne peut s'empêcher d'en témoigner sa surprise : « C'est toujours bien curieux, » disait l'an dernier à l'auteur de ce livre un habitant d'Hébertville qui le conduisait au lac Saint-Jean, « c'est toujours bien curieux qu'on soit arrivé à faire un chemin à travers des crans comme ça ; *coteille* d'un bord, *coteille* de l'autre, on n'arrive plus. . . » (*Coteille* était dit pour *côtoyer*). Si l'on *coteille*, au moins on n'enfoncé pas ; il n'y a là ni ornières ni boue ni rien qui retarde la marche, et dans bien des endroits on contemple avec plaisir la jeune pousse des trembles qui a réussi à dérober sous un épais rideau de feuillage l'aspect toujours le même de rochers, de broussailles et de troncs d'arbres noircis.

On fait ainsi vingt milles avant d'arriver au Beau Portage, et quand, le long de la route, on peut saisir quelques aperçus du lac Kenogami au-dessus de la phalange de rochers qui l'interceptent au regard, cela suffit pour compenser toute la monotonie et la sécheresse du paysage. Ces aperçus sont ravissants. On voit au delà de la placide et profonde nappe du lac l'épaisse muraille de montagnes bien boisées,

très-accidentées, qui s'élèvent presque à pic sur la rive sud jusqu'à une hauteur variant de trois à cinq cents pieds, et qui ont posé de ce côté une barrière infranchissable à la colonsation. Ces montagnes formaient l'ancien rivage du lac Saint-Jean, et elles ont empêché que le lac Kenogami ne fût rempli par l'alluvion et le sable emportés par les torrents après le cataclysme qui a bouleversé toute cette région. Cependant, il en a reçu une certaine quantité qui a été déposée au fond de son lit ; mais là où les montagnes s'abaissant, comme au Portage des Roches, ont cessé d'offrir une protection contre les torrents, le lac, ou plutôt la crevasse primitive a été bouchée par d'énormes amas d'alluvion, de sable et de terre végétale ; c'est ainsi qu'a été formée la partie du pays située entre le lac et la Grande Baie. Toute issue vers le Saguenay lui étant ainsi interdite, le lac Kenogami a dû chercher un autre passage à ses eaux, et c'est de là qu'a pris naissance la rivière Chicoutimi, décharge principale de ce lac.

A l'autre extrémité, c'est-à-dire au Beau Portage, commence la division des eaux, de celles qui coulent vers le Saguenay d'avec celles qui coulent vers le lac Saint-Jean. Là, le lac Kenogami débouche secrètement sous terre par une coulée, et reparaît sous la forme d'un gros ruisseau qui passe par un petit lac appelé Claire et qui alimente le lac Kenogamichiche, à un mille et demi plus loin.

Autrefois, le lac Kenogami, dont l'ancienne orthographe est « Quinongamingue, » ce qui veut dire « lac long, » du mot indien Tsinogami, renfermait une plante curieuse ; c'était la lobélie tubulaire, dont les feuilles restaient entièrement submergées, tandis que sa corolle, d'un bleu pâle, flottait à la surface de l'eau. C'est le botaniste Michaud qui nous a révélé l'existence de cette plante dans son livre sur la flore de l'Amérique du nord. On ne la retrouve plus.

III

Le lac Kenogami a une largeur moyenne de trois-quarts de mille et il reçoit, du côté sud, les eaux de la rivière Upikoba ou des Ecorces, rivière qui n'est qu'une succession de rapides jusqu'à son embouchure. Ce lac est extrêmement poissonneux. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, il est séparé du lac Kenogamichiche, « Petit Lac Long, » par le Beau Portage, magnifique plateau de sable et d'alluvion qui n'a guère plus d'un mille de longueur et qui justifie bien le nom qui lui a été donné. C'est là que les bois recommencent à couvrir le sol ; les saules et les sapins y sont en abondance ; on y remarque aussi le frêne et l'orme, ce dernier arbre atteignant parfois les dimensions du pin. Une succession de rochers polis apparaît de nouveau sous le

regard, les ondulations du sol renaissent et des coteaux verdoyants, couverts de splendides moissons, étalent avec orgueil leur chevelure d'épis.

Partout la campagne est inondée de riches produits, ou bien revêtue d'une flottante toison de feuillage qu'épandent sur elle de vigoureux bouquets d'arbres aux nuances variées. L'aspect des champs chargés de leurs richesses et des collines se mirant dans les eaux blanches du lac Kenogamichiche est enchanteur par un jour de fin d'été, alors que la moisson jaunissante a acquis toute sa vigueur et tout son éclat. Les montagnes et les rai sons apparaissent renversées dans les profondeurs du lac ; les coteaux forment une lisière inégale, mais pleine d'harmonie ; la terre soulevée, puis affaissée, apparaît en maint endroit sous forme de mamelon, de monticules, ou de gorges finement découpées qui renferment les trésors du colon ; enfin, toute cette campagne a dans son ensemble une grâce aisée, une harmonie délicate et douce qui produisent dans l'esprit une impression suave, qui lui apportent un charme d'autant plus agréable qu'il n'a guère été habitué jusque là qu'aux grands, sauvages, et quelquefois terrifiants spectacles.

Une étroite langue de terre, couronnée d'un dôme de feuillage, sépare le lac Kenogamichiche du lac « Vert, » en indien *Kashukikéomi*, « Lac Limpide, » nom qui lui a été donné à cause de la transparence

de ses eaux qui permet de voir le fond du lac à une profondeur de plusieurs brasses ; ce fond est d'argile, et l'eau a une teinte verte qui a fait donner au lac le nom français qu'il porte aujourd'hui.

Le lac Vert a environ une demi-lieue de long et une largeur de sept à huit cents pieds. Ses bords sont imposants du côté nord, là où s'élèvent de hautes montagnes qui ne laissent entre le lac et leur base qu'une lisière très-étroite de terre cultivable, boisée d'épinettes, de sapins et de bouleaux.

Le lac Kenogamichiche a près de six milles de longueur et une largeur d'environ un quart de mille. Il se décharge dans la rivière des Aulnaies qui, elle-même, tombe dans la Belle Rivière.

La rivière des Aulnaies, qui tire son nom de son passage à travers un fouillis d'aulnes, (en indien, Petsikauananish) est un étroit cours d'eau, lent et tortueux. Jusqu'en 1850, ses rives étaient restées masquées par de longues aulnes qui, en se réunissant des deux côtés opposés, obstruaient tellement la rivière qu'on avait peine à se frayer un passage à travers les branches entrelacées les unes dans les autres. C'était là cependant qu'avaient passé pendant plus d'un siècle les canots des marchands de pelleteries. Depuis lors les aulnes ont à peu près disparu, et la rivière serpente au milieu d'un étroit vallon dont les seuls arbres sont de gros ormes épargnés par la main du défricheur.

A un demi-mille du lac Kenogamichiche, la rivière des Aulnaies tombe perpendiculairement d'un petit rocher d'une vingtaine de pieds de hauteur pour faire son entrée dans la Belle Rivière. C'est là que se trouve le village d'Hébertville, centre d'une vaste paroisse qui compte 2,240 âmes, qui a une profondeur de dix-huit rangs, tous habités, et qui embrasse une grande partie des townships Caron, Métsy, La-barre et Signaï.

La colonisation de la paroisse d'Hébertville a son histoire consignée dans les mémoires et les écrits du temps, entre autres dans les brochures que fit paraître en 1851 M. l'abbé Pilote, autrefois supérieur du collège de Sainte-Anne. Nous allons en donner un aperçu rapide dans le chapitre ci-dessous, tout en faisant remarquer au lecteur que nous dépassons ici les limites du haut Saguenay, et que nous sommes en plein dans la vallée du lac Saint-Jean proprement dite, depuis que nous avons quitté le lac Kenogami ; mais la commodité et l'ordre de la matière nous obligent de placer ici l'historique du premier essai de colonisation fait au Lac Saint-Jean avant d'aborder la description géographique du Lac lui-même et de la vallée qu'il arrose.

CHAPITRE VIII

—

LE TOWNSHIP LABARRE

I

Les colons du Saguenay n'avaient fait qu'un premier pas en ouvrant les terres de la Grande-Baie et de Chicoutimi. Il en restait à faire un autre, encore plus important et bien plus difficile, celui qui devait conduire au Lac-Saint-Jean. A partir de Chicoutimi, les bonnes terres ne s'étendent guère au delà de la limite occidentale du township Jonquière, dans le petit bassin de la rivière au Sable. Au delà, c'est la campagne aride et presque déserte dont nous avons parlé, et qui consiste en savanes, en forêts détruites, en rochers rampant à fleur de sol et en toute sorte d'accidents de terrain qui rendent la culture impossible ; c'est un espace de douze à treize milles qu'il faut franchir avant d'atteindre les confins

du township Labarre. On ne pouvait donc pas s'attendre à ce que les établissements commencés à Chicoutimi fussent continués et se développassent jusqu'au Lac Saint-Jean en suivant une marche naturelle ; il fallait d'un seul bond sauter une large barrière si l'on voulait jeter une nouvelle colonie sur les bords du lac Kenogamichie ; des individus isolés n'en seraient pas venus à bout, des sociétés organisées pouvaient seules tenter de le faire.

En 1847, il s'en forma une à la Malbaie qui choisit ses terres le long de la Rivière au Sable ; l'année suivante il s'en forma une autre à la Baie Saint-Paul et une troisième à Saint-Ambroise, près de Québec. Celle de la Baie Saint-Paul prit le township Signaï, sur les bords du lac Saint-Jean, et le fit arpenter en grande partie ; M. Boucher, curé de Saint-Ambroise, qui représentait la troisième, entreprit seul, à l'aide de souscriptions recueillies dans sa paroisse et à Québec, de coloniser le township Caron, voisin du précédent.

M. Boucher, dans le cours de ses missions chez les Montagnais, avait eu occasion de bien connaître le territoire du Lac Saint-Jean. Le 23 septembre 1848, il obtenait du gouvernement un township dans la péninsule de Chicoutimi, moyennant vingt cents l'acre et, de plus, un octroi de lots de cinquante acres, de chaque côté de la ligne conduisant de la Grande Baie au Lac Saint-Jean.

M. Boucher était doué d'un rare courage ; il en fallait pour entreprendre, avec le peu de moyens à sa disposition, d'établir une colonie isolée à 80 lieues de Québec, à trente-cinq milles de Chicoutimi et à trente milles des établissements les plus voisins, sans routes qui y conduisissent. Il se mit néanmoins à l'œuvre en appelant ses paroissiens à le suivre. Plusieurs se joignirent à lui, mais bientôt découragés par la distance et la difficulté des communications, la plupart d'entre eux abandonnèrent leur curé. Celui-ci néanmoins ne se rebuta pas. Avec le petit nombre de ceux qui lui étaient restés fidèles, il commença ses premiers défrichements près de la Belle-Rivière.

Trois ans plus tard, il n'y avait encore là qu'une soixantaine d'arpents de défrichés dans ce qui allait former avant longtemps une partie de la paroisse de Notre-Dame d'Hébertville.

L'exemple de M. Boucher ne devait pas rester longtemps sans imitateurs. En janvier, 1849, il se formait à Sainte-Anne la Pocatière une autre société de colonisation qui prit le nom d'*Association des comtés de l'Islet et de Kamouraska*. Elle passait sans retard des règlements et formait son premier bureau d'administration des personnes dont les noms suivent :

Islet — F. X. Delâge, curé ; Vincent Martin, médecin.

Saint-Jean Port Joli — Louis Parent, curé ; P. Dumas et M. Fournier, cultivateurs.

Saint-Roch des Aulnets — D. H. Têtu, curé, Ls. Tremblay, médecin.

Sainte-Anne la Pocatière — L. A. Bourret, curé ; F. Richard, entrepreneur.

Rivière-Ouelle — Charles Bégin, curé ; P. Garon, notaire ; M. Boucher, cultivateur.

Saint-Denis — Charles Chapais, marchand ; H. S. Jorre, notaire ; F. Langlois.

Kamouraska — J. H. Routhier, curé ; A. T. Michaud, médecin ; C. Lebel, cultivateur.

Saint-Paschal — N. F. Hébert, curé ; J. B. Martin, notaire.

Le fonds social se composait d'un capital formé d'un nombre indéterminé d'actions à cinquante dollars chacune. Aucun actionnaire n'en pouvait avoir plus de trois. Chaque action représentait un lot de cent acres. Les actions se payaient en dix versements, ce qui faisait cinq dollars tous les six mois. L'association acceptait le travail des actionnaires pauvres en paiement de leurs actions.

Au bout de cinq ans l'association devait être dissoute et les lots tirés au sort. Chaque actionnaire devenait alors possesseur d'un lot de cent acres, plus ou moins défrichés, avec une petite maison, si les moyens de l'association le permettaient. Elle pouvait cependant réserver la récolte de la sixième

année pour achever les travaux ; de même, elle pouvait abandonner au gouvernement chaque lot endetté de douze dollars, afin d'acquitter l'achat du fonds.

L'association se proposait d'ouvrir un nouveau débouché à la colonisation en offrant au surplus de la population des deux grands comtés de l'Islet et de Kamouraska des établissements avantageux, et accessibles principalement aux personnes de la classe agricole qui ne pouvaient acheter de terres à un haut prix. On donna la préférence au Saguenay : 1° parce que les terres s'y vendaient vingt cents l'acre, au lieu de quarante, comme sur le côté sud du fleuve ; 2° parce qu'elles étaient de beaucoup supérieures aux terres situées en arrière de ces deux comtés ; 3° parce que, depuis le commencement de la colonisation du Saguenay, une partie de l'émigration des paroisses du sud s'y portait déjà d'elle-même.

Ces raisons, corroborées par de nombreux rapports dignes de foi sur la grande fertilité du sol et la douceur comparative du climat du Lac Saint-Jean, décidèrent l'association à faire explorer au printemps les environs de ce lac, et elle choisit pour cette mission MM. Hébert, curé de Saint-Paschal, Cyrille Roy et George Lévêque, de la Rivière-Ouelle, Louis Toussaint Pelletier, de Saint-Roch, P. Dumas, de Saint-Jean, et Call. Gagné, de l'Islet.

Cependant le bureau d'administration n'avait pas attendu le résultat de l'exploration projetée pour s'assurer auprès du gouvernement de la possibilité d'avoir des terres au Lac Saint-Jean. Elles étaient alors en grande demande. Tout le monde parlait du Saguenay ; il eût peut-être été imprudent d'attendre la fin de l'hiver. M. Hébert fut donc chargé de se rendre à Montréal, où siégeait alors le gouvernement, pour en obtenir le terrain nécessaire. Il y fut très-bien accueilli et obtint à peu près tout ce qu'il désirait. Une disposition ministérielle, du 14 février, 1849, lui accorda le township Labarre et un autre township, sur le lac Saint-Jean, à la condition habituelle d'ouvrir des chemins. Les terres n'étaient cédées au prix de vingt cents l'acre que jusqu'au 31 décembre suivant ; cette date passée, le prix devait être de quarante cents ; mais cette dernière condition ne fut jamais exigée, et le prix des terres du Lac Saint-Jean n'en a pas moins continué jusqu'à présent à n'être que de vingt cents l'acre.

Le gouvernement était d'avis que des conditions aussi libérales répondraient largement à toutes les exigences de la colonisation et retiendraient dans la province le surplus de la population des anciennes paroisses. Il pensait que les colons du Saguenay trouveraient, après le 1^{er} janvier, 1850, dans différentes directions, des établissements plus ou moins avancés, et qu'ainsi ils seraient délivrés des misères

sans nombre attachées aux débuts de toute colonisation dans ce pays. Mais ces prévisions ne devaient pas être de si tôt justifiées.

De bonne heure, au printemps, les explorateurs firent leurs préparatifs. Arrivés à Chicoutimi le 1^{er} juin, ils s'acheminaient dès le lendemain, munis de bons guides, vers le lac Saint-Jean, explorant soigneusement le pays, après s'être divisés en plusieurs bandes qui se réunissaient ensuite à des endroits convenus. Ils purent examiner de cette façon une bonne partie des terres de Labarre, de Caron et de Métabetchouane, et le 9, ils étaient de retour à Chicoutimi « contents et satisfaits, » suivant les expressions de leur rapport, convaincus qu'entre les townships de Labarre et de Métabetchouane s'étendait un terrain de qualité supérieure, pouvant recevoir au-delà de trois mille colons.

Le rapport de ces explorateurs fixa définitivement le choix du bureau d'administration sur le township Labarre. Aussi M. le curé Hébert s'y rendait-il au mois d'août suivant avec quarante-quatre hommes. Le 21 de ce mois, le premier arbre était abattu au lac Wikwi, lequel tient au lac Kenogami par un étroit canal ; puis, M. Hébert alla planter sa tente à l'autre bout du lac Kenogamichiche, à l'endroit où devait s'élever peu de temps après le village d'Hébertville.

On a vu plus haut ce qu'est aujourd'hui la paroisse d'Hébertville avec ses 2,240 habitants et ses dix-huit

rangs de terre cultivée. Il a fallu trente ans pour en arriver là ; mais les commencements furent lents et pénibles. Quelques détails rétrospectifs à ce sujet ne peuvent manquer d'intéresser le lecteur.

II

La première année, les travaux ne durèrent que deux mois ; on fit un abattis de deux cents arpents, prêt à être brûlé le printemps suivant, et l'on ouvrit un chemin d'hiver de cinq milles de longueur sur la rive droite de la rivière Chicoutimi pour relier le Grand-Brûlé au Portage des Roches. Il en coûta à l'association, cette année-là, 3,190 dollars.

La deuxième année, M. Hébert revenait au printemps avec un parti pourvu de tout l'attirail nécessaire à un grand chantier : chevaux, vaches, provisions, planches, madriers. A leur arrivée au Portage des Roches, sur le lac Kenogami, il restait aux pionniers seize milles à faire pour atteindre la première limite du township Labarre. Outre plusieurs rivières et ruisseaux à traverser, le terrain, partout couvert de bois et brisé par des rochers, des vallées et des marais, offrait des difficultés presque insurmontables. Le transport sur le lac était bien le plus facile, mais on n'avait que deux petites barges d'une douzaine de pieds de long. La nécessité fit trouver le moyen de

se tirer d'embarras. On construisit sur-le-champ un radeau de 40 pieds de long sur 20 de large : au milieu on déposa les provisions et les animaux, et quarante hommes se placèrent sur les bords du radeau pour ramer ; soixante voiles furent tendues et l'on s'avança lentement après avoir récité les litanies de la Vierge. Deux barges disposées à l'avant et poussées par huit hommes accélérèrent la marche. Vingt-quatre heures après on arrivait à l'autre bout du lac. C'était le 29 mai. Les travaux commencèrent aussitôt et durèrent cinq mois. Cent vingt-cinq hommes y furent employés ; ils firent un nouvel abattis de 405 arpents prêt à être brûlé l'année suivante, un chemin de 20 arpents entre les lacs Kenogami et Kenogamichiche, et un autre chemin de 50 arpents sur les bords du Kenogamichiche ; deux granges furent construites, le chemin de la Grande Baie au Grand-Brûlé réparé et raccourci, enfin tous les préparatifs furent faits pour que l'on pût semer au printemps du grain et des patates.

On ne pouvait alors se rendre au township Labarre qu'en suivant la rivière Chicoutimi, ou bien en allant de la Grande Baie au Portage des Roches ; mais il y avait cinq milles de chemin à ouvrir pour compléter cette dernière route. M. Hébert et ses hommes réussirent à en faire une route assez passable pour des charges de 800 livres ; mais néanmoins, il fallait encore, deux ans après, toute une journée pour faire

les onze milles qui séparent le Grand-Brûlé de la baie Ha ! Ha !

L'année 1851 vit les premiers colons qui aient passé un hiver au Lac St. Jean ; ils étaient au nombre de quatorze. Ils avaient, durant l'hiver, battu le grain et coupé 350 billots de pin pour les constructions qu'ils auraient à faire l'été suivant. Dès le printemps, 75 autres colons vinrent les aider à faire un abattis de cinq cents arpents, à semer 200 minots de grain et 60 minots de patates, à améliorer les anciens chemins, à construire trois maisons de vingt pieds de longueur sur dix huit de largeur, trois granges, cinq hangars et deux camps d'hiver. En même temps, on élevait à la chute de la rivière des Aulnaies une scierie pour travailler sur place tout le bois de charpente, et un moulin à farine qui allait permettre aux colons de ne plus être obligés de se rendre à Chicoutimi pour faire moudre leur grain.

Voilà quels furent les commencements modestes et pénibles de la colonisation du township Labarre. L'association avait retiré de ses actionnaires une somme de onze mille quatre cent quarante-six dollars, (\$11,446.00) avec lesquels elle avait fait faire tous les travaux, mais elle devait encore au gouvernement \$3,520.00 qu'elle n'était guère en mesure de lui payer ; néanmoins, la colonisation de la vallée du lac Saint-Jean était désormais une chose réelle, un fait accompli ; il ne manquait plus que des chemins

pour assurer les communications, l'un entre le Lac et Chicoutimi ou la Grande Baie, l'autre entre ces deux derniers endroits, et un troisième enfin entre le Lac et Québec même, la capitale de la Province.

Terminons ce rapide exposé de la fondation d'Hébertville par les lignes suivantes empruntées au rapport fait en 1868 par M. Siméon Lesage, chef de cabinet au Département de l'Agriculture et des Travaux Publics :

« Il faut avoir parcouru cet espace de trente-six milles qui s'étend entre Hébertville et Chicoutimi pour se faire une idée des misères et des fatigues qu'ont endurées les intrépides colons de ce pays jusqu'à ces années dernières. Il faut surtout avoir entendu de leur propre bouche les récits émouvants qu'ils en font. Dans les premiers temps, quand tout leur manquait, c'était à Chicoutimi et à la Grande Baie qu'il leur fallait aller chercher leurs approvisionnements.

« Ces rudes commencements leur ont porté bonheur, la Providence s'est laissé toucher par tant de courage ; aujourd'hui ils peuvent se suffire à eux-mêmes. Il ne leur manque plus qu'un médecin ; j'espère qu'ils n'en seront pas longtemps privés maintenant, car il y a là de quoi tenter l'ambition des jeunes gens de la Faculté qui cherchent à s'établir. Il ne s'agit pas seulement d'Hébertville, mais encore de tous les établissements qui se trouvent au-delà dans toutes les directions. Un bon médecin qui s'y établirait porterait secours à bien des misères et acquerrait en peu d'années une position fort enviable. *

« La plupart des colons d'Hébertville sont venus des comtés de l'Islet et de Kamouraska ; il suffit de jeter un coup-d'œil sur leurs maisons, leurs granges et leurs clôtures pour le reconnaître. On en compte cependant un certain nombre qui sont originaires du comté de Charlevoix. A la sortie de l'église, je pris un intérêt extrême à examiner cette population ; je fus frappé de son allure vive et intelligente. Loin d'avoir altéré ses traits, le travail et les fatigues lui ont imprimé un cachet d'énergie et de fierté que l'on trouve rarement à un degré pareil. C'est d'ailleurs un fait incontestable que les

* C'est ce qui a eu lieu depuis.

habitants des nouveaux établissements offrent partout l'exemple du progrès et de l'activité. A peine ont-ils satisfait aux besoins les plus impérieux que vous les voyez de suite témoigner de l'intérêt pour l'éducation, s'occuper de leurs affaires municipales et, au besoin, raisonner fort sagement sur les affaires politiques. Il y a certaines plantes qui, pour atteindre tout le développement dont elles sont susceptibles, ont besoin d'être arrachées du sol dans lequel elles ont germé et d'être transplantées ailleurs ; on dirait que la conquête du sol vierge a le même effet sur la classe des défricheurs.

En quittant Hébertville, on s'éloigne petit à petit de la Belle Rivière qu'on laisse à sa droite et l'on continue de suivre le chemin Kenogami jusqu'à Saint-Jérôme, première paroisse établie sur le bord du lac Saint-Jean, à douze ou treize milles du village que nous venons de laisser derrière nous. Le pays est extrêmement accidenté, montueux, pittoresque, d'une originalité brouillonne et tapageuse qui en fait comme une espèce d'enfant terrible de la nature prêt à tout mettre sans dessus dessous. On n'y fait que monter et descendre des côtes pratiquées au milieu d'épais dépôts d'alluvion qui apparaissent comme des collines abruptes se dressant dans toutes les postures le long de la route. On ne voit partout que vallées et coteaux, et la campagne semble onduler sous le regard. A droite, à gauche, devant, derrière soi se découvrent de petits lacs, remplis de truites, qui baignent la base des collines et plongent dans la terre à des profondeurs souvent prodigieuses ; ces petits lacs donnent naissance à une foule de cours d'eau qui fuient dans toutes les directions et se creu-

sent les lits les plus capricieux. Souvent, ils disparaissent tout à coup et on les retrouve un mille plus loin, débouchant au détour d'un mamelon ou rasant le fond de quelque précipice. Cette campagne conserve le même caractère sur toute la rive orientale du lac Saint-Jean jusqu'à sa décharge dans le Saguenay, c'est-à-dire dans toute l'étendue du township Signaï, que le cours bizarrement tortueux de la Belle Rivière sépare du township Caron, et où, depuis quelques années, s'est formée une nouvelle paroisse, celle de Saint-Gédéon qui compte déjà cinq cent-cinquante habitants.

Si, maintenant, en partant d'Hébertville, nous suivons la Belle Rivière, puis la rive orientale du lac Saint-Jean jusqu'à la Décharge, et que, de là, nous descendions le Saguenay à travers les rapides jusqu'à Chicoutimi, nous aurons parcouru toute la presqu'île de ce nom, et nous y aurons trouvé partout de bonnes terres, à l'exception de celles du township Kenogami qui forme le centre de la Presqu'île et qui contient la petite paroisse de Saint-Cyriac, dont la population peut être évaluée à deux cents âmes.

Au point de vue géologique nous remarquerons que l'anarthosite est très-répandue sur le Saguenay, entre Chicoutimi et le lac Saint-Jean. Sa direction coïncide avec le cours de la rivière et sa largeur s'étend jusque dans la vallée du lac Kenogami. Une grande quantité de cette roche, dans le voisinage

immédiat du lac Saint-Jean et de son tributaire, la Péribonka, est d'une couleur bleu violet approchant du noir et presque entièrement composée d'un feldspath triclinique clivable ayant souvent les caractères du labradorite. Ce dernier minéral tire son nom du Labrador, où il a été d'abord découvert, et semble caractériser des portions du système laurentien à travers toute l'étendue de la province jusqu'à l'île de Parry, dans le lac Huron, où le docteur Bigsby a observé le labradorite.

III

En 1860, la mission d'Hébertville et du Lac Saint-Jean contenait une population de plus de 700 âmes, composée de 130 familles catholiques, sans compter les sauvages. Il y avait en outre quatre à cinq familles protestantes et les jeunes gens qui fréquentaient les chantiers de M. Price, au nombre de 325, partagés en 14 groupes.

Cette population se trouvait disséminée sur une étendue de 15 à 18 lieues, et formait deux noyaux principaux, dont l'un à Hébertville, et l'autre à Ouiatchouane, dix lieues plus loin sur le lac Saint-Jean. Le poste de Métabetchouane ne renfermait que trois familles catholiques et trois familles protestantes.

Le prêtre qui desservait cette mission était M. Joseph Hudon. En 1859, il enregistrait 30 baptêmes, 6 mariages et 7 sépultures ; et en 1860, 42 baptêmes, 10 mariages et 7 sépultures.

Il y avait près de l'église d'Hébertville une école tenue régulièrement par une institutrice et que fréquentaient une vingtaine d'enfants, pendant une grande partie de l'année. La mission du Lac avait aussi une école tenue pendant quelques mois, mais la distance, le manque de moyens et de vêtements mettaient obstacle à ce que les enfants s'y rendissent aussi souvent qu'il l'aurait fallu.

Il n'y avait à cette époque, 1859, de communication entre Hébertville et Ouiatchouane que par canot d'écorce. Les colons avaient eu le courage d'aller s'exiler ainsi dans un endroit où ils étaient privés de toute communication par terre ; et non seulement cela, mais l'automne et le printemps, alors que les voyages en canot subissaient souvent de longues interruptions, ils ne pouvaient descendre, soit à Hébertville, pour y chercher le prêtre, soit à Chicoutimi, pour le médecin. Cependant la colonisation n'en continuait pas moins d'avancer vers l'ouest du lac Saint-Jean, à mesure que le sol se montrait de plus en plus fertile.

Il y avait eu à Ouiatchouane, en 1858, 14 baptêmes, un mariage et une sépulture. On y élevait une maison de 36 pieds sur 30 pour faire la mission,

et un habitant de l'endroit, Ambroise Gemme, donnait un emplacement de deux arpents sur quatre, défrichés à la herse, pour recevoir une église et ses dépendances.

Si l'on veut se faire une idée des commencements d'une mission au Lac Saint-Jean, même dans des temps très-rapprochés du nôtre, qu'on lise ce qu'écrivait, à la date du 9 novembre, 1860, M. Auguste Bernier, premier missionnaire résidant de Ouiatchouane : « Je me suis rendu à ma destination dimanche matin après avoir eu de la misère sur les lacs. Une partie de mes effets a été perdue dans les transports et l'autre partie considérablement endommagée. Le vent nous avait forcés à camper la veille à la belle étoile, à une lieue de la mission. Une des bâtisses seulement avait des châssis ; la chapelle temporaire, trop petite pour la population, ne renfermait pas même un autel. J'ai fait un appel aux gens après la messe, et ils ont assez bien répondu à mon invitation. Plus de 90 journées ont été données ; on a rassemblé du bois pour les planches, emprunté des vitres, posé les châssis ; enfin, après trois semaines de travaux, j'ai pu entrer dans le presbytère. Si j'avais pu trouver un logement auprès de la chapelle temporaire, j'aurais mieux aimé le louer ; mais il aurait fallu me placer à une demi-lieue, *sans chemin pour m'y rendre*. J'ai préféré m'établir chez moi cet automne, et pour cela je tra-

vaille moi-même à calfeuter pour empêcher la neige de pénétrer, et pour me mettre un peu à l'abri du froid. J'ai fait inhumer dans des fosses bénites les corps enterrés jusqu'à présent çà et là, dans les champs des particuliers."

Terminons par le tableau comparatif suivant de la production dans Hébertville, entre les années 1871 et 1878 :

	1871	1878
Population de la paroisse.	3,177	2,828
Minots de blé récoltés.....	24,141	15,951
Do d'avoine do	12,293	13,520
Do d'orge do	23,230	10,890
Do de patates do	29,499	35,000
Tonneaux de foin.....	368	7,500
Livres de beurre.....		3,000
Têtes de bétail.....		10,000
Arpents de terre en culture	13,626	16,520
Arpents de bonne terre non défrichés.....		15,000
Nouveaux colons en 1878.....		25

En « 1871 » la paroisse d'Hébertville renfermait celle de Saint-Jérôme qui, aujourd'hui, en est séparée ; cela explique pourquoi la population y est moins considérable en 1879 qu'elle ne l'était huit ans auparavant.

IV

Avant de finir ce chapitre nous voudrions revenir un instant sur nos pas et esquisser un trait ou

deux de la physionomie morale du pays que nous venons de parcourir. Durant la belle saison, l'on voit passer presque incessamment sur le chemin Kenogami des familles entières, venues, soit des plus anciens établissements du Saguenay, soit de nos vieilles paroisses, et qui vont chercher une nouvelle demeure dans la fertile vallée du lac Saint-Jean. Ces familles vont à pied, hommes, femmes et enfants portant des paquets, pendant qu'une voiture chargée de provisions et de meubles les précède sur la route. Elles s'acheminent d'un pas lent, avec un air à la fois de résignation et d'espérance ; souvent la mère tient dans ses bras un enfant trop petit pour marcher ; la sueur et la poussière inondent son visage ; elle est accablée de fatigue, mais elle n'en continue pas moins sans défaillance sa pénible marche, tant il faut de courage et de force d'âme pour accomplir ces pèlerinages dont l'exil est le terme et qui n'ont parfois qu'une longue misère en perspective. Quand le fardeau que chacun porte devient trop lourd, la famille entière se repose sur le bord du chemin, la voiture s'arrête et le cheval, ou le bœuf qui y est attelé, broute tranquillement l'herbe qui pousse le long des clôtures. On tire d'un linge le gros pain qui y est enveloppé avec du beurre, et chacun mange en arrosant ce pauvre repas de quelques gorgées de lait, puisées à une bouteille qu'il passe ensuite à un autre, et que l'on renouvelle chemin faisant, à mesure

qu'elle se vide. Le voyage dure cinq, six, huit jours, suivant la destination, après quoi devront commencer les durs labeurs, les défrichements en pleine forêt ou les travaux sur une terre à peine ébauchée, qu'un colon découragé ou impatient aura abandonnée pour aller plus loin encore, à la recherche d'un établissement nouveau qui promette davantage ou qui soit plus conforme à ses projets.

* L'an dernier, nous parcourions dans une de ces commodes et modestes voitures qu'on appelle tantôt *planches* et tantôt *chiennes*, et qui sont les seules en usage dans le Saguenay, la longue et monotone route qui traverse tout le township Kenogami, parmi les rochers et les forêts ravagées par le feu. Nous regardions avec tristesse cette terre désolée qui retient encore malgré tout ses habitants, tant l'homme s'attache au sol même qui demande le plus de labeurs et dont il tire une subsistance, quelque maigre qu'elle soit. Entre la terre et l'homme il s'est établi comme un lien indissoluble, car elle et lui ont travaillé et produit en commun, les sueurs de l'homme servant à féconder la terre, et tous deux se nourrissant tour à tour l'un l'autre. Nous avons vu déjà bon nombre de ces chaumières misérables faites en bois rond, qu'on nomme *log houses*, mal jointes, à peine couvertes d'un toit en écorce, brûlantes l'été, glaciales l'hiver, contenant souvent cinq, six enfants et plus, déguenillés, souffreteux,

qui n'ont même pas parfois les vêtements indispensables, qui vivent, mangent, couchent avec le père et la mère dans une même pièce où manquent les choses les plus nécessaires, où chacun trouve à peine une place pour s'étendre, et nous nous sentions aller à une telle compassion, à une pitié si profonde, que nous nous arrêtâmes, déterminé à porter quelques modestes secours en argent dans plusieurs des chaumières qui s'espaçaient devant nous le long du chemin

Nous songions déjà au bonheur que quelques écus allaient porter dans ces pauvres réduits, à l'ébahissement, à la joie des enfants, aux bénédictions qui allaient nous inonder, lorsque nous aperçûmes à quelques pas en avant un homme sortant d'un taillis et se dirigeant vers une des chaumières. L'idée nous vint de l'appeler : « Eh bien ! l'ami, dites-nous, les temps sont durs, n'est-ce pas ? On ne mange pas le veau gras par ici. . . . — Mais non, monsieur, pas trop, répondit-il ; on en a vu de pires ; les veaux ne sont pas gras, c'est vrai, mais ils se tiennent sur leurs pattes. — Ah ! bon, tant mieux ; mais avec quoi les nourrissez-vous, de quoi vous nourrissez-vous vous-mêmes ? — On ne pâtit pas, bien sûr, allez, monsieur ; on a des patates. — Des patates ! mais où donc poussent-elles ? — Tenez, voyez-vous, là, ce petit champ, ça nous en donne assez pour l'année. . . » Nous regardâmes dans la direction indiquée et nous vîmes en effet un

par terre de patates dissimulé derrière toute espèce de choses. « Bien, c'est parfait ; des patates, c'est superbe, mais cela ne suffit pas pour vous nourrir, vous et votre famille ?—Mais *on* a encore du blé avec lequel *on* fait *notre* pain.—Oui-dà, et où est-il, votre blé ?—Tiens, vous ne voyez pas donc ce morceau de terre, là, à votre gauche, au soroit, c'est à nous autres, ça.—Nouveau regard, nouvelle surprise ; nous n'avions pas plus vu le blé que les patates. « Mais il vous faut le faire moudre, votre blé ?—Comme de raison ; aussi *on* a un moulin à farine, à deux milles d'ici, et quand le blé est moulu, *on* fait notre pain, nous autres mêmes, dans notre four. »—Nous nous sentions complètement mystifié. « Mais enfin, continuâmes-nous, du blé, des patates, c'est essentiel, mais il est impossible que cela vous suffise.—Eh bien ! et notre vache donc, et nos petits cochons. . . » Comme notre homme prononçait ces derniers mots, nous vîmes sortir des broussailles une vache avec sa clochette au cou, et de jeunes cochons qui arrivaient en galopant et qui, après toute espèce de gambades, repartirent en courant à travers les taillis qui les avaient dérobés à nos regards et disparurent de nouveau. C'en était assez ; nous étions édifié complètement sur la misère apparente qui nous avait tant attendri, et nos impulsions généreuses étaient paralysées. Nous reprîmes notre route, rempli de pensées philosophiques et songeant au peu qu'il fallait à l'homme pour

vivre content. Hélas ! c'est nous, les pauvres, les misérables, pensâmes-nous. . . . ; mais combien il faudrait être convaincu de cette idée pour se résoudre à vivre comme le font les colons de Saint-Cyriac, même avec des patates, un four, une vache et des cochons !

CHAPTRE IX

LE LAC SAINT-JEAN

I

Nous voilà enfin arrivés devant cette petite mer qui est restée en quelque sorte légendaire jusqu'à nos jours, dont le nom frappe encore singulièrement bien des oreilles, et sur laquelle a plané pendant bien longtemps le voile mystérieux qui couvre l'immense solitude du nord. Il y a trente ans à peine, personne n'aurait osé croire qu'on pût seulement se rendre jusqu'au lac Saint-Jean ; c'était tellement loin dans le nord ! Le pays qui l'entourait ne pouvait être que la demeure des animaux à fourrures, et, seuls, les Indiens étaient regardés comme pouvant se hasarder dans ces sombres retraites que protégeait la chaîne des Laurentides et que défendait contre l'homme une nature réputée inaccessible.

C'était un préjugé sans doute, mais avouons que ce préjugé qui représentait comme inaccessible à la colonisation et à la culture toute la région du Lac Saint-Jean, avait quelque raison d'être, car cette région à une physionomie qu'aucun autre aspect du Canada ne rappelle. Voyez se balancer, s'agiter ou s'endormir sur son lit de sable et d'alluvion, cette petite mer intérieure, semblable à un énorme crabe étendant dans tous les sens ses longues et nombreuses rivières, comme autant de tentacules, toutes prêtes à saisir les colons et à les attirer quand même sur le sein du monstre ! Elle n'est pas enfouie dans les dépressions des montagnes comme tant d'autres lacs de notre pays qui ressemblent à des coupes profondes laissées par les eaux en retraite ; mais elle s'étale avec une négligence dédaigneuse sur un fond sans cesse mouvant, élargissant ou retrécissant ses limites suivant les saisons, s'élevant ou s'abaissant sans marée, rongéant ses rives ou bien les exhaussant par les accumulations répétées de sable et de terre végétale que lui apportent ses tributaires. Elle n'est pas enclavée dans un cercle infranchissable, réduite à une immobilité passive et monotone, mais elle joue librement sur un lit incertain que les années l'une après l'autre déplacent ; elle s'ébat, chante ou gronde tour à tour sur les molles et grasses rives d'une plaine qu'elle recouvrait jadis tout entière et qu'elle a laissée depuis longtemps à nu, après l'avoir fécondée pendant des siècles ; elle a certaines senteurs propres

qui traversent l'atmosphère qui l'entoure et vont s'exhaler au loin dans les bois et les champs ; on la pressent aux fraîches bouffées qui s'échappent de son sein et on croit l'entendre avant de l'avoir aperçue, dans les échos ranimés, dans les frais murmures qui emplissent l'air, lorsqu'on arrive enfin au terme du long et ennuyeux trajet qu'on a parcouru à travers toute la presqu'île de Chicoutimi.

Le voilà donc devant nous, ce Lac dont la renommée, chargée de légendes, a déjà volé vers de nombreux pays. La voilà, cette région du Lac Saint-Jean qui a tant exercé les imaginations depuis quelques années, dont on a tant parlé, que l'on connaît si peu, et vers laquelle se portent de si nombreuses, de si ardentes espérances. La voilà, cette étrange petite mer, avec son peuple de poissons aussi étranges qu'elle-même : le *wananish*, qui ne se pêche guère que pendant six semaines, du 1^{er} juin au 15 juillet, qui fait bondir des heures entières la main du pêcheur qui s'obstine après lui, qui fait des sauts de quinze pieds et qui franchit une chute aussi aisément qu'un ruisseau, plus alerte, plus vigoureux, quoique plus petit, et plus rapide que le saumon lui-même ; la *munie*, qui a la queue et la couleur de l'anguille, la forme du crapaud de mer, et la tête comme celle de la morue, quoique un peu plus plate ; l'*atosset*, autre produit singulier qui vient on ne sait d'où et dont les ancêtres ont dû faire de nombreux croisements ; enfin, le brochet, mais le brochet monstre, qui a jus-

qu'à six et sept pieds de longueur, qui exerce un terrible brigandage dans le Lac, toujours à l'affût de quelque proie, et qui saisit sans façon les pieds des nageurs qui se hasardent au large, en leur faisant de remarquables blessures La voilà enfin, exposée à nos regards, cette petite mer songeuse au fond de sa large et féconde vallée qui nous attire et nous invite à la parcourir en tous sens, à venir faire la preuve de tout ce qu'on a promis en son nom et à reconnaître s'il existe vraiment, sous de pareilles latitudes, une terre privilégiée qui puisse devenir plus tard un des grands centres de population du nord de la province. Partons donc pour cette nouvelle campagne ; allons reconnaître la vallée du Lac, faisons-en le tour, et voyons ce qu'elle réserve aux colons par ce qu'ont pu y faire déjà en moins de vingt ans les colons actuels, tout en remarquant d'avance que les plus fertiles parties de la vallée ne sont pas encore, pour la plupart, ouvertes à la colonisation.

II

Le lac Saint-Jean, appelé par les Indiens « Peagua-gomi, » qui signifie « lac plat, » est situé dans une immense vallée et est le réservoir de plusieurs grandes rivières, dont quelques-unes prennent leur source dans les hauteurs qui séparent le territoire de la baie d'Hudson de celui de la province de Québec. Il est

situé au 48° degré, 32', 37" de latitude n^o d, et entre le 71° et le 72° degré de longitude ouest. Il est à 48 milles de Chicoutimi, à cent milles environ au nord de Québec et à 125 milles à l'ouest nord-ouest de Tadoussac. Il couvre une superficie d'environ 510 milles carrés et sa circonférence est de plus de cent milles.

La forme du lac Saint-Jean est presque ovale, sa plus grande largeur étant de trente milles, de l'embouchure de la Métabetchouane à celle de la Péribonca, et sa moindre largeur de dix-huit milles, entre la pointe Saint-David à l'est et la pointe Bleue à l'ouest. Il n'a que deux issues, comme nous l'avons déjà dit, la Grande et la Petite Décharge, dont la réunion, quelques milles plus loin, forme la rivière Saguenay. Sa profondeur est assez peu variable. A Métabetchouane, sur une étendue de plusieurs milles, de gros navires pourraient passer tout près du rivage dans les hautes eaux du printemps ; mais, en général, les bords du lac sont tellement plats que les goëlettes même, ne jaugeant pas plus de 30 à 40 tonneaux, ne peuvent en approcher ; et cela surtout à l'embouchure des rivières, parce que ces rivières charroient avec elles une quantité énorme de terre d'alluvion et de détritius végétaux arrachés à leurs rives.

Il faut aller à deux ou trois milles du rivage pour trouver une profondeur d'eau qui varie entre deux et neuf brasses ; jusque-là elle n'est guère que de trois

pieds et souvent de moins que cela même, ce qui donne lieu à la grande fréquence de la houle au moindre vent ; le lac s'agite et se gonfle comme la mer dans la tempête ; ses bas-fonds semblent se soulever ; l'eau qui les recouvre, battue avec violence, s'échauffe et devient tiède ; les vagues, au moindre souffle du nord-ouest, s'élèvent à une hauteur étonnante, ce qui fait que la seule navigation possible sur ces bas-fonds, celle qui se fait en canot, devient extrêmement dangereuse.

Ce peu de profondeur du lac et la température élevée de ses eaux, lorsque le vent les fouette, en donnant lieu à une évaporation rapide, peuvent servir d'explication à un fait qui, sans cela, serait assez difficile à comprendre, c'est que six rivières comparativement larges et plusieurs autres plus petites se déversent dans le lac, tandis qu'il n'en sort qu'une, et encore est-ce une rivière de dimensions restreintes.

Le printemps, à la fonte des neiges, le lac, nourri par les grandes rivières du nord, hausse rapidement son niveau. Il atteint souvent vingt-cinq pieds en quinze jours et même trente pieds au-dessus de son niveau d'hiver ; c'est alors que les deux décharges deviennent insuffisantes pour déverser dans le Saguenay le trop plein de ses eaux, et le Lac se précipite sur ses rives qu'il ronge, arrache et fait crouler pêle-mêle dans les sables qu'il pousse en tous sens.

En automme, lorsqu'il pleut, le lac gonfle rapidement et s'affaisse aussi vite lorsque la pluie cesse,

surtout lorsque le vent souffle dans la direction du nord-ouest, ce qui arrive souvent, ou encore dans la direction du sud-ouest, ce à quoi le lac est fort exposé. Il se couvre alors d'écume et ses fonds mobiles, brisés en maints endroits, se creusent ou s'entassent sur la rive nord, en déplaçant le chenal des rivières à leur embouchure, de telle sorte qu'en automne il devient impossible d'y naviguer sans bouées.

L'hiver, le lac prend à glace dans toute son étendue ; mais ce n'est pas avant le dix décembre qu'on peut le traverser sans péril, quoique la glace commence à se former un mois environ avant cette date. Vers la mi-février, il devient impassable et l'on ne peut aller que sur les bords. Au printemps, les bords du lac seulement sont navigables vers la fin d'avril, et il faut attendre encore une douzaine de jours avant que la glace n'ait disparu de toute la surface.—Mais, même durant la belle saison, le lac n'est navigable, comme nous l'avons dit ci-dessus, que dans des canots ; il serait cependant facile de le rendre tel pour des goëlettes d'un fort tirant d'eau, en faisant des sondages et en plaçant des bouées ou des phares à l'endroit des bas-fonds.

Le lac Saint-Jean communique non-seulement avec le Saint-Laurent par le Saguenay, mais aussi avec le grand lac Mistassini, après une succession de portages, sur un parcours de cent cinquante lieues. Du lac Mistassini, appelé aussi lac des Baies, à cause de sa

forme qui n'est guère qu'une suite de grandes baies presque parallèles, il est facile de se rendre à la baie d'Hudson par la rivière Rupert qui coule entre cette grande baie et le lac Mistassini. On peut atteindre le Saint-Laurent du côté ouest par la rivière Batiscan et le Saint-Maurice, et de même l'Ottawa, au moyen de divers lacs et ruisseaux qui forment une chaîne à peine interrompue entre le lac Saint-Jean et les sources de la Gatineau, d'où l'on peut faire trois cents milles en petite embarcation jusqu'à son confluent avec l'Ottawa.

Il y a donc tout autour du lac Saint-Jean un vaste système de communications par eau, qui sont naturellement très-avantageuses à la colonisation et qui offriront un jour de grandes facilités au commerce de la vallée, quoiqu'elles ne puissent avoir lieu que par des rivières accessibles seulement aux petites embarcations. Les principales de ces rivières sont, au sud du lac, la Métabetchouane et la Ouiatchouane. La première prend sa source dans le lac aux Rognons, à environ quatre-vingt milles de son embouchure. Elle sort de ce lac par une succession de cascades et de rapides qui atteignent parfois une hauteur de deux cents pieds, jusqu'à ce qu'elle arrive à l'endroit où les eaux qui tombent dans le Saint-Laurent par la rivière Batiscan se séparent de celles qui vont se jeter dans le lac Saint-Jean par la Métabetchouane.

C'est à l'embouchure de cette rivière que les Jésuites avaient autrefois leur établissement dont nous avons

parlé en détail dans un précédent chapitre. Aujourd'hui on y voit un bateau à vapeur de la maison Price qui vient chercher les trains de bois pour les conduire à la grande Décharge, d'où ils s'écouleront dans le Saguenay. L'établissement des Jésuites a été remplacé par un poste de la compagnie de la Baie d'Hudson.

La Ouiatchouane, dont le nom indien veut dire « vois-tu la chute, » sépare les deux paroisses de Saint-Louis et de Notre-Dame du Lac, celle-ci appelée communément la Pointe Bleue. Elle prend sa source à sept milles du lac Quaquagamaque et se décharge dans le lac Saint-Jean après un cours de soixante milles, et en se précipitant d'une hauteur de 236 pieds. M. Bouchette raconte, dans son rapport sur l'expédition de 1828, qu'il se rendit au lac Quaquagamaque en suivant nombre de rivières et de petits lacs qui l'y avaient conduit à partir de la vallée du Saint-Maurice, et que là il monta sur une éminence rocheuse très-élevée, (le mont Découverte) au pied de laquelle coulait une rivière dans une série de cascades. De cette hauteur, il embrassa vers le sud-ouest une vaste contrée d'un niveau uniforme, semblable à une mer. En redescendant, il suivit un ruisseau d'une eau tranquille qui le conduisit à la rivière Ouiatchouane. (En cet endroit, la Ouiatchouane arrose un large espace couvert d'alluvion). A deux milles et demi plus bas que le mont Découverte est le lac des « Commissaires » qui a près d'un mille de largeur là où la rivière y fait son entrée.

Les bords en sont escarpés et montagneux, boisés de sapin, de pin, d'épinette et de bouleau. Plus loin, le long du lac, le paysage devient admirable, d'une grandeur saisissante.* Le lac des Commissaires a sept lieues de longueur et une largeur moyenne d'un demi mille.

A sa sortie du lac Ouiatchouane, qui communique avec celui des Commissaires, la rivière suit un cours rapide et qui va s'élargissant au milieu d'un pays fort propre à la culture, couvert de frênes, de bouleaux, d'ormes, d'épinettes, de sapins et de quelques pins blancs ; puis viennent en succession de nombreux rapides que l'on peut franchir, jusqu'à ce qu'on arrive à la grande chute de 236 pieds qui n'est pas à plus d'un mille du lac Saint-Jean, et à environ 290 pieds au dessous du niveau du lac Ouiatchouane. Du pied de la chute jusqu'au Lac, la rivière n'est qu'un rapide continu. Autrefois on y pêchait beaucoup le poisson blanc, à partir du 15 octobre, et l'on en prenait assez pour en faire commerce et pour l'exporter, sans compter que les gens du poste de Métabetchouane et les Indiens en faisaient leur nourriture ordinaire jusqu'au printemps suivant.

III

On a dit, il y a longtemps déjà, que la vallée du lac Saint-Jean deviendrait un jour le grenier de la province de Québec ; le fait est qu'elle peut former à

elle seule une province entière, et, dans tous les cas, elle est destinée à être avant peu d'années un vaste siège d'approvisionnements pour la capitale, en même temps que l'objet vers lequel se tourneront les plus actives et les plus sérieuses tentatives de colonisation.

Il n'y a guère plus de douze ans, c'est à peine s'il existait un chemin entre la Grande Baie et le Lac ; dans les autres parties de cette région encore alors aux sept-huitièmes déserte, il n'y avait que des ébauches de routes, et quelques centaines de familles seulement y étaient établies. Aujourd'hui, la colonisation, se développant sans cesse, tend à enserrer le lac tout entier ; la voilà déjà qui avance rapidement vers l'ouest par les townships Normandin et Albanel ; bientôt elle va envahir le nord, et les vallées de la Péribonca et de la Mistassini déploieront pour l'homme toute leur fécondité. C'est que la région du Lac Saint-Jean possède des avantages exceptionnels de sol et de climat qui la rend éminemment productrice et en font peut-être le meilleur champ de culture de toute la province.

« Le climat du Lac Saint-Jean, » disa it M. Bouchette il y a déjà un demi-siècle, « est aussi doux et même plus doux que celui du Montréal. Quand, à Chicoutimi, les oignons, les patates et les choux gelaient le 23 sep'tembre 1832, ils étaient restés absolument intacts au lac Saint-Jean jusqu'au 12 octobre. On peut cultiver même le melon sur les bords du Lac, et les nuits y sont moins froides que dans le reste du pays. En

1828, la récolte manquait presque complètement dans le district de Montréal et dans le Haut-Canada, tandis que le blé du lac Saint-Jean était venu très-bien. Avant même que le Lac ne soit libre de glace au printemps, la terre y est propre à la culture, du moins jusqu'à un pied de profondeur, ce qui suffit pour semer diverses espèces de légumes. »

Le lac Saint-Jean est pourtant à trente lieues au nord de Québec, en ligne droite, mais il est entouré d'un cadre de montagnes qui serapprochent assez de ses rives du côté sud, et s'en éloignent jusqu'à 30 à 35 milles du côté nord et ouest. Ces montagnes formaient l'ancien rivage du Lac. Il y a moins de neige au nord des Laurentides qu'au sud ; dès qu'on a dépassé la hauteur des terres, on sent de suite la différence ; le printemps y commence deux, et même trois semaines plus tôt qu'à Québec. Les montagnes au nord de la vallée ne sont pas aussi hautes que celles qui sont au nord-est, ce qui fait que le vent de nord-est est à peu près inconnu dans cette région, et, quand il souffle, il est toujours plus sec et plus léger. C'est que le vent de nord-est change de caractère en changeant de pays. Ce vent, qui est le fléau de la rive sud du Saint-Laurent, vient d'une étendue de mers dont la surface prolongée jusqu'au pôle le sature sans interruption d'humidité et de froid ; mais à mesure qu'on avance dans l'intérieur du pays, il diminue graduellement d'intensité ; il est plutôt sec qu'humide, plutôt léger et agréable que pesant et fâcheux. La raison en

est que le vent de nord-est n'arrive dans l'intérieur du pays qu'après avoir franchi un rempart de montagnes où il se dépouille des vapeurs dont il était chargé.

Le Lac étant abrité ainsi des deux côtés, le climat y est comparativement doux. Il est aussi bien moins variable, plus réglé que dans le reste de la province ; c'est ce qu'attestent les observations météorologiques faites à différents intervalles et les tableaux de comparaison dressés par les arpenteurs qui en ont fait une étude spéciale. Les chaleurs et les pluies n'y sont pas excessives comme dans la plus grande partie du district de Québec ; en un mot, le bassin du lac Saint-Jean est placé dans les circonstances climatériques les plus favorables pour la culture de tous les grains qu'on récolte généralement dans nos campagnes. Le blé d'automne, dont on a fait l'essai récemment, y vient fort bien, et de mieux en mieux, à mesure qu'on avance vers l'ouest.

M. John Sullivan, arpenteur, rapporte que l'orge et le blé du lac Saint-Jean étaient, en 1873, les plus beaux qu'il eût jamais vus ; la feuille de la patate y était encore verte dans la dernière quinzaine d'octobre, ce qui prouve que le climat de la vallée est favorable aux céréales et aux plantes potagères. Du reste, c'est un fait connu que le blé du Lac Saint-Jean est supérieur même à celui de la province d'Ontario. Presque tous les ans les colons ont un excédant de production, mais ils peuvent difficile-

ment l'écouler, faute de marchés rapprochés. Le marché qui est le plus à proximité d'eux est Chicoutimi ; mais, pour y atteindre, il leur faut faire un trajet de cent milles de longueur, s'ils habitent à l'extrémité ouest du Lac.

La rive sud du Lac est moins fertile et bien moins profonde que les rives nord et ouest ; cependant, entre Métabetchouane et les environs de la Mistassini il y a plus de trois cent mille acres de terre arable. Le terrain y est parfois excellent, étant formé d'une riche terre noire, souvent argileuse et couverte d'une belle couche végétale.

La partie sud et est du Lac, entre Métabetchouane et la grande Décharge, comprenant les townships Métabetchouane, Caron et Signaï, renferme plus de cent mille acres de bonne terre. Le nord et l'est du Lac et toute la rive gauche du Saguenay jusqu'à Chicoutimi, contiennent, d'après M. l'abbé Pilote, près de quatre millions d'acres de terre arable.

« Voilà » dit-il, dans sa brochure sur le territoire du Lac Saint-Jean, écrite en 1851, « de l'espace pour loger bien du monde. C'est presque autant que les six grands comtés qui forment les townships de l'est, Sherbrooke, Stanstead, Shefford, Missisquoi, Drummond et Mégantic lesquels contiennent près de cinq millions d'acres.

Il n'est peut-être pas hors de propos de présenter ici le tableau suivant qui indique comment s'est développé le comté de Chicoutimi, dans les conditions

les plus désavantageuses, pendant la décade écoulée entre 1861 et 1871. Ce tableau est emprunté, de même que celui qui le suit, au Recensement du Canada et aux rapports du département des terres de la Couronne.

COMTÉ DE CHICOUTIMI	1861	1871	Proportion de l'augmentation
Population du comté.....	10,478	17,493	67
Population de deux des townships du Lac (Labarre et Roberval), comme point de comparaison du progrès obtenu...	544	5,244	938
Minots de blé récoltés.....	10,912	136,009	1,147
“ d'avoine “	39,316	117,249	198
“ d'orge “	39,922	71,210	78
“ de patates “	101,382	156,996	55
Bottes de foin.....	3,648	5,966	63
Livres de beurre.....	61,777	148,106	140
Têtes de bétail	18,746	44,722	139
Arpents de terre en culture.....	40,415	87,345	116

BLÉ récolté dans le comté, comparé avec les meilleurs districts ruraux d'Ontario

COMTÉ	DISTRICT	Population	Minots de blé récoltés	Par 1000 de population
		1871		
Chicoutimi	Lac Saint-Jean	17,493	136,099	7,780
Simcoe (le comté d'Ontario qui produit le plus de blé)		57,389	509,965	8,886
Muskoka, ce célèbre district nouveau vers lequel la province d'Ontario dirige son émigration, et où elle jette plusieurs lignes de chemins de fer, dont l'une reçoit de Toronto une forte subvention..		5,400	4,631	8,886

Ajoutons qu'en 1871 il n'y avait dans le comté de Chicoutimi que 80,830 acres de terre en culture, sur 255,338 qui avaient été concédés.

Sir William Logan et M. Robinson, qui ont exploré la région du Lac Saint-Jean pour le département géologique, ont déclaré qu'on ne saurait trouver nulle part un sol d'alluvion d'une aussi grande épaisseur, un pareil fonds d'argile, sous lequel on rencontre partout une couche de pierre calcaire. Le fait est que le fond du lac Saint-Jean n'est guère autre chose que de la pierre calcaire et que toute la rive ouest en est formée.

Les argiles marines, généralement recouvertes de sable et de gravier, ce qui rend le sol très-friable, se trouvent presque partout entre la baie Ha ! Ha ! et le côté ouest du Lac, ainsi qu'entre cette baie et Chicoutimi.

C'est à l'ouest, au nord et au nord-est du Lac que l'on découvre les plus belles terres, et nous pouvons dire que là se trouve l'avenir de ce beau pays, que c'est là que la colonisation va prendre son développement sur une véritable grande échelle, pourvu que les habitants du Lac Saint-Jean puissent enfin être mis en mesure de communiquer rapidement avec la capitale au moyen d'un chemin de fer qui transporte leurs produits et en permette l'écoulement prompt et assuré.

CHAPITRE X

PAROISSES AU SUD ET A L'OUEST DU LAC SAINT-JEAN

I

Nous venons de traverser, pour arriver au Lac, un pays formé de mamelons, de collines et de gorges creusées en tous sens, qui sont une histoire vivante et une explication manifeste de sa formation géologique. Le Lac, qui embrassait jadis une étendue au moins trois fois plus considérable qu'aujourd'hui, a laissé, en se précipitant dans la rivière Saguenay et en fuyant devant les torrents qui fondaient sur lui, d'énormes quantités de terre d'alluvion bizarrement et capricieusement disposées. Il y eut des endroits laissés absolument à sec, tandis qu'à côté se formaient de véritables rivières qui creusaient leur lit à des profondeurs très-variées. De nombreux monticules d'alluvion, violemment entassés, s'éboulent aujourd'hui lentement, ou plutôt s'émiettent petit à

petit dans les ravins et les cours d'eau ; cette terre marche toujours, même après le retrait des eaux du Lac, et le travail qui se fait en elle, visible à tous les yeux, sert merveilleusement l'intelligence de l'observateur et lui dévoile le phénomène dans toute sa clarté.

Le chemin public, pratiqué à travers un pays où se multiplient les accidents de terrain, en a tout le pittoresque et les inconvénients. Il faut monter et descendre à toute heure des côtes qui n'en finissent plus, être aveuglé et étouffé à la fois par un sable brûlant, ou bien entendre l'odieux bourdonnement de cent maringouins et sentir la cuisante piquûre de vingt moustiques altérées de sang ; mais enfin, avec un bon cheval et beaucoup de résignation, il ne faut pas plus de deux heures pour aller d'Hébertville à Saint-Jérôme, la première des paroisses situées sur le lac Saint-Jean, et dont pas une n'a encore plus de quinze ou seize ans d'existence.

C'est en 1861 que les premiers colons vinrent à Saint-Jérôme, et jusqu'en 1865, il n'y eut que quatre ou cinq familles éparses sur le rivage du Lac ; ces premiers colons s'appelaient Jean Maurice Saint-Onge, Jules Boivin, Germain Morin et Alexandre Boily. En 1865, d'autres arrivèrent, et leur nombre s'était tellement accru trois ans après que l'archevêque jugea à propos de leur donner un missionnaire. Ce missionnaire fut l'abbé N. H. Constantin qui, à

son arrivée, le 9 octobre 1868, fut obligé de demander l'hospitalité à un colon établi non loin de la chapelle :

« Je passai là trois semaines, écrivait-il l'année suivante, dans une maison de vingt pieds carrés, où nous étions toujours au moins quatorze personnes. Le dernier jour d'octobre, je pus m'installer dans la sacristie où les planchers étaient à peu près terminés.

Je trouvai en arrivant une chanelle de 50 x 36 pieds en pièces de cèdre, avec une sacristie de 34 x 28 pieds. Cette dernière sert de sacristie et de presbytère. Je fis construire une bâtisse de 30 x 25 pieds, qui me sert de grange et d'étable, puis une autre petite bâtisse de douze pieds carrés pour me servir de laiterie et de hangar. Dans le cours de l'hiver dernier, je demandai une autre bâtisse de 30 x 25 pieds, destinée à servir plus tard de hangar à grain, mais devant servir présentement tout à la fois de hangar à grain, de salle publique, de maison d'école et de logement pour le bedeau. La bâtisse a été construite dans le cours de l'été dernier, et elle remplit bien son rôle. Toutes ces constructions vous font voir de suite le courage et le zèle des pauvres colons. J'ai eu le plaisir de voir ouvrir une école dans le cours d'octobre dernier. Près de cinquante enfants la fréquentent, et grâce aux qualités de l'institutrice, cette école fera un bien immense dans la mission. »

Le printemps de 1870 avait été remarquablement beau, et dès les derniers jours d'avril, les colons de Saint-Jérôme avaient commencé le hersage. Ils avaient fait autant d'abattis que possible, et la fumée qui s'en élevait était si épaisse qu'elle obscurcissait les rayons du soleil. Depuis le 15 mai, la chaleur était intense. Tout à coup, dans l'après-midi du 18, un vent d'ouest s'élève, semblable à un cyclone des Indes, et en quelques minutes, il a embrassé la forêt qui ceinture le village naissant. Hommes, femmes et enfants combattent en vain le fléau qui dévore tout ; les maisons et les semences sont détruites en moins

de vingt-quatre heures, et chacun n'a plus qu'à chercher à se préserver soi-même du terrible élément déchainé. L'air est plein des cris, des lamentations des victimes et des mugissements des animaux qui périssent engloutis dans les flots brûlants ; le vent tourbillonne avec fureur et la terre tremble sous ses assauts ; la forêt, tordue par la tempête et le torrent de flammes, gémit, craque et s'écrase avec un bruit de tonnerre ; les eaux courroucées du Lac s'élancent sur le rivage qui cède et s'ébranle ; les flammèches, détachées de cet océan de feu, remplissent l'espace comme une pluie brûlante et l'air n'est plus respirable ; on ne peut rien voir autour de soi dans l'épaisse fumée, et les colons et les femmes, qui sont restés sur le lieu du sinistre, incapables de faire un pas, attendent la mort qui s'avance précipitée. Seules, les mères éperdues cherchent à percer la noire muraille de fumée pour courir après leurs enfants dont elles n'entendent plus les cris ; on se cherche, on s'appelle, mais c'est en vain ; toutes les voix sont étouffées, tous les échos sont assourdis Enfin, dans la journée du 19, vers le soir, le vent commence à se calmer, un peu de jour se fait, et les colons, au nombre de 79, se trouvent réunis près d'une petite maison de vingt pieds dans laquelle ils cherchent refuge.

Heureusement personne n'a péri, quatre enfants seulement avaient été horriblement brûlés, et l'un deux expirait quelques heures plus tard. La chapelle, le presbytère et ses dépendances avaient été la proie

des flammes, et il ne restait dans la paroisse entière qu'une quinzaine de pauvres maisons pour abriter au delà de cent cinquante familles dépourvues de tout.

Cet incendie terrible laissera de longues traces dans la mémoire, non seulement des colons de Saint-Jérôme, mais encore de toute la vallée du Lac, car il porta partout ses ravages et détruisit la forêt sur une étendue d'une trentaine de lieues, de l'ouest à l'est. La compagnie de la Baie d'Hudson se hâta, la première, de porter secours aux plus nécessiteux, et des dons arrivèrent de toutes les parties du pays. En moins d'un an, la plupart des colons avaient rebâti leurs demeures, et une église de cent pieds de longueur sur cinquante de largeur était en voie de construction. Presque toutes les traces du fléau avaient disparu, et Saint-Jérôme renaissait de ses cendres plus florissant que dans une prospérité non interrompue.

Aujourd'hui les deux-tiers de la paroisse sont défrichés, quoiqu'il n'y en ait guère plus d'un tiers en culture, et ce qui reste à défricher renferme d'aussi bonnes terres que ce qui rapporte actuellement. Le sol y est propre à toute espèce de grains et les légumes mêmes viennent en abondance. Il suffit de peu de travail pour préparer la terre. Aussi voit on les colons qui se sont adonnés à la culture vivre dans une certaine aisance, tandis que ceux qui ont couru les chantiers sont presque toujours dans le besoin.

En 1871, Saint-Jérôme donnait 3,146 minots de pois, et en 1877, 65,000. L'année 1879 promettait une abondante récolte, mais les pluies continuelles et la gelée du 25 septembre l'ont fait manquer presque entièrement. (*) C'est pourquoi nous prenons pour point de comparaison, dans le tableau suivant, l'année 1878 qui, cependant, est fort inférieure à la précédente sous le rapport de la production.

	1871	1878
Population de la paroisse.....	1,048	1,665
Minots de blé récoltés.....	3,773	10,907
Do d'avoine do	1,716	7,868
Do d'orge do	5,790	4,602
Do de patates do	16,000	28,000
Tonneaux de foin.....	135	1,060
Livres de beurre.....	5,400	15,000
Têtes de bétail.....	1,800	5,900
Nouveaux colons en 1879.....		33

II

A la suite de Saint-Jérôme vient la paroisse de Saint-Louis de Métabetchouane dont le nom de poste est Chambord. C'est là que se trouve l'Anse au Foin, grande étendue marécageuse où pullule le gibier de mer, et qui est renfermée entre la Pointe à la Tra-

(*) Les pluies fréquentes de l'année 1879 sont dues à ce qu'il y avait eu beaucoup de neige l'hiver précédent, et pas de gelé s. Par suite, la neige était entrée profondément dans la terre qui en était restée toute saturée. Or, dès que le soleil d'été chauffait quelque peu, l'évaporation était intense ; les vapeurs, les nuages se formaient et la pluie tombait abondamment.

verse, à l'est, et la Pointe aux Trembles, à l'ouest. Plus loin est la Pointe aux Pins, qui s'avance considérablement dans le Lac et forme la grande baie Oujatchouane dans laquelle se jette la rivière de ce nom.

Saint-Louis manque de routes et les communications avec les nouveaux lots y sont très-difficiles : voici les statistiques que nous avons pu nous procurer pour l'année 1878 :

	1878
Population de la paroisse.....	1,200
Minots de blé récoltés.....	8,600
Do d'avoine do	2,900
Do d'orge do	3,250
Do de patates do	10,400
Tonneaux de foin.....	2,500
Livres de beurre	8,600
Têtes de bétail.....	4,200
Arpens de terre en culture.....	20,000
Arpens de bonne terre non défrichés.....	35,000
Nouveaux colons en 1879.....	130

Après Saint-Louis de Métabetchouane vient la grande paroisse de Notre-Dame du Lac, communément appelée la Pointe-Bleue, et souvent aussi Roberval, du nom du township qu'elle renferme. En 1871, Roberval comprenait Notre-Dame, Saint-Louis, Saint-Prime, Saint-Félicien et même une partie de Saint-Jérôme : aussi, sa population était-elle alors de neuf cents âmes de plus que l'année dernière, comme on

peut le voir par le tableau suivant qui contient en outre les statistiques comparées de la production.

—	1871	1879
Population de la paroisse.	2,467	1,548
Minots de blé récoltés.....	23,674	21,700
Do d'avoine do	6,972	4,680
Do d'orge do	13,618	5,310
Do de patates do	21,328	10,744
Tonneaux de foin.....	302	950
Têtes de bétail.....	3,200
Arpents de terre en culture	9,651	12,300
Arpents de bonne terre non défrichés.....	47,700
Nouveaux colons en 1879.....	213

Notre-Dame est une paroisse dont les habitants sont assez à l'aise. Elle renferme tout le township Roberval et celui de Charlevoix, en arrière desquels il y a de fort bonnes terres, mais qui ne sont pas encore arpentées, surtout en approchant du lac des Commissaires. Dans Roberval, il s'est vendu une centaine de lots en 1879 ; et, au lac des Commissaires, il a été pris plus de cent-cinquante lots sur des terrains non chaînés.

La Pointe Bleue renferme la « Réserve des Sauvages, » située à environ huit milles à l'ouest de la rivière Oniatouane, et où les derniers des Montagnais, les 300 à 350 survivants d'une tribu jadis puissante, se sont retirés pour tâcher de faire quelque culture.

Malgré la cession faite en 1867 au gouvernement canadien de l'immense étendue de territoire qu'elle

possédait, la compagnie de la Baie d'Hudson a néanmoins conservé tous ses établissements, parmi lesquels se trouvent en première ligne les postes nombreux qui sont disséminés dans tout le Nord-Ouest britannique. La compagnie avait autrefois un droit de chasse exclusif, de sorte que les Indiens qui parcouraient, à la poursuite des fourrures, les vastes solitudes qui s'étendent des Montagnes Rocheuses au Labrador, ne pouvaient trafiquer qu'avec elle. A elle seule ils vendaient tous les produits de leur chasse et, en échange, ils recevaient des vêtements, des armes, des provisions.

Mais depuis que la compagnie a perdu son monopole, tout est bien changé. Les Indiens, toutefois, en sont-ils mieux et leur liberté d'aujourd'hui leur vaut-elle le joug sous lequel ils étaient tenus autrefois ?

Les Montagnais n'ont pas encore acquis le goût de la culture, malgré que le gouvernement ait envoyé chez eux un agent des terres chargé de leur distribuer des lots et de leur apprendre à les faire produire. Fils de l'espace, libre comme le renne sauvage qui parcourt des centaines de lieux dans la forêt, l'indien, à quelque tribu dégénérée qu'il appartienne, ne peut se renfermer dans les limites d'un champ ni s'assujétir aux soins méthodiques, calculés, de la vie agricole. La prévoyance et l'attachement à un lieu précis lui sont étrangers. Pour lui, la terre, c'est ce

qu'il peut en mesurer dans sa course annuelle à travers la solitude, et, pour mourir, il ne croit pas avoir besoin d'un foyer ou d'un tombeau.

Fataliste sans le savoir, enfant inculte de la nature, il se laisse aller à elle et n'écoute que sa voix sans songer à lui rien demander au delà de ce qu'elle offre. Aussi, lorsqu'il a épuisé le peu qu'elle lui donne, lorsqu'il a tari son sein, avare surtout sous un ciel comme le nôtre, n'a-t-il plus qu'à se résigner et à subir en silence la mort inévitable. Pour vivre il ne veut rien apprendre de ceux dont l'apparition sur le sol d'Amérique a été le signal de la chute de ses pères et de sa propre déchéance. Il se laisse effacer, comme s'il comprenait sa faiblesse devant l'homme armé des forces ingénieusement créées de la civilisation.

Il n'y a pas plus d'un siècle encore, il se battait avec d'autres enfants de la forêt, sauvages comme lui, et qui se défendaient avec les mêmes armes grossières, la hache et le javelot, et cela dans un espace illimité dont toutes les tribus réunies n'occupaient qu'une infime portion, comme autrefois nos ancêtres, à nous tous, s'égorgeaient pour la possession des cavernes les mieux à l'abri du mammoth et du rhinocéros velu. (*) L'Indien de nos jours, n'ayant plus à lutter, à longueur de bras, avec des hommes

(*) Les tribus sauvages qui habitaient jadis le territoire du Saguenay et du Lac Saint-Jean étaient celles des Tadoussaciens, des Chekoutimiens, des Piegonagamiens, les Chemouchouanistes et des Nekoubanistes. Plus au nord étaient les petits et les grands Mistassins. Toutes ces tribus diverses n'étaient que des membres de la grande famille des Montagnais.

aussi faibles que lui, se laisse détruire en paix par la civilisation qui l'envahit et le circonscrit de toutes parts, dont il prend rapidement tous les vices sans pouvoir acquérir une seule de ses vertus ; il ne lui reste que la dignité ou la résignation du silence. Partout il succombe, laissant le blanc seul debout. Ainsi, rien ne peut arrêter la diminution et la mort des races faibles, condamnées d'avance à cause de leur haine d'une demeure fixe, de leur répugnance pour la vie d'ambition et de travail, ou de leur infécondité devenue de plus en plus sensible.

En face de la Pointe-Bleue se trouvent quelques îles, entre autres la fameuse île aux Couleuvres où la légende voulait que ces reptiles inoffensifs se tiussent en grand nombre, souvent entrelacés et roulés ensemble comme des festons ; mais, après bien des recherches faites par de hardis voyageurs, on n'y a trouvé qu'une vieille peau de cet animal qui, depuis lors, a perdu tout son prestige et ne compte plus aux yeux des Robervalois. Il y a encore la Grosse Île qui a environ un mille de longueur et de largeur, et qui contient une excellente ferme, la propriété de M. Horace Dumais, le célèbre arpenteur qui nous a révélé la région du Lac Saint-Jean, qui l'a explorée dans tous les sens, plus loin qu'aucun arpenteur moderne ne l'a tenté, et qui a fait à ce sujet de très-beaux travaux qui nous ont été, à nous particulièrement, d'une grande utilité.

Il y a encore d'autres petites îles dans les environs de celle que nous venons de signaler, mais il n'est pas nécessaire d'en faire mention.

En quittant la Réserve des Sauvages, on perd petit à petit le Lac de vue, les défrichements deviennent de plus en plus rares et le chemin passe parfois en pleine forêt ; on traverse la rivière des Iroquois où ont été trouvées d'anciennes marmites, des chaudières de cuivre, des haches à tête ronde, des lances, et enfin des fusils à long calibre, des batte-feu, des silex, etc., puis l'on arrive sur les hauteurs de Saint-Prime d'où un immense panorama se déploie subitement sous le regard : c'est le Lac avec toute sa vallée, l'immense plaine de trente milles de largeur qui le borde du côté nord, et la chaîne des Périboncas dont la ligne bleue ondule par delà la plaine.

Au bas de ces hauteurs, là où la rivière Chamouchouane vient déboucher, s'étend la jeune paroisse de Saint-Prime qui compte ses quinze années d'existence par autant de cinquantaines d'habitants. On la traverse rapidement et l'on arrive à Saint-Félicien qui n'est encore qu'une mission où le curé de Saint-Prime va dire la messe tous les mois dans une pauvre chapelle de bois, mais qui n'en renferme pas moins près de cent cinquante familles de colons. La paroisse et la mission réunies donnaient en 1879 les statistiques suivantes :

	1879
Population.....	1,300
Minots de blé récoltés.....	3,500
Do d'avoine do	3,475
Do d'orge do	1,890
Do de patates do	3,600
Bottes de foin.....	32,900
Livres de beurre.....	19,880
Têtes de bétail.....	4,500
Minots de pois	2,600
Arpens de terre en culture.....	24,750
Arpens de bonne terre non défrichés.....	40,750

Pendant cette même année 1879, il arrivait à Saint-Félicien soixante familles nouvelles de colons, sans compter un bon nombre de jeunes gens et d'autres chefs de famille qui étaient venus seuls, mais qui se proposaient d'aller chercher leurs femmes et leurs enfants pour les établir sur les nouvelles terres.

Les commencements de Saint-Prime et de Saint-Félicien, qui furent colonisés en même temps, sont à peu près les mêmes que ceux des autres établissements nouveaux. Cinq ou six pionniers courageux frayèrent le chemin vers 1865 ; et seulement quatre ou cinq ans plus tard, lorsqu'il se fut établi des communications, bon nombre d'autres familles allèrent se fixer dans le fertile canton de Chamouchouane. C'est de cette époque que date le commencement véritable de Saint-Prime. En 1871, il y avait dans Saint-Prime quarante-cinq familles ; l'année suivante il y en avait seize de plus, et la population était portée en un an de 188 à 345 âmes.

Dans Saint-Félicien, il y avait vingt-deux familles en 1871, et l'année suivante en comptait quarante-cinq, avec une augmentation de 88 âmes dans la population. Dès cette époque, la paroisse et la mission réunies renfermaient une population totale de 583 âmes, laquelle s'est accrue de sept cents âmes depuis lors, comme l'indique le tableau ci-dessus ; mais cette augmentation est bien peu de chose en comparaison de ce qui va avoir lieu dorénavant, grâce à l'impulsion vigoureuse que donne et donnera encore pendant plusieurs années l'établissement des townships Normandin et Albanel.

LE TOWNSHIP NORMANDIN

Ce township, qui renferme environ 50,000 acres de terres arables, sur une superficie de cinquante milles, peut être distribué entre cinq cents colons ayant chacun un lot de cent acres. La colonisation en a été entreprise au commencement de 1879 par une société qui a pris le nom de « Société de colonisation de la Vallée du lac Saint-Jean, » à la tête de laquelle on voit figurer notre entreprenant et zélé concitoyen, M. E. Beudet, le député actuel du comté de Chicoutimi. Elle est composée de cinq membres qui ont obtenu du gouvernement provincial une concession de 20,000 acres dans le dit township, chacun des sociétaires recevant en même temps le privilège de prendre

quatre lots ; ces quatre lots par personne, le lot étant de cent acres dans les conditions ordinaires d'établissement, donnent quatre cents acres ; soit, au total, 20,000 acres.

La concession a été faite moyennant vingt cents l'acre, prix en quelque sorte établi des terres du lac Saint Jean. Si le gouvernement le percevait directement, il retirerait \$80.00 pour chaque lot de 400 acres ; mais la société en retire \$90.00, parce qu'elle réserve un fonds de dix dollars par chaque lot pour dépenses imprévues et autres de toute nature.

Chaque sociétaire s'est obligé à payer ses quatre lots de cent acres chacun dans l'espace de dix-huit mois, par versements de \$22.50 tous les six mois. Le premier versement a été fait d'avance, et les travaux ont immédiatement commencé.

Les sociétaires ont tiré au sort les lots qu'ils devaient prendre et ils ont laissé de côté une réserve de quatre cents acres pour l'érection d'un village et la construction d'une scierie et d'un moulin à farine.

Mais comme en dehors de la concession de vingt mille acres qui lui était faite en bloc par le gouvernement, il restait environ mille acres de terre arable dans le township Normandin, la société a obtenu du cabinet provincial qu'il lui fût permis d'établir une deuxième catégorie d'actionnaires à qui elle concéderait des lots de cent acres.

Cette dernière facilité était surtout établie en vue de favoriser les gens du Saguenay, déjà à l'étroit dans

certain township. Beaucoup d'entre eux voulaient aller sur de nouvelles terres, et comme le township Normandin était réputé fertile entre les fertiles, c'est de ce côté qu'ils cherchaient à se porter. Les paroisses d'Hébertville et de Saint-Jérôme, seules, étaient prêtes à fournir un contingent de deux cents colons.

En obtenant de pouvoir étendre ses opérations et de créer plusieurs catégories de colons en dehors des cinquante actionnaires primitifs, la société pouvait librement entamer le township Albanel, au nord-ouest de celui de Normandin, et qui ne contient pas moins de 40,000 acres de terre arable. Le fait est que les récentes explorations ne portent pas à moins de 100,000 acres le nombre des bonnes terres qui se trouvent dans la presqu'île formée par les rivières Chamouchouane et Mistassini.

Au sujet du township Albanel, voici ce qu'écrivait, le 18 octobre dernier, M. Horace Dumais qui en a fait l'arpentage dans le cours de l'hiver :

« Depuis que j'ai mis les pieds dans Albanel, j'ai marché de surprise en surprise. Rien de plus beau que les forêts qui ombragent les vallons et les coteaux sur une grande étendue de ce canton. Le sol est très-riche et des plus faciles à défricher ; le bois y pousse avec une vigueur qu'on s'explique aisément dès lors qu'on étudie la nature du sol ; c'est un jardin, ni plus ni moins. Je crois pouvoir trouver 300 lots et plus de première qualité dans cette partie ; avec cent lots de plus dans Normandin et au moins cent autres lots, tout aussi bons, sur les terres vacantes à l'ouest de ces deux townships, on aura 50,000 acres de terre fertile, ou mille lots de 50 acres chacun.

« Si les gens de Québec voulaient former une société de colonisation, en profitant des avantages que la dernière loi a mis entre les mains du gouvernement, plus de mille colons, recevant chacun cinquante acres de terre, pourraient aller s'établir

confortablement sur la péninsule formée par la Mistassini et la Chamouchouane. Le chemin va être ouvert jusqu'à la rivière Ticouapee cet automne, si rien ne vient mettre obstacle aux travaux que je fais continuer dans la direction des bonnes terres de Normandin et d'Albanel. Je conseillerais de faire diriger un mouvement vers ce dernier canton, parce que l'intérêt du lac Saint-Jean nous y retient plus qu'ailleurs, plus surtout que le canton projeté de Racine qui déboucherait directement à Chicoutimi, et qui n'a aucun trait-d'union avec les autres parties colonisées du Lac Saint-Jean. Le canton Racine est d'un accès difficile pour le moment, et n'a pas non plus ce que je ne sais quoi que l'on ressent à la vue de l'immense plateau où Albanel et Normandin s'alignent avec ampleur et invitent à venir respirer l'air vivifiant qui circule sous leurs magnifiques forêts à essences résineuses et au feuillage touffu. »

Un grand avantage pour la Société, c'est qu'elle s'est fait payer en dix huit mois le prix de chaque lots de quatre cents acres, tandis que le gouvernement accorderait pour cela à chaque colon un délai de cinq ans, suivant les règles ordinaires.—Il est vrai que la Société se fait payer dix dollars de plus que le gouvernement ; mais aussi la colonisation et les chemins se font sans aucun retard, les travaux avancent aussi rapidement que les versements ont lieu, et l'arpentage n'éprouve aucune espèce de délai. L'action du gouvernement serait lente ; celle de la Société est rapide. Les colons, laissés à eux-mêmes, progresseraient péniblement ; grâce à une société qui possède des ressources, le développement du township sera prompt et le nord-ouest du lac Saint-Jean offrira bientôt un vaste champ de culture qui ne fera que s'agrandir largement tous les jours.

La société fera construire des moulins à farine et des scieries. Le township Normandin, baigné par la

rivière Ticouapee, un des bras de la Mistassini, ne manque pas de pouvoirs d'eau, ni de bois de commerce, tels que le bouleau, l'épinette, le merisier, le frêne, le sapin, le tremble, le peuplier, le mélèze (tamarac), l'orme, et aussi le sapin, quoique ce dernier produit de la forêt soit en quantité moindre que les autres.

« La société de colonisation du bassin du lac Saint-Jean » a été fondée par des particuliers dont quelques-uns sont des capitalistes, d'autres marchands, et le reste pour la plupart des gens à l'aise, animés uniquement d'un but patriotique, celui d'ouvrir à la colonisation une magnifique région agricole, de faciliter ses relations avec les autres parties de la vallée du Lac déjà habitées, et de donner l'exemple de ce que l'on peut faire dans notre pays quand on sait employer ses moyens et diriger avec intelligence l'esprit d'entreprise.

La plupart des sociétaires n'iront pas s'établir eux-mêmes sur les lots que le sort leur a donnés ; mais ils y enverront leurs proches, parents à tous les degrés, et leurs amis qu'ils désirent voir s'établir dans la province, au lieu d'aller demander bien loin de leurs foyers, au Manitoba par exemple, des terres qui sont loin de leur faire défaut dans leur propre pays. Une pareille initiative mérite tous les encouragements et doit stimuler le zèle de toutes les personnes entreprenantes.

En développant la colonisation dans la vallée du lac Saint-Jean, on y multipliera nécessairement les communications, et bien des projets qui paraissent chimériques, il y a quelques années, qui semblent encore aujourd'hui d'une réalisation presque insurmontable, deviendront en quelque sorte faciles. Cela, nous le verrons avant peu ; la vallée du Lac se transforme rapidement, et si la construction d'un chemin de fer vient s'ajouter au mouvement imprimé vers cette région depuis deux ans passés, il nous sera réservé d'avoir à nos portes un pays merveilleux que nous pourrons voir grandir encore librement pendant au moins un quart de siècle.

CHAPITRE XI

LES GRANDS TRIBUTAIRES DU LAC SAINT-JEAN

I

De toutes les rivières qui débouchent dans le lac Saint-Jean, celles qui coulent au nord et à l'ouest sont les plus considérables, de même que les plus belles et les plus importantes, à cause de l'étendue et de la fertilité des régions qu'elles arrosent. Telles sont la Chamouchouane, la Mistassini et la Péribonca, toutes trois douces et tranquilles à leur embouchure, mais ne tardant pas à devenir rapides et à sauter de cascades en cascades à mesure qu'on en remonte le cours jusqu'à la hauteur des terres où elles prennent leur source.

La Chamouchouane (*), qui peut être considérée comme une continuation de la rivière Saguenay, fut explorée pour la première fois par l'arpenteur Nor-

(*) Autrefois on écrivait Chomontchouan. Aujourd'hui l'orthographe Ashuapmouchouan est assez usitée.

mandin qui la remonta jusqu'au lac Nekoubau, près duquel se trouvait en 1860 l'établissement de M. Peltier ; à quelques milles en deçà, sur le lac Chomontchouan, se trouvait aussi un des postes du roi, établi en 1690. Ce poste était composé d'une maison et d'un magasin bâtis en pieux debout, de la dimension de douze pieds carrés et reposant sur un arpent carré de terrain défriché.

Chamouchouane est un nom indien qui signifie « là où l'on guette l'original. » Il a été donné à une belle et pittoresque rivière dont l'embouchure a trois quarts de mille de largeur, et dont le cours inférieur arrose quatre townships, les townships Normandin, Demeules, Chamouchouane et Parent, ces deux derniers formant la bordure nord-ouest du lac Saint-Jean.

La Chamouchouane reçoit plusieurs petits affluents, dont le plus considérable est la rivière au Saumon qui coule vers le sud-ouest, en traversant le township Demeules, (mission de Saint-Félicien), et atteint, à six ou sept lieues de son embouchure, la région des marais et des plaines arides où la culture devient impossible. Le sol, sur la rive occidentale de la rivière, semble un peu plus fertile que celui de la rive opposée. Il est en général formé d'alluvion et de terre végétale recouvrant une marne argileuse sous laquelle s'étend une couche d'argile qui, elle-même, repose sur un lit de marne bleue et molle, étagement qui est un signe de fertilité remarquable ; et ce sol conserve la même composition dans toute la

vallée de la Chamouchouane, jusqu'à une trentaine de milles de son embouchure, à un endroit appelé le Portage à l'Ours, alors qu'il devient sablonneux et par temps marécageux, impropre à la colonisation.

Dans son expédition de 1828, M. Bouchette n'avait pas dépassé le Portage à l'Ours ; de nos jours, la Chamouchouane a été explorée jusqu'à plus de cent milles de son embouchure, et l'on a trouvé qu'à cette distance elle avait encore au delà de quatre cents pieds de largeur. Elle contient de nombreux rapides et plusieurs chutes qui deviendraient d'excellents pouvoirs d'eau si l'on y construisait des moulins. Son cours suit une direction à peu près nord nord-ouest, et traverse de belles forêts d'épinette, de sapin, de bouleau, de tremble et de cyprès.

Vient ensuite la Ticouapee, bordée de rives luxuriantes, qui traverse les townships nouveaux de Parrot et de Normandin, et qui vient confluer avec la grande rivière Mistassini, à très-peu de distance de l'embouchure de cette dernière.

La Mistassini, le premier des tributaires du lac Saint-Jean, est une noble rivière qui n'a pas moins de trois milles de largeur à son embouchure où de nombreux îlots, inondés de saules au feuillage intense, semblent autant de vastes bouquets plongés dans l'eau. Ces petites îles sont basses, touffues et couvertes d'une végétation luxuriante qui leur donne parfois un aspect tropical. Entre leurs rives coulent,

remplis de brochets, de nombreux chenaux qui sont autant de membres de la Mistassini, et au milieu desquels il est souvent difficile de se retrouver et de diriger sa course : le gibier aussi y foisonne, les canards et les outardes, en troupes serrées, venant s'abattre pour y banqueter ensemble, parmi les hautes herbes grasses qui s'étalent comme une bordure le long des chenaux (*). Sur les rivages de la terre ferme on voit se dresser de gracieuses forêts de trembles et de frênes, et de temps à autre, quelques groupes de grands ormes, vigoureux et touffus, étendent leurs puissantes branches sur la rivière comme pour lui verser la fraîcheur de leur ombrage. Quelques *log houses*, dernières habitations du Lac, se montreront aussi à demi ensevelies dans les bois le long de la rivière Ticouapee, au milieu des souches encore fumantes et des innombrables racines d'arbres, à peine déchaussées, qui s'entrelacent sous les pas.

C'est là la région fertile par excellence du pays que nous parcourons ; aussi est-elle destinée à voir la colonisation s'y porter rapidement, pour peu qu'elle suive l'impulsion qui lui a été donnée par l'établissement du township Normandin et par la prochaine distribution des lots du township Albanel qui l'avoisine.

* Au printemps, les outardes vont loin dans le nord, parce qu'elles n'ont pas de quoi manger sur les terrains que le Lac recouvre. Elles vont vers la hauteur des terres, où elles font leur couvée. Quand vient septembre, elles redescendent, se réunissent au Lac d'où elles repartent par groupes, chaque groupe volant vers son endroit de prédilection, qui est Kamouraska, l'Île Verte, Saint-Joachim ou Sorel.

Les outardes sont des oiseaux de passage qui, après avoir séjourné quelque peu dans tous ces endroits, se dirigent vers le sud.

La Mistassini, d'un mot composé indien qui veut dire « grosse roche », a un cours de plusieurs centaines de milles de longueur. Elle serait navigable jusqu'à six lieues de son embouchure dans un bateau à vapeur qui ne tirerait pas plus de cinq à six pieds d'eau, car il coule, tout près de la rive, un chenal qui a bien de douze à quinze pieds de profondeur : jusqu'à présent on l'a remontée en canot sur une longueur d'environ cent vingt milles, malgré quelques rapides et quelques petites chutes, au bout desquels commencent les portages. C'est le chemin par lequel descendaient autrefois les Mistassins, peuple qui habitait autour du grand lac Mistassini, le lac des Baies. Ils venaient faire la traite des pelleteries à la Pointe Bleue, dernier poste situé dans la partie septentrionale du Canada. Ils descendaient ordinairement vers le mois de juin pour faire leur trafic et pour rencontrer le missionnaire ; on pouvait voir, il n'y a pas longtemps encore, un poste que la compagnie de la Baie d'Hudson avait à l'embouchure de la Mistassini ; les crues du printemps l'ont miné et il est tombé en ruines.

La première partie du cours de la rivière est magnifique ; de grands arbres s'y montrent fréquemment et la navigation en est douce et commode ; mais dans certains endroits il faut gravir des rochers escarpés, faire des portages et marcher sur des troncs d'arbres pourris qui enfoncent sous les pas.

La distance du lac Saint-Jean au grand lac Mistassini est de 450 à 500 milles ; on la parcourt en trois semaines environ, tandis qu'il en faut moins de deux pour revenir, à moins de retard extraordinaire causé par le vent sur les lacs. Les portages sont au nombre de quarante et un, et l'on compte une soixantaine de rapides ; quant aux lacs, il n'y en a pas moins de trente-sept, dont 30 petits. Sur les bords du lac se trouve un poste de la compagnie de la Baie d'Hudson qui n'est guère considérable aujourd'hui, mais qui autrefois était fort important, au dire des anciens missionnaires qui l'ont visité. On y compte une vingtaine de familles indiennes, en tout quatre-vingts âmes à peu près, qui dépérissent l'une après l'autre ou bien qui s'en vont, tantôt à Betsiamites, tantôt au lac Saint-Jean. Il y a des causes nombreuses au dépérissement presque irrémédiable des Indiens du nord ; ce sont en général l'excès de faim durant l'hiver, l'excès de nourriture dans l'abondance, l'excès de fardeau dans les portages, lorsqu'ils ne se nourrissent guère que de poisson, leurs canots étant d'un poids énorme, l'excès de course à la poursuite du caribou, de l'orignal et même du loup-cervier, l'insuffisance de la nourriture, et, enfin, les maladies épidémiques, telles que la petite vérole et les scrofules.

II

La Mistassini a été appelée justement aussi « Rivière de Sable, » à cause de ses rives sablonneuses et

des bancs de sable de son embouchure qui s'étendent au loin dans le lac Saint-Jean. Ce sable est apporté par la rivière et accumulé de telle sorte qu'il n'y a pas plus de deux à trois pieds d'eau dans le lac entre la Mistassini et la Péribonca, et qu'il faut, pour trouver une certaine profondeur, se rendre jusqu'à quatre ou cinq milles au large. Souvent même, sur les battures qui se succèdent, l'eau ne dépasse pas quinze à dix-huit pouces de profondeur. Quelques unes de ces battures, à force de recevoir tous les ans un nouveau surcroît de sable, sont devenues et sont restées complètement à découvert. Telle est la longue pointe elle-même de la Mistassini qui forme la rive septentrionale de son embouchure, autrefois banc de sable, et aujourd'hui prairie luxuriante de foin sauvage qui a trois pieds de hauteur et qui est tellement épais qu'on ne peut s'y frayer un passage qu'au moyen d'un bâton ; aussi le gibier de mer de toute sorte y est-il abondant.

En même temps que le sable, les rivières du nord et de l'ouest du Lac charroient des paillettes de mica qui s'y trouvent mêlées et qui se déposent au fond du lac ou le long des rivières dont elles émaillent les bords.

Au temps de M. Bouchette, la Mistassini n'avait été explorée que jusqu'à dix milles de son embouchure. « Je suis d'avis, disait cet arpenteur dans son rapport de 1828, que, d'après la proximité des

rivières et l'aspect général du pays, il s'y trouve une étendue de terre considérable qui est susceptible de culture. »

M. Bouchette ne s'était pas trompé, au contraire ; il avait même été bien modeste dans son appréciation.

Les affluents de la Mistassini sont, à l'ouest, la Ticouapee et la Wassiemska ; à l'est, la rivière aux Rats et la Mistassibi.

A la fin du siècle dernier, Michaux, célèbre naturaliste français qui était venu au Canada pour étudier nos plantes, se rendit jusque près de la Baie d'Hudson par la Mistassini et la rivière Rupert. Nous avons de lui un récit de son voyage dans un livre qu'il a fait sur les plantes de l'Amérique du Nord, livre qui lui a valu à bon droit le nom de fondateur de la botanique canadienne *

Après avoir remonté cent vingt milles du cours de la Mistassini, Michaux arriva à une cascade qui tombe d'une montagne haute de 80 pieds et coupée en amphithéâtre. Il ne craignit pas d'escalader les marches de cet amphithéâtre avec le seul objet de se procurer quelques plantes peut-être inconnues. Cette cascade, du haut de laquelle on aperçoit une vaste vallée, est le terme de la navigation sur la Mistassini.

* « Avant Michaux, en 1635, Cornuti avait bien fait, sous le titre *Plantarum canadensium historia*, une courte histoire des plantes de notre pays ; mais ce n'est qu'une description sans ordre de quelques plantes peu nombreuses.

Mentionnons aussi Michel Sarrazin, médecin du roi à Québec et membre correspondant de l'Académie des Sciences. Cet homme est le premier botaniste canadien dont le nom soit devenu célèbre par la découverte de la plante curieuse qui porte son nom, la *Sarracenia purpurea*. A la campagne on appelle cette plante « petits cochons. » En effet, ses feuilles creuses et contournées en cornets simulent la tête d'un cochon. Elle se trouve en abondance dans les savanes qui avoisinent Québec. »—*Abeille du Séminaire*

En repartant, Michaux et ses guides traversèrent une suite de petits lacs remplis d'eau stagnante. Il explora les bords du lac des Cygnes, et après avoir dépassé les hauteurs qui séparaient alors le Canada du territoire de la Baie d'Hudson, il entra dans une petite rivière qui conduit au grand lac des Mistassins, où il arriva le 4 septembre, malgré la neige et un temps très-froid.

Le grand lac des Mistassins est une vaste mer intérieure, faite de plusieurs larges baies successives, qui occupe un espace de plus de deux degrés entre le 71° et le 74° de longitude ; il est situé sur le 51° de latitude et se décharge dans la Baie d'Hudson par la rivière Rupert. Près du lac et sur une petite rivière qui s'y jette se trouve un antre de calcaire informe que les sauvages appellent la « maison du grand génie » De l'autre côté, c'est-à-dire près de la décharge, s'élève une roche énorme et isolée qui domine le lac. Frappés de sa grosseur prodigieuse, les sauvages invoquent le manitou de cette roche ; lorsqu'ils traversent le lac, ils sont saisis d'une religieuse frayeur et détournent les regards pour ne pas exciter les tempêtes. Voici ce qu'en dit le père Albanel dans la relation de son voyage à la Baie d'Hudson, fait en 1672 : « Le 18, nous entrâmes dans le grand lac des Mistassirins, qu'on tient être si grand qu'il faut vingt jours de beau temps pour en faire le tour ; ce lac tire son nom des roches dont il est rempli, qui sont d'une prodigieuse grosseur ; il y a quantité

de très-belles îles, du gibier et du poisson de toute espèce ; les orignaux, les ours, les caribous, le porc-épic et les castors y sont en abondance. Nous avons déjà fait six lieues au travers des îles qui l'entrecoupent quand j'aperçus comme une éminence de terre, d'aussi loin que la vue se peut étendre : je demandai à nos gens si c'était vers cet endroit qu'il nous fallait aller. « Tais-toi, me dit notre guide, ne le regarde point, si tu ne veux périr. » Les sauvages de toutes ces contrées s'imaginent que quiconque veut traverser le lac se doit soigneusement garder de la curiosité de regarder cette roche, et principalement le lieu où l'on doit aborder ; son seul aspect, disent-ils, cause l'agitation des eaux et forme des tempêtes qui font transir de frayeur les plus assurés. »

Voici ce que disait à son tour, en 1827, au sujet du lac Mistassini, un *voyageur* du nom de Jérôme St. Onge, qui avait été longtemps au service de la compagnie des Postes du roi et de celle du nord-ouest.

« L'étendue du lac Mistassini est peu connue ; on met trois jours à le traverser dans l'endroit le plus étroit, en allant d'une île à l'autre. La distance entre les îles et la terre ferme n'est pas de moins de trente milles, ce qui donnerait au lac une largeur de quatre-vingt-dix milles dans l'endroit où se trouvent les îles. Les sauvages mettent ordinairement tout l'été, une partie du printemps et de l'automne pour aller d'un bout à l'autre du lac. Ce qu'on peut dire de moins de

la grandeur de ce lac, c'est qu'il ne le cède guère à celle du lac Supérieur.

« La rivière Rupert, qui y prend sa source, est bien plus considérable que le Saguenay ; elle a un cours d'environ soixante lieues. On va aussi du poste de Chamouchouane au lac Mistassini en marchant dans une direction nord nord-est. Ce voyage se fait en trois semaines ou environ, en comptant quatre lieues à la journée. On traverse, en l'accomplissant, plusieurs lacs plus étendus que le lac Saint-Jean lui-même. Il y a dans ce pays plus d'eau que de terre ; cette dernière est hors d'état d'être soumise à la culture, n'étant formée que de masses de rochers, de falaises et de marécages immenses où l'on peut marcher des milles entiers sans trouver d'autres arbres que quelques tamaracs. C'est là le domaine de l'orignal et du caribou qui traversent par bandes les vastes plaines, en ne se nourrissant que de la mousse qui croît sur les rochers.

Les sauvages qui chassent dans ce misérable pays, qui cependant abonde en animaux à fourrure de différentes espèces, ont beaucoup diminué en nombre (1827) depuis le temps où la compagnie du Nord-Ouest tenait les Postes du Roi et surtout depuis qu'on a introduit parmi eux des liqueurs fortes, dont ils font un usage si immodéré qu'ils en meurent. Lorsque la famine attaque une famille de Montagnais, c'est l'usage parmi eux que lorsqu'il en meurt un, victime

de la faim, on l'enterre sur le lieu, et les autres transportent immédiatement le camp à un autre endroit, et ainsi de suite jusqu'au dernier survivant qui, alors, s'enfonce à l'aventure dans les bois jusqu'à ce qu'il succombe à son tour d'inanition.

La petite vérole, apportée avec les effets et les hardes qu'on leur donne en échange pour leurs pelleteries, a souvent enlevé 50 à 100 personnes en un jour. Il n'y avait en 1829 qu'environ 50 à 60 familles qui faisaient le commerce aux postes de la Compagnie, tandis que, sans ces causes destructives, on en aurait pu compter cinq cents.

La compagnie de la Baie d'Hudson emploie ordinairement, pour transporter ses marchandises au lac Mistassini, des barges conduites par des hommes qui sont régulièrement formés à cette besogne, et qui, pour la plupart, sont métis. On se sert de canots de cèdre pour aller dans les petites rivières à la recherche des Indiens qui s'avancent avec leurs pelleteries, car on ne peut trouver dans ce pays d'écorce de bouleau pour faire des canots. »

Après avoir reconnu les bords du lac, Michaux suivit pendant deux jours la rivière Rupert et était arrivé assez près de la baie James, à l'extrémité sud de la baie d'Hudson, lorsque les sauvages refusèrent d'aller plus loin à cause de la saison avancée. Du reste Michaux avait atteint son but et reconnu la communication entre les divers lacs du nord et la baie d'Hudson. « Toute cette contrée, dit-il, est entre-

coupée de milliers de lacs et couverte d'énormes rochers entassés les uns sur les autres, et tapissés de lichens noirs, ce qui ajoute à l'aspect sombre et lugubre de ces régions désertes. »

Les arbres qu'il avait signalés étaient le pin rouge (*pinus rubra*), l'épinette blanche (*abies alba*), l'épinette rouge ou mélèze, et le pin blanc (*pinus strobu*). Celui-ci commence à croître à environ quarante lieues au nord de l'embouchure de la Mistassini ; quant à la pruche, elle commence à croître à la Baie d'Hudson. Mentionnons en outre le *populus balsamifera*, dont le nom vulgaire est « liard », arbre qui s'élève jusqu'à 80 pieds de haut, avec un diamètre de trois pieds là où le sol est humide et la température rigoureuse.

III

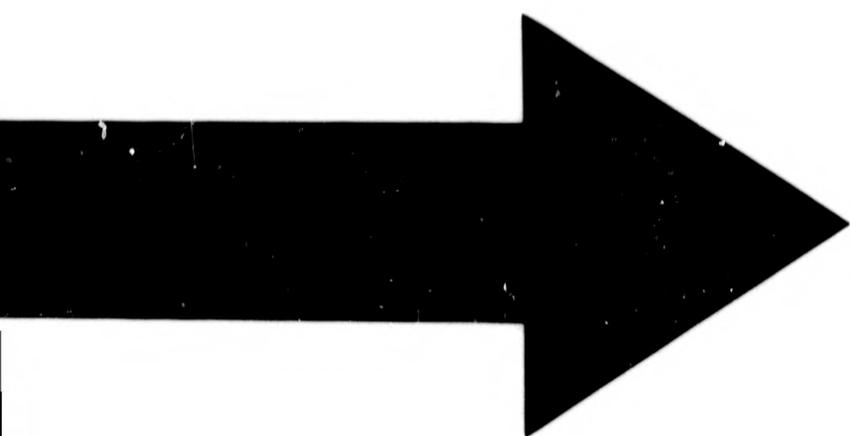
En quittant la Mistassini on suit la rive nord-est du Lac et, après une course de dix à onze milles, on arrive à la rivière Péribonca (mot qui signifie « rivière curieuse ») qui se jette dans la partie la plus septentrionale du Lac, par le 48° degré, 42' de latitude nord. Près de son embouchure, à l'ouest, vient se décharger la petite Péribonca, dont les rives sont très-fertiles. Bouchette dit que le pays arrosé par cette rivière est celui qui, de toute la vallée du lac Saint Jean, offre le terrain le plus favorable à la colo-

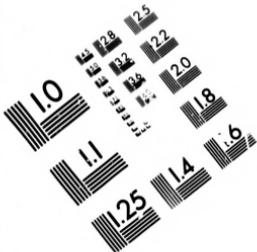
nisation. « Plus on la remonte, dit-il, plus le sol est bon. Les bois qui y poussent sont le tilleul, le bouleau, l'épinette, le sapin et le cyprès ; » et cette assertion est confirmée dans le rapport de M. Hamel en termes tellement semblables que nous nous dispensons de les reproduire.

L'embouchure de la Péribonca paraît plus étroite que celle de la Mistassini, parce qu'elle est bordée d'un côté par une pointe de terre se rattachant à des battures qui sont submergées seulement dans les hautes eaux. On y remarque aussi de nombreux bancs couverts de saules et d'ormeaux ; la rivière est peu profonde, mais son chenal, qui court en serpentant le long de la rive est, est encore plus profond que celui de la Mistassini ; on peut le remonter jusqu'à une distance de dix milles, à l'endroit où se trouve la première chute de la rivière.

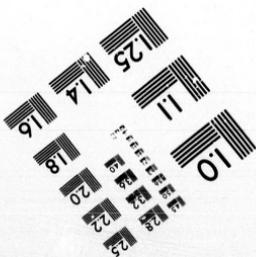
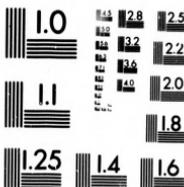
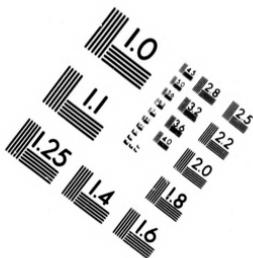
Du côté est de l'embouchure on voit aussi d'autres pointes de terres petites et touffues, couvertes de foin sauvage. Ces pointes sont également des bancs de sable que le vent de sud-ouest a amassés et qui se déplacent dans la direction du nord-ouest au sud-est. Le vent de sud-ouest les entasse et le vent de nord-ouest les étend et les allonge toujours de plus en plus. Cela forme une succession presque régulière de battures à peu près parallèles qui s'échelonnent du côté est de l'embouchure de la Péribonca, et qui, avec le temps, s'unissent au rivage et lui font une espèce de robe à longs plis qui se développe d'année en année.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



15
18
22
25
28
32
36
40
45

10

Le rivage tout entier au nord et à l'est du lac Saint-Jean, depuis la Péribonca jusqu'à la Belle Rivière, n'est autre chose qu'une large tunique de sable qui baigne sa frange mouvante dans les eaux du lac, mais qui s'affermit et se durcit à mesure qu'elle gagne la ceinture des rochers qui constitue le rivage réel, de telle sorte que le pied du passant y laisse à peine une faible empreinte, et qu'on y marche comme sur un vaste boulevard d'asphalte jaune et blanche qui n'a pas moins de quatre à cinq cents pieds de largeur et une longueur de huit à dix lieues, rarement interrompue par quelque pointe de rocher ou par quelques touffes d'arbres et de saules qui s'avancent jusque dans le lac.

En arrière, c'est la forêt où poussent en abondance le cyprès, le bouleau, l'épinette, le sapin et le tremble, et dont le sol se couvre de bleuets, de thé sauvage, de quelques rares bouquets de fleurs modestes et de petits arbrisseaux portant toute espèce de baies dont les ours font leur nourriture ordinaire. (*)

C'est là la plus belle partie du Lac. La nature y apparaît dans toute sa virginité, et elle est loin d'avoir le caractère âpre et souvent farouche des pays montagneux ; au contraire elle offre une physionomie pleine de douceur et de charme où les grands traits,

(*) Les ours sont extrêmement nombreux dans la région du Lac. Ils viennent au bord des rivières manger les baies blanches ou rouges qui poussent sur les arbrisseaux, ainsi que le cormier. Le soir, on les guette et on les tue. Ils sont du reste très-faciles à effrayer et se sauvent généralement devant l'homme, à moins qu'ils ne soient attaqués où ils défendent leurs petits.

remplis de noblesse, n'ont rien d'altier ni de dominateur et se fondent aisément dans l'ensemble des détails pittoresques.

On ne connaît pas exactement la quantité de terre arable qu'il peut y avoir au nord du lac Saint-Jean, depuis la rive jusqu'à la première chaîne de montagnes qui se trouve à une distance de vingt-cinq à trente milles, et quelquefois plus ; mais toutes les explorations qui ont été faites concourent à faire regarder ce sol comme remarquablement fertile et capable de recevoir une population de plus de cent mille âmes. Le terrain est presque partout plat et richement boisé ; c'est de là que la maison Price fait venir le seul pin qui a échappé aux incendies dont la vallée du lac Saint-Jean a été le théâtre à diverses époques et dont plusieurs espèces de bois ne se relèveront jamais ; c'est là aussi qu'on avait projeté l'année dernière l'établissement d'un nouveau township entre la Péribonca et la grande Décharge, et auquel on aurait donné le nom de township Racine, en l'honneur de l'évêque de Chicoutimi ; mais ce projet n'a pas encore reçu d'exécution.

De la Péribonca à la grande Décharge, il y a quelque chose comme quinze à seize milles de distance ; deux milles plus loin est la petite Décharge qui va rejoindre la précédente à l'extrémité est de l'île d'Alma, et toutes deux forment alors la rivière Saguenay qui poursuit son cours jusqu'au Saint-

Laurent. . . Lorsqu'on arrive à la grande Décharge, après avoir suivi la rive nord du Lac, on est frappé de l'aspect tranquille qu'elle présente, de sa physionomie en quelque sorte réservée, et l'on se demande si c'est bien là cette issue impétueuse par laquelle tout un lac pousse ses eaux qui vont bondir de cascades en cascades et de rapides en rapides jusqu'à ce qu'elles trouvent un niveau égal à celui du grand fleuve. C'est que la première cascade appelée la « grande chute, » ne commence pas à la sortie même du Lac, mais seulement à deux milles plus bas, et qu'on peut difficilement l'apercevoir, à cause des sinuosités de la rive. Après cette « grande chute, » il n'y a plus guère que des rapides peu violents, une sorte de courant pressé qui fuit jusqu'à Terre Rompue, endroit où les rapides cessent et où commence l'écoulement insensible de la rivière Saguenay jusqu'à son embouchure dans le Saint-Laurent.

A l'ouverture de la grande Décharge se trouve un grand nombre de petites îles au milieu desquelles le courant rétréci triple sa vitesse. (*) On dirait, surtout lorsque le vent d'ouest souffle, que le Lac, impatienté de ces obstacles immuables, veut se précipiter sur eux et les inonder de ses flots, ne pouvant les renverser. Les rochers de ces îlots sont polis comme la glace, et les arbrisseaux qui y poussent plongent leurs racines dans un sol d'alluvion qui semble avoir été laissé là

* Ces îles s'appellent Dallousie.

dans un mouvement précipité de retraite ; ils ont l'attitude de sentinelles placées abruptement sur une ligne brisée et attendant quelque cataclysme nouveau qui les relève de leur consigne. La ligne des ilots franchie, la grande Décharge apparaît dans toute sa largeur qui est d'environ un demi mille, et sur ses rives on distingue çà et là quelques morceaux de terre cultivée où de rares colons ont construit leurs *loghouses*. C'est ici qu'était l'endroit le moins élevé de l'ancien lit du lac Saint-Jean, et les rivières du nord, qui lui apportaient le tribut de leurs eaux, y ont été naturellement amenées, lorsque le Lac s'est précipité dans la crevasse subitement entr'ouverte par le cataclysme auquel on suppose que la rivière Saguenay doit son origine. Avec le temps la Décharge s'est creusée, et en se creusant, elle a lavé complètement les rochers qui se trouvaient sur son cours jusqu'à Terre Rompue. Elle avait d'abord passé toute large et couvrant tous les sommets ; mais, en se creusant, elle s'est rétrécie et, par suite, a abandonné sur place une partie des terres d'alluvion qui ceinturaient les rochers ; la crête de ces rochers est restée complètement nue et est devenue lisse sous l'action continue du débordement des eaux.

Tout le long de la côte de l'île d'Alma qui sépare les deux décharges se trouvent encore bon nombre d'autres ilots semblables à ceux que nous venons de passer. Cette île, longue d'environ cinq milles et

large de trois, renferme une paroisse appelée Saint-Joseph d'Alma où l'on compte plus de quatre cents habitants. Dès qu'on a dépassé la petite Décharge, qui longe la rive sud de l'île, on atteint le township Signaï, le plus beau peut-être et le plus accidenté de tous ceux de la vallée du Lac. On y voit se développer rapidement la future paroisse de Saint-Gédéon, ainsi baptisée en l'honneur de M. Gédéon Ouimet, surintendant de l'instruction publique. Ce n'était encore, il y a quelques années à peine, qu'un groupe de lots fraîchement défrichés, qu'on appelait l'établissement de la rivière Grandmont; aujourd'hui, c'est une mission rattachée à la paroisse de Saint-Jérôme, et qui ne compte pas moins de cinq cent cinquante habitants. (*)

Traversant toute cette paroisse est un chemin qui va directement de la petite Décharge à Hébertville. C'est un beau chemin de douze milles de longueur qui passe par un admirable pays portant les empreintes multiples d'une catastrophe dont la main caressante du temps a enlevé l'horreur en laissant la beauté. Partout se dressent sous le regard des mamelons épais, formés de terre d'alluvion, au milieu desquels serpente, descend et monte le chemin; en même temps s'étalent des rochers de toute forme et qui prennent les attitudes les plus diverses, tout en conservant

(*. Le blé et l'orge y donnent de beaux rendements. Le dixième environ des terres est défriché; les neuf autres dixièmes sont également fertiles. Saint-Gédéon sera un jour une des riches paroisses du Lac Saint-Jean.

invariablement la même surface polie et comme satinée, que nous avons déjà remarquée ailleurs. On voit les mille méandres de la Belle Rivière qui arrive à se jeter dans le Lac après avoir couru follement le long de coteaux abruptes, au fond des précipices ou sur de verdoyants tapis dorés par le soleil. Les aperçus que, de temps à autre, on a du Lac, à mesure que l'on chemine sur la route d'Alma, sont ravissants ; à peine s'est-on éloigné des rives que l'on est frappé à la vue d'un vaste plateau de terre végétale, parfaitement uni et qui s'étend au loin, formant un contraste étrange avec la campagne partout accidentée et profondément convulsionnée que l'on a sous les yeux. Ce plateau domine toutes les hauteurs ; mais si l'on avance encore un peu plus loin seulement, on admire en revanche à sa droite une large vallée qui se déploie jusqu'aux bords du Lac, en se couvrant d'une riche fourrure d'herbes, de pâturages abondants et de frênes et d'ormes au feuillage intense.

Le voisinage du Lac dont l'âpre senteur arrive au loin, du lac qu'on aperçoit encore à travers des éclaircies subites, longtemps après qu'on s'en est éloigné, et dont on entend confusément le murmure irrité quand il se gonfle sous le vent de nord-ouest, donne à la nature du township Signaï un caractère et une saveur dont on se sent bientôt pénétré sans pouvoir en saisir immédiatement la cause. Le même phénomène qui se produit aux environs de la mer se

manifeste ici ; il y a comme une espèce de sensation magnétique qui avertit de la proximité d'une grande masse d'eau sur laquelle les vents jouent en liberté ; l'air est plus pur, plus vivifiant, plus sonore ; il s'emplit de plus de vibrations, et l'âme en reçoit comme une impression d'éveil et d'accroissement de vitalité dont il est impossible de ne pas reconnaître la cause. Le lac Saint-Jean, du reste, a son influence et des effets qui lui sont propres. Eloigné dans l'intérieur du pays, il produit sur les populations qui l'entourent l'illusion de la mer ; il les attire, les fascine et les retient par le charme unique qu'il apporte dans la monotonie du pays qu'il arrose.

Pays monotone, soit, mais excellent pour y vivre de longues années. C'est un milieu dans lequel tous les besoins factices disparaissent et où la santé compromise se refait. Les colons sont contents de leur sort et vivent de peu. Ils s'étonnent quand vous leur offrez de l'argent en échange de leur hospitalité. Ils sont une race admirable, d'un courage et d'une persistance uniques. Au milieu de eux on se trouve transporté dans un monde qui ne ressemble pas du tout au reste du Canada. Placés pour ainsi dire au sein de la nature, ils apprennent à la connaître tous les jours ; ils y apprennent les secrets de l'hygiène et de la conservation de la vie, et, sous ce rapport, ils peuvent en remontrer à bien des gens de la ville. Ce serait le devoir impérieux du gouvernement de

seconder, d'aider une pareille population de tous les moyens en son pouvoir, et nous ne saurions jamais trop appuyer là-dessus.

« Pourquoi restes-tu ici ? » disait l'auteur de ce livre à un enfant de cinq ans dont la famille habitait une misérable *loghouse* près de la petite Décharge. « Parce que je vois le Lac, » répondit-il. Ce que contient cette simple réponse, qui ne le sent ? Le Lac ! Le Lac ! voilà le nom qu'on entend retentir par dessus tous les autres dès qu'on met le pied sur le territoire du Saguenay. Le Lac est le desideratum de tous ceux qui sont établis là où ils ne peuvent le voir ; aussi ne doit-on pas s'étonner de ce que de nombreuses familles pauvres, des paroisses du Saguenay qui ne peuvent plus prendre d'extension, préfèrent se diriger vers les rives du Lac que d'émigrer aux Etats-Unis, comme le font les habitants des anciennes paroisses situées sur le Saint-Laurent. Quel argument pourrions-nous faire valoir de comparable à cette impulsion spontanée ? Quelles considérations émettre en faveur de la colonisation de la belle vallée du Lac que cette seule parole d'enfant ne jette dans l'ombre etne domine ? Aussi, n'ajoutons pas un mot : mais colonisons, colonisons le Lac Saint-Jean, afin qu'un jour des milliers et des milliers d'enfants qui auront été transportés et retenus près de ses rives par nos efforts, puissent nous remercier de leur avoir conservé une aussi chère patrie.

CHAPITRE XII

HYPOTHÈSE DU CATACLYSME

Exposition de la théorie de ce cataclysme auquel remonterait
l'existence de la rivière Saguenay

I

La rivière Saguenay est un gouffre subitement taillé en plein granit, blessure effroyable portée d'un seul coup au sein d'énormes entassements de montagnes, et qui a conservé toute son horreur primitive, qui est restée béante depuis des milliers d'années, comme l'attestent l'étonnante physionomie de son sol, l'image de bouleversements répétés, les épaisseurs profondes d'alluvion, de terre végétale, jetées comme au hasard, en énormes amas, soulevées comme le sein de l'océan dans la tempête, puis s'affaissant dans des ravins de deux à trois cents pieds de profondeur, tout cela à la fois, brusquement, sans cause

explicable, si ce n'est par un épouvantable choc dans les entrailles de la terre et par le déchainement des éléments qui en fut la suite.

Comment se rendre compte de l'existence de cette rivière qui coule, non pas sur le flanc des montagnes, ni dans une vallée, comme font toutes les rivières dont le cours est normal, dont le lit s'est creusé lentement, d'après les lois régulières, mais qui se précipite violemment à travers les montagnes entr'ouvertes, et dont la profondeur atteint parfois jusqu'à près de mille pieds ? D'où viendrait d'autre part cet énorme volume d'eau ? Serait-ce des nombreuses rivières qui coulent dans le Saguenay ou dans le lac Saint-Jean ? Mais aucune de ces rivières n'est navigable autrement qu'en canot, si l'on en excepte les plus grandes d'entre elles, comme la Chamouchouane, la Mistassini et la Péribonca qui, elles-mêmes, n'ont jamais plus de huit à dix pieds d'eau, et encore n'est-ce que sur une très-petite partie de leurs cours, à partir de leur embouchure. Serait-ce le lac Saint-Jean qui apporterait ce contingent prodigieux aux eaux du Saguenay ? Mais le pauvre lac, quoiqu'il reçoive des rivières venues de toutes les directions, n'a nulle part plus de cinquante pieds de profondeur, et, du reste, il ne s'écoule que faiblement dans le Saguenay par les deux issues que nous avons mentionnées bien des fois déjà, la grande et la petite Décharge. En outre, le Saguenay lui-même n'a aucune profondeur jusqu'à une douzaine de lieues

de sa sortie du Lac ; il ne consiste qu'en une succession de rapides et de cascades jusqu'à l'endroit où la marée se fait sentir. Pourquoi ce peu de profondeur dans cette partie de son cours, et puis tout à coup cet abîme de vingt-cinq lieues de long où la sonde n'atteint parfois qu'à mille pieds sous la surface ? Pourquoi, dirons-nous encore, ces rapides et leur arrêt subit à Terre Rompue ? Pourquoi, de l'autre côté de la presqu'île de Chicoutimi, trouve-t-on cet étrange lac Kenogami, tout à fait enclavé dans les montagnes, et dont l'épaisseur d'eau égale celle de la rivière elle-même ? Pourquoi, partout où l'on voit des rochers ou des chaînons dans le bassin du Lac, ces rochers ou ces chaînons sont-ils presque partout, presque invariablement arrondis, polis à leur surface, comme par un lèchement persistant, continu de vagues ? Pourquoi ces bizarres méandres, ces gorges innombrables creusées en serpentant au milieu des amas d'alluvion et de terre végétale ? Pourquoi ces rocs, ces nombreux cailloux absolument isolés, entièrement détachés du sol, que l'on aperçoit tout à coup en plein champ ou le long de quelque rivière au rivage apparemment paisible, et dont la formation est étrangère à celle de ces rocs ? Pourquoi partout ce bouleversement, cette nature tourmentée, ces escarpements, puis ces effondrements, ces soulèvements et ces gouffres, cet orage terrible des éléments qui semble avoir été arrêté dans son cours et pétrifié sur place ? Pourquoi ce

phénomène en tant d'endroits répété qui proteste contre l'œuvre patiente de la nature, contre son action régulière et naturelle ? Ah ! assez de questions, assez d'interrogations dressées devant le vaste problème que nous avons sous les yeux ; sachons y plonger nos regards sans plus longtemps le redouter, sans une confiance trop grande dans la perspicacité de l'esprit qui distingue les causes dans les effets et se les explique, mais aussi sans aucune crainte puérile, avec la détermination de découvrir les secrets de la nature, et de les révéler en les démontrant victorieusement, dès qu'on est convaincu de les tenir.

Ce que nous voyons aujourd'hui du lac Saint-Jean, cette petite mer intérieure de douze lieues de long sur neuf de large, presque ronde, qui ressemble avec ses rivières à un vaste crabe étendant ses pattes dans toutes les directions, n'est rien qu'une miniature de ce qu'il était jadis. Ah ! jadis. . . . nous voulons dire il y a des milliers et des milliers d'années, c'était pour le Lac les beaux jours. Alors, il était grand, profond, superbe, et les tempêtes devaient le faire mugir avec fracas sur la ceinture de montagnes qui lui servaient de rivage et lui faisaient un cadre de quatre vingt-dix lieues de circonférence. Alors, il avait aussi lui ses abîmes, il couvrait des chaînons élevés ; ses eaux renfermaient l'épais tribut d'alluvion lentement apporté par les âges et uniformément déposé sur son lit que rien ne troublait dans les

profondeurs où il était étendu. Les rivières qui accourent à lui de tous côtés, celles du nord beaucoup plus considérables que celles du sud, parce qu'elles partent de plus loin, et qui aujourd'hui tombent dans le Lac après une succession de rapides et de chutes, n'étaient comparativement alors que de petits cours d'eau arrivant tranquillement de la hauteur des terres et plongeant avec modestie dans le vaste corps du Lac, comme des tributaires dociles, depuis longtemps rompus au joug et satisfaits. Soudain la terre s'entr'ouvrit avec fracas depuis l'endroit où est l'embouchure de la rivière Saguenay jusqu'aux rivages actuels du lac Saint-Jean ; les montagnes se fendirent sous l'action de quelque terrible force intérieure, et toute cette mer de 90 lieues de tour se précipita dans la fissure béante. Les montagnes qu'elle tenait ensevelies sous ses eaux découvrirent leur tête baignée de vagues éperdues et alors, de ces sommets subitement éclos dans l'espace les torrents jaillirent. Ils s'élançèrent affolés, au milieu des précipices ou sur les cimes les plus altières, ne sachant ni où ni comment se frayer un passage, courant dans les ravins, puis tout à coup bondissant sur quelque gigantesque écueil, allant comme une force aveugle, lançant devant eux d'énormes masses d'argile, de sable, de détritux végétaux qui s'attachèrent aux flancs des monts et qui remplirent les gorges béantes. Ils voulurent combler l'abîme étrange, mystérieux, profond,

qui s'était entr'ouvert soudainement devant eux ; ils y jetèrent les matières en décomposition que les siècles avaient amassées dans leur sein. Quand ils rencontrèrent des obstacles invincibles, ils rebroussèrent chemin, se cherchant un lit plus facile, pendant qu'au loin les vallées émues et frémissantes retentissaient des échos de leur course furieuse.

Longtemps, pendant des siècles, ils s'épuisèrent sur des chaînons compactes qui leur barraient le passage ; ils les inondèrent de leurs flots irrités, enlevant leurs crêtes qu'ils jetaient ensuite en éclats cent pas plus loin, ou bien les aplanissant, les arrondissant sous le roulis de leurs vagues, les léchant jusqu'à ce qu'elles fussent dépouillées du dernier arbrisseau, de la dernière tige arrêtée dans leurs crevasses ou attachée à leurs flancs ; puis, chargés de tous ces débris, ils allèrent les précipiter dans les vastes anfractuosités des montagnes, dans toutes les profondeurs restées à découvert, semant ainsi partout au hasard les trésors de leur maternité féconde.

Quand le Lac se vit, lui, de grande mer intérieure qu'il était naguère, qu'il était il y avait à peine quelques heures, couvrant d'orgueilleuses cimes, plongeant dans d'insondables abîmes, réduit à n'être plus pour ainsi dire qu'un étang en présence de ces énormes rivières qui, la veille encore, venaient lui demander humblement un asile dans son sein, et qui, maintenant, se précipitaient sur lui comme pour

l'accabler de sa déchéance, il essaya une dernière colère de géant, il ramassa ce qu'il lui restait de vagues, se souleva sur son lit mouvant, tremblant encore de tant de chocs formidables, et il voulut s'élaner à son tour à l'encontre de ces torrents improvisés qui ne savaient même pas leur course ni quel lit ils iraient se choisir le lendemain.

Mais, impuissant, vaincu d'avance, ayant à lutter non seulement contre les torrents déchainés qui tombaient en avalanches de sommets en sommets, remplissant l'espace du tonnerre de mille chutes escadées et franchies presque à la fois, mais encore contre les chaînes de rochers qui, maintenant libres, se dressaient en maint endroit devant lui, contre les immenses barrières de sable qui s'entassaient les unes sur les autres à l'embouchure des grands cours d'eau sans cesse occupés de grossir et de multiplier les obstacles, il retomba...comme un fauve épuisé sur le lit d'argile où il allait désormais s'ensevelir dans le morne repos des siècles. Longtemps il sommeilla sur cette tombe mouvante que lui firent les vagues de sable et d'alluvion tous les ans renouvelées, jusqu'au jour où des races d'hommes inconnus, hôtes errants des grands bois, vinrent siltonner son dos sur de frêles esquifs et le parcoururent en tous sens, à la poursuite silencieuse du gibier et des animaux à chaude fourrure dont pullulaient alors les forêts avoisinantes. Ah ! qu'on nous pardonne cette indigne esquisse de ce qu'aucune

plume humaine ne saurait décrire. Nous avons parouru les rivages, les coteaux et les vallées formés lentement par les âges à la suite de ce hoquet formidable du globe qui rejeta subitement à sa surface tant de matières entassées dans son sein ; nous avons vu le grand cataclysme écrit d'une main frémissante en caractères qu'aucun œil humain ne saurait méconnaître ; nous l'avons vu comme un grand livre ouvert d'où l'évidence jaillit avec impétuosité, et notre esprit, agité de puissantes émotions, s'est laissé emporter à vouloir peindre cette heure terrible où la nature entière sembla s'abimer dans le chaos. Qu'on nous pardonne cette audace puérite qui a cependant une excuse ; c'est que nous aimons tant notre sujet que nous ne mesurons pas nos tentatives aux forces qu'il exige ni à la grandeur qu'il renferme, et que nous faisons de notre mieux, content de voir notre faiblesse même servir à le rehausser encore et à le faire valoir davantage.

II

Le lac Saint-Jean s'étendait jadis à l'est jusqu'aux montagnes qui bordent la rivière Sainte-Marguerite et qui sont les plus hautes de toute la région du Saguenay. Au nord il baignait une autre chaîne de montagnes relativement basses qui se trouvent à environ quarante milles au delà du rivage actuel. Il

en était de même à l'ouest ; mais néanmoins, l'ancien rivage du sud était beaucoup moins éloigné que les autres, parce que la chaîne de montagnes de ce côté est bien plus rapprochée des bords du lac moderne que celle du nord, et elle est en outre plus élevée, double raison pour que l'ancien lac s'étendit moins loin vers le sud. La crevasse qui a ouvert les montagnes du Saguenay s'est faite à partir de Tadoussac, où la profondeur de la rivière atteint mille pieds, et s'est continuée avec quelques variations jusqu'à la baie Ha ! Ha ! où elle s'est bifurquée et est devenue une double crevasse dans laquelle plonge aujourd'hui le Saguenay, d'un côté, et le lac Kenogami de l'autre.

Quel changement soudain dans la géographie physique de ce pays ! Alors, la rivière Sainte-Marguerite, qui débouche dans le Saguenay et descend de l'ouest, partait au contraire du Lac et se jetait dans le Saint-Laurent. C'est elle qui apportait à Tadoussac et qui y déposait les épais amas de sable qui s'y trouvent. violemment ramenée en arrière, elle laissa là ses dépôts et prit un autre cours, celui qu'elle a continué de suivre jusqu'à nos jours. La baie Ha ! Ha !, ou Grande Baie, n'existait pas avant le cataclysme, parce que le Lac couvrait alors toute cette région et se terminait au sud et au sud-est par deux larges baies dont on pourrait indiquer à peu près l'emplacement sur la carte, et qui sont aujourd'hui des plateaux couverts d'épaisse alluvion ; on pourrait déterminer

approximativement l'existence et l'étendue primitives de ces baies par la nature et la configuration du sol.

A l'heure du cataclysme, toute l'eau, qui baignait cette région maintenant à sec, forma, en s'engouffrant dans la crevasse de mille pieds de profondeur, tout à coup entr'ouverte, un énorme torrent d'environ vingt milles de largeur sur une profondeur de cinquante pieds, lequel entraîna avec lui une énorme quantité d'alluvion et d'argile qu'il déposa au hasard partout où il ne trouva pas d'obstacles. C'est ainsi qu'il remplit tout l'espace compris entre la baie Ha ! Ha ! et le lac Kenogami, parce qu'il n'y avait là que de la terre ; cependant il y est resté çà et là quelques petits lacs. Ceci explique comment la baie Ha ! Ha ! se trouve soudainement interrompue ; la crevasse en cet endroit a été bouchée par les éboulis, et les matières qui étaient apportées pêle-mêle ont été plus tard nivelées par les grands courants qui venaient de la partie supérieure.

Tout le monde sait que le nom de Ha ! Ha ! donné à cette baie vient de la surprise du voyageur à la vue de ce détour subit du Saguenay se terminant en un bassin profond, par endroits, de huit à neuf cents pieds, et qui n'a aucune issue. Et pourquoi pas d'issue ? C'est que la Grande Baie n'est pas du tout un bras du Saguenay qui s'en détourne brusquement ; c'est, comme nous l'avons dit, le commencement d'une autre crevasse qui s'est faite depuis le cap à l'Ouest jusqu'au lac Saint-Jean. Cette crevasse, remplie par

les torrents dans l'espace compris entre le fond de la baie et le lac Kenogami, est restée libre depuis le fond de la baie jusqu'à la rivière, parce que ses flancs étaient protégés par de hautes montagnes, et surtout par le cap à l'Ouest, énorme rocher qui a divisé les eaux.

Maintenant, regardons cet espace qui s'étend de la Grande Baie à Chicoutimi, sur une largeur variant entre douze et quinze milles. Il est d'une extrême fertilité et la cime des rochers qui l'intersectent en divers endroits y est polie comme l'ivoire. On le comprend bien, les torrents les ont léchés pendant un temps qui se compte par semaines de siècles, tout en déposant d'énormes quantités d'alluvion. Cette alluvion, entassée en désordre, creusée par de petits cours d'eau qui s'échappaient des torrents et qui s'enfonçaient jusqu'à des profondeurs de deux à trois cents pieds pour se frayer un passage, forme le sol le plus onduleux qui se puisse concevoir, et voilà pourquoi il y a tant de côtes abruptes et rapides dans cette partie du Saguenay. Que disons-nous ? dans cette partie ! Il en est de même partout entre la Grande Baie ou Chicoutimi et le lac Saint-Jean, parce que partout la raison en est la même, partout le sol n'est qu'un amas d'alluvion, de sable et d'argile apporté par les torrents, et dont l'épaisseur seulement varie suivant des circonstances locales.

Il faut voir par exemple le cours de la Belle Rivière, entre le lac Kenogami et la paroisse de Saint-Gédéon,

sur le bord du Lac, pour se former quelque idée du travail fait par les eaux lors du grand cataclysme. Rien de plus sinueux ni de plus difficile à suivre que le cours de cette rivière serpentant parmi les mamelons de terre alluviale qui se dressent de tous côtés à des hauteurs diverses. La Belle Rivière ne savait pas où aller. Prise à l'improviste au milieu des monceaux de terre balayés et jetés au hasard par les torrents, elle se débattit au milieu d'eux, creusa un jour un lit, le changea le lendemain, revint sur elle-même, aperçut une issue, s'y enfonça, puis fut arrêtée net par quelque amoncellement de rochers, alors elle essaya de passer dessus ; impossible. Elle dut encore rebrousser chemin, recommencer, faire de nouveaux détours, et enfin elle finit par se caser tant bien que mal, comme un serpent exténué qui n'a pas la force de redresser ses membres après une course furieuse.

Mais plus d'un lecteur a dû se demander plusieurs fois déjà en apprenant que la rivière Saguenay n'a pas toujours existé : « Par où donc se déchargeait autrefois le lac Saint-Jean ? car il fallait bien une issue vers le fleuve Saint-Laurent à cette grande nappe d'eau de 90 lieues de tour qui s'étendait à l'intérieur du pays ; sans cela elle n'eût fait que grandir tous les jours et aurait fini par noyer complètement tout le nord de l'Amérique. Ah ! voilà la grande question. C'est ici qu'il faut élargir son cadre, car nous avons à fouiller à travers plusieurs mille ans d'his-

toire géologique, de transformations, de dépôts tantôt amenés, tantôt écartés, tantôt transportés d'endroits en endroits différents ; nous nous trouvons en face d'un pays qui, à la suite d'une catastrophe sans exemple, a dû subir de profondes modifications pour trouver une assiette nouvelle.

Eh bien ! parcourons des yeux ce vaste espace et demandons-lui ses secrets.

Croit-on que le Saint-Laurent a toujours été ce qu'il est aujourd'hui, qu'il a toujours eu les mêmes dimensions, la même profondeur, les mêmes rivages ? Ce n'est pas notre avis ; nous croyons au contraire qu'il était autrefois beaucoup plus considérable qu'il ne l'est maintenant, du moins dans certaines parties de son cours ; nous croyons que la marée du fleuve montait plus haut qu'elle ne le fait de nos jours et qu'elle dépassait le lac Saint-Pierre, lui-même plus considérable autrefois qu'il ne l'est de mémoire d'homme. Hasardons sans crainte une hypothèse que les faits ne tarderont pas à justifier, espérons-le, si nous pouvons attirer l'attention du monde savant sur la partie du pays qui nous occupe, et si nous pouvons en déterminer l'étude géologique sérieuse au moyen d'explorations spéciales.

Disons que le lac Saint-Jean, qui se décharge aujourd'hui à l'est par le Saguenay, se déchargeait jadis à l'ouest par la rivière Croche, laquelle communiquait avec le Saint-Maurice qui, à son tour, tombait dans le fleuve Saint-Laurent. Le lecteur aura remarqué

sans doute, en passant devant Trois-Rivières, ces hautes et longues dunes de sable qui se trouvent à l'embouchure du Saint-Maurice et se continuent jusqu'à une certaine distance en aval du fleuve. D'où viennent-elles ? Qu'est-ce qui les a apportées-là ? Qu'est-ce qui les y a entassées ? Qu'est-ce qui les y retient aujourd'hui, de mobiles, de mouvantes qu'elles étaient jadis ? Autant de questions qui, chacune, ont une portée propre, et que nous ne mettons pas au hasard l'une à la suite de l'autre. Eh bien ! ne craignons pas de le dire en attendant les constatations de la science, parce que les faits concourent à le démontrer, le lac Saint-Jean se déchargeait autrefois vers le Saint-Maurice ; c'est là la cause des dunes qui se trouvent à l'embouchure de cette rivière. C'est là que s'amoncelait le sable que le Saint-Maurice apportait du Lac, grâce à la rivière Croche. Ce même sable remontait le Saint-Maurice avec la marée du Saint-Laurent et redescendait avec le baissant. Mais comme il en descendait beaucoup plus qu'il n'en montait, il arrivait que le sable se rendait ainsi jusqu'à Batiscan, ce qu'on peut voir par la formation du sol entre ce dernier endroit et Trois-Rivières, sol qui formait l'ancien lit du Saint-Laurent, et que ses eaux recouvraient. Si le Saguenay ne s'était pas ouvert, le Lac aurait continué de pousser ses sables vers le grand fleuve ; mais son action ayant été subitement contrariée par le cataclysme, la partie de ses eaux qu'il envoyait à l'ouest ayant été ramenée en arrière

pour remplir la crevasse brusquement formée, et le Saint-Laurent s'étant retiré peu à peu de ses anciennes rives, les sables du Saint-Maurice sont restés à découvert.

Qu'on examine encore la vallée de la Chamouchouane, petit plateau formé par le retrait des eaux du Lac, puisqu'autrefois le Lac s'étendait jusqu'à vingt milles et plus peut-être au delà de l'embouchure actuelle de cette rivière. Eh bien ! qu'on suive ce plateau, et l'on arrivera à peu près à l'endroit où devait être jadis l'ancienne embouchure, et l'on verra que le terrain y est absolument semblable à celui qui se trouve le long du lac Saint-Pierre, terrain formé lui aussi de dunes de sable. Le long du rivage de la Chamouchouane, on voit les couches d'argile déposées d'année en année par épaisseurs d'un quart, de deux, de trois-quarts de pouce, très-nettes, très-distinctes, quoique souvent interrompues. Au printemps, lorsque les grandes eaux, déferlant des rivières avec les tempêtes, arrivaient dans l'ancien Lac, l'alluvion qu'elles apportaient tournoyait, se mêlait et restait ainsi en suspens jusqu'à ce que le calme se fût rétabli. Alors, l'alluvion baissait lentement et se déposait au fond du Lac, et cela chaque année successivement, de sorte que si, aujourd'hui, le Lac se vidait complètement, on pourrait calculer combien de temps il a existé au moyen de ces couches d'argile, dont un certain nombre régulièrement alignées, comme nous venons de le dire, le long des bords de la Chamouchouane, for-

ment un rivage variant entre dix et vingt pieds de hauteur. Au-dessus de ces couches d'argile ou de terre glaise, si l'on préfère les appeler ainsi, est venu s'étendre petit à petit un épais dépôt de sable entraîné par la rivière, depuis son ancienne embouchure jusque sur les rives actuelles, et il s'y est tellement accumulé qu'il a fini par former un véritable petit coteau ondulant au-dessus de sa base d'argile et se couvrant en maint endroit d'une riche végétation.

Un mouvement curieux à suivre, c'est celui du sable, disons plutôt la marche du sable dans les rivières qui aboutissent au lac Saint-Jean et dans le lac lui-même. Ces rivières sont généralement basses. Aux grandes eaux du printemps, elles charroient dans le Lac le sable de leurs battures qui coule comme de l'eau, et voilà pourquoi le Lac se remplit graduellement chaque année. Ce sable vient des hauteurs. S'il y avait du courant dans les rivières, elles charrieraient le sable bien avant dans le Lac au lieu d'en laisser la plus grande partie dans le voisinage de leurs embouchures qui, à cause de cela, se rétrécissent de plus en plus. A l'est du Lac, les rivières Grandmont, Belle-Rivière et Kushpeganiche nous présentent à cet égard un spectacle curieux. Elles changent de chenal tous les ans ; pourquoi ? Parce que les hautes eaux du printemps, inondant le chenal où elles coulent et le vent poussant le sable dedans, il leur faut se frayer un passage à côté, et quelquefois assez loin de lui.

Du sable, toujours du sable. Les battures du Lac grossissent et s'étendent tous les ans au point qu'il n'y a plus que deux à trois pieds d'eau au-dessus d'elles, et même moins de deux pieds, comme entre la Mistassini et la Péribonca où l'eau n'a, sur une étendue de douze milles environ, qu'une profondeur moyenne de dix-huit pouces. C'est-là que le canot *hale* le sable, suivant l'expression pittoresque des canotiers ; et voilà pourquoi la Mistassini, dont le nom indien veut dire « grosse roche, » a été justement appelée en outre « rivière de sable. » Ce sont ses rives sablonneuses et les bancs qui, de son embouchure, s'étendent au loin dans le lac, qui lui ont valu cette dernière appellation.

Ainsi en a-t-il été de la Péribonca qui se déchargeait naguère aux environs de la rivière au Cochon, comme l'attestent les bancs de sable qui y sont déposés. Elle était alors beaucoup plus large, mais moins profonde qu'aujourd'hui. Dans les basses eaux, les grands vents d'ouest et de sud-ouest formaient des dunes qui la rétrécissaient ; la rivière fut obligée de laisser son cours et de suivre les flancs de la dune qui venait de lui fermer le passage. A mesure que le lac baissait, à la suite du cataclysme, il se formait une nouvelle dune, ou, si l'on veut, un nouveau rivage qui se trouvait exhaussé par les vents ; en sorte qu'il y a dans la péninsule de la Péribonca bon nombre de dunes parallèles qui se suivent et longent le Lac dans une direction sud-est, en partant de la

rivière. Entre la rivière au Cochon et la grande Décharge se trouve la dune la plus élevée du bassin, pour la bonne raison que cette dune a été formée par le sable que charroyait la Péribonca depuis l'origine du « grand » Lac. Les rochers entre la rivière au Cochon et la rivière à la Pipe ont retenu le sable et l'alluvion de l'ancien dépôt, les ont empêchés d'être mangés par le Lac, tandis qu'au contraire l'alluvion de la Chamouchouane et de la Mistassini est librement chassée dans le Lac, parce qu'elle ne rencontre pas de rochers qui fassent obstacle à son cours et la retiennent.

III

La crevasse qui s'est faite tout a coup dans les montagnes en donnant naissance à la rivière Saguenay, n'a pas été, on le pense bien, un coup de ciseau délicat. Œuvre de violence, elle renferme tous les désordres ; elle est pleine d'abîmes inattendus, de chocs, de résistances et de spasmes produits dans les entrailles de ce sol brusquement frappées ; sa profondeur varie infiniment, suivant une foule de circonstances locales ou fugitives, et sa marche a été des plus irrégulières. Cependant, on peut constater et marquer jusqu'à un certain point des degrés dans la violence du cataclysme ; son intensité n'a pas été toujours égale, et elle a diminué assez graduellement,

si l'on veut bien ne tenir compte que de l'ensemble de sa marche, et non de quelques écarts profonds qui la troublent et qui dérouteraient toutes les hypothèses. Ainsi l'on peut dire en thèse générale que la crevasse n'a pas cessé de diminuer de profondeur et d'ampleur, depuis l'embouchure du Saguenay, son point de départ, jusqu'au lac Saint-Jean où elle est « arrivée » pour ainsi dire épuisée, à bout d'efforts ; et, pour corroborer cette assertion, on pourrait indiquer comme une preuve très-plausible le rivage de la Pointe-aux-Trembles, à un endroit appelé le « Rocher Percé. » Là se trouve une série de rochers calcaires dont la disposition est absolument anormale. Au lieu d'être disposés horizontalement, suivant les règles de la formation géologique, ces rochers vont en s'inclinant dans le Lac ; ils penchent, ils *cantent*, comme on dit en langage vulgaire. Pourquoi ? C'est que la secousse n'était plus assez forte pour déterminer l'ouverture des rochers à cette distance du point initial, surtout lorsque la crevasse, en se bifurquant à la Grande Baie et en se continuant intégralement jusqu'au Lac au nord de la presqu'île de Chicoutimi, pouvait avoir perdu de son impulsion et de son allure du côté du sud où se trouve la Pointe-aux-Trembles. La secousse a seulement soulevé les rochers, ébranlé la croûte supérieure ; des fragments de ces rochers brisés sont restés au sommet, où on les retrouve en grand nombre et de toutes dimen-

sions ; d'autres se sont affaissés et se sont penchés, et une très-grande partie d'entre eux, enfin, est tombée dans le Lac.

Quelques milles plus loin, au milieu de cette même formation calcaire, on voit le curieux cours de la rivière Ouiatchouane qui s'y est frayé un chemin, grâce aux fissures de la pierre. Elle s'était d'abord fait un lit au-dessus de cette pierre, ce que prouvent les roches transportées par elle. Tout en faisant son lit, elle a rencontré une ouverture sous la surface du rocher ; elle s'y est jetée et a mangé sans cesse la pierre dont on peut lire les couches successives, et cette fois parfaitement horizontales, parce que, cette fois, rien n'en a troublé la formation.

Un mille plus haut, en suivant la rivière, on arrive à la fameuse chute Ouiatchouane, qui a 236 pieds de hauteur, et que l'on voit toujours, comme si on l'avait exactement en face de soi, à quelque endroit qu'on se trouve au nord du Lac. Avant le cataclysme, il n'y avait pas de chute Ouiatchouane ; le Lac couvrait tout le plateau d'où elle descend et s'étendait même au delà ; la rivière, bien moins longue qu'aujourd'hui, coulait dans une gorge et venait se perdre tranquillement dans le sein du grand récepteur. Tout à coup les eaux du Lac se retirent violemment et d'effroyables profondeurs apparaissent à la lumière d'un jour d'épouvante ; la rivière, ne trouvant plus le lac pour la recevoir et terminer sa course,

continue d'aller devant elle à la poursuite de cette mer qui lui échappe et où il faut cependant qu'elle finisse par se jeter. Son cours, de modeste et de tranquille qu'il était, devient rapide, il devient impétueux : inquiète, effrayée de tout ce qui l'entoure, la Ouiatchouane s'élançait aveuglément pour trouver un refuge ; elle, si paisible, devient éperdue, échouée ; elle bondit, jaillit, frappe les rochers stupéfaits, plonge dans les ravines, en sort par des bonds furieux, tourne brusquement, saute des obstacles encore à peine formés et mouvants, et elle arrive enfin au plateau qui domine le bassin où ce qui reste du Lac est étendu. Elle veut se faire un lit sur ce plateau et elle le creuse ; elle lui fait une entaille de vingt-cinq à trente pieds de profondeur, et, le lit creusé, inopinément elle se trouve sur la crête d'un roc jusque là caché par l'épaisse couche d'alluvion qu'elle vient de fendre de ses eaux. Ce roc s'élève droit, à pic, et il a 236 pieds de hauteur. Retourner en arrière est impossible. Alors la Ouiatchouane, comme le guerrier qui se précipite dans la mêlée ténébreuse, mesure le gouffre qui l'attend et s'élançaitCe fut son dernier bond ; quelques pas plus loin, elle retrouva le Lac qui reçut ses ondes fatiguées et qui n'a pas cessé depuis lors de lui donner asile.

Si seulement la Ouiatchouane avait dévié quelque peu de sa course, elle aurait évité de faire cette chute énorme en évitant le rocher. D'ordinaire les rivières

suivent les vallées, les gorges, ou courent à la base des montagnes ; et lorsqu'elles font des chutes, ces chutes sont naturelles, ce sont des entailles pratiquées dans leur lit même et elles n'ont qu'à s'y précipiter pour retrouver immédiatement après un cours normal et uniforme. Mais pour que la Ouiatchouane ait sauté ainsi par dessus un rocher de 236 pieds de hauteur qui lui barrait le chemin, au lieu de le contourner et de se frayer tranquillement un lit en le longant, il faut qu'elle ait été prise à l'improviste, qu'elle n'ait pas eu le temps de creuser son cours et qu'elle ait été emportée par une force irrésistible, aussi subite que violente ; il faut qu'elle ait été précipitée au lieu d'être laissée à elle-même, et que, n'ayant pas eu le choix de son lit ni le pouvoir de le creuser lentement à son gré, suivant une pente naturelle, elle se soit jetée éperdûment, soudainement, en bas d'un rocher de 236 pieds de hauteur, ce qui est contre toutes les lois de la physique du globe.

A cette dernière illustration nous bornons ce que nous avons à dire sur l'hypothèse d'un cataclysme survenu dans la région du Saguenay. Il ne nous appartient pas de faire une démonstration scientifique ; nous avons simplement voulu donner l'éveil aux géologues et attirer l'attention du monde savant sur la justesse d'une théorie qu'il nous a paru indispensable d'exposer, parce qu'elle présuppose l'existence d'un fait qui a été soupçonné il y a longtemps déjà, mais qui n'a jamais été ni étudié ni discuté. Bon nombre

de personnes en effet sont d'opinion que la rivière Saguenay est l'œuvre d'un cataclysme survenu dans les temps préhistoriques, mais personne n'a encore formulé cette opinion ni exposé une théorie au sujet de ce cataclysme. Sentant qu'il y avait là une question non-seulement capitale, mais fondamentale, qu'il fallait aborder absolument pour donner une base aux études ultérieures qui seront faites sur la région qui nous occupe, nous avons parcouru les lieux mêmes qui virent la déroute du lac géant, nous avons interrogé le sol qui, pendant des siècles, était resté enseveli sous ses ondes, et qui maintenant, apparaissait dans la lumière du jour comme une manifestation éclatante et irréfutable de sa condition antérieure ; nous avons observé et nous sommes revenu convaincu de l'exactitude de la théorie que nous avons essayé d'exposer, et désireux également d'en convaincre tous ceux qui voudraient bien nous lire.

Si ce résultat est atteint quelque jour, nous aurons assez fait pour notre propre satisfaction, et nous aurons la certitude d'avoir été utile. En attendant, nous devons dire que des efforts ont été tentés récemment pour décider le gouvernement fédéral à faire faire une étude géologique officielle du territoire du Saguenay, et, à ce propos, nous mettons sous les yeux du lecteur la lettre suivante, en date du 5 juin, 1879, écrite à M. Ernest Cimon, représen-

tant du comté de Chicoutimi, par M. J. S. Dennis,
chef du cabinet au ministère de l'intérieur.

A M. ERNEST CIMON, M. P.,
Chicoutimi.

Monsieur,

Relativement à votre lettre du 14 novembre dernier, adressée à l'honorable ministre de l'agriculture et par lui transmise à ce département le 8 avril, 1879, dans laquelle vous demandez que la commission d'exploration géologique fasse une étude des ressources minérales du pays situé entre Québec et le lac Saint-Jean, j'ai l'honneur de vous annoncer que votre lettre a été remise au directeur du service géologique qui nous fait savoir qu'il y aura deux partis d'explorateurs à l'œuvre cet été même dans la partie occidentale de la région en question, et qu'ils devront pousser leurs recherches vers la partie orientale aussitôt que possible.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. S. DENNIS,
député-ministre de l'Intérieur.

CHEMIN DE QUÉBEC AU LAC SAINT-JEAN

C'est aux années 1847 et 1848 qu'il faut remonter pour trouver la première mention de ce fameux chemin direct de Québec au lac Saint-Jean qui fut si longtemps regardé comme une chimère et qui n'est devenu une réalité que depuis 1877. A cette époque (1847-48), MM. Blaiklock et Duberger, arpenteurs, furent chargés de faire une exploration qui permit d'établir la ligne que le chemin devait suivre, s'il était praticable, et il résulta de leur rapport « qu'il était inutile de chercher plus longtemps à ouvrir un chemin à travers un pays qui n'était nullement propre à l'agriculture et brisé par des chaînes de montagnes escarpées, tandis que cette exploration entraînerait des dépenses considérables, sans avantage pour le service public » ; et M. J. H. Price, alors commissaire des Terres de la Couronne, disait en manière de conclusion dans son rapport ministériel : « En examinant les opérations faites par MM. Blaiklock et Duberger, telles qu'elles sont indiquées dans les plans de M. Blaiklock, il paraît que, bien que l'on puisse tracer jusqu'à la rivière Jacques-Cartier, et probablement quelque peu au delà, un chemin passable qui serait la continuation du chemin actuellement ouvert jusqu'à Stoneham, cependant la nature escarpée et montagneuse du pays, sur un espace de plusieurs milles à l'est ou à l'ouest de la ligne d'exploration, fait qu'il est impossible de

tracer ou même d'ouvrir un chemin d'aucune espèce, pendant que le sol, à cause de sa nature pierreuse, n'est nullement propre à la culture, sauf quelques lisières de terrain isolées dans le voisinage des rivières. »

Toute idée de pratiquer un chemin à travers une pareille région, qui s'offrait dans des conditions si défavorables, fut donc abandonnée, et l'on n'y pensa plus jusqu'en 1863, alors que plusieurs citoyens de Saint-Roch de Québec, parmi lesquels il est juste de mentionner MM. Vallée et Picard, convaincus par des explorations particulières de la possibilité d'ouvrir un chemin entre Stoneham, à quinze milles au nord-ouest de Québec, et le lac Saint-Jean, firent pratiquer dans le bois, à leurs propres frais, une voie d'environ cinq milles de longueur, qu'ils auraient sans aucun doute prolongée si le gouvernement, en présence de cette tentative privée, ne se fût résolu à faire faire une exploration, et, comme conséquence, le chemin lui-même.

On sait ce qu'il advint de cette exploration qui fut pendant un assez long temps l'objet des plaisanteries et des sarcasmes des députés de la Chambre chaque fois qu'un incident quelconque la rappelait. Il en subsiste aujourd'hui deux rapports, celui des arpenteurs Nelson et Hamel, et celui de M. J. Perreault, alors député à l'Assemblée Législative.

Pour qu'une pareille entreprise pût réussir, il eût fallu que les explorateurs l'eussent faite dans une

saison favorable qui leur eût permis de se livrer à une investigation minutieuse des lieux. Or, c'est cette première condition indispensable qui fit défaut. Les explorateurs, entrés dans la forêt le 24 octobre, trouvaient de la neige deux jours après leur départ et étaient arrêtés dans leur marche par un mauvais temps presque continu. Si l'on en croit M. Perreault, le parti engagé dans cette expédition aurait eu à lutter, non-seulement contre les intempéries d'une fin d'automne, mais à subir même toute espèce de privations et à se voir menacé d'une disette complète. Une fois pénétrés dans la forêt, les explorateurs, suivant lui, n'auraient guère pu faire autre chose que chercher à en sortir au plus vite, n'importe comment, pour ne pas périr d'inanition.

Toutefois, malgré les désavantages de la saison et l'impossibilité pour les explorateurs de faire toutes les recherches que nécessitait l'objet de leur expédition, ils n'en conclurent pas moins dans leur rapport qu'il était facile et serait même peu coûteux d'ouvrir un bon chemin de Stoneham au lac Saint-Jean. Aussi, l'année suivante, MM. Vallée et Picard envoyaient-ils, sous leur propre responsabilité, une dizaine de travailleurs pour continuer les travaux commencés l'automne précédent et faire un chemin d'hiver jusqu'au lac Jacques-Cartier, c'est-à-dire jusqu'à la moitié de la distance entre Stoneham et le lac Saint-Jean. D'autres citoyens de Québec, pris d'émulation à la vue de leur courage et de leur persévérance,

parfaitement renseignés du reste sur la praticabilité du chemin projeté et convaincus de son importance, avaient voulu se joindre à MM. Vallée et Picard, et contribuer de leur bourse au succès de cette entreprise qui se continua alors assez rapidement, et d'autant plus économiquement que chaque travailleur était intéressé au résultat.

Cette activité ne tarda pas à porter ses fruits, et bientôt les ouvriers, à la tête desquels se trouvaient des personnes qui connaissaient la forêt pour l'avoir parcourue en tous sens dans de nombreuses excursions de chasse et de pêche, eurent pratiqué dans le bois environ trente-trois milles d'un chemin bordé de belle et bonne terre, sans côtes et relativement facile. De l'endroit où ils étaient parvenus jusqu'au lac Jacques-Cartier, il y avait tout lieu de croire, d'après l'expérience des travailleurs et leurs assertions, que le chemin serait tout aussi bon, sinon meilleur encore.

Plus tard, M. Jean Gagnon, chargé par le curé de Beauport, M. G. Tremblay, de faire le tracé du chemin, disait dans son rapport : « Les montagnes où les rivières Ma'baie, Chicoutimi, Sainte-Anne et Montmorency prennent leur source, présentent des cimes d'une grande élévation. Sur le 24^e mille j'ai traversé une rivière large de cinquante-cinq pieds, tributaire de la Chicoutimi. De cette rivière au lac Jacques-Cartier, le terrain est uni et ne paraît devoir offrir aucune difficulté pour le tracé. Toutes les côtes réunies forment une longueur de pas plus de trois milles et demi, à partir du poste de Métabet-

chouane, sur une distance d'environ 52 milles que comprend le tracé que j'ai fait entre le lac Saint-Jean et le lac Jacques-Cartier. Il tombe beaucoup moins de neige dans la vallée que j'ai suivie que dans les endroits qui avoisinent le Saint-Laurent ; j'ai constaté, par des observations journalières, que la profondeur de la neige était généralement de trois pieds à trois pieds et demi.

« Dans l'autre moitié du chemin, c'est-à-dire celle qui est comprise entre le lac Jacques-Cartier et Stoneham, le tracé suit la rive ouest du lac Jacques-Cartier dans toute sa longueur, laquelle est d'environ sept milles. Depuis le lac Jacques-Cartier jusqu'au petit lac à l'Épaule, à sept lieues de distance, le terrain est sablonneux. De ce dernier lac à Stoneham, distance d'environ neuf lieues, le terrain est bien boisé et très-propre à la culture. Le poisson abonde dans tous les lacs situés le long du chemin. Cette seconde partie du tracé ne présente pas plus de difficultés pour l'ouverture d'un bon chemin d'été que l'autre. Elle offre moins de côtes que la première partie. A l'exception de la section qui comprend la grande coulée au point de départ de Stoneham, le chemin ouvert suit l'ancien chantier des chasseurs, dont M. Blaiklock ne paraît pas s'être éloigné dans sa dernière exploration. »

Pendant les années qui suivirent l'époque dont nous venons de parler, la question du chemin de Québec au Lac Saint-Jean ne manqua pas d'occuper les esprits de temps à autre avec plus ou moins d'in-

tensité ; on y revint à plusieurs reprises, les tentatives furent renouvelées, quelques-unes même poussées au point de faire croire à la réalisation de l'entreprise, jusqu'à ce qu'enfin, en 1877, le gouvernement prit la détermination sérieuse et efficace de poursuivre l'œuvre jusqu'à sa complète exécution.

Avant 1878, les colons du Lac Saint-Jean avaient soixante-cinq milles à faire pour atteindre la Grande Baie, puis un trajet de 165 milles de plus par le chemin Bagot pour se rendre à Québec. Par le nouveau chemin, une distance de 140 milles seulement les sépare de la capitale ; voilà donc du coup un chemin qui diminue de 85 milles l'espace compris entre la capitale et le Lac. Il y a des maisons de campement construites sur son parcours, avec de bonnes écuries pour les chevaux et les bestiaux, et les personnes chargées des postes sont obligées de tenir le chemin en bon ordre. Ce chemin, qui a pour point de départ Stoneham, aboutit à Métabetchouane. Il a 24 pieds de largeur pour le présent, mais on ne tardera pas à l'élargir sans doute davantage pour le mettre mieux en état de répondre aux besoins de la colonisation et de donner passage aux troupeaux de bestiaux, de moutons et de porcs. Dans son état actuel, le chemin est simplement passable ; l'hiver, on met entre trois et quatre jours à le parcourir d'une extrémité à l'autre ; mais il se passera encore quelque temps avant qu'on puisse l'utiliser commodément pendant la belle saison.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Les municipalités scolaires du comté de Chicoutimi sont parmi les mieux organisées de la province de Québec, et sont de celles dont l'inspection est la mieux suivie, la plus intelligente : tous les ans on constate que les écoles font des progrès réels, et qu'à peu d'exceptions près, elles sont tenues sur un bon pied et fonctionnent bien. Certains obstacles cependant nuisent au développement plus rapide et plus considérable de l'éducation dans ce comté, et ces obstacles sont d'autant plus difficiles à vaincre qu'ils naissent de l'aveuglement et de l'ignorance des pères de famille qui se refusent à se laisser convaincre des choses les plus évidentes. Le plus sérieux peut-être de ces obstacles est le manque de livres, de papier et d'autres fournitures d'école indispensables que les parents refusent d'acheter :

« A ce sujet », dit M. Savard, inspecteur de ce district scolaire, je dois dire que l'institution du *Dépôt de livres* a produit de bons effets ; mais les commissaires, dans un grand nombre de municipalités, sous prétexte que les parents ne veulent pas acheter les livres nécessaires à leurs enfants, négligent de se les procurer ; et en conséquence, on trouve cette année bien des écoles où manquent les livres etc. De plus, plusieurs commissions scolaires m'ont répondu qu'elles aimeraient mieux laisser leurs écoles sans livres plutôt que de voir une partie de leur subvention retenue par le gouvernement pour payer les livres qu'elles achètent. Dans ces cas-là, les commissaires devraient être, selon moi, forcés d'acheter les livres, pour les distribuer ensuite gratuitement. Ce mode serait beaucoup plus avantageux pour l'éducation. En imposant une cotisation additionnelle chaque année, la plupart des intéressés paieraient sans

rien dire, tandis qu'autrement, le plus grand nombre d'entre eux laissent leurs enfants sans livres etc., et ne s'en occupent plus.

« Un autre obstacle, qui nuit aussi le plus au bon fonctionnement des écoles, et déjà signalé bien des fois par mes collègues, est le manque d'assiduité des enfants aux classes. Le besoin qu'un certain nombre de parents ont de leurs enfants pour les travaux agricoles, et l'indifférence chez un grand nombre d'entre eux, jointe au manque de moyens, font que les absences des élèves sont trop fréquentes. Cette année (1879,) une cause importante des absences a été la rougeole qui a sévi d'une manière alarmante sur les enfants dans mon district d'inspection.

« J'ai eu la satisfaction de constater, cette année, des progrès marquants dans la lecture courante et surtout raisonnée. Ce bon résultat est dû à l'introduction des livres de M. Montpetit, qui sont en usage dans toutes les écoles de mon district, à l'exception de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Alphonse, qui n'en a pas encore pourvu ses écoles. Rien de surprenant à cela ; les commissaires de cette municipalité sont toujours lents et les derniers à se soumettre aux instructions du département.

« L'écriture est généralement soignée ; la grammaire, l'arithmétique, le calcul mental ont continué de progresser, et même sont cultivés avec plus de soin que les années dernières. Le dessin est aussi enseigné et appris par le plus grand nombre des élèves, dans presque toutes les écoles.

« J'ai été obligé de laisser diriger, pendant le dernier semestre, plusieurs écoles par des institutrices non diplômées, en remplacement d'institutrices qui ont quitté l'enseignement pour cause de mauvaise santé, ou parcequ'elles se sont mariées. Comme les commissaires se trouvaient dans l'impossibilité d'en trouver d'autres dans le comté, j'ai cru devoir en agir ainsi plutôt que de laisser fermer les écoles. Les institutrices non brevetées qui ont dirigé des écoles sont capables, et elles ont bien réussi dans l'enseignement.

« Ces institutrices non diplômées sont assez instruites pour obtenir un brevet ; mais elles sont obligées, pour cela, d'attendre qu'elles aient atteint l'âge de dix-huit ans ; il en résulte un inconvénient bien grave. Pour y obvier, je sollicite auprès du département comme une faveur spéciale pour mon district d'inspection, vu la position exceptionnelle où il se trouve placé et le manque d'institutrices y résident, que le bureau des examinateurs puisse accorder des brevets élémentaires aux personnes de dix-sept ans qui seraient capables. D'un autre côté, je crois qu'il serait à désirer que les connaissances exigées pour les institutrices fussent étendues, surtout pour l'arithmétique et la grammaire. Les candidats, pour obtenir un brevet élémentaire, subiraient un examen sur l'arithmétique jusqu'aux

règles de profits et pertes, et résoudre lors de leur examen un problème sur les fractions, la règle d'intérêt simple, et sur les règles d'escompte, de profits et pertes. En grammaire, les candidats devraient être tenus de répondre, non-seulement sur les éléments, mais aussi sur les principales règles de la syntaxe. Les raisons qui m'engagent à exiger que les candidats possèdent une instruction plus développée qu'autrefois, sont que l'on rencontre aujourd'hui, dans une foule d'écoles élémentaires, des jeunes enfants de 14 et 15 ans, qui ont appris toute l'arithmétique et la grammaire, et si leur maître ou maîtresse ne connaît que ce qui est exigé aujourd'hui, lors de leur examen devant le bureau des examinateurs, il arrive souvent que les enfants perdent leur temps. De plus, comme la tenue des livres en partie simple, l'art épistolaire, le calcul mental et l'agriculture sont obligatoires, il serait bon que les candidats fussent aussi examinés sur ces matières. »

Ce n'est ni la bonne volonté ni le zèle qui manquent aux commissaires ou aux secrétaires des municipalités ; mais la crise commerciale qui a été si longtemps prolongée, l'état de gêne et la pauvreté relative du comté de Chicoutimi, font que certaines municipalités sont presque dans l'impossibilité de remplir leurs obligations comme elles le voudraient. Pour pouvoir maintenir les écoles sous leur contrôle, à l'exception de la ville de Chicoutimi, les commissaires sont obligés de faire payer leurs cotisations en grains, qu'il revendent au printemps. « Les institutrices qui consentent à accepter de ces produits, en requièrent à compte sur leur salaire en janvier, continue M. Savard, ce qui explique pourquoi les municipalités ne peuvent payer tout le montant dû à la fin du premier semestre. » Pour compléter ce paiement, les commissaires reçoivent du département de l'instruction publique une subvention qu'ils partagent également entre les institutrices. A la fin du deuxième

semestre, les institutrices sont généralement bien payées ; car les commissaires trouvent facilement à cette époque les moyens d'échanger leurs produits pour de l'argent. Si les commissaires ne voulaient pas se soumettre à ces nécessités de situation particulières au comté de Chicoutimi, ils seraient obligés de fermer les écoles. Le seul moyen praticable pour eux de les maintenir sera encore peut-être pendant plusieurs années d'accepter des paiements en nature, l'argent étant une chose extrêmement rare dans le Saguenay, et la plupart des transactions n'y étant guère que des échanges de produits.

Malgré les défauts, ou plutôt les inconvénients et les misères que nous venons de signaler, il faut reconnaître que les municipalités du comté de Chicoutimi ont à cœur l'avancement de l'éducation, comme du reste en fait foi le dénombrement successif des écoles que nous allons mettre sous les yeux du lecteur.

1° CHICOUTIMI (ville)

On trouve dans cette petite ville quatre écoles élémentaires fréquentées par 288 élèves : c'est une école de plus que l'année précédente et une augmentation de 29 dans le nombre des élèves. Quarante-quatre de ces élèves apprennent depuis l'A. B. C. jusqu'à la lecture courante, 108 lisent couramment, 96 lisent bien, 201 étudient l'arithmétique et le calcul mental, 22 la tenue des livres, 79 la grammaire,

l'orthographe et l'analyse, 26 l'art épistolaire, 25 la géographie, 56 l'histoire, 166 le dessin, 47 l'agriculture et 98 la musique vocale.

On enseigne dans ces écoles toutes les matières exigées par le programme officiel. La série complète des livres de M. Montpetit y est adoptée. Les commissaires d'école de l'endroit, présidés par M. le shérif Bossé, sont des hommes remarquablement intelligents et désireux de faire faire tous les progrès possibles, comme le démontrent les résultats obtenus. De même, les parents montrent du zèle pour l'instruction de leurs enfants et les envoient régulièrement aux classes.

2° CHICOUTIMI (paroisse)

La paroisse de Chicoutimi contient douze écoles élémentaires, fréquentées par 532 élèves, 14 de plus qu'en 1878. Cent vingt-deux de ces élèves apprennent depuis l'abécé jusqu'à la lecture courante, 181 lisent couramment, 229 lisent bien, 388 écrivent, 380 étudient l'arithmétique et le calcul mental, 82 la tenue des livres, 199 la grammaire, 101 l'orthographe et l'analyse, 56 l'art épistolaire, 99 la géographie, 131 l'histoire, 281 le dessin linéaire, 97 l'agriculture et 200 la musique vocale.

Toutes ces écoles, surtout les écoles Nos. 1 et 8 sont bien tenues et font des progrès remarquables, à l'exception des écoles Nos. 6, 7 et 9 qui sont en

arrière des autres. Les commissaires visitent régulièrement deux fois par année les écoles avec l'inspecteur, ils font preuve de zèle et de dévouement pour l'éducation.

LATERRIÈRE

La municipalité scolaire de Laterrière soutient une école modèle et quatre écoles élémentaires fréquentées par 245 élèves, dont 57 ne font encore que commencer ; 97 lisent couramment, 91 lisent bien, 201 écrivent, 65 étudient la tenue des livres, 10 le mesurage, 49 l'art épistolaire, 10 l'anglais, 113 la grammaire, 105 l'orthographe et l'analyse, 63 la géographie, 202 l'arithmétique et le calcul mental, 84 l'histoire, 74 l'agriculture, 198 le dessin et 122 la musique vocale.

L'école modèle, parfaitement dirigée, n'est inférieure à aucune autre école du district. Il n'y a aucune observation spéciale à faire sur les autres écoles de la municipalité.

SAINT-DOMINIQUE DE JONQUIÈRE

On compte dans cette municipalité cinq écoles élémentaires fréquentées par 224 élèves ; 49 d'entre eux sont encore aux éléments, 81 lisent couramment, 94 lisent bien, 168 écrivent, 40 étudient la tenue des livres, 37 l'art épistolaire, 101 la grammaire, 97 l'orthographe et l'analyse, 35 la géographie, 77

l'arithmétique et le calcul mental, 46 l'histoire, 21 l'agriculture, 157 le dessin et 92 la musique vocale.

Les résultats sont satisfaisants ; on constate le manque de livres dans une école, et dans toutes, excepté à l'école No. 1, le manque de cartes géographiques. Les comptes sont bien tenus par le trésorier.

SAINT-CYRIAC

Les deux petites écoles de cette localité n'ont pas été ouvertes en 1879 ; les colons qui y demeurent sont très-pauvres.

SAINTE-ANNE

Quatre écoles, dont une est modèle et les trois autres élémentaires, réunissent 161 élèves ; 52 apprennent depuis l'abécé jusqu'à la lecture courante, 55 lisent couramment, 59 lisent bien, 133 écrivent, 32 étudient la tenue des livres, 15 le mesurage, 26 l'art épistolaire, 13 l'anglais, 67 la grammaire, 66 l'orthographe et l'analyse, 34 la géographie, 147 l'arithmétique et le calcul mental, 50 l'histoire, 49 l'agriculture, 99 le dessin et 75 la musique vocale.

L'école modèle laisse beaucoup à désirer. Les écoles Nos. 3 et 4 vont remarquablement bien.

SAINT-FULGENCE

Il n'y a qu'une école dans cette localité. L'institutrice s'acquitte bien de ses fonctions, et les com-

missaires sont pleins de bonnes intentions, mais les enfants sont peu assidus.

L'ANSE SAINT-JEAN

Cette paroisse compte deux écoles élémentaires fréquentées par 123 élèves, dont 18 apprennent leurs lettres ; 48 lisent couramment, 57 lisent bien, 80 écrivent, 87 étudient l'arithmétique, 77 le calcul mental, 16 la tenue des livres, 30 la grammaire, 26 l'ortographe et l'analyse, 12 l'art épistolaire, 25 la géographie, 26 l'histoire, 55 le dessin, 20 l'agriculture et 42 la musique vocale.

Ces deux écoles vont bien et les habitants de l'endroit font des sacrifices généreux pour les soutenir. Les commissaires sont actifs et les institutrices bien payées. La municipalité de l'Anse Saint-Jean est pauvre, mais elle se fait honneur par son zèle pour l'éducation.

GRANDE BAIE

Cette municipalité renferme deux écoles modèles et trois écoles élémentaires qui comptent 250 élèves, dont 66 n'ont pas dépassé l'abécé ; 89 lisent couramment, 95 lisent bien, 239 écrivent, 47 apprennent la tenue des livres, 4 le mesurage, 25 l'art épistolaire, 10 l'anglais, 108 la grammaire, 106 l'ortographe et l'analyse, 47 la géographie, 217 l'arithmétique et le calcul mental, 112 l'histoire, 36 l'agriculture, 150 le dessin et 118 la musique vocale.

L'école modèle des filles est très-bien dirigée et les élèves se distinguent. L'école modèle des garçons rend de grands services à cette municipalité dont les contribuables et les commissaires rivalisent de zèle pour les progrès de l'éducation. Les écoles Nos. 3 et 4 avancent peu. Les élèves de l'école No. 5 apprennent bien l'écriture et sont très-forts sur l'arithmétique et la grammaire.

VILLAGE DE BAGOTVILLE

Cette municipalité possède deux écoles, dont une modèle, fréquentée par 88 élèves ; de ce nombre, 14 apprennent à lire, 27 lisent couramment, 47 lisent bien, 57 écrivent, 7 étudient la tenue des livres et l'art épistolaire, 38 la grammaire, 37 l'orthographe et l'analyse, 15 la géographie, 72 l'arithmétique et le calcul mental, 34 l'histoire, 15 l'agriculture, 57 le dessin et 29 la musique vocale.

L'école modèle ne donne pas de résultats bien remarquables. L'école élémentaire ne compte que des commençants.

PAROISSE DE SAINT-ALPHONSE

Cette municipalité est divisée en six arrondissements dont les écoles, toutes élémentaires, sont fréquentées par 166 élèves. Sur ce nombre, il y en a 34 qui apprennent depuis l'abécé jusqu'à la lecture courante ; 57 lisent couramment, 75 lisent bien, 131

écrivent, 27 étudient la tenue des livres, 18 l'art épistolaire, 64 la grammaire, 58 l'orthographe et l'analyse, 20 la géographie, 126 l'arithmétique et le calcul mental, 60 l'histoire, 28 l'agriculture, 69 le dessin et 66 la musique vocale.

L'école No. 1 est une des plus avancées de tout le district ; les élèves de la première classe étudient toutes les branches que nous venons d'énumérer, et les matières enseignées sont bien raisonnées par eux.

Les progrès sont faibles dans l'école No. 2. A l'école No. 3 les résultats sont satisfaisants.

Les enfants de l'école No. 4 suivent à peine les classes, parce qu'ils ont beaucoup de difficulté à s'y rendre, vu leur éloignement. L'apathie des parents y est aussi pour beaucoup. De même à l'école No. 5, qui n'est fréquentée régulièrement que par cinq élèves.

Les commissaires remplissent bien leurs devoirs, mais ils cherchent trop le bon marché et négligent de fournir à leurs écoles les livres dont elles ont besoin.

HÉBERTVILLE

Cette municipalité possède une école modèle et neuf écoles élémentaires qui reçoivent 355 élèves ; 103 sont encore à l'abécé, 110 lisent couramment, 142 lisent bien, 242 écrivent, 47 apprennent la tenue des livres, 38 l'art épistolaire, 26 l'anglais, 106 la grammaire, 101 l'orthographe et l'analyse,

48 la géographie, 182 l'arithmétique et le calcul mental, 77 l'histoire, 63 l'agriculture, 174 le dessin et 134 la musique vocale.

L'école modèle compte 27 élèves. Les écoles Nos. 2 et 4 sont au dessous du médiocre ; l'école No. 5 est pitoyable ; les écoles Nos. 3 et 8 sont bien tenues ; l'école No. 6 est la meilleure de toutes ; à l'école No. 10 l'assistance des élèves laisse beaucoup à désirer.

Les commissaires sont zélés et les contribuables font de grands efforts pour soutenir leurs écoles ; mais ils ne pourront les maintenir toutes s'ils ne reçoivent pas un octroi plus élevé.

SAINT-JÉRÔME

On trouve ici cinq écoles élémentaires suivies par 253 élèves, sur lesquels 52 sont des commençants ; 72 lisent couramment, 129 lisent bien, 184 écrivent, 24 apprennent la tenue des livres, 27 l'art épistolaire, 60 la grammaire, 50 l'orthographe et l'analyse, 20 la géographie, 165 l'arithmétique, 173 le calcul mental, 50 l'histoire, 23 l'agriculture, 134 le dessin et 106 la musique vocale.

A l'école No. 1 on enseigne tout ce qui s'enseigne dans une école modèle, moins les leçons de choses et le toisé. Les élèves y font de grands progrès. Une des meilleures du comté. Les parents des arrondis-

sements 3 et 5 montrent peu de zèle pour l'instruction de leurs enfants ; ceux-ci sont mal pourvus de livres.

La perception des cotisations se fait lentement.

SAINT-LOUIS DE METABETCHOUANE

Il y a dans cette paroisse 4 écoles élémentaires et 150 élèves, dont 34 commençants ; 52 lisent couramment, 64 lisent bien, 100 écrivent, 16 étudient la tenue des livres et l'art épistolaire, 67 la grammaire, 54 l'orthographe et l'analyse, 44 la géographie, 87 l'arithmétique, 84 le calcul mental, 53 l'histoire, 75 le dessin, 47 l'agriculture et 53 la musique vocale.

L'école No. 1 n'a peut-être pas d'égale dans le district. Il est à désirer qu'elle soit transformée en école modèle. Les écoles Nos. 3 et 4 ne comptent que des commençants ; elles sont conduites par des institutrices non diplômées qui ne reçoivent que \$40.00 de salaire.

Les commissaires sont bien disposés, mais manquent d'instruction.

ROBERVAL

Dans cette municipalité 126 élèves fréquentent trois écoles élémentaires ; 25 commencent, 45 lisent couramment, 56 lisent bien, 99 écrivent, 20 étudient la tenue des livres, 22 l'art épistolaire, 25 la grammaire, 24 l'ortographe et l'analyse, 18 la géographie, 98 l'arithmétique et le calcul mental, 19 l'histoire, 10 l'agriculture, 46 le dessin et 34 la musique vocale.

Ces trois écoles sont bien tenues, surtout l'école No. 2 qui est à l'égal des meilleures. Les commissaires s'acquittent bien de leurs fonctions et les comptes sont en ordre.

SAINT-PRIME

L'unique école de cette paroisse compte 49 élèves, dont 18 sont des commençants ; 19 lisent couramment, 12 lisent bien, 16 écrivent, 6 étudient la tenue des livres, l'art épistolaire, la grammaire, l'orthographe et l'analyse, 1 la géographie, 18 l'arithmétique et le calcul mental, 3 l'histoire, 16 le dessin et 12 la musique vocale.

Cette école est au-dessous du médiocre. Les enfants sont peu assidus et manquent des fournitures nécessaires. On n'y enseigne pas l'agriculture.

SAINT-FÉLICIEN

Cette municipalité possède une école élémentaire assez bien tenue, mais peu fréquentée ; l'arrondissement est trop étendu, les parents trop pauvres, et les enfants manquent des vêtements convenables. Les élèves sont au nombre de 39 et ils apprennent à peu près ce qu'on enseigne dans les autres écoles du district.

SAINT-GÉDÉON DE GRANDMONT

On trouve ici trois écoles fréquentées par 79 élèves ; 32 apprennent à lire, 33 lisent couramment, 14

lisent bien, 44 écrivent, 16 étudient la grammaire, 9 l'orthographe et l'analyse, 33 l'arithmétique et le calcul mental, 8 l'histoire, 3 l'agriculture, 27 le dessin et 16 la musique vocale.

Les contribuables de l'arrondissement No. 1 sont très-indifférents et peu soucieux de l'instruction de leurs enfants ; aussi n'y a t'il que cinq de ceux-ci qui fréquentent l'école.

Les écoles Nos. 2 et 3 ne reçoivent encore que des commençants.

ALMA

Alma renferme deux écoles fréquentées par 57 élèves. Elles sont bien tenues et les commissaires sont animés du meilleur esprit. Les matières enseignées sont les mêmes que dans les autres écoles.

CHAPITRE XIII

LE CHEMIN DE FER

I

Ceci est la question essentielle, la question vitale pour les colons du Lac Saint-Jean, et en même temps une question de la plus grande importance pour Québec auquel il manque une assiette agricole, une région dont il puisse tirer sûrement et abondamment son alimentation, un *back-country*, comme le dit si bien l'anglais d'un seul mot.

Il est impossible que la colonisation avance rapidement, qu'elle progresse à beaucoup près même de ce qu'elle pourrait le faire dans des conditions avantageuses de sol et de climat, si les colons n'ont pas de marché rapproché, s'ils sont obligés, pour atteindre un marché éloigné, de perdre un long temps en route et de dépenser en frais de voyage une bonne partie de l'argent que devra leur rapporter la vente de leurs

produits. Que la région du Lac Saint-Jean soit fertile au delà de toute expression, elle n'en sera pas moins relativement stérile et improductive, tant qu'elle manquera de communications, de marchés réguliers et d'un chemin de fer qui mette toutes ses parties en relation avec les grands centres ; son développement agricole, sans ces conditions essentielles, ne sera jamais que pénible et précaire, et n'aura guère d'autre résultat que d'ajouter quelques centaines ou quelques milliers de malheureux de plus à ceux qui peuplent déjà en trop grand nombre les nouveaux établissements.

Cette vérité élémentaire est depuis longtemps comprise ; mais, chez nous, entre la conception et l'exécution, il y a des abîmes à franchir. Nous nous enflammons vite pour un projet, mais nous le laissons ensuite misérablement échouer dès qu'il s'agit d'employer les plus simples moyens pratiques de le mettre à exécution. Et puis, que d'entraves rencontrent les entreprises publiques, que de rivalités elles font éclore, que de craintes subites, que de considérations « bien mûries et bien pesées » elles engendrent tout à coup ! Il y a un quart de siècle qu'une foule de choses auraient dû être faites dans notre province, et qui sont loin encore de leur réalisation, grâce à notre apathie, dès qu'il s'agit d'entreprendre, et à notre activité quand il s'agit de mettre des bâtons dans les roues, grâce à une disposition incurable à la taquinerie mesquine et à l'examen des choses, seulement

sous leurs plus petits côtés. Pendant ce temps, les pays qui nous entourent, marchent : telle, par exemple, Ontario, notre voisine, qui « considère » bien moins que nous, mais qui sillonne son territoire de routes et de voies ferrées conduisant dans toutes les directions, et qui ouvre d'immenses districts nouveaux à l'émigration locale et étrangère. Voilà déjà vingt-six ans que la première idée de construire un chemin de fer de Québec vers la vallée du lac Saint-Jean a été conçue, et où en est-on encore à l'heure actuelle ? C'est à peine si, après avoir surmonté toute sorte de difficultés et vaincu une opposition formidable de la dernière heure, la compagnie chargée de cette entreprise peut dire que le terrain est maintenant libre devant elle et qu'elle peut aller de l'avant sans avoir à redouter d'autres obstacles que ceux de la nature. Mais n'anticipons pas ; regardons plutôt en arrière maintenant que le succès de l'entreprise semble assuré, et voyons par quelle série d'événements et de phases a passé la question du chemin de fer du Lac Saint-Jean avant d'en arriver à la solution définitive que lui a donnée la députation provinciale à la dernière session.

C'est en 1854 que se formait une compagnie appelée d'abord « Chemin de fer du nord de Québec, » et plus tard « Chemin de fer de Québec et du Saguenay, » ayant pour objet de construire un chemin de fer allant de la capitale à la rivière Sainte-Anne, et de le prolonger ensuite jusqu'au lac Saint-Jean.

Mais cette compagnie ne réussit guère qu'à faire faire quelques explorations. En 1868, la question fut ramenée sur le tapis, et, en 1869, la « Compagnie du chemin de fer de Québec et Gosford » recevait de l'Assemblée Législative pleins pouvoirs pour établir une ligne de Québec au township Gosford, distance de vingt-six milles, en suivant la direction nécessaire pour atteindre le lac Saint-Jean.

C'était là la première charte octroyée. La compagnie était constituée sous la présidence de l'honorable M. H. G. Joly, et le bureau de direction comprenait quelques-uns des capitalistes de la ville. Peu après, elle obtenait une deuxième charte avec un octroi de terres et l'autorisation de poursuivre la ligne jusqu'au lac Saint-Jean. A cette deuxième charte en succédait une troisième qui changeait l'octroi de terres en argent et accordait à la compagnie un subside de \$1,750 par mille. La ville de Québec prenait pour \$10,000 !! de stock, et des souscriptions privées étaient ouvertes. Mais ce n'était pas avec ces ressources dérisoires que la compagnie pouvait construire un chemin de fer ; aussi fut-il décidé de n'employer que des lisses de bois sur le parcours de la voie, en attendant qu'on pût les remplacer par des rails de fer.

Au mois de septembre 1871, le chemin était complété et l'exploitation en commençait. Les résultats du trafic créé par cette nouvelle ligne ne tardèrent

pas à dépasser les espérances de la compagnie ; trois grandes scieries s'élevèrent sur des rivières traversées par elle, et de grandes quantités de bois de corde et de bois équarri furent transportées sur le marché de la ville. Mais la saison des pluies et des gelées arriva, et l'on reconnut qu'il était impossible de faire rouler des trains sur des lisses de bois, parce que les gelées les faisaient dérailler.

L'année suivante, 1872, donna d'assez bons résultats, mais en 1873, la voie était presque hors de service ; on lui fit inutilement quelques réparations, et en 1874, elle était abandonnée.

Durant l'hiver de 1870, une exploration du pays que devait traverser la ligne projetée en ligne directe jusqu'au lac Saint-Jean était faite par M. Casgrain, arpenteur, et celui-ci déclarait la route praticable. En 1872, un autre arpenteur, M. Sullivan, faisait un rapport qui détruisait le précédent, en sorte que l'on songea à faire incliner le tracé plus à l'ouest, pour éviter les montagnes, et à suivre la vallée de la Mélabetchouane, conformément au rapport de M. Sullivan. C'est sur ces entrefaites que les habitants du township Roberval présentèrent à la Compagnie une pétition dans laquelle ils affirmaient que la voie ferrée pouvait être construite sans aucun obstacle sur une longueur de vingt lieues, à partir de l'embouchure de la rivière Ouiatchouaniche.

Le 27 novembre, 1874, M. Edmond Giroux, conseiller de ville, proposait au conseil municipal de

Québec de demander à l'Assemblée Législative l'autorisation d'émettre, pour trente ans, des débentures ne portant pas plus de sept pour cent d'intérêt, comme souscription au capital de la « Compagnie de Gosford et du Lac Saint-Jean. » Le montant de ces débentures devait être de \$450,000, représentant une subvention de \$2,500 par mille, et étaient payables par fractions de \$90,000 au fur et à mesure que la compagnie aurait construit trente-six milles de chemin. La distance entre Québec et le lac Saint-Jean étant évaluée à 180 milles, la ligne se trouvait divisée en cinq sections égales, et la compagnie recevait successivement cinq fois \$90,000. Cependant, comme il y avait dans le public beaucoup de préventions contre la compagnie, qu'on accusait ses directeurs de ne vouloir autre chose, sous prétexte de construire un chemin de fer, que spéculer sur les « limites » de bois que quelques-uns d'entre eux possédaient dans les townships avoisinants, M. Giroux proposa que la compagnie ne recevrait pour la première section de trente-six milles, c'est-à-dire de Québec à Saint-Raymond, que la somme de \$50,000, la différence de \$40,000 revenant à la compagnie sur cette section ne devant être payable que lorsque la ligne entière aurait été complétée.

Cette proposition, mise aux voix, reçut dix-neuf votes approbatifs contre quatre négatifs. C'était donc chose conclue. En outre le conseil de ville faisait

disparaître quelque temps après l'exception qu'il avait faite au sujet de la première section de la ligne, et donnait sa subvention de \$90,000 en entier.

Pendant l'hiver de 1874, M. Horace Dumais, arpenteur, était chargé par le gouvernement provincial de faire, d'une part, une exploration scrupuleuse du pays compris entre le lac Saint-Jean et la rivière Saint-Maurice, en partant de la Ouiatchouane et en suivant le lac des Commissaires, le lac Edouard et la rivière Batiscan ; d'autre part, à partir du lac Edouard jusqu'à la Tuque, et en suivant ensuite la rivière Croche et la Ouiatchouaniche jusqu'au lac Saint-Jean.—Voici quelques extraits de la lettre écrite par M. Dumais au Commissaire des Terres de la Couronne, à la suite de son exploration :

« Le résultat de mes travaux confirme amplement la certitude où j'étais qu'il était possible d'ouvrir à la colonisation une partie du vaste domaine qui s'étend en arrière de la vallée du Saint-Laurent. Il ne peut être douteux que la colonie isolée du lac Saint-Jean ne soit, dans un avenir rapproché, rattachée par une longue suite d'établissements aux belles paroisses riveraines du Saint-Laurent entre Québec et Trois-Rivières, de même qu'à la vallée du Saint-Maurice. La chaîne des Laurentides a, pour ainsi dire, été supprimée de la région que j'ai explorée. les plus hautes terres n'y atteignant pas plus de six cents pieds au dessus du niveau du lac Saint-Jean..... »

• La descente vers le Saint-Laurent est presque imperceptible ; la vallée est large et la vue magnifique ; le sol est gris et jaune, et couvert d'une riche marne qui promet beaucoup, si l'on peut regarder comme un indice favorable les forêts luxuriantes de toute espèce de bois qui remplissent cette partie du pays d'une rivière à l'autre.

• L'île du lac Edouard est comme le trait-d'union qui réunit les vallées du Saguenay et du Saint-Laurent. Dans la vallée de la rivière Croche le sol est fertile ; il est couvert d'une végétation luxuriante sur une profondeur d'un demi-mille de chaque côté de la rivière. Çà et là, sur cette lisière de terrain, s'élèvent

des établissements où se font de belles récoltes de blé et d'avoine. Les rives de la rivière Croche sont riches en pin de la meilleure qualité.

• D'après les assertions d'hommes compétents, qui ont vécu plus de vingt ans dans cette partie du pays, il semble impossible de faire passer un chemin de fer dans la vallée du Saint-Maurice, si ce n'est à un prix énorme. La route la plus naturelle et la moins dispendieuse, qui est à six cents pieds au-dessous de celle explorée par M. Sullivan, et qui traverse de larges espaces de bonne terre couronnés de forêts magnifiques, n'est autre que la route qui passe dans la vallée de la rivière Batiscau.....

• Les vallées de la Ouiatchouane, de la Bostonnais, de la Batiscau, de la petite Bostonnais et de la Croche contiennent presque un million de terres arables, dont la moitié se trouve dans le comté de Chicoutimi. Ce fait suffit et au delà pour engager le gouvernement et les amis de la colonisation à favoriser, à aider l'établissement du vaste territoire que renferme la province de Québec et qui peut contribuer si puissamment à ses progrès et à sa prospérité. »

II

De 1874 à 1878, la compagnie fit faire peu de travaux, et l'entreprise semblait comme abandonnée, mais elle ne tarda pas à être de nouveau remise à l'ordre du jour. La compagnie avait résolu dans l'intervalle d'adopter le tracé de M. Dumais et de ne pas passer par Gosford, comme le prescrivait sa quatrième charte par laquelle elle obtenait une subvention de \$4,000.00 par mille pour une ligne allant « de Gosford au lac Saint-Jean. » Elle voulait construire sa ligne de la rivière Jacques-Cartier directement à Saint-Raymond, et de là au Lac, afin d'éviter une longue courbe qu'il lui aurait fallu faire en passant par Gosford. C'est pourquoi elle changeait son titre de « Compagnie du Chemin de fer de Québec et

Gosford » et prenait celui de « Compagnie du Chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean. » Elle se constituait au capital de cinq millions de dollars et reprenait les travaux interrompus, en faisant commencer la construction d'un pont sur la rivière Jacques-Cartier.

Mais elle n'allait pas tarder à être vivement combattue par une compagnie nouvelle qui s'était récemment formée et qui avait obtenu de l'assemblée législative un acte l'incorporant sous le nom de « Compagnie du Chemin de fer du Saint-Laurent, des Basses Laurentides et du Saguenay. » Cette compagnie, dont l'objet principal était l'exploitation des forêts entre les vallées du Saint-Maurice, de la Batiscan et du lac Saint-Jean, et qui voulait construire une ligne aboutissant à un point quelconque entre Batiscan et Trois-Rivières, se présentait sous des dehors alléchants, comme en peut le voir par la pétition suivante adressée au gouvernement par ses directeurs, durant la session de 1879.

A SON HONNEUR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR
EN CONSEIL,

*L'humble requête des soussignés
expose respectueusement :*

Que Vos Pétitionnaires ont obtenu de la Législature de cette province un acte les incorporant sous le nom de Compagnie du Chemin de fer du Saint-Laurent, des Basses-Laurentides et du Saguenay,

Que la construction du chemin de fer projeté par cette compagnie est destinée à relier les établissements de la vallée du lac Saint-Jean avec les anciennes paroisses du Saint-Laurent par la seule voie reconnue possible aujourd'hui, celle qu'offrent les vallées de la rivière Batiscan et de la Ouiatchouane,

Que ce chemin sera de nature à développer rapidement la colonisation dans cette partie du pays, tandis que sans l'établissement d'une voie ferrée dans ces cantons, la colonisation sera toujours très-lente et rencontrera des obstacles presque insurmontables.

Que pour favoriser la construction de ce chemin, Vos Pétitionnaires ont l'espérance que vous voudrez bien recommander à votre gouvernement d'accorder à la compagnie que Vos Pétitionnaires représentent, l'appui qui a été accordé aux autres chemins de fer de cette province,

Que, dans cette vue, Vos Pétitionnaires ont l'honneur de demander qu'une subvention de vingt mille acres de terre par mille de chemin à construire, soit accordée à la compagnie qu'ils représentent,

Que sur le parcours du chemin projeté et notamment dans la vallée du lac Saint-Jean, le prix des terres de la Couronne est de vingt cents l'acre,

Qu'à ce taux les vingt mille acres demandés représentent nominalement la somme de quatre mille piastres que les chemins de fer du sud tiennent de la libéralité du gouvernement,

Que, de plus, les chemins du sud ne sauraient avoir, au point de vue de la colonisation et des intérêts généraux de la province, l'importance de la ligne projetée par Vos Pétitionnaires,

Que les fonds nécessaires pour mener à bien cette entreprise devront être, en grande partie, prélevés sur les marchés étrangers,

Que pour pourvoir au remboursement de cet emprunt, Vos Pétitionnaires seront tenus de vendre leurs terres aux colons le plus tôt possible et d'offrir à ces derniers tous les avantages possibles, de manière à les attacher permanemment au sol et à fournir ainsi au chemin de la compagnie un trafic rémunérateur sur tout son parcours,

Que, par conséquent, la compagnie deviendra l'agent de colonisation le plus effectif que Votre Gouvernement puisse désirer et cela, sans qu'il soit nécessaire d'émarger au budget.

C'est pourquoi Vos Pétitionnaires concluent humblement à ce qu'il plaise à Votre Gouvernement d'accorder à la compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent, des Basses-Laurentides et du Saguenay une subvention de vingt mille acres de terre par mille de chemin à construire pour relier le Saint-Laurent et le Lac Saint-Jean.

Le tout humblement soumis.

E. H. TRUDEL,
ARTHUR GAGNON,
JACQUES FRANCHÈRE,
ALPHONSE OUMET,

CHS. F. BEAUCHEMIN,
THÉOPHILE PERRAULT,
G. H. DUMESNIL,
F. G. BOUTILLIER.

Il ne fut pas donné suite à cette pétition durant l'année 1879, mais la compagnie primitive, mise en éveil par le danger qui semblait la menacer, poussa vigoureusement ses travaux dans la direction de Saint-Raymond et fit construire sur la rivière Jacques-Cartier un pont de fer, élevé sur trois piliers de granit, et qui allait coûter près de cinquante mille dollars. (Ce pont est aujourd'hui terminé).

Elle dépensait, de 1879 à 1880, plus de trois cent mille dollars et donnait de l'ouvrage à cinq cents hommes, outre qu'elle faisait construire au Palais cinquante plate-formes, qui employaient cent artisans, tels que charpentiers, fondeurs, forgerons ; elle faisait fondre les roues des wagons chez Bissett, et manifestait sa détermination arrêtée de faire faire dans la capitale tout le matériel roulant. Pour ces divers travaux,

le gouvernement local lui donnait la somme de \$38,000, en à-compte, ne pouvant faire plus dans l'état des finances publiques, mais il restait devoir à la compagnie sa subvention de \$4,000 par mille, payable lorsque la première section de la ligne serait parachevée. (Cette première section, comprenant l'espace entre Québec et Saint-Raymond, distance de 33 milles, sera livrée à la circulation le 1^{er} décembre prochain, et le gouvernement devra donc alors payer à la compagnie la somme de \$82,000, déduction faite sur le montant total de la subvention des \$38,000 déjà donnés et de trois milles parcourus sur le chemin de fer du nord par la ligne du chemin de fer du Lac Saint-Jean. La municipalité de Québec devra aussi payer à cette époque à la compagnie la somme de \$90,000, qui est le montant de la subvention accordée par elle pour la première section de la ligne).

Encouragés par les progrès que faisait l'entreprise, les directeurs de la compagnie résolurent, à la fin de l'année dernière, de s'adresser au gouvernement fédéral pour en obtenir une subvention ; mais ils voulurent, préalablement, faire visiter les travaux par le premier ministre, Sir John A. McDonald, qui accepta leur invitation, en compagnie de bon nombre de membres de la députation provinciale et du conseil de ville. Il se montra si satisfait de l'aspect et de la marche des travaux qu'il donna aux directeurs l'assurance formelle de son concours actif au parlement, leur demandant, en attendant la convocation des chambres de faire autant de publicité que pos-

sible sur la région du Lac Saint-Jean, et leur faisait entrevoir en outre l'existence future probable d'un embranchement qui relierait le chemin de fer du Lac avec celui du Pacifique.

Charmés des perspectives nouvelles qui s'ouvraient devant leur entreprise, les directeurs de la compagnie cherchèrent un moyen d'obtenir promptement la subvention fédérale, et ils firent, le 31 décembre dernier, la proposition suivante à Sir Charles Tupper, ministre des chemins de fer, dans une lettre qu'il est inutile de reproduire ici en entier :

« Nous vous présentons un projet qui peut être envisagé plutôt au point de vue de l'émigration et de la colonisation qu'à celui des travaux publics. Le gouvernement ne pourrait-il pas distraire tous les ans, pendant vingt ans, du fonds de l'émigration et de la colonisation, la somme de \$80,000, pour garantir le paiement des intérêts, à 4 pour cent, sur les obligations de la compagnie, émises au montant de quatre cent mille livres sterling, payables par sommes de 2,500 livres sterling, après chaque mille de chemin terminé, et rachetables dans vingt ans ? En échange de cette subvention, la compagnie s'engage :

1. A construire la voie ferrée jusqu'au lac Saint-Jean d'ici au mois de janvier 1887, avec des rails d'acier et des ponts de fer sur les principales rivières,

2. A établir le long de la ligne, ou dans la région du Lac, deux cents familles par année, pendant toute la durée de la garantie donnée par le gouvernement,

3. A dépenser annuellement en faveur des colons, pendant la marche des travaux, une somme d'au moins deux cent mille dollars,

4. Le gouvernement aura le privilège d'acheter la ligne sur payment de dix pour cent de plus que le prix qu'elle aura coûté,

5. Le gouvernement nommera un commissaire qui surveillera les travaux et obtiendra la certitude que toutes les conditions ont été remplies avant chaque émission successive des obligations de la compagnie, portant l'endossement fédéral. »

Signé,

“

“

“

W. WITHALL, président,
JAMES G. ROSS, directeur,
E. BEAUDET, vice-président,
JAMES G. SCOTT, secrétaire.

Plus tard, au commencement d'avril, une députation composée du maire de Québec, des directeurs de la compagnie, MM. James G. Ross, E. Beaudet, Wm. Withall, Wm. Baby, et de MM. T. Ledroit, Frank Ross, J. D. Brousseau, J. G. Scott, W. W. Stevenson, se rendait à Ottawa, pour demander une subvention au gouvernement fédéral, en se basant sur les considérations suivantes ;

1° Le Lac Saint-Jean est, de tous les districts de la province, et peut-être du Dominion, celui qui fait actuellement le plus de progrès ; il attire rapidement les colons de toutes parts, malgré le grand désavantage qui résulte de son éloignement de tous les centres commerciaux. Sa population, qui n'était que de 10,500 en 1861, de 17,500 en 1871, est maintenant de 30,000 âmes à peu près. Il est le district qui produit le plus de blé dans la province et est comparable, sous ce rapport, avec les meilleurs comtés d'Ontario. Cependant, le blé ne peut y être cultivé avec profit, les frais de transport jusqu'au marché étant ruineux.

2° Les habitants de ce district, qui paient leur part de la dette publique, n'ont jamais retiré aucun profit de la législation concernant les chemins de fer, ni des grands travaux exécutés ou en voie de l'être. En supposant que par la construction du chemin de fer du Pacifique, la dette publique soit portée à \$300,000,000, la part que devra supporter, sans compensation aucune, la population du Lac Saint-Jean, sera de deux millions, cinq cent mille dollars. Si, comme cela semble probable, cinquante millions doivent être dépensés pour la Colombie Britannique, dont la population ne dépasse pas 10,586 âmes, assurément les trente mille âmes du Lac Saint-Jean ont droit à la subvention modeste que nous demandons, et qui, capitalisée, représente seulement un million de dollars.

3° Depuis la confédération, le gouvernement fédéral a donné souvent de l'aide aux chemins de fer locaux. Par exemple, le « Northern Railway, » de Toronto, qui est la contre-partie, dans l'Ontario, du chemin de fer du Lac Saint-Jean, dans Québec, a reçu du gouvernement fédéral deux millions trois cent mille dollars. Le « Great Western, » courant à l'ouest de Toronto, parallèlement au Grand Tronc, a reçu \$2,810,000. On a laissé s'accumuler l'intérêt de ces prêts, au point qu'en 1867 ces deux compagnies devaient respectivement des intérêts s'élevant à \$1,433,760 et à \$1,130,747. Plus tard, le « Northern » a fait

avec le gouvernement un arrangement qui lui a permis de s'acquitter de tout ce qu'il lui devait en ne payant que \$486,666 dollars. En outre, le « Canada Central, » divers embranchements du Grand Tronc, le chemin de la Baie Georgienne, dans Ontario, et plusieurs chemins des provinces maritimes ont tous été subventionnés par le gouvernement fédéral.

4° La subvention demandée par le chemin de fer du Lac Saint-Jean ne coûtera au gouvernement fédéral que \$80,000 par année ; elle suffira, avec les autres moyens à la disposition de la compagnie, pour construire la ligne, et elle aura pour résultat : 1° L'établissement d'une fertile et vaste région, le Manitoba de l'Est, capable de nourrir plus d'un demi-million d'habitants, possédant un climat semblable à celui de Montréal, admirablement propre à la culture de tous les grains, et placée dans d'excellentes conditions pour l'élevage des bestiaux, dont l'exportation prend de si grandes proportions, puisqu'elle n'est qu'à 160 milles du principal port du Dominion. 2° L'ouverture d'un nouveau champ à l'émigration, de l'emploi garanti par la compagnie aux nouveaux colons pendant la durée des travaux, et un moyen puissant d'arrêter l'incessant exode de notre population vers les Etats-Unis. 3° Une carrière agricole offerte à tous ceux que l'industrie de la construction des navires, à peu près abandonnée, a laissés sans ressources. 4° Une source de revenus nouvelle et tous les ans augmentée pour le havre de Québec où se font actuellement des travaux considérables. 5° Enfin, la création d'une source d'alimentation importante pour le chemin de fer Intercolonial, avec lequel celui du Lac Saint-Jean sera relié à Lévis, au moyen d'un ferry traversant de Québec à cette dernière ville.

Tel était l'exposé clair, sensé et concluant que la députation allait présenter au gouvernement fédéral pour le décider à accorder une subvention à la compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean. Mais, malheureusement, les ministres ne purent qu'y prêter une oreille sympathique, la situation précaire des finances leur interdisant de donner aucune aide à des entreprises nouvelles, et des questions pressantes à régler les obligeant d'ajourner à l'année suivante tout examen relatif à celle du chemin de fer du Lac

Saint-Jean. C'est partie remise uniquement, mais avec de bien meilleures perspectives pour l'année prochaine que pour l'année présente.

III

Dans le cours de l'hiver de 1880, un parti d'ingénieurs et d'arpenteurs fut envoyé pour faire l'exploration du tracé Dumais, d'après lequel la ligne, partant de la rivière Jacques-Cartier, passe au sud du lac Saint-Joseph, dans la seigneurie Fossambault, à peu de distance du chemin de fer du nord, traverse Bourglouis, où est Saint-Raymond, puis le township Colbert, atteint la rivière Batiscan qu'elle suit jusqu'au lac Edouard et, de là, remonte presque en ligne droite jusqu'au lac Saint-Jean où elle aboutit au township Roberval. Trois mois après leur départ, les explorateurs étaient de retour et l'ingénieur-en-chef de la ligne présentait aux directeurs de la compagnie le rapport suivant qui faisait adopter définitivement la route Dumais comme étant la plus avantageuse à tous les points de vue pour les intérêts de la province :

QUÉBEC, 28 mai, 1880.

M. le Président et Messieurs

*les Directeurs de la Compagnie du Chemin
de fer de Québec et du Lac Saint-Jean*

MESSIEURS,

Les arpentages des diverses lignes projetées pour le chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean étant maintenant complétés, je prends la liberté de vous présenter mon rapport.

Les arpentages faits durant l'hiver dernier comprennent :

1° Un arpentage barométrique d'une modification de la ligne arpentée par M. O'Sullivan, en 1873, le long de la rivière Métabetchouane, soit sur une distance d'environ 40 milles de cette ligne, entre la rivière Jacques-Cartier et les hauteurs du bassin de la rivière Métabetchouane.

2° Un arpentage instrumental, avec des niveaux par chaque cent pieds, de la ligne projetée, dans la vallée de la rivière Batis-can, depuis Saint-Raymond jusqu'au lac Edouard.

3° Un arpentage du même genre, depuis l'embouchure de la rivière Ouiatchouane, sur le lac Saint-Jean, pour toucher la ligne, en dernier lieu mentionnée, au lac Edouard.

Le premier arpentage, ou l'arpentage No. 1, a été fait par MM. O'Sullivan et Shanly, I. C. ; le second, ou l'arpentage No. 2, a été fait par moi-même, et l'arpentage No. 3 a été fait par M. Garden, I. C. ; et tous trois, nous avons réussi à trouver des passes convenables à la construction d'un chemin de fer.

Le résultat de l'étude des deux routes proposées peut se résumer comme suit :

LA LIGNE DE MÉTABETCHOUANE

La distance entre la jonction de votre chemin avec le chemin de Q. M. O. et O., près de Québec, et l'embouchure de la Métabetchouane, au lac Saint-Jean, sera de 141 milles.

Quant à la gradation, autant que nous avons pu l'établir au moyen d'un arpentage barométrique, elle sera aussi avantageuse que sur la route de la Batiscan. Le sommet atteint est de 2,100 pieds au-dessus du niveau de la mer. La nature du sol, sauf en quelques endroits isolés, n'est pas propre à des établissements, et le bois de commerce y est assez rare.

LIGNE DE LA BATISCAN (ARPENTAGES 2 ET 3.)

La distance, depuis la jonction du Q. M. O. et O., avec le chemin de fer du lac Saint-Jean, par ce tracé, sera de 175 milles, mais la longueur de ce chemin pourra être diminuée lors de la construction.

Le maximum de la gradation, dans la direction du nord, sera de 118 pieds par mille, et vers le sud, de 100 pieds par mille. Cette gradation ne s'étend que sur une faible distance ; elle peut être diminuée ; et la ligne, en général, en ce qui se rapporte à la gradation, sera très-avantageuse.

A la hauteur des terres nous avons constaté une élévation de 1,500 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le sol m'a paru de meilleure qualité que je ne le croyais. M. Garden m'a dit que sur les 75 milles qu'il a arpentés, à partir du lac Saint-Jean jusqu'au lac Edouard, la plus grande partie du terrain, quoi qu'il ne soit pas d'aussi bonne qualité que les terrains avoisinant le lac Saint-Jean, sont aussi propres à la colonisation que les terres actuellement occupées, ou retenues à cette fin, au lac des Commissaires, à environ trente milles du lac Saint-Jean. Sur la partie de la ligne que j'ai arpentée, disons entre Saint-Raymond et le lac Edouard, il y a une grande étendue de terrain propre à la colonisation. Dans la vallée de la Batiscan les terrains sont rétrécis et la nature du sol me paraît trop légère pour se prêter à la culture du blé, mais très-propre aux pâturages, à la culture de l'avoine et des végétaux. Sur une élévation dominant la vallée de la rivière, on trouve des plateaux très-favorables à la culture, et aux alentours du lac Edouard et de la rivière à Pierre, il y a des terrains d'excellente qualité sur une grande étendue.

Le merisier blanc prédomine dans la vallée de la Batiscan ; plus au nord et au sud, on trouve le pin, l'épinette, le merisier et l'érable en quantité considérable.

En somme, je n'hésite pas à recommander l'adoption du tracé de la rivière Batiscan.

Le tracé de la Métabetchouane ne vaut davantage que par son raccourci de 30 milles ; mais, vu que les terrains d'exploitation profitable sont principalement situés au nord et à l'ouest du lac Saint-Jean, cet avantage est presque nul.

Quant à l'élévation, la ligne de la Batiscan est de 600 pieds au-dessous de l'autre, ce qui mérite une attention spéciale dans ce climat ; et si le chemin de fer doit passer par cette route, il

devra, en favorisant la colonisation des belles terres du lac Saint-Jean, créer sur son parcours une série d'établissements depuis Saint-Raymond jusqu'au Lac, à part le grand trafic de bois de commerce qu'il commande.

D'après mes observations en général, je reconnais que les rapports de M. Dumais, A. T. C., relativement à l'exploration de ce district, sont exactes ; et je crois qu'au fur et à mesure que la colonisation fera des progrès dans ce territoire, de nouvelles étendues de bonnes terres seront découvertes.

Votre tout dévoué,

(Signé,) JAMES CADMAN,
Ingénieur-en-chef
du Chemin Québec et du Lac Saint-Jean.

Le rapport de M. l'ingénieur Cadman était appuyé par l'opinion de M. Light, ingénieur-en-chef de la province, exprimée en ces termes :

QUÉBEC, 4 juin, 1880.

A. M. J. G. SCOTT,

Secrétaire du
Chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean.

MONSIEUR — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 3 de ce mois, avec les rapports, plans et profils des arpentages des deux différentes routes propres à la construction de votre chemin de fer du lac Saint-Jean. Vous me demandez mon avis sur l'ensemble du projet, dans le but de guider la compagnie dans le choix de la meilleure route pour la construction de son chemin de fer.

Après un examen attentif des pièces, je trouve que les traits marquants de ces deux routes se distinguent comme suit :—

LIGNE MÉTABETCHOUANE

Longueur, de Québec au lac Saint-Jean—141 milles. La quantité de bonnes terres, qui s'étend au nord et à l'ouest du lac Saint-Jean, doit engager, à ajouter à cette longueur la distance qui sépare l'embouchure de la Métabetchouane de la rivière Oujatchouane, soit quinze milles, ce qui donnerait à la ligne de Métabetchouane une longueur utile de 156 milles.

Sommet, 2,100 pieds au-dessus du niveau de la mer—mais cette hauteur n'ayant été prise qu'au baromètre, il est possible qu'elle soit beaucoup plus considérable.

Niveaux :—A peu près aussi avantageux que ceux de la ligne de la Batiscan, mais vu que 40 milles de la partie la plus difficile ont été pris au baromètre, ces derniers, aussi, peuvent être de beaucoup plus élevés.

Sol :—L'étendue de bon terrain, propre à la culture, me paraît très-limitée.

Bois de Commerce :—La quantité de bois de commerce est peu considérable.

LIGNE DE LA BATISCAN

Longueur :—De Québec au lac Saint-Jean, 175 milles.

Sommet :—Par arpentage fait sur les lieux, 1,500 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Niveaux :—La pente la plus considérable sera de 105 pieds par mille, à l'exception d'une partie de la rampe descendant au terminus du lac Saint-Jean, dont le niveau sera dans une proportion de 118 pieds par mille.

D'après la position de cette rampe, si rapprochée du terminus, je n'y vois aucune objection, et si le terminus est changé, comme je l'ai appris, elle peut facilement être évitée. Dans l'ensemble, les pentes sur cette ligne sont de descente facile, le profil montrant de longues étendues d'un niveau comparative-ment uni, ce qui en rend la construction d'un coût raisonnable.

Sol : Jugeant par le rapport de votre ingénieur, il existe sur cette ligne une quantité considérable de terres arables, offrant,

à la condition que la construction du chemin de fer ait lieu, les moyens d'établir le pays sur tout son parcours, depuis Québec jusqu'au lac Saint-Jean.

Bois de Commerce :—Le rapport démontre qu'il existe des quantités considérables de bois de commerce sur cette route, considération très-importante pour le futur trafic du chemin.

Les avantages qu'offre la route de la Batiscan sont si frappants qu'il m'est inutile de déclarer que j'appuie entièrement le choix que votre ingénieur-en-chef en a fait. Le fait que le sommet de cette ligne est de 600 pieds plus bas, et que sur une longueur de 35 milles, la ligne de la Métabetchouane court sur une plus grande élévation que le point culminant atteint par la ligne de la Batiscan, suffit à lui seul—dans ce climat...pour trancher la question. Et si l'on ajoute à cela tous les autres avantages qu'offre cette ligne, il n'y a plus à hésiter.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. L. LIGHT.

Voilà pour la ligne principale de Québec au lac Saint-Jean, mais il faudrait y ajouter un embranchement allant de la rivière Batiscan à La Tuque, pour des raisons de premier ordre. La Tuque est en effet l'entrepôt du bois de toute la vaste région arrosée par le Saint-Maurice, et la construction d'un chemin de fer de Québec à La Tuque assurerait à ce chemin le transport de presque tous les éléments nécessaires à l'exploitation du bois sur le Saint-Maurice ; de là, la ligne traversant la hauteur des terres et suivant la rivière Ouiatchouaniche, atteindrait le lac Saint-Jean.

Sur le parcours de cette ligne il n'y a pas moins de treize grandes rivières, outre un grand nombre d'autres plus petites. A chacun des points d'intersection il s'élèvera sans doute plus tard une scierie et toute la région deviendra un vaste champ nouveau pour l'industrie forestière. A l'heure actuelle même, la quantité de billots amenes annuellement par le Saguenay et le Saint-Maurice a une capacité de cent vingt millions de pieds, ce qui suffit à charger 15,000 *cars* (wagons) de première dimension.

Grâce au chemin de fer du lac Saint-Jean, Québec deviendrait l'entrepôt qui approvisionnerait tous les chantiers de bois du Saint-Maurice et du Saguenay ; et ce commerce d'approvisionnement est estimé à \$300,000 ou \$500,000. La première section seule mettrait la ville en communication immédiate avec quelques-unes des plus florissantes paroisses de la province, lesquelles contenaient en 1871 une population de douze mille âmes.

En 1874, la manufacture de bois de construction dans la région que devra traverser le futur chemin de fer a été de 148,114 billots de pin et de 277,726 billots d'épinette ; donnant un total de 58,345,400 pieds.

Le total de l'exportation de madriers de pin et d'épinette, du port de Québec, dans la même année, s'élevait à 215,356,761 pieds, d'où l'on voit que le Saint-Maurice et le Saguenay fournissaient plus du quart de l'exportation.

Il est bien reconnu que le trafic sur les chemins de fer qui traversent un district boisé est plus certain et plus avantageux à leurs terminus que celui de n'importe quels autres chemins. Cela a surtout été remarqué dans la province d'Ontario, où ces sortes de chemins de fer ont créé un immense trafic, non-seulement pour eux-mêmes, mais pour les villes à travers lesquelles ils passent ; par exemple, en 1874 :

Le chemin de fer de Toronto et Nipissing a transporté 27,562 cordes de bois, 40,759 pieds cubes de bois carré, 16,685,870 pieds de bois scié ; celui de Midland 55,334,450 pieds de bois scié et 314,006 pieds cubes de bois carré ; celui de Brockville et Ottawa 129,391,125 pieds de bois scié.

Ce qui équivaut aux trois-quarts du trafic de ces chemins.

Le commerce de bois de Québec a bien besoin de pareils stimulants, car son décroissement annuel devient de plus en plus alarmant, l'exportation du pin blanc étant tombée de 19,000,000 de pieds cubes en 1854 à 10,000,000 de pieds en 1874.

IV

La session législative de 1880 était à peine commencée que déjà la compagnie voyait se dresser devant elle un antagoniste redoutable dans la société des Basses-Laurentides et du Saguenay, qui, pendant

près de deux mois, employa toutes les tentatives et toutes les manœuvres possibles pour la faire échouer auprès du gouvernement et de la députation. M. Boutillicr, le représentant de Rouville, qui s'était fait en Chambre l'avocat de la compagnie rivale, prétendait que la compagnie du chemin de fer de Québec au Lac Saint-Jean avait perdu sa charte, vu qu'elle n'avait pas fait faire les travaux dans le temps prescrit, qu'elle avait pris sur elle de laisser de côté Gosford pour aller droit à Saint-Raymond et que, par conséquent, elle n'avait plus droit à sa subvention. Il s'agissait donc pour la compagnie de faire régulariser sa position, de prouver qu'elle avait fait travailler à la voie dans le temps prescrit par sa charte, de faire reconnaître l'ouvrage accompli sur le tracé direct, par lequel on évitait Gosford, et en même temps de faire sanctionner le fait accompli, le droit qu'elle s'était arrogé de dévier du tracé primitif, pour que sa subvention fût maintenue et sa charte modifiée dans le sens du tracé nouveau de Québec à Saint-Raymond. C'est pourquoi M. Beudet, le représentant du comté de Chicoutimi, présenta à l'Assemblée Législative un projet de loi pour amender les bills antérieurs relativement à la compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean, projet conçu en ces termes :

ATTENDU que la compagnie du chemin à lisses de Québec à Gosford a été autorisée par acte législatif à prolonger son chemin, depuis le canton de Gosford jusqu'à un point quelconque sur le lac Saint-Jean, en suivant le tracé le plus facile et le plus praticable, et qu'elle a été autorisée à prendre le nom de compagnie du chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean ;

Attendu que la compagnie a accepté le dit acte, qu'elle s'est soumise à ses termes, qu'elle est actuellement occupée à construire et à équiper son dit chemin de fer, et qu'elle fait tous ses efforts pour réussir à le compléter ;

Attendu que, depuis le commencement de la construction du dit chemin de fer et pendant la poursuite de ses travaux, il a été établi qu'un surcroît de pouvoirs était devenu nécessaire, et que, par là, la mise en opération de sa charte serait grandement facilitée, et que ses travaux seraient simplifiées, si la dite charte était modifiée dans le sens ci-après indiqué : En conséquence, Sa Majesté, de l'avis et du consentement de la législature de Québec, décrète ce qui suit :

(Suivent ici deux sections qui sont la description de la modification demandée)

3. Les directeurs de la dite compagnie sont autorisés par le présent acte à construire et à mettre en opération tout embranchement qu'ils jugeront avantageux pour le trafic du dit chemin de fer, pourvu qu'aucun de ces embranchemens n'ait plus de six milles.

4. La compagnie est autorisée, par le présent acte, à construire un embranchement de chemin de fer, depuis le terminus, au Lac Saint-Jean ou dans les environs, jusqu'à la ville de Chicoutimi ou jusqu'à Saint-Alphonse, suivant tel tracé que les directeurs jugeront le plus avantageux pour la dite compagnie, pourvu toujours que le subside accordé antérieurement à la dite compagnie par la législature ne s'étende pas et ne s'applique pas aux embranchements autorisés par le présent acte.

5. Le délai pour parachever le dit chemin de fer jusqu'au lac Saint-Jean est par le présent acte prolongé jusqu'au 31 décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, pourvu toujours que si le dit chemin n'est pas entièrement complété et prêt à être livré à la circulation jusqu'à l'extrémité sud de l'île du lac Edouard, le ou avant le 31 décembre mil huit cent quatre-vingt deux, la charte de la dite compagnie sera forfaite et déclarée telle à toutes fins que de droit, pour la partie non terminée.

6. Toutes les parties d'acte ou d'actes ayant rapport à cette compagnie et incompatibles avec le présent acte, sont par le présent révoquées.

7. Le présent acte aura force de loi à partir du jour de sa sanction.

M. Beaudet demandait en outre, comme conséquence de l'adoption de son projet de loi, que la municipalité de Québec fût autorisée à maintenir sa souscription antérieure de \$450,000, dont \$90,000

devaient être payables dès que la première section de la ligne serait achevée. Quant au paiement des trois cent soixante autres mille dollars, il serait soumis à de futures conventions entre la municipalité et la compagnie.

Le 12 juillet, M. Beudet proposa à l'Assemblée de se former en comité général pour examiner son projet de loi. M. Boutillier se leva alors et demanda le « renvoi à six mois, » en déclarant que la charte de la compagnie était virtuellement et légalement expirée, que celle-ci n'était plus réellement qu'un mythe et qu'elle ne cherchait autre chose qu'à galvaniser son existence en essayant de conserver sa subvention.

« D'après le nouveau tracé, dit-il, la ligne se trouve, sur un parcours de 25 à 30 milles, à faire concurrence au chemin de fer du Nord ; la compagnie n'a pas fait faire un seul calcul précis, c'est-à-dire que tout est approximatif ; longueur du chemin, niveaux, etc. Le tracé le plus court, celui que la compagnie aurait certainement dû adopter, n'était pas celui de Saint-Raymond et de la rivière Jacques-Cartier, mais celui de Saint-Alban et de Sainte-Jeanne de Neuville, faisant jonction avec le chemin de fer du Nord et lui servant pour ainsi dire de tributaire au lieu de lui faire une concurrence quelconque. De plus, par ce tracé, la compagnie transporterait ses passagers et son fret à Québec dans une heure ou une heure et demie de moins que par celui qu'elle a adopté. Mais les limites à bois que possèdent dans ce pays les directeurs de la compagnie sont peut-être pour quelque chose dans l'affaire. »

M. Beudet répond qu'il est en mesure de prouver que la compagnie peut construire un chemin de fer de premier ordre sur le tracé qu'elle a adopté. Il indique la différence des niveaux depuis Saint-Raymond jusqu'au lac Simon, distance de onze milles, et qui est le point le plus difficile de la ligne. M. Beudet dit qu'il ne voit pas en quoi une compagnie dont les actionnaires ont dépensé pour atteindre leur but la somme de \$400,000 ne serait pas sérieuse. Le député de Rouville prétend que les directeurs ont des limites à bois sur le tracé de la ligne et qu'ils insistent sur ce tracé dans un but de spéculation

personnelle. Les directeurs de la compagnie ont certainement des limites sur la ligne, mais ils sont assez désintéressés pour ne pas insister pour des motifs cupides. Ils veulent doter cette partie du pays d'une voie ferrée, et, au nom de la compagnie, je puis affirmer que le chemin d'ici à Saint-Raymond sera terminé l'automne prochain et que, dans quatre ans, la ligne entière sera construite. « Je tiens surtout à informer le député de Rouville, dit en terminant l'orateur, que nos bons sont négociés et que les affaires de la compagnie ne laissent rien à désirer. »

L'honorable M. Ross dit que le meilleur moyen de rapatrier les Canadiens est de les empêcher de partir, en ouvrant des townships et en accordant aux colons tous les avantages possibles. « Je considère, dit-il, la construction du chemin de fer du Lac Saint-Jean comme une entreprise nationale et je trouve singulier, pour ne pas dire plus, que le député de Rouville fasse une pareille opposition à un projet qui mérite à tous égards l'encouragement du gouvernement, des municipalités et du public. Je puis prouver que la charte de la compagnie n'est pas expirée. Le député de Rouville n'a aucune expérience pour juger des plans de la compagnie ; il a fait un chemin de fer sur le papier et qui n'ira probablement jamais plus loin que le papier. Le seul intérêt pécuniaire qu'il y ait dans l'entreprise, c'est l'intérêt pécuniaire des colons du Lac Saint-Jean. Nous avons changé, il est vrai, quelque peu le tracé primitif, mais je demande si nous n'avions pas le droit de demander certains amendements à notre charte, dès lors que ces amendements ne tendaient qu'au succès de l'entreprise. On dit que nous voulons faire de la concurrence au chemin de fer du Nord. Faire de la concurrence à un chemin que nous avons sollicité et demandé sur tous les tons depuis 25 ans et que nous avons enfin réussi à obtenir ! Allons donc ! cette supposition est des plus ridicules et je n'y attache aucune importance. »

L'hon. M. Irvine fit observer que la compagnie ne pouvait avoir perdu sa charte, comme le démontraient les rapports des ingénieurs sur les travaux accomplis, et comme le reconnaissaient le cabinet actuel et le précédent par les paiements qu'il lui avaient faits. « Si même la compagnie avait perdu sa charte, dit-il, après toutes les dépenses qu'elle a encourues, il serait du devoir du gouvernement de la lui renouveler. »

M. Shehyn, député de Québec-Est, se leva alors et présenta les observations les plus concluantes :

« Comment, dit-il, peut-on accuser de n'être pas sérieuse et de n'avoir en vue qu'un but de spéculation une compagnie dont les directeurs, tels que MM. James G. Ross, Wm. Withall, E. Beaudet, sont des princes de la finance, qui ont des intérêts dans toutes les grandes entreprises commerciales et industrielles, et qui auraient horreur de prêter leur nom à tout projet de nature à tromper le public ?..... La question est de savoir si la charte de la compagnie est ou n'est pas expirée. Je ne discuterai pas le point de vue légal, il n'est pas de ma compétence ; mais je présenterai les faits, qui sont décisifs. Par sa quatrième charte, la compagnie devait commencer ses travaux entre Gosford et Saint-Raymond avant le mois de mai 1878. S'est-elle conformée à cette obligation ? D'un côté, nous avons le député de Rouville qui se prononce négativement, sans avoir aucune compétence dans la question ; de l'autre, nous avons deux ingénieurs, l'un, ingénieur-en-chef de la ligne, l'autre, nommé par le gouvernement, qui affirme positivement, dans des rapports en date du 29 avril 1878, avoir examiné les travaux qui se poursuivaient alors à Gosford, et qui en font le détail technique. Qui devons nous croire, du député de Rouville ou des ingénieurs qui se prononcent après un examen personnel scrupuleux ? La chambre jugera.

« La compagnie, forte de l'opinion de ces ingénieurs, tous deux d'avis que la route de Jacques-Cartier à Saint-Raymond par Gosford est difficile, qu'elle offre des pentes de 300 pieds au mille, et qu'en outre elle oblige à faire un long détour, a décidé de l'abandonner et de suivre une ligne droite. A quoi réussira le député de Rouville si son opposition au projet de loi triomphe ? Uniquement à forcer la compagnie à dépenser plus d'argent sans raison, puisque personne autre que lui ne s'oppose à la modification de la ligne, et l'on peut être sûr que la compagnie ne reculera pas devant cette dépense, déterminée qu'elle est à construire le chemin quand même ; il ne resterait plus alors au député de Rouville qu'à faire décider par les tribunaux si la charte de la compagnie est valide ou non. En supposant même que la charte soit expirée, pense-t-on que la Chambre voulût en dépouiller la compagnie pour une considération légale puérile ? Non, il ne se peut qu'elle commît une pareille injustice envers une compagnie qui a donné toutes les garanties désirables et qui a déjà fait de grandes dépenses à la poursuite de son objet. Quiconque a quelque expérience des chemins de fer sait que lorsqu'une ligne est une fois commencée, souvent on en modifie le tracé afin d'avoir accès plus

facile aux terres les plus propres à la colonisation, et afin aussi d'éviter de trop grandes difficultés de parcours. »

M. Shehyn fit valoir encore d'autres considérations et exposa de nouveaux faits en faveur des droits acquis de la compagnie ; mais il est inutile de nous étendre davantage là-dessus. Nous croyons la question épuisée pour le lecteur, et nous allons finir ce chapitre en faisant connaître le vote qui assura à M. Beaudet l'adoption de son projet de loi, c'est-à-dire une cinquième charte accordant à la compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Saint Jean la modification demandée et le maintien de l'ancienne subvention :

Pour le projet de loi :—MM. Chapleau, Robertson, Loranger, Lynch, Flynn, Ross, Picard, Church, Gauthier, Murphy, Lavallée, Tarte, Beaudet, Champagne, Beaubien, Mathieu, Fortin, Racicot, Audet, Joly, Shehyn, Watts, Meikle, Langelier (Portneuf), Rinfret, Poirier, Dupuis et Boutin.—Total, 28.

Contre :—MM. Mercier, Marchand, Boutillier, Gagnon, Molleur, Lafontaine (Napierville), Blais, Laberge, Poirier, Charlebois, Lalonde, Duckett, St. Cyr, Houde, Caron, Robillard, Magnan, Bergevin et Desaulniers.—Total, 19.

Ce vote décidait à jamais de l'avenir du chemin de fer du Lac Saint-Jean. Peu de temps après, M. Wm. Baby, l'un des directeurs de la compagnie et M. Adolphe Caron, député aux Communes, parlaient pour l'Europe où ils allaient essayer de faire un emprunt qui permit à la compagnie de poursuivre ses travaux de façon à ce que la ligne pût être livrée à la circulation dans le cours de l'année 1885.

Quels progrès n'aura pas faits d'ici là la région du Lac Saint-Jean si l'émigration continue à s'y porter

comme elle le fait depuis deux ans ! Et quel avenir n'est-il pas réservé à ce pays si le chemin de fer du Lac est mis un jour en communication avec celui du Pacifique !

CHAPITRE XIV

LA COMPAGNIE DES REMORQUEURS DU SAINT-LAURENT

Nous ne saurions terminer ce volume sans consacrer un court et dernier chapitre à la compagnie des « Remorqueurs du Saint-Laurent, » à cette compagnie qui, sous un nom modeste comme son origine, est, depuis de longues années, l'unique véhicule par eau des nombreux voyageurs qui visitent le « far famed » Saguenay, en même temps que de tout le commerce qui se fait entre les ports du littoral nord du Saint-Laurent, depuis Chicoutimi jusqu'à la capitale. Il fallait beaucoup d'esprit d'entreprise et surtout un grand dévouement à la chose publique pour s'aventurer à créer une ligne de ce genre qui, au début, donnait de si faibles espérances et qui, aujourd'hui même, est loin encore de rendre en proportion de ce qu'elle a coûté et de ce qu'elle demande chaque année de sacrifices nouveaux.

Qui ne se rappelle le temps où la compagnie des Remorqueurs n'avait qu'un seul bateau, le tranquille et modeste *Clyde*, pour faire le service que font aujourd'hui quatre fois par semaine les élégants et rapides *Saint-Laurent* et *Saguenay* ? Cela ne remonte pas à plus de douze ans, à l'année 1868. C'est à cette époque que M. McGreevy, président de la compagnie, homme d'entreprise et d'exécution, comprenant qu'avec un seul bateau la compagnie ne pourrait jamais avoir un champ d'action convenable, essaya de l'étendre et finit par pouvoir faire une combinaison avec toutes les autres compagnies de remorqueurs, combinaison qui dura jusqu'en 1876 et qui porta, pour l'année 1870, la première de son exercice, le chiffre des affaires à \$346.056. Mais ce n'était pas tout. Dès son installation à la présidence, M. McGreevy, agissant en conformité de vues avec son collègue, M. Chabot, et le secrétaire de la compagnie, M. Gaboury, avait cru indispensable de changer le mode d'opérations de la compagnie et de demander à la Législature de nouveaux pouvoirs qui l'autorisassent à transporter des passagers dans toute la Province. Ces pouvoirs, elle les obtint et tel fut le point de départ de la ligne régulière des bateaux que nous voyons arrêter chaque année à tous les ports du sud, jusqu'à la Rivière-du Loup et à tous les ports du nord, jusqu'à Chicoutimi.

En 1872, la compagnie Saint-Laurent acheta le bateau *Union* que la « Canadian Navigation Company »

mettait sur la ligne du Saguenay avec le *Magnet*, en opposition au *Clyde*. La « Canadian Navigation . . . » abandonnait complètement toute prétention sur le bas Saint-Laurent et se retirait sur les lacs du Haut-Canada, dont elle continue à desservir les différents ports.

Les affaires brillantes de l'année 1872, dont le montant s'éleva à \$574,684, permirent à la compagnie Saint-Laurent d'acheter, l'année suivante, deux nouveaux vapeurs, le *Saint-Laurent* et le *Saguenay*, et de réserver le *Clyde* pour une ligne spéciale entre Québec et Kamouraska, ligne qui comprend depuis quatre ans tous les ports du sud sans exception jusqu'à trente lieues en bas de Québec, tels que Berthier, l'Islet, Saint-Jean-Port-Joli et la Pointe à l'Original.

En 1876, la fusion avec les autres compagnies de Remorqueurs n'existait plus, et cependant le chiffre des opérations de la compagnie Saint-Laurent s'élevait à \$320,032, malgré la crise et la dépression générale qui ruinaient tant d'industries et paralysaient tant d'exploitations heureusement commencées.

En 1877, le nombre des passagers transportés par les bateaux de la compagnie atteignait le chiffre de 16,614; en « 78 » il descendait à 15,143, et en « 79 » à 14,000. Mais on espère de brillants résultats pour l'année 1880. Le fret pour les années « 77 » et « 78 » s'élevait à 7,000 tonnes, et pour l'année « 79 » à 6,000 tonnes seulement. Mais la diminution dans le fret de cette dernière année était due surtout au

faible rendement des bleuets qui, en 1879, ne fut que de la moitié de celui des deux années précédentes. Mais, sous les autres rapports, la quantité de fret transportée avait été plus considérable.

Nous ne voulons pas insister davantage sur ces chiffres ; ce qu'il importe, c'est de constater les résultats généraux, comme nous venons de le faire sommairement ; ce qu'il importe, c'est de signaler jusqu'à quel point la compagnie des Remorqueurs du Saint-Laurent a été pour le Saguenay un instrument de développement, le seul qu'il ait eu depuis des années de se mettre en communication régulière avec la ville, de lui envoyer ses produits et d'en tirer rapidement ses échanges. Aussi, quelle différence, dans le mouvement commercial, entre le Saguenay d'aujourd'hui et celui d'il y a douze ans ! Alors, tout se faisait un peu comme dans les temps primitifs ; on ne voyait d'argent nulle part ; on échangeait simplement des produits contre des produits ; les colons n'avaient d'autre marché que les chantiers des MM. Price ; aujourd'hui ils envoient des milliers d'animaux tous les ans aux marchés de la ville ; en 1877, il était expédié de Chicoutimi et de la Grande Baie jusqu'à deux mille bœufs pour Québec, et l'on s'attendait à voir doubler ce nombre l'année suivante. Le commerce des grains, d'autre part, avait pris de telles proportions qu'il était question d'ériger des entrepôts pour l'emmagasinage des céréales, ce qui aurait eu pour double effet d'établir une réserve pour les temps

de disette et d'assurer aux habitants la vente, sur les lieux mêmes, de l'excédant de leurs récoltes.

« Tous ces résultats », comme nous le disions dans les *Chroniques de 1877*, « sont dus en grande partie à l'esprit d'entreprise de la compagnie du Saint-Laurent qui fait ses profits en même temps qu'elle ouvre à la province de nouveaux débouchés et de nouvelles voies de commerce. Sans elle le Saguenay serait encore une terre à peu près inconnue et ses champs resteraient stériles ; elle a fait plus que les fertiliser, puisqu'elle leur a donné l'écoulement nécessaire en leur ouvrant le monde extérieur et en retenant le colon sur ses terres par la certitude de pouvoir toucher le prix de ses travaux. Dans quelques années d'ici, lorsque l'admirable vallée du lac Saint-Jean sera reliée à celle du Saint-Maurice, qu'elle sera mise en communication directe par terre avec la capitale et que sa population sera presque doublée, les jeunes cultivateurs d'alors, entendant parler des pénibles commencements du Saguenay, des disettes fréquentes des premiers temps et des amers découragements qui, bien des fois, chassèrent de leurs foyers les aventureux colons de 1845, aimeront peut-être à savoir quand et comment le Saguenay commença à s'affranchir de sa misère, qu'elle fut l'origine de sa fortune, qu'elle fut la première voie ouverte devant lui, celle qui le mit en rapport avec le reste de la province en lui révélant à lui-même sa propre richesse. C'est alors que les quelques lignes que

nous venons d'écrire trouveront sans doute leur utilité et que le lecteur ne pourra s'empêcher de nous savoir gré de lui avoir fait faire connaissance plus intime avec une compagnie qui a eu l'insigne privilège d'unir beaucoup de patriotisme à l'esprit d'entreprise et à l'intelligence des intérêts publics.»

FIN

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
AVANT-PROPOS.....	iii
CHAPITRE I.....	1
CHAPITRE II.....	16
CHAPITRE III—La rivière Saguenay et ses tributaires	
Contrées qu'ils arrosent.....	32
Anses ou Baies.....	48
Rivières.....	52
CHAPITRE IV—Centres de population du Bassin du Saguenay.—Tadoussac.....	56
CHAPITRE V—L'anse Saint-Jean et la Grande Baie—Chronique de vingt-cinq ans.....	81
W. Price.....	99
Peter McLeod.....	106
CHAPITRE VI—La Colonisation.....	127
Chicoutimi.....	142
Saint-Dominique de Jonquière (Rivière au Sable)...	161
CHAPITRE VII—Le Haut Saguenay.....	165
CHAPITRE VIII—Le township Labarre.....	179
CHAPITRE IX—Le lac Saint-Jean.....	201
CHAPITRE X—Péroisses au sud et à l'ouest du lac Saint-Jean.....	217
Le township Normandin.....	230

CHAPITRE XI—Les grands tributaires du lac Saint-Jean....	236
CHAPITRE XII—Hypothèse du cataclysme.....	258
Chemin de Québec au lac Saint-Jean.....	282
Instruction publique.....	288
CHAPITRE XIII—Le Chemin de Fer.....	302
CHAPITRE XIV—La compagnie des Remorqueurs du Saint-Laurent	332

FAC SIMILE D'UN "PITON"

CHICOUTIMI, 1er MAI, 1878.

D

Ordre au Magasin pour les Travailleurs 10 CENTS

AU COMMIS DU MAGASIN,

Délivrez au porteur des effets, &c., du Magasin, au montant de

DIX CENTS,

POUR GAGES DANS NOTRE EMPLOI.

10 CENTS (NON POUR CIRCULATION)

J Scott

Supt.

As

Price Brothers & Co

NON POUR CIRCULATION

NON POUR CIRCULATION

ERRATA

AVANT-PROPOS.—Page VI, avant-dernière ligne, au lieu de « 1872, » lisez « 1672. »

Chapitre I, Page 5, fin du 1^{er} paragraphe—Au lieu de « 1832, » lisez « 1732. »

Chapitre II, Page 17, fin du 2^e paragraphe—Au lieu de « entre les 43^e et 50^e degrés, » lisez « entre les 48^e et 52^e..... »

Chapitre II, Page 28, troisième ligne—Il reste encore dans le township Bourget 22,741 acres à concéder, et dans le township Simard 29,105.

Chapitre II, Page 29, deuxième paragraphe—Au lieu de « entre le 48^e degré, 14^l, 38^u, et le 48^e, 34^l..... », lisez « entre le 48^e, 19^l et le 48^e, 38^l, » et au lieu de « entre le 70^e, 34^l et le 71^e, 29^l, » lisez « entre le 71^e, 06^l, et le 71^e, 48^u. »

Chapitre III, Page 39, première ligne—Au lieu de « par le 48^e 6^l, 44^u de latitude nord et le 69^e, 13^l de longitude ouest, » lisez 48^e, 8^l, 40^u de latitude nord et le 69^e, 42^l de longitude ouest. »

Chapitre III, Page 40, deuxième paragraphe, 2^e ligne—Au lieu de 1826, lisez 1726.

Chapitre V, Page 104, avant-dernier paragraphe—Au lieu de « septembre 1879, » lisez « août 1880. »

Chapitre VI, Page 136, deuxième paragraphe—« Toute la partie arable du canton Otis est arpentée et il y reste 33,624 acres de terrains vacants.

Chapitre VI, Page 141, troisième paragraphe—Au lieu de « M. Moliday, » lisez « Holliday. »

Chapitre IX, Page 205, dernière ligne du 1^{er} paragraphe—Au lieu de « sa circonférence est de plus de cent milles, » lisez « 80 milles. »

Chapitre IX, Page 207, avant-dernière ligne—Au lieu de « cent cinquante lieues, lisez « 75 » lieues.

Chapitre IX, Page 215, dans le 1^{er} tableau—Au lieu de « Bottes » de foin, lisez « tonneaux. » Et page 216, 2^e paragraphe—Au lieu de M. « Robinson, » lisez M. « Richardson, »

Chapitre XI, Page 237, 2^e ligne—Au lieu de « 1860, » lisez « 1680. »

Chapitre XI, Page 241, 2^e ligne—Au lieu de « 450 à 500 milles, » lisez « 200 milles par la voie la plus courte. »

Chapitre XI, Page 248, 20^e ligne—Au lieu de « 48^e degré, 42^l de lat. nord, » lisez « 48^e, 46^l. »



